

**Procès-verbal de la séance n° 39 du Conseil général du  
lundi 15 décembre 2025 à 19h30  
à la halle de sports à Domdidier**

**Personnes présentes :**            **9 Conseillers communaux**  
  **48 Conseillers généraux**

(Selon liste des présences ci-jointe)

**Personnes excusées :**           **Mme Sophie Meyer, M. Lionel Murith**

**Personnes absentes :**           **-**

**M. Johnny Fleury, Président**, remercie les conseillères et conseillers généraux de leur présence ainsi que le Conseil communal, les représentants de la presse, ainsi que les citoyennes et citoyens de Belmont-Broye.

Pour la séance de ce soir, il prie d'excuser Mme Sophie Meyer, Conseillère générale et M. Lionel Murith, Conseiller général.

Cette 39<sup>ème</sup> séance du Conseil général a été convoquée selon l'avis paru dans la Feuille officielle No. 48 du 28 novembre 2025 et par courriels adressés aux conseillers généraux. Il s'agit d'une nouvelle procédure de convocation qui est conforme au droit cantonal et les usages selon les informations recueillies auprès du Service des communes. Le règlement actuel du Conseil général permet en outre une telle procédure.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal et sera ensuite supprimé.

Pour toutes les interventions de ce soir, il faudra parler au micro. Les intervenants sont priés d'annoncer leur nom et le nom de leur groupe à chaque intervention. Les Conseillers sont priés de bien vouloir transmettre leurs interventions à Mme Laurence Esseiva sous format Word dans un délai de 5 jours.

En ce qui concerne les votes, il est rappelé qu'il est important que chaque personne manifeste son vote par un oui, un non ou une abstention afin d'obtenir un décompte correct.

Afin de confirmer que tout le monde est présent et a reçu son matériel de vote, il demande de bien vouloir lever son carton vert.

À la suite du contrôle des présences, 48 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 25 voix. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

**M. le Président** donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance N° 38 du 22 septembre 2025
2. Réponse aux questions du Conseil général
3. Election de 2 membres de la Commission des naturalisations
4. Présentation du plan financier 2026 - 2030
5. Présentation de la stratégie budgétaire du Conseil communal
6. Modification du taux d'imposition communal de 78% à 85%

7.	Modification du taux de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.5‰		
8.	Budgets 2026		
8.1	Budget de résultats 2026		
8.2	Budget des investissements 2026		
8.2.1	Collecteur EU sous voie CFF, Domdidier	CHF	880'000.00
8.2.2	Réfection place de sport derrière l'école, Léchelles	CHF	50'000.00
8.2.3	Ecoles : renouvellement du matériel informatique	CHF	50'000.00
8.2.4	Travaux de mises en conformité en matière de protection incendie	CHF	95'000.00
8.3	Vote final du budget de résultats et des investissements 2026		
9.	Divers		

**M. le Président** demande s'il y a des remarques.

Intervention de **M. Dany Chardonens**, groupe UDC / Indépendants / UDF :  
Monsieur le Président, Chers membres du Conseil général,

Le groupe UDC-Indépendants-UDF demande la modification des points 6 et 7 de l'ordre du jour comme suit :

- Point 6 : Modification du taux d'imposition communal de 78% à 82% selon la proposition de la commission financière.
- Point 7 : Modification du taux de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.0‰ selon proposition de la commission financière.

Ceci a pour but de mettre en avant le travail important de la Commission financière dont chaque groupe dispose d'un représentant.

Conscient que cette demande peut être quelque peu déroutante pour démarrer la séance, nous laissons la possibilité au Bureau du Conseil général de proposer ou non une courte pause afin que les différents groupes se concertent et se positionnent par rapport à cette intervention.

**M. le Président** informe qu'au vu de la particularité de la demande, à savoir une modification de l'ordre du jour, il prie les groupes de se concerter sur cette demande pendant que le Bureau du Conseil général analyse la demande et annonce une pause de 10 minutes.

Après une pause de plus de 20 minutes, les débats reprennent.

- **M. le Président** précise que, selon l'usage, un ordre du jour peut être ajusté en rejetant des points, mais ne peut pas être modifié dans son intitulé ou son contenu tel que proposé par le groupe UDC-Indépendants-UDF.
- Les points évoqués dans la proposition du groupe UDC-Indépendants-UDF seront traités ultérieurement avec les apports du Conseil communal, de la Commission financière et d'éventuels autres intervenants.
- **M. Dany Chardonens**, groupe UDC-Indépendants-UDF demande explicitement la base légale et ce qui est autorisé, en distinguant avis personnel et cadre légal.
- **Le Bureau du Conseil général** propose de s'en tenir aux dispositions légales sans analyse juridique détaillée et de poursuivre l'ordre du jour malgré une référence à l'article 42.
- **M. le Président** indique qu'à l'instant présent, le Conseil général ne dispose pas des compétences, ni de temps pour une expertise juridique détaillée sur la possibilité de modifier un libellé ou un taux dans un ordre du jour ; il suggère de mandater un juriste qualifié pour une expertise complète sur les règles de droit relatifs à l'ordre du jour et les possibilités d'amendement.
- **M. Jean-Luc Rimaz**, groupe UDC-Indépendants-UDF, renvoie à l'article 42 du règlement du Conseil général : en cas de proposition de non-entrée en matière ou de renvoi, un vote a lieu à l'issue de la discussion générale ; le Président répond qu'il n'y a aucune proposition de renvoi en l'espèce.

Aucune autre remarque n'étant émise, la proposition du groupe UDC-Indépendants-UDF est soumise au vote.



**M. le Président** prie les personnes qui acceptent la modification des points 6 et 7 de l'ordre du jour de lever leurs cartons verts.

**M. le Président** prie les personnes qui refusent la modification des points 6 et 7 de l'ordre du jour de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**La demande de modification des points 6 et 7 du groupe UDC-Indépendants-UDF est refusée à la majorité évidente.**

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques sur l'ordre du jour. Ce qui n'est pas le cas.

**L'ordre du jour tel que présenté par le Conseil communal est donc validé à la majorité évidente.**

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance n° 38 du 22 septembre 2025**

**M. le Président** demande s'il y a des remarques ou demandes de modification.

**Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est accepté à la majorité évidente.**

**M. le Président** remercie Mme Esseiva, secrétaire du Conseil général, pour la rédaction du procès-verbal.

### **2. Réponses aux questions du Conseil général**

**M. le Président** donne la parole à **M. Albert Pauchard**, Syndic, ainsi qu'aux différents Conseillers communaux qui désirent apporter des éléments.

**M. Albert Pauchard**, Syndic, transmet à tout le monde les salutations du Conseil communal. Il indique qu'une question reste encore en suspens. La stratégie financière du Conseil communal l'ayant grandement mobilisé durant l'été et l'automne, la rédaction de la réponse est en cours et sera transmise d'ici la prochaine séance du Conseil général.

### **3. Election de 2 membres de la Commission des naturalisations**

**M. le Président** indique que pour donner suite à la démission de Mme Véronique d'Agostino du groupe PLR et de M. Steve Van Cleemput du Groupe Le Centre, le Conseil général doit élire 2 nouveaux membres. Selon l'article 14 du Règlement du Conseil général (ROCG), la Commission des naturalisations est formée d'un membre par groupe politique, tous membres du Conseil général. Avant de passer aux votes pour élire les 2 nouveaux membres, il passe la parole à **M. Albert Pauchard**, Syndic.

Message du Conseil communal relatif à l'élection de 2 membres de la Commission des naturalisations :  
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller généraux,

Le Conseil communal a jugé opportun de rappeler quelques principes sur la procédure de traitement communal des demandes de naturalisation et les compétences de la Commission des naturalisations.

#### **1. Bases légales**

Les dispositions légales pour une demande de naturalisation dans le canton de Fribourg sont le droit fédéral (Loi sur la nationalité suisse du 20 juin 2014 (LN) et l'ordonnance fédérale sur la nationalité suisse du 17 juin 2016) complété par le droit cantonal fribourgeois (Loi sur le droit de cité fribourgeois du 14 décembre 2017 - LDFC), ainsi que le règlement d'organisation du Conseil général et le règlement sur le droit de cité communal.



Les attributions de la Commission des naturalisations et du Conseil communal sont les suivantes :

### Règlement d'organisation du Conseil général (ROCG)

#### Article 26 – Commission des naturalisations

- 1 Elle entend tout requérant afin de s'assurer de son intégration. Elle peut renoncer à entendre le confédéré qui demande le droit de cité.
- 2 Elle émet un préavis à l'intention du Conseil communal.

### Règlement sur le droit de cité communal

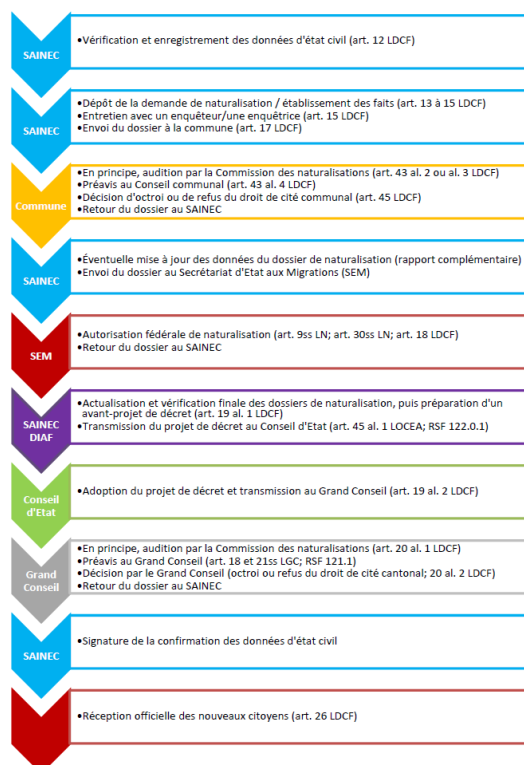
#### Article 6 – Préavis de la Commission communale des naturalisations

- 1 Préalablement à la décision du Conseil communal, la Commission communale des naturalisations examine les dossiers et entend les requérants. Elle peut renoncer à entendre toute personne requérante dont le dossier révèle une intégration parfaitement aboutie.
- 2 La Commission a pour tâche de vérifier, en principe par audition, la réalisation des conditions de naturalisation,
- 3 Au terme de l'audition ou de l'examen du dossier, la Commission transmet son préavis au Conseil communal ainsi que le cas échéant le procès-verbal de l'audition, qui font partie intégrante du dossier.

#### Article 7 – Décision

- 1 Le Conseil communal statue après avoir reçu le préavis de la Commission communale des naturalisations.

## 2. Processus de naturalisation ordinaire selon les articles 9ss LN, 7ss LDCF et 41ss LDCF



## 3. Procédure communale

Le traitement communal des demandes de naturalisation se déroule de la manière suivante :

1. Réception du dossier de demande de naturalisation. Le secrétariat général le transmet au Conseil communal pour examen.
2. Si la condition est remplie : le Conseil communal ordonne que le dossier soit transmis à la Commission des naturalisations pour audition ou non du requérant et délivrance d'un préavis. Si la condition n'est pas remplie : soit le Conseil communal accepte de déroger à la condition et



transmet le dossier à la Commission des naturalisations, soit il rejette la demande et un courrier est envoyé au candidat pour l'informer que son dossier est mis en suspens le temps qu'il remplisse toutes les conditions pour une demande de naturalisation.

3. La Commission des naturalisations examine le dossier et décide s'il est nécessaire ou pas de convoquer le candidat pour une audition. Si la commission décide de ne pas convoquer le candidat car elle estime que ce n'est pas nécessaire du fait que l'intégration est parfaitement aboutie, elle transmet directement son préavis positif au Conseil communal.
4. Après l'audition, le préavis de la Commission des naturalisations et le PV de l'audition sont transmis au Conseil communal qui se détermine sur l'octroi ou non du droit de cité communal. Si le préavis de la Commission des naturalisations est négatif, le candidat est informé que la Commission des naturalisations a préavisé négativement sa demande. Le Conseil communal, avant de se déterminer, donne un délai de 20 jours au candidat pour consulter son dossier et ainsi faire part de ses remarques et de ses déterminations. Ce délai passé, le Conseil communal prend une décision. Si la décision du Conseil communal est négative, le requérant a la possibilité de déposer un recours auprès de la Préfecture.
5. Si le droit de cité est accordé, le candidat est informé de la décision du Conseil communal. Le dossier est alors transmis au Service des naturalisations et de l'état civil (SENa, anciennement SAINEC).

Le traitement des dossiers au niveau communal a pour objet, au terme de la procédure communale, la décision définitive d'octroyer ou non le droit de cité communal à la personne requérante.

#### **4. Audition par la Commission des naturalisations**

L'audition ne consiste pas en un examen. Il s'agit en substance à la personne requérante de démontrer, par le biais d'une discussion portant sur ses connaissances de l'endroit où elle vit, respectivement sur la manière dont le système y fonctionne, qu'elle s'intéresse au pays dont elle souhaite devenir ressortissante, en respecte l'ordre juridique et en a adopté les valeurs fondamentales. La Commission a pour tâches de :

- a) s'assurer que la fiche de police et le rapport d'enquête ont révélé que le requérant n'est pas connu de la police cantonale fribourgeoise pour troubles à l'ordre public ;
- b) vérifier que le requérant est respectueux, responsable et qu'aucun indice « négatif » n'a été perçu lors de l'audition concernant des problèmes de comportement qui pourraient compromettre une vie en société sans conflit ;
- c) vérifier que l'audition ne révèle aucun élément particulier qui pourrait faire craindre que le requérant ne respecte pas les principes constitutionnels fondamentaux ;
- d) vérifier la capacité du requérant de s'exprimer dans une des langues officielles du canton.

#### **5. Dossiers traités depuis le début de la législature**

Depuis le début de la législature, 38 demandes ont été déposées. La Commission des naturalisations a émis 36 préavis positifs et 2 préavis négatifs. Après examen du PV des auditions, le Conseil communal a octroyé à 38 reprises le droit de cité communal.

Années	Nombre de candidats	Préavis Commission	Décision du Conseil communal
2021	9	9 positifs	9 positifs
2022	13	12 positifs / 1 négatif	13 positifs
2023	7	7 positifs	7 positifs
2024	2	2 positifs	2 positifs
2025	7	6 positifs / 1 négatif	7 positifs



Intervention de **M. Eric Brasey**, groupe PLR :  
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lorsqu'un préavis contraire est émis par le Conseil communal, en particulier s'il ne répond pas aux critères du SENa, il me paraît indispensable que l'exécutif justifie clairement sa décision auprès de la Commission de naturalisation. Il s'agit non seulement d'une question de respect, mais aussi d'une reconnaissance du travail réalisé par les membres de la commission. À ce titre, j'aimerais savoir de quelle manière ces membres sont informés lorsqu'une telle situation se présente. Je vous remercie par avance pour vos explications.

**M. Eric Pauchard**, groupe PLR, s'interroge sur la justification par le Conseil communal lorsqu'un préavis contraire est émis, notamment s'il ne répond pas aux critères du SENa. Il insiste sur la nécessité d'une justification claire auprès de la Commission de naturalisation, par respect et reconnaissance du travail de la commission, et demande comment les membres sont informés dans de telles situations. Il lui paraît indispensable que l'Exécutif justifie clairement sa décision auprès de la Commission de naturalisation."

**M. Bertrand Dubey**, Président de la Commission des naturalisations, indique que la commission donne un préavis au Conseil communal selon la démarche décrite. Selon lui, la commission ne doit pas forcément recevoir d'explications et il estime que le Conseil communal n'a pas forcément le devoir de les fournir.

**M. Albert Pauchard**, Syndic, rappelle qu'il s'agit d'un préavis. La Commission des naturalisations n'a jamais fait de demande officielle d'explications. Il souligne que, si des irrégularités sont estimées, elles doivent être soulevées en temps utile et portées à l'autorité compétente pour instruction et décision. À ce jour, aucune demande n'a été faite dans les deux cas évoqués.

Il indique également que les demandes d'explications qui sont posées entre 2 portes ne sont pas des demandes officielles.

Intervention de **M. Matthieu Chardonens**, groupe Le Centre :  
Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller généraux, Monsieur le Syndic ainsi que l'ensemble du Conseil communal

Aujourd'hui, je me présente à la Commission des naturalisations afin de remplacer mon collègue de Parti, Steve Vancleemput qui a démissionné lors du dernier conseil général.

Bien que nous ayons hésité à laisser la place vide au sein de notre groupe, la commission n'étant visiblement pas écoutée, je me présente tout d'abord afin de ne pas entraver le parcours des personnes qui suivent le processus de naturalisation mais surtout afin que la commission puisse fonctionner et que l'on puisse améliorer la situation pour le futur.

Malgré la réponse du Conseil communal, que je remercie, j'estime que le sujet n'est pas clos. Il y a encore du travail qui doit être fait entre le Conseil communal et la Commission de naturalisation. Cependant, je suis également d'avis que les thèmes liés à la naturalisation sont particulièrement sensibles et totalement confidentiels.

C'est pourquoi, j'estime qu'il serait judicieux qu'une rencontre officielle entre la Commission des naturalisations et le Conseil communal ait lieu afin de parler des différents thèmes et critères relatifs à la naturalisation.

**M. le Président** présente les 2 candidats :

Le groupe PLR propose M. Eric Pauchard pour la place de membre de la Commission des naturalisations.

Le groupe Le Centre propose M. Matthieu Chardonens pour la place de membre de la Commission des naturalisations.



**M. Eric Pauchard**, groupe PLR, exprime ses doutes quant à l'opacité des décisions et des critères et le manque de retours aux demandes adressées au Président et au Conseil communal. Il conditionne la validation de sa candidature à une prise de position du Conseil communal sur la transparence.

**M. Albert Pauchard**, Syndic, rappelle que la commission dépend du Conseil général, elle est autonome dans son organisation, ses décisions et la transmission de ses préavis au Conseil communal. Ce dernier peut suivre ou non ces préavis. Il compare cette situation avec les préavis de la Préfecture, qui ne justifie pas systématiquement ses décisions en retour ; un préavis n'est pas une décision.

Il regrette l'absence d'interpellation officielle par la commission ou son Président sur les deux cas et appelle à un dialogue formel et bilatéral, plutôt que des discussions informelles. Il souligne que l'évaluation de l'intégration est souvent le point d'achoppement au-delà des examens cantonaux : connaissance des acteurs locaux, participation aux sociétés locales, etc.

**M. Bertrand Dubey**, Président de la Commission des naturalisations, demande de mettre en place une plateforme afin de mettre à jour les processus et pour discuter des cas.

**M. Eric Pauchard**, groupe PLR, confirme maintenir sa candidature si le Conseil communal s'engage à donner un Feedback.

**M. Albert Pauchard**, Syndic, indique que le Conseil communal a entendu la demande du Président qui est tout à fait justifiée.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. Il prie les membres du Conseil général d'indiquer sur les bulletins à disposition, les noms de leurs candidats.

**M. Eric Pauchard** du groupe PLR est élu membre de la Commission des naturalisations pour le groupe PLR avec 41 voix, 5 bulletins blancs + 1 bulletin avec le nom d'une autre personne.

**M. Matthieu Chardonnens** du groupe Le Centre est élu membre de la Commission des naturalisations pour le groupe Le Centre avec 46 voix et 2 bulletins blancs.

**M. le Président** leur adresse toutes ses félicitations pour leur élection.

#### **4. Présentation du plan financier 2026 - 2030**

**M. Fabrice Currat**, Conseiller communal, présente le plan financier 2026 – 2030 (voir annexe 1 et annexe 2 – pages 1 à 14).

**M. le Président** donne la parole à la Commission financière pour son préavis.

**M. Ludovic Corminboeuf** de la Commission financière donne son préavis :

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre a de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine le plan financier et ses mises à jour et fait rapport au Conseil général afin de lui donner son préavis sous l'angle financier (art. 72, al. 2 LFCo).

Le Conseil général prend acte du plan financier et de ses mises à jour (art. 67, al. 1, let. A LFCo). Le plan financier n'est, en effet, pas soumis au vote du législatif.



## Message de la Commission financière sur la planification financière 2026 – 2030.

En préambule, la Commission financière tient à relever la très bonne qualité du rapport financier 2026 et constate une amélioration constante de la documentation fournie. Ceci lui permet d'avoir une meilleure compréhension de la situation financière de la commune et d'approfondir ses analyses dans le but d'amener de nouvelles pistes de réflexion.

Le plan financier 2026-2030 met en évidence une dégradation progressive de la situation financière de la commune principalement due à la hausse des charges de transfert, ainsi qu'aux charges financières engendrées par les investissements importants prévus ces prochaines années. À fiscalité et prestations égales, notre commune afficherait des déficits annuels croissants dès 2026, ce qui affecterait de manière significative sa marge d'autofinancement, laquelle deviendrait même négative à partir de 2027, et augmenterait, par conséquent, son endettement. Ces tendances sont illustrées dans le tableau figurant à la page 8 du rapport financier 2026.

Le Conseil communal propose une augmentation de **7 points** du coefficient d'impôt (de **78% à 85%**) et de **1‰** de la contribution immobilière (de **1,5‰ à 2,5‰**) débouchant sur un bénéfice prévisionnel de **CHF 434'380.00** en 2026.

Au vu de l'écart moyen constaté ces dernières années entre les comptes et le budget (cf. tableau ci-dessous et graphique à la page 19 du rapport financier), il est probable que le bénéfice réel 2026 soit proche de CHF 1'000'000 si les propositions du Conseil communal sont adoptées.

	Budget - Résultat	Comptes - Résultat	Différence	Coefficient d'impôt	Contribution immobilière
2021	-590 000	293 632	883 632	75%	1.5‰
2022	-249 700	404 068	653 768	78%	1.5‰
2023	-586 720	107 818	694 538	78%	1.5‰
2024	-914 950	-375 886	539 064	78%	1.5‰
2025	-1 719 335			78%	1.5‰
<b>Moyenne 2021-2024</b>			692 751		

La Commission financière partage le point de vue du Conseil communal selon lequel il est nécessaire de prendre des mesures. Toutefois, elle recommande de privilégier une augmentation plus modérée du coefficient d'impôt et de la contribution immobilière.

1. Augmentation de **4 points** pour 2026 (de **78% à 82%**) et réévaluation de la situation en 2027 lors de la prochaine mise à jour du plan financier (2027-2031) ;
2. Hausse de la contribution immobilière de **0,5‰** en 2026 (**1,5‰ à 2,0‰**) et réévaluation de la situation en 2027 lors de la prochaine mise à jour du plan financier (2027-2031).

Cette proposition est accompagnée de mesures d'économies supplémentaires de **CHF 215'000**, lesquelles seront détaillées dans le rapport concernant le budget de résultats 2026, qui permettraient de compenser une partie des pertes fiscales par rapport à la variante du Conseil communal et d'atteindre un résultat de **CHF -441'620.00** comme résumé dans le tableau ci-dessous :

Résultat Budget 2026 selon proposition Conseil communal	434 380.00
Différence de recettes fiscales entre impôt à 85% et 82%	-547 000.00
Différence de recettes fiscales entre contribution immobilière à 2.5‰ et 2.0‰	-544 000.00
Mesures d'économies	215 000.00
<b>Résultat Budget 2026 selon proposition Commission financière</b>	<b>-441 620.00</b>

Ce déficit est admis puisque le capital propre non-affecté permet de l'absorber selon l'article 20 alinéa 3 LFCo. En effet, le capital propre non-affecté était de CHF 19'474'275.16 au 31.12.2024.



Au niveau des indicateurs financiers, la marge d'autofinancement serait de **49.40%**, ce qui peut être considéré comme acceptable pour un budget (la marge d'autofinancement calculée sur la base des comptes était de 40.04% en 2024 et 34.41% en 2023), et le taux d'endettement serait de **79.75%**, ce qui peut être considéré comme faible.

## 5. Présentation de la stratégie budgétaire du Conseil communal

**M. Fabrice Currat**, Conseiller communal, présente la stratégie budgétaire du Conseil communal (voir annexe 2 – pages 15 à 46).

**M. le Président** donne la parole à la Commission financière pour son préavis.

**M. Ludovic Corminboeuf** de la Commission financière aimerait rebondir sur la remarque que l'on baisse le prix de l'eau en raison de la mise en place des 4 mesures financières pour retrouver un équilibre financier. Cette affirmation est fautive et n'a rien à voir, car le chapitre 7 est autofinancé par les taxes. En termes de liquidités, cela peut se discuter mais, l'argument avancé est erroné. Dans le chapitre 7, on alimente une réserve et c'est grâce aux réserves des années précédentes (qui figurent au passif du bilan) que l'on peut se permettre de faire cette baisse le prix de l'eau.

**M. Fabrice Currat**, répond à M. Corminboeuf. Ce n'est ni juste, ni faux, il s'agit d'une approche différente. Certes dans le chapitre 7, le fait de modifier le prix de l'eau n'entraîne aucune répercussion sur le bénéfice prévisionnel. On peut faire cet effort parce qu'effectivement au niveau des réserves actuelles, nous avons la possibilité de baisser le prix de l'eau. Ces réserves ne sont pas dans un coffre-fort, c'est une réserve comptable. Si l'on n'encaisse pas CHF 2,50 / m<sup>3</sup> et que l'on baisse à CHF 2,00 / m<sup>3</sup>, cela entraînera des conséquences sur les liquidités de la commune. Si l'on ne met pas en place des mesures pour nous permettre de trouver un équilibre financier, il nous manquera des liquidités.

## 6. Modification du taux d'imposition communal de 78% à 85%

**M. le Président** donne la parole à **M. Fabrice Currat**, Conseiller communal, qui présente le message du Conseil communal :

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation la modification du taux en vigueur de la contribution du coefficient de l'impôt pour les personnes physiques et les personnes morales de 78% à 85% de l'impôt cantonal de base au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Lors de la fusion en 2016, le coefficient communal avait été abaissé à 72%, ce qui représentait une baisse pouvant aller jusqu'à 18% des coefficients des anciennes Communes. A la fin de la première législature, le taux d'imposition communal est passé de 72% à 75 %, puis de 75% à 78%. Parallèlement à ces deux augmentations, le taux d'imposition cantonal est passé de 100% à 98% puis de 98% à 96%.

Durant une vingtaine d'années, les taux d'imposition communaux et cantonaux ont évolué, notamment pour répondre à une nouvelle répartition des tâches et des charges entre le Canton et les Communes en 2007. Le tableau ci-après montre la charge fiscale totale due par le contribuable belmontois avant et après la fusion. D'une manière générale, on constate une tendance à une diminution puis une stabilisation de la charge fiscale totale par rapport à 2006.

Années	2007				2016 (fusion)	2020	2022	2026
Communes	Domdidier	Dompierre	Léchelles	Russy	Belmont-B.	Belmont-B.	Belmont-B.	Belmont-B.
Taux d'impôts	78.8	90.0	80.0	83.4	72	75	78	85
Taux canton FR	<u>108.9</u>	<u>108.9</u>	<u>108.9</u>	<u>108.9</u>	<u>100</u>	<u>98</u>	<u>96</u>	<u>96</u>
Total	187.7	198.9	188.9	192.3	172	173	174	181

Tableau 1 : charge fiscale totale pour un habitant avant et après la fusion de 2016.



Si la charge fiscale totale est restée stable durant les 10 dernières années, la démographie croissante, les charges de transfert, les tâches communales, les charges financières découlant des emprunts pour réaliser des investissements placent la Commune devant un défi financier important (voir le « Rapport financier 2026 »).

## **1. Base légale**

La Loi sur les finances communales (LFCo) consacre à son article 20, alinéa 1, la règle primordiale selon laquelle le budget du compte de résultats doit être équilibré et l'alinéa 2 prévoit que les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier. Ces règles sont toutefois complétées par une exception (art. 20 al. 33 LFCo) définissant les conditions qui doivent être réunies pour déroger exceptionnellement à la règle principale de l'équilibre financier.

En l'occurrence, l'article 20, alinéa 3, LFCo définit à quelles conditions un excédent de charges peut exceptionnellement être admis, à savoir seulement si le capital propre non affecté permet d'absorber complètement cet excédent. Cette dérogation au principe de l'équilibre a été proposée par le législateur cantonal pour assouplir, dans des cas exceptionnels, le principe de l'équilibre strict, tenant compte du fait qu'une Commune peut avoir des raisons légitimes de prévoir un excédent de charges, pour autant qu'elle dispose du capital propre non affecté au moins pour le même montant.

Hormis les aspects d'équilibre financier, l'endettement est une donnée fondamentale pour le pilotage financier d'une collectivité. C'est d'ailleurs le motif pour lequel la LFCo prend position contre un endettement illimité lorsqu'elle prévoit à l'alinéa 1 de l'article 22 LFCo que l'augmentation des capitaux de tiers résultant de l'activité d'investissement doit être limitée.

L'endettement ne doit intervenir que dans les activités d'investissement, et non dans le financement des activités d'exploitation (ou de fonctionnement), ce qui est mis en évidence dans la formulation. La limitation de l'endettement a été posée par la LFCo en utilisant deux indicateurs, à savoir le taux d'endettement net et le degré d'autofinancement. Si le taux d'endettement net est égal ou supérieur à 200%, le degré d'autofinancement doit atteindre 80%.

## **2. Risques identifiés**

Le Conseil communal identifie les risques suivants :

1. Manque des liquidités à court terme pour financer le fonctionnement communal ;
2. Possibles difficultés d'obtenir de nouveaux emprunts auprès des instituts bancaires ;
3. Diminution consécutive de la fortune communale (capital propre) à moyen terme et augmentation de la dette ;
4. Problème à venir pour les prochains investissements à moyen terme, manque de capacité d'autofinancement. Cela risque de poser des problèmes sérieux si la Commune n'arrive pas à dégager de la trésorerie pour financer les investissements futurs.

Les causes de cette situation financière sont expliquées dans le « Rapport financier 2026 ».

## **3. Détermination du Conseil communal**

Le Conseil communal propose :

- une augmentation de 78% à 85% de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques
- une augmentation de 78% à 85% de l'impôt sur les personnes morales

Ces hausses permettent d'atteindre une situation proche de l'équilibre jusqu'en 2030. Le bénéfice prévisionnel du budget 2026 permettra d'autofinancer les investissements selon la stratégie financière adoptée par le Conseil communal. Les projections permettraient de garantir une situation stable jusqu'en 2029.



Le Conseil communal a opté pour une augmentation de l'impôt sur les personnes physiques et morales et pour une augmentation de la contribution immobilière. La combinaison de ces deux leviers, ajoutée à la limitation des investissements à CHF 1 mio. par année ainsi qu'à la réduction des charges et prestations communales, est la plus équitable à son sens car elle permet de lisser l'effort demandé sur le plus grand nombre d'administrés.

#### 4. Impact de l'augmentation des recettes

Une augmentation de 1% de l'impôt sur le revenu et la fortune engendre une augmentation des revenus de CHF 180'000. L'augmentation des revenus de la Commune est donc estimée à CHF 1'260'000.-.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à accepter l'augmentation du coefficient d'impôt de 78% à 85% pour les personnes physiques (revenu et fortune) ainsi que pour les personnes morales (bénéfice et capital).

**M. Fabrice Currat** revient sur la Commission financière par rapport aux éléments qui ont été donnés au point 4 et qui, en fait, aurait dû figurer dans le point 6 de leur rapport. Il rappelle que la mission de la Commission financière est de veiller à l'équilibre financier de la Commune et les propositions d'amendement qu'elle fait doivent être uniquement sur des questions financières et non sur des questions d'opportunité, sur des choix politiques ou stratégiques. Ici en l'occurrence les propositions de la Commission financière ne permettent pas d'atteindre l'équilibre financier et la plupart des questions sont des questions d'opportunité et non pas des questions financières. Et ces questions ne peuvent être reprises uniquement un membre du Conseil général et pas par le Commission financière.

Si l'on veut comparer les éléments donnés par la Commission financière, il faut aussi qu'elles soient à mesure égale. La Commission financière fait des propositions de coupe supplémentaires pour un montant de CHF 215'000.00 alors si vous voulez comparer avec la proposition du budget du Conseil communal, il faut soit, ne pas les comptabiliser ou les rajouter d'un côté ou de l'autre. Si on ne tient pas compte de ces coupes dans les entretiens qui sont réalisés, la perte prévisionnelle de la Commission financière ne serait pas de CHF 441'00.00 mais bien de CHF 656'000 donc loin de l'équilibre financier. De plus, ce déficit prévisionnel fait que l'on va toujours se retrouver avec un manque de liquidités et nous n'aurons rien résolu avec un nouveau déficit. La différence entre la proposition du budget du Conseil communal et celle de la Commission financière se monte finalement en 1,1 million.

Pour terminer, l'on pourrait dire que la Commission financière a failli dans sa mission qui est de veiller à l'équilibre financier et l'on voit ici une perte prévisionnelle de CHF 656'000.00. Le taux d'auto-financement n'est que de 49% pour la proposition de budget 2026, donc bien loin du taux de 80%. Un taux entre 50 et 80% est signe d'une augmentation problématique de la dette. Au-dessous de 50%, il est considéré comme insuffisant. Conclusion : avec la solution de la Commission financière, le CC devrait revenir rapidement vers le CG avec de nouvelles hausses dès 2027.

**M. le Président** donne la parole à **M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière,

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre f, et alinéa 2, de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine les propositions de modifications des coefficients et taux d'impôts et fait rapport au Conseil général pour lui donner son préavis sous l'angle financier.

Nous sommes une Commission financière, nous nous occupons des problèmes financiers, c'est notre rôle et de dire que nous ne respectons pas la loi, c'est faux, à nouveau. Nous venons de parler d'un article de loi qui dit qu'un budget n'est pas forcément équilibré, il peut être déficitaire, donc cela est faux.

De plus, dire que nous n'effectuons pas notre travail, cela je ne peux pas l'accepter. Nous travaillons tous ensemble, nous réfléchissons, nous passons des soirées à se creuser la tête, nous travaillons également avec M. Thierry Piccand, Administrateur, dans un état d'esprit constructif. On peut ne pas être d'accord sur 82 ou 85 mais, dire que nous n'effectuons pas notre travail, cela je ne l'accepte pas. Cela n'est pas correct.



On effectue notre travail au mieux et le Conseil général choisira la variante qui lui semble la plus appropriée, nous avons effectué notre travail en notre âme et conscience et en parlant des économies que l'on propose ce ne sont pas des choix politiques, c'est pour donner des exemples. Cela a peut-être été mal interprété, ce n'était pas pour donner des directions au Conseil communal, c'était juste pour illustrer et avoir une représentation de ce que cela représente par exemple une coupe de CHF 20'000 dans les coûts d'entretien. Nous avons mis des exemples, cela veut dire qu'après le Conseil communal a la liberté de choisir où il attribue le budget qui lui est alloué. Il rappelle aussi qu'il a des compétences à CHF 20'000 qui lui permet aussi de pouvoir dépasser un petit peu le budget.

Le Conseil communal propose :

- une augmentation du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques de **78% à 85%**;
- une hausse identique du taux d'imposition sur les personnes morales de **78% à 85%**.

Selon les explications figurant dans son rapport concernant le plan financier 2026-2030, la Commission financière recommande d'opter pour une augmentation plus modérée du taux d'imposition en le faisant passer de 78% à 82%.

Cette proposition résulte d'une analyse globale, laquelle intègre une augmentation de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.0‰, ainsi que des mesures d'économies supplémentaires de CHF 215'000.

Il rajoute que la Commission financière, dans son analyse, se base sur les analyses d'un cabinet externe qui fait des prévisions pour tout ce qui concerne le niveau régional. Ces hypothèses sont très certainement plausibles mais, nous pouvons aussi prendre le temps d'augmenter de manière modérée les impôts et de voir plus tard, dans une année ou deux ans ce que cela donne. Et si on les augmente dans une année ou 2 ans, on le fera, cela n'est pas un problème. On n'est pas obligé de fixer maintenant sur un rapport que l'on a vu et l'on prend peur et l'on fait peur à tout le monde. Ce n'est, pour lui, pas la bonne approche.

En conséquence, la Commission financière émet un préavis négatif sur la proposition du Conseil communal et préconise la modification suivante des taux d'imposition :

- une augmentation du taux sur le revenu et la fortune des personnes physiques **de 78% à 82%** ;
- une augmentation du taux sur les personnes morales **de 78% à 82%**.

**M. le Président** demande s'il y a des remarques ou amendements.

Intervention de M. Eric Brasey, groupe PLR :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Rares sont les communes qui abordent cette période budgétaire avec sérénité. La plupart d'entre elles prévoient un déficit, invoquant systématiquement les mêmes causes : les mesures PAFE, ainsi que la progression constante des charges de transfert et des charges financières. Malgré un contexte aussi peu encourageant, seule une infime minorité de communes ajuste le taux d'imposition. À Belmont-Broye toutefois, le budget 2026 présente un excédent de 500 000 francs, que l'on doit principalement à une augmentation de 9 % de l'impôt sur le revenu et de 66 % de la contribution immobilière.

Selon les retours des responsables de groupe, le choix semble déjà arrêté : Le Centre, l'UDC-UDF-Indépendants et le PLR devraient suivre la recommandation de la commission financière, tandis que la Gauche majoritaire soutiendra la proposition du Conseil communal. En effet, j'inclus également le MBB dans ce groupe, d'ailleurs, à force de voter en bloc avec la Gauche plurielle, le MBB ne me paraît plus si apolitique.

Je rappelle que chaque conseiller général représente environ 80 habitants de la commune. Ce sera donc à vous d'expliquer de manière transparente votre décision à la population, en particulier si un référendum devait être lancé. Je suis d'ailleurs convaincu qu'il serait aisé de réunir le nombre de signatures requis, si le Conseil général devait suivre la proposition du Conseil communal, avec pour conséquence la suspension du budget jusqu'à la votation.



C'est pourquoi je vous recommande d'adopter la proposition de la commission financière. Cette option permet de préserver l'équilibre budgétaire tout en limitant l'impact sur les finances de nos concitoyens. Merci de votre attention.

Intervention de M. Yvan Thévoz, groupe UDC – Indépendants – UDF :

Je prends la parole au Conseil général, en m'adressant au Président, aux Conseillers communaux et généraux, aux médias et au public qui nous écoute ce soir. Je parle au nom du groupe UDC-indépendants- UDF, en cette période de vaches maigres, pour demander au Conseil général d'écouter la voix des villages, qui exprime leur ras-le-bol face à une nouvelle hausse d'impôts.

Ce 15 décembre 2025, nous demandons que le Conseil général, représentant les citoyens belmontois, assume pleinement son rôle de contre-pouvoir en refusant cette augmentation d'impôts afin de redéfinir le budget 2026. À tout le moins, il doit considérer l'avis de la commission financière.

Il y a dix jours, le vendredi 5 décembre dernier, deux événements ont secoué la commune :

1. Le courrier de lecteur de M. Bernard Hugo, qui a explosé au milieu de nos concitoyens comme une grenade dégoupillée.
2. L'apéro raclette de Russy, organisée par l'Amicale villageoise, où une foule courageuse affrontait un froid notoire pour se réchauffer autour du feu.

Là, au moins, il y avait de la chaleur humaine, contrairement à la froideur ressentie sur le plan politique. Les discussions entendues ce soir-là tournaient autour de la lettre de M. Hugo et de la nouvelle augmentation d'impôts prévue par le Conseil communal. Les remarques qui m'étaient adressées : « Encore une augmentation d'impôts, encore ! », « Vous ne pouvez donc vraiment rien faire ? ».

Les citoyens de Belmont-Broye ne sont pas dupes : ils voient venir la facture. Ils étaient présents à Russy ce soir-là. Les Conseillers généraux, beaucoup moins. Les Conseillers communaux, pas du tout. Il faut croire que la raclette brûle plus que l'impôt. À Russy, ce village d'irréductibles Gaulois, on a de la mémoire : promesses de la fusion — efficacité, économie, simplification. Le résultat est loin des attentes, et l'on nous dit maintenant qu'une hausse d'impôts serait nécessaire.

On évoque la faute du Canton comme justification. Certes, le Canton a sa part de responsabilité par les charges qu'il entraîne, mais ne serait-il pas opportun d'envoyer un signal au canton pour que les communes osent enfin dire STOP ?

Jusqu'à quand allons-nous fermer les yeux ? Jusqu'à quand laisser croire que le contribuable est un guichet automatique ? On coupe quelques lignes de budget, mais on touche que peu au cœur du problème :

- le fonctionnement ;
- le mammoth administratif ;
- l'inflation interne.

Puis on vient nous dire qu'il n'y a qu'une solution : l'augmentation irrémédiable de l'impôt. Toujours la même chanson. Dans l'économie privée, quand ça va mal, on se retrousse les manches, on réorganise, on optimise, on réduit, on redéfinit. Je parle en connaissance de cause : je gère une exploitation agricole et une pépinière avec des employés. Lors d'une année difficile, nous avons dû faire mieux avec moins. C'est ainsi que l'économie privée s'organise en période de vaches maigres.

Dans la commune, on lève l'impôt comme on respire. C'est une fuite en avant, une spirale fiscale, parce que c'est plus simple que de se remettre en question. On préfère se servir dans la poche du contribuable et réaliser des projets comme une nouvelle identité visuelle, non discutée dans ce conseil et vraisemblablement coûteuse.



Le groupe UDC-indépendants-UDF ne prétend pas que le Conseil communal n'a rien fait pour économiser çà et là dans le budget. Nous savons que la tâche n'est pas simple. Mais des questions demeurent :

- A-t-on vraiment réduit la voilure ?
- A-t-on réduit les dépenses de l'administration, et l'édilité cela de manière équitable ?

Vu l'agrandissement rapide de la commune, une analyse et un audit du nombre d'employés, du nombre d'EPT et du parc informatique (PC) deviennent indispensables. La commune ne peut pas continuer ainsi : trop d'impôts tue l'impôt. Elle doit arrêter d'imiter le canton qui pense qu'une administration hypertrophiée est une solution universelle. À force de gonfler l'appareil, on finit par étouffer les communes et surtout leurs habitants.

Nous sommes ici, au Conseil général, pour défendre la population. Et la population a parlé, elle est fatiguée, elle est agacée, elle en a assez. Nous aussi, comme groupe, nous n'en pouvons plus. Nous souhaitons un sursaut du Conseil général pour obtenir une nouvelle copie du budget comprenant un réel bilan d'assainissement des finances communales, et non pas du bricolage.

Nous demandons d'avoir le courage politique de refuser ce budget ou, au minimum, de suivre la proposition de la commission financière. Nous ne le cacherons pas : les citoyens de notre Commune seraient sur le point de lancer un référendum. Si tel est le cas, notre groupe proposerait à ceux qui le désirent d'aider à la récolte de signatures afin que la voix des villages soit entendue.

J'en ai terminé M. Président.

#### Intervention de M. Wilfrid Puyo, Groupe MBB :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comment réduire les charges ? L'imposition sur les entreprises a été réduite par suite d'une votation populaire. Le vieillissement également, peut-être pourrez-vous me dire comment réduire cette situation car c'est un point important pour nos charges qui augmentent.

Le constat dressé dans le rapport financier 2026 est sans appel. Nous faisons face à un effet de ciseau structurel : les charges de Belmont-Broye augmentent durablement plus vite que les revenus. Les raisons sont connues et les plus notables sont :

1. L'imposition des entreprises RIE III (-1,6 MCHF en 2018 et 2022)
2. Le vieillissement rapide de la population qui s'accélère : +36% des +80 ans et +49% des +90 ans d'ici 2030
3. Les charges de transfert qui s'envolent, merci à nos représentants du Canton de bien nous défendre

La quasi-unanimité du MBB soutient l'augmentation courageuse de 7 points du taux d'imposition communal, car il permet de contenir l'endettement en dessous de 90% pour les trois années à venir (2026-28). Ce qui n'est pas très long, on ne parle que de 3 ans sous 90%.

La proposition de la commission financière n'est qu'une demi-mesure qui affiche un déficit de -44'620 en 2026 et ne fait que reporter l'impasse financière au début de la prochaine législature.

Une dette non maîtrisée est une hypothèque sur l'avenir. Gouverner, c'est assumer même quand cela est difficile.

La majorité du groupe MBB vous appelle à voter le taux de 85% pour sécuriser l'avenir de notre commune.



**Mme Magaly Barbey**, groupe Le Centre, après discussion au sein de notre groupe, nous avons décidé de suivre l'avis de la Commission financière. Ce choix est un compromis responsable, nous refusons une hausse brutale de 7 points qui créerait un bénéfice excessif au détriment des contribuables. Cette augmentation limitée reflète nos contraintes cantonales et garantit une gestion rigoureuse tout en laissant à la prochaine législature la possibilité d'ajuster selon la situation.

En résumé, nous choisissons une solution équilibrée qui respecte nos obligations tout en préservant l'équité pour les contribuables.

**M. Blaise Longchamp**, groupe PLR, nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer sur un budget qui engage directement la population de Belmont-Broye tant par l'ampleur des hausses proposées que par le signal politique qui l'envoie. Deux variantes sont sur la table, celle du Conseil communal avec une augmentation du coefficient d'impôt de 78 à 85 % et celle de la Commission financière qui suggère une augmentation plus modérée.

Le groupe PLR reconnaît les difficultés financières généralisées des communes fribourgeoises, citant un article de "La Liberté" du 13 décembre 2025 qui indique que 17 des 18 communes analysées présentaient un budget déficitaire.

L'analyse du groupe PLR sur la proposition du Conseil communal est la suivante : Le bénéfice budgété est d'environ CHF 434'000. Cependant, l'analyse historique (2021-2024) de la Commission financière montre un écart moyen de plus de CHF 690 000 entre le budget et les comptes réels. En conséquence, le bénéfice réel pour 2026 pourrait approcher le million de francs, ce qui est considéré comme un effort fiscal inacceptable et disproportionné à demander à la population.

Ce problème est attribué à un manque de planification stratégique, car aucun programme de législature n'a été élaboré malgré une demande du groupe PLR, ce qui aurait permis d'anticiper et de hiérarchiser les décisions. Il est souligné qu'une part croissante des charges provient de transferts décidés au niveau cantonal, sur lesquels la marge de manœuvre communale est limitée. Il propose d'intensifier l'action politique auprès des autorités cantonales, via l'association des communes, pour freiner l'augmentation des charges de transfert.

La proposition de la Commission financière est présentée comme une alternative plus responsable qui renforce les finances, inclut des économies et permet une réévaluation de la situation en 2027.

Le groupe PLR conclut qu'investir dans l'avenir implique de préserver le pouvoir d'achat, la compétitivité locale et la confiance des citoyens, et invite donc le Conseil général à soutenir la proposition de la Commission financière.

**M. Nelson Baechler**, groupe la Gauche Plurielle, déconstruit l'argument selon lequel les impôts augmentent constamment, rappelant qu'il y a eu des baisses par le passé, notamment lors de la fusion communale, et que des impôts plus bas pour les entreprises ont un impact sur les impôts des particuliers.

Il reconnaît que la hausse d'impôts proposée sera difficile pour tous les citoyens, y compris ceux de gauche qui la soutiennent, mais la considère comme une décision responsable. "Si l'on ne passe pas à la caisse maintenant, on va juste passer à la caisse plus fort après."

L'augmentation est qualifiée de "brutale" car une augmentation progressive n'a pas été décidée l'année précédente. L'analogie du "sparadrap" est utilisée pour justifier la nécessité de prendre une mesure décisive et rapide plutôt que de laisser la situation se détériorer.

L'argument selon lequel les budgets sont systématiquement plus positifs que prévu est rejeté comme une base de planification financière risquée. "Est-ce que c'est là-dessus qu'on a envie de jouer les finances communales ? Pour moi, pas personnellement."



Le report de la hausse d'impôts est présenté comme une solution qui aggravera la situation structurelle : la population et les charges augmenteront, des charges seront reportées, et la marge de manœuvre future sera réduite. M. Baechler salue le courage du Conseil communal pour avoir pris une décision impopulaire en année électorale et remercie la Commission financière pour son travail, bien qu'il ne soit pas d'accord avec sa solution.

Il réfute l'idée que la proposition de la Commission financière soit un compromis, arguant que le vrai compromis est celui du Conseil communal après les coupes et baisses d'impôts passées.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques, cela n'étant pas le cas, il invite le Conseil général à passer au vote.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent l'augmentation du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques de **78% à 85%** telle que présentée par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent l'augmentation du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques de **78% à 85%** telle que présentée par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le résultat des votes est de 24 oui, 24 non et 0 abstention. Ce résultat présentant une égalité, la voix du Président prime. Dès lors, l'augmentation du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 78% à 85% est de ce fait acceptée.**

**M. Eric Brasey**, groupe PLR désire s'exprimer après le résultat de ce vote. Ce qui prime dans la politique, c'est la collégialité. Il estime que si l'on fait partie d'une Commission et que l'on se met d'accord, je pense qu'il faut accepter la collégialité. C'est donc triste d'en arriver à ce stade-là.

## **7. Modification du taux de la contribution immobilière de 1.5% à 2.5%**

**M. le Président** donne la parole à **M. Fabrice Currat**, Conseiller communal, qui présente le message du Conseil communal :

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation la modification du taux en vigueur de la contribution immobilière de 1.5% à 2.5% de la valeur fiscale de l'immeuble.

### **1. Introduction**

Les personnes physiques et morales inscrites au registre foncier comme propriétaires ou usufruitiers d'un immeuble sont soumis à la contribution immobilière. Cet impôt est généralement calculé sur la valeur totale de l'immeuble, donc sans en soustraire des dettes dont il pourrait être grevé. L'immeuble est imposé au lieu où il se trouve, sans considération de l'endroit où est domicilié le propriétaire.

La fusion de 2016 a permis d'établir un taux pour la contribution immobilière de 1.5%, ce qui représentait le statu quo pour le village de Domdidier et une baisse de 0.5% pour les villages de Dompierre, Léchelles et Russy.

En 2024, la contribution immobilière encaissée se montait à CHF 1'632'90, soit environ 9.4% de la totalité des impôts communaux perçus. Une valeur de 1% de la contribution immobilière représente l'encaissement d'un montant d'un peu plus de CHF 1 mio.

La contribution immobilière est perçue auprès de 1'600 contribuables physiques ainsi que 110 sociétés ou « personnes morales ». La part prélevée auprès des sociétés ou personnes morales atteint les CHF 618'000, soit 37% du total de la taxe.



## **2. Base légale**

La Loi sur les finances communales (LFCo) consacre à son article 20, alinéa 1, la règle primordiale selon laquelle le budget du compte de résultats doit être équilibré. Son alinéa 2 prévoit que les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier. Ces règles sont toutefois complétées par une exception (art. 20 al. 33 LFCo) définissant les conditions qui doivent être réunies pour déroger exceptionnellement à la règle principale de l'équilibre financier. En l'occurrence, l'article 20, alinéa 3, définit à quelles conditions un excédent de charges peut exceptionnellement être admis : à savoir seulement si le capital propre non affecté permet d'absorber complètement cet excédent. Cette dérogation au principe de l'équilibre a été proposée par le législateur cantonal pour assouplir, dans des cas exceptionnels, le principe de l'équilibre strict, tenant compte du fait qu'une Commune peut avoir des raisons légitimes de prévoir un excédent de charges, pour autant qu'elle dispose du capital propre non affecté au moins pour le même montant.

En outre, hormis les aspects d'équilibre financier, l'endettement est une donnée fondamentale pour le pilotage financier d'une collectivité. C'est d'ailleurs le motif pour lequel la LFCo met un garde-fou à un endettement illimité en prévoyant à l'alinéa 1 de l'article 22 LFCo que l'augmentation des capitaux de tiers résultant de l'activité d'investissement doit être limitée.

L'endettement ne doit intervenir que dans les activités d'investissement, et non dans le financement des activités d'exploitation (ou de fonctionnement), ce qui est mis en évidence dans la formulation. La limitation de l'endettement a été déterminée par la LFCo en utilisant deux indicateurs : à savoir le taux d'endettement net et le degré d'autofinancement. Si le taux d'endettement net est égal ou supérieur à 200%, le degré d'autofinancement doit atteindre 80%.

La loi sur les impôts communaux « LICo » prévoit notamment dans son article 13 un plafonnement à l'autonomie communale, il stipule en effet que le taux de la contribution immobilière ne peut dépasser les 3‰.

## **3. Risques financiers identifiés**

Le Conseil communal identifie les risques suivants :

- a. Manque des liquidités à court terme pour financer le fonctionnement communal ;
- b. Possibles difficultés d'obtenir de nouveaux emprunts auprès des instituts bancaires ;
- c. Diminution conséquente de la fortune communale (capital propre) à moyen terme et augmentation de la dette ;
- d. Problème pour financer les prochains investissements à moyen terme à cause d'un manque de capacité / d'une impossibilité d'autofinancement. Si la Commune n'arrive pas à dégager de la trésorerie pour financer les investissements futurs.

Les causes de cette situation financière sont expliquées dans le « Rapport financier 2026 ».

## **4. Détermination du Conseil communal**

Le Conseil communal propose une augmentation de la modification du taux en vigueur de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.5‰ de la valeur fiscale de l'immeuble.

Cette augmentation, doit permettre d'atteindre une situation proche de l'équilibre dans les budgets jusqu'en 2030. Le bénéfice prévisionnel du budget 2026 permettra d'autofinancer les investissements selon la stratégie financière adoptée par le Conseil communal. Les projections permettraient de garantir une situation stable jusqu'en 2029.

Le Conseil communal a opté pour une augmentation de l'impôt sur les personnes physiques et morales et pour une augmentation de la contribution immobilière. La combinaison de ces deux leviers, ajoutée à la limitation des investissements à CHF 1 mio par année ainsi qu'à la réduction des charges et prestations communales, est la plus équitable à son sens car elle permet de lisser l'effort demandé sur



le plus grand nombre d'administrés. En effet, une partie importante des revenus de la contribution immobilière provient de sociétés.

Ces dernières bénéficient, de manière indirecte, de nouvelles prestations mises à disposition par la Commune comme la nouvelle ligne de bus qui dessert la zone industrielle ou la nouvelle signalétique de cette même zone qui sera prochainement mise en place. De plus, l'augmentation de la contribution immobilière permet aussi de faire participer les propriétaires de bâtiments n'habitant pas la Commune de Belmont-Broye.

## **5. Impacts**

Une augmentation de 0.1‰ de l'impôt sur la contribution immobilière engendre une augmentation des recettes de CHF 108'000. L'augmentation des revenus de la commune est donc estimée à CHF 1'080'000.

## **6. Proposition**

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à accepter l'augmentation de la modification du taux en vigueur de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.5‰ de la valeur fiscale de l'immeuble.

**M. le Président** donne la parole à **M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière.

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre f, et alinéa 2, de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine les propositions de modifications des coefficients et taux d'impôts et fait rapport au Conseil général pour lui donner son préavis sous l'angle financier.

Le Conseil communal propose une augmentation du taux de la contribution immobilière de **1.5‰ à 2.5‰** de la valeur fiscale de l'immeuble.

Selon les explications figurant dans son rapport concernant le plan financier 2026-2030, la Commission financière recommande d'opter pour une augmentation plus modérée de la contribution immobilière en la faisant passer de 1.5‰ à 2.0‰.

Cette proposition résulte d'une analyse globale, laquelle intègre une augmentation du taux d'impôt de 0.78% à 0.82%, ainsi que des mesures d'économies supplémentaires de CHF 215'000.

En conséquence, la Commission financière émet un préavis négatif sur la proposition du Conseil communal et préconise de fixer la contribution immobilière à **2.0‰** de la valeur fiscale de l'immeuble.

**M. le Président** demande s'il y a des remarques ou amendements.

**M. Alexandre Jordan**, groupe UDC Indépendants, UDF indique que nous ne pouvons pas soutenir cette augmentation de la contribution immobilière car elle repose sur un impôt fantôme, arbitraire dans son principe, profondément injuste dans ses effets. Cet impôt est souvent justifié par des prestations communales telles que l'éclairage public ou le déneigement. Or, dans plusieurs quartiers de notre commune, et c'est également le cas pour certains d'entre vous, ces prestations n'existent tout simplement pas. Il n'y a ni éclairage public, ni déneigement. On demande donc à certains citoyens de payer davantage pour des prestations qu'ils ne reçoivent pas.

L'argument central annoncé par le Conseil communal est que les entreprises paieront davantage. Mais les chiffres montrent une autre réalité. Aujourd'hui, près de deux tiers de la contribution immobilière sont payés par les personnes physiques et ce rapport ne changera pas avec l'augmentation proposée. Autrement dit, ce sont avant tout les habitants propriétaires qui supporteront cette hausse. On ne taxe ici ni un revenu, ni un bénéfice, ni une capacité contributrice. On taxe un statut, celui d'être propriétaire.



Or, être propriétaire ne signifie pas être riche. Une personne âgée, avec un revenu modeste peut être propriétaire de son logement, tandis qu'une personne disposant de hauts revenus peut être locataire et ne pas contribuer en rien à cet impôt.

Si demain, nous introduisons une taxe arbitraire, qui concernait uniquement les locataires, cela ferait scandale - et à juste titre. Le raisonnement est pourtant exactement le même. Enfin, il convient de rappeler l'ampleur de la mesure. Passer de 1.5‰ à 2.5‰, c'est une augmentation de plus de 65%, sans lien clairement établi avec l'évolution des charges communales.

Ce choix n'est ni équilibré, ni équitable. C'est un impôt de facilité, politiquement discret mais, socialement profondément injuste. Nous vous demandons dès lors de ne pas soutenir cette augmentation ou le cas échéant, de suivre la proposition de la Commission financière. Je vous remercie.

**M. Jean-Marc Chappuis**, groupe MBB. Relever la contribution immobilière est-ce le bon bras de levier ?

En préparant cette séance, le groupe MBB, dans sa quasi-totalité pense qu'au vu de la situation, nous devons trouver des mesures fortes face aux charges de transfert qui augmentent. 1,6 millions entre 2021 et 2025, des liquidités qui manquent nécessitant des emprunts pour faire tourner le ménage communal. Cela est autant absurde que non pérenne.

Utiliser le capital propre pour financer les investissements ne ferait que repousser cette échéance. C'est pourquoi le choix d'augmenter la contribution immobilière nous paraît une solution équitable afin de répartir les recettes fiscales à consentir le plus largement possible. Avec cette solution, nous allons faire participer les personnes morales oui, ainsi que toutes les personnes physiques et les usufruitiers d'un immeuble qui habitent ou non la Commune.

C'est pourquoi le groupe MBB propose d'accepter la proposition d'augmenter le taux de la contribution immobilière de 1 ‰, ceci afin d'avoir un poumon de 3-4 ans qui permettra aux futurs élus de mettre en place une politique budgétaire plus saine.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques, cela n'étant pas le cas, il invite le Conseil général à passer au vote.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent l'augmentation du taux de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.5‰ de la valeur fiscale de l'immeuble telle que présentée par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent l'augmentation du taux de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.5‰ de la valeur fiscale de l'immeuble telle que présentée par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le résultat des votes est de 24 oui, 24 non et 0 abstention. Ce résultat présentant une égalité, la voix du Président prime. Dès lors, l'augmentation du taux de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.5‰ de la valeur fiscale de l'immeuble est de ce fait acceptée.**

**M. Eric Pauchard**, groupe PLR : nous avons vu les résultats, je dirais 3 choses, la première à la personne de la Commission financière qui a brisé la collégialité. Ensuite j'aimerais que chacun dans cette salle se rende bien compte de ce que l'on a voté ce soir. Nous parlons de taux d'impôt, de pourcentage mais avant de venir, j'ai contacté quelques amis dans la commune.

Ce sont des familles avec des enfants à charge, j'ai pris comme modèle des familles de 4 personnes 2 enfants et 2 adultes et qui sont également propriétaires immobiliers. Avez-vous une idée de la charge supplémentaire pour l'année 2026 ? En moyenne, cela sera CHF 600 de charges supplémentaires sans les impôts. En général, une famille avec deux enfants à charge, nécessite que les deux parents travaillent. Ces derniers ont de la peine à trouver des solutions de garde, ont des frais de garde



monstrueux. Ils vont devoir payer en moyenne entre CHF 1'000 et 1'500 supplémentaires par année. Bravo.

**Mme Magaly Barbey**, groupe Le Centre voulait juste remercier les 2 Conseillers communaux qui viennent de quitter la salle pendant l'intervention d'un Conseiller général pour le respect.

**M. Le Président** propose une pause de 10 minutes avant de prendre les autres points à l'ordre du jour.

## 8. Budgets 2026

**M. le Président** reprend les débats et après avoir vérifié que tout le monde est présent, il indique que la séance va continuer directement avec le point 8.1 – Budget de résultats 2026. En préambule, il passe la parole à M. Fabrice Currat pour le Conseil communal.

**M. Fabrice Currat**, Conseiller communal, remercie le Conseil général pour la confiance en la stratégie du Conseil communal. Il remercie également la Commission financière, mon propos a peut-être été mal pris, l'idée n'était pas de dire que la Commission financière n'effectue pas son travail, elle effectue son travail. C'était une question sur la mission, j'ai aussi dû encaisser de M. Dany Chardonnens du fait qu'en passant sur notre stratégie dans l'ordre du jour, cela voulait dire que nous aurions dû passer par-dessus les 6 mois de travail du Conseil communal et pour la deuxième intervention, de M. Ivan Thévoz, j'ai aussi dû encaisser. Je tenais juste à dire les choses.

Pour le budget 2026, en ce qui concerne le budget de résultats, nous avons dans la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mesure, nous verrons plus tard la mesure dans le budget des investissements avec la limitation à 1 million de francs. Nous avons mis ici différentes mesures avec une symétrie des sacrifices, avec différents chapitres qui sont touchés. Nous verrons cela chapitre par chapitre, les éléments qui seront pris en compte et les éléments qui seront pris en compte ainsi que les éléments importants qui seront relevés.

**M. le Président** donne la parole à **M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière.

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre b de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine le budget et fait rapport au Conseil général et lui donne son préavis sous l'angle financier (art. 72, al. 2 LFCo).

### Préambule

La Commission financière a rencontré M. Fabrice Currat, Conseiller communal en charge des finances, M. Albert Pauchard, Syndic, ainsi que M. Thierry Piccand, Administrateur communal, le 17 novembre et le 2 décembre 2025 afin d'obtenir des explications détaillées sur le budget de résultats 2026. La Commission financière les remercie pour les informations obtenues lors de ces séances.

### 1. Commentaires généraux

La Commission financière constate que le budget de fonctionnement 2026 présente un bénéfice de CHF 434'380.00, alors que le budget 2025 prévoyait un déficit de CHF 1'790'550,00, soit une différence de CHF 2'224'930,00.

Depuis la fusion en 2016, l'augmentation de la population (+31%), les investissements (environ 29 mio CHF) et les amortissements et intérêts y relatifs pèsent sur le budget et ont fait croître les charges financières. Les charges de transfert quant à elles représentent près de 59% des charges du budget, avec une hausse attendue (de 5,2 mio CHF en 2021 à 9 mio CHF en 2030).

L'analyse détaillée du budget 2026 a notamment permis de constater une augmentation importante des charges dans le chapitre « Prévoyance sociale » (CHF +518'245.00), dont l'augmentation est expliquée par la suppression du régime transitoire de prise en charge par le canton de la part communale aux PC (prestations complémentaires) AVS/AI, et dans le chapitre « Transports et télécommunication » (CHF +204'750.00), expliquée par l'augmentation de la part payée par les



communes pour le financement du trafic régional de voyageurs (la participation des communes passe de 45% à 50%).

A eux seuls, ces deux chapitres représentent une augmentation de CHF 722'995.00 par rapport au budget 2025.

	<b>Budget 2026</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Variation</b>
Prévoyance sociale	4 366 680.00	3 848 435.00	518 245.00
Trafic et télécommunication	1 485 090.00	1 280 340.00	204 750.00
			<b>722 995.00</b>

À fiscalité et prestations égales, notre commune afficherait des déficits annuels croissants dès 2026, ce qui affecterait de manière significative sa marge d'autofinancement, laquelle deviendrait même négative à partir de 2027, et augmenterait, par conséquent, son endettement. Ces tendances sont illustrées dans le tableau figurant à la page 8 du rapport financier.

C'est pourquoi le Conseil Communal propose d'accroître les produits (augmentation du taux d'imposition de 7 points (de 78% à 85%, + CHF 1.2 mio) et de la contribution immobilière de 1 point (1,5‰ à 2,5‰, + CHF 1 mio), de limiter les investissements (plafonnement à CHF 1 moi / an) et les charges communales (économie de CHF 261'265 en 2026) afin d'éviter des déficits prévisionnels atteignant (~2,2 mio CHF en 2026, 5,2 mio CHF en 2030).

Concernant les mesures d'économies de CHF 261'265.00 adoptées par le Conseil communal qui sont listées à la page 38 du rapport financier, celles-ci sont vues d'un bon œil par la Commission financière. En effet, bien qu'il s'agisse de mesures douloureuses, celles-ci sont néanmoins nécessaires pour assainir la situation financière.

Au sujet de l'augmentation du taux d'impôt et de la contribution immobilière, la Commission financière partage le point de vue du Conseil communal selon lequel il est nécessaire de prendre des mesures. Toutefois, la hausse d'impôt ainsi que celle de la contribution immobilière telles que proposées par le Conseil communal vont engendrer un bénéfice prévisionnel de CHF 434'800.00. Au vu de l'écart moyen constaté ces dernières années entre les comptes et le budget, comme illustré à la page 2 du préavis de la Commission financière sur le plan financier 2026-2030, il est probable que le bénéfice réel 2026 soit proche de CHF 1'000'000 si les propositions du Conseil communal sont adoptées.

La Commission financière propose une augmentation plus modérée du taux d'impôt à **82%** et de la contribution immobilière à **2.0‰**. Si les prévisions semblent montrer que de nouvelles augmentations pourraient s'avérer nécessaires, la Commission financière est d'avis qu'il est préférable de procéder par étape étant donné que les prévisions à l'horizon 2030 vont évoluer et les projets d'investissement au niveau régional comme l'EMS à Estavayer ou la réfection du CO à Estavayer ont souvent tendance à être retardés.

Comme mentionné dans le préavis sur le plan financier, ces propositions sont accompagnées de mesures d'économies pour un montant de CHF 215'000 qui sont listées dans le tableau ci-dessous :

	Budget 2026	Proposition commission financière	Différence
2170.3144.01 Entretien et rénov. bâtiments des halles de sports	39 600.00	31 600.00	8 000.00
3420.3140.00 Entretien des places publiques	43 000.00	18 000.00	25 000.00
6150.3141.00 Entretien courant des routes et éclairage (+voie CFF)	127 000.00	100 000.00	27 000.00
7410.3142.00 Entretien des ruisseaux et ouvrages	180 000.00	100 000.00	80 000.00
7890.3132.00 Honoraires démarches encourag.instal.photovoltaiques	5 000.00	0.00	5 000.00
7710.3143.00 Frais d'entretien, divers	34 000.00	14 000.00	20 000.00
8506.3636.01 Jubilé de la Fusion	30 000.00	10 000.00	20 000.00
9630.3431.00 Entretien des bâtiments et des immeubles	41 700.00	11 700.00	30 000.00
			<b>215 000.00</b>
9100.4000.00 Impôt sur revenu (personnes physiques) - année fiscale	13 318 000.00	12 848 000.00	470 000.00
9100.4000.30 Impôt sur prestations en capital	251 000.00	242 000.00	9 000.00
9100.4001.00 Impôt sur fortune (personnes physiques) - année fiscale	884 000.00	852 000.00	32 000.00
9100.4010.00 Impôt sur bénéfice (personnes morales) - année fiscale	945 000.00	912 000.00	33 000.00
9100.4011.00 Impôt sur capital (personnes morales) - année fiscale	104 000.00	101 000.00	3 000.00
			<b>547 000.00</b>
9101.4021.00 Contributions immobilières	2 717 000.00	2 173 000.00	544 000.00
			<b>544 000.00</b>

Ainsi, le déficit projeté serait de CHF **-441'620.00** :

<b>Résultat Budget 2026 selon proposition Conseil communal</b>	<b>434 380.00</b>
Différence de recettes fiscales entre impôt à 85% et 82%	-547 000.00
Différence de recettes fiscales entre contribution immobilière à 2.5‰ et 2.0‰	-544 000.00
Mesures d'économies	215 000.00
<b>Résultat Budget 2026 selon proposition Commission financière</b>	<b>-441 620.00</b>

Ce déficit est admis puisque le capital propre non-affecté permet de l'absorber selon l'article 20 alinéa 3 LFCo. En effet, le capital propre non-affecté était de CHF 19'474'275.16 au 31.12.2024.

Concernant les coûts du personnel, le tableau figurant à la page 21 du rapport financier 2026 permet de constater que les coûts sont stables par rapport au budget 2025. A noter que le budget 2026 n'intègre pas d'augmentation de palier, ni de progression (coût de la vie) et que Conseil communal se déterminera en fonction des décisions de décembre du Conseil d'Etat puisque la commune suit la politique salariale cantonale.

S'agissant des recettes fiscales, il n'est pas pertinent de comparer le budget 2026 avec le budget 2025 et les comptes 2024 puisque le taux d'impôt, de même que la contribution immobilière, ne sont pas les mêmes.

Comme le rapport financier 2026 contient de nombreuses informations, la Commission financière s'est concentrée prioritairement, dans son analyse des différents chapitres, sur les points qui n'y figurent pas.

M. le Président demande s'il y a encore des remarques de la part du Conseil général.

Intervention de **M. Sylvain Egger**, groupe MBB :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous sommes réunis ce soir pour voter un budget difficile. Un budget contraint. Un budget dans lequel, après augmentation d'impôts et contribution immobilière, on nous propose encore plus de CHF 260'000 de coupes.

Mais permettez-moi de poser une question simple : sommes-nous en train de faire les bons efforts, au bon endroit ? Regardons ces coupes de manière honnête. Une grande partie touche les étudiants, les apprentis, les sociétés locales, le sport, la culture, les prestations aux employés communaux. Bref, directement celles et ceux qui font vivre Belmont-Broye.



Et soyons clairs : ces coupes ne régleront **aucun problème structurel**. Elles ne stopperont ni la hausse des charges, ni les déficits à venir, ni l'augmentation de l'endettement. En revanche, leur impact est immédiat. Très concret. Très humain. Et pour quel résultat ? Pour des économies marginales, insignifiantes à l'échelle d'un budget de 28 millions.

### **On se trompe de cible.**

Pendant ce temps, **les vrais moteurs de la dérive financière** sont ailleurs. Dans les charges de transfert et les associations intercommunales, qui représentent près de 77 % de notre budget. Derrière ceci, se cachent, des thèmes connus :

- démographie galopante ;
- vieillissement de la population ;
- coûts de la santé ;
- formation.

Pourtant, je souhaiterais m'attarder sur un autre aspect, trop souvent absent du débat — et à tort. Les normes, directives, exigences toujours plus lourdes, complexes, coûteuses. Aujourd'hui, construire, rénover ou faire fonctionner une école, une salle de sport, un EMS, coûte deux, trois, quatre fois plus cher dans le public qu'ailleurs. Et pas nécessairement parce que l'on fait mieux, mais parce que l'on empile des exigences surfaces, volumes, accessibilité, feu, sécurité, ventilation, confort, équipements spéciaux, services spéciaux et j'en passe. Avec, finalement, un sentiment très clair : **une absence totale de proportion entre le risque, le besoin, le bénéfice... et le coût.**

Et ces décisions ne s'arrêtent pas à l'inauguration. Elles génèrent ensuite des coûts de fonctionnement, d'amortissements, de charges financières, de personnel, de maintenance que les communes **assument seules, année après année.**

Et aujourd'hui, on nous propose de compenser cela en coupant dans les abonnements de transports publics, dans la **bibliothèque**, dans le **sport**, dans la **culture**. **Ce n'est pas la bonne cible.** Oui, il faut assainir mais, pas en affaiblissant le lien social, pas en pénalisant les jeunes, les aînés, pas en décourageant l'engagement citoyen. Le problème est systémique et il doit être **traité là où il naît**. J'en appelle à ce que nous prenions ce sujet à bras-le-corps, ensemble, avec notre **exécutif**, nos **députés** et nos **partenaires régionaux**.

Parce que tant que nous n'oserons pas remettre en question ce qui rend nos projets inutilement chers, nous continuerons à demander des sacrifices là où ils font le plus mal et rapportent le moins. C'est pour cela, que le groupe MBB, à une large majorité, propose d'accepter le budget 2026, tout en défendant des ajustements qui ne ciblent pas directement les citoyens.

Des propositions concrètes seront présentées par mes collègues lors de l'examen des chapitres à venir. Avant de demander toujours plus d'efforts aux citoyens, commençons par remettre en question ce qui rend nos charges inutilement chères.

Intervention de **M. Nicolas Bugnon**, groupe la Gauche Plurielle :

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues Conseillers généraux,

Ce soir, nous devons tous nous mettre en face des habitants de notre commune. Ce vote sur une augmentation d'impôts est évidemment difficile pour tout le monde. Personne ne souhaite une telle situation, mais en tant qu'élus, nous devons prendre nos responsabilités.

Maintenant, le budget 2026 demande malgré tous des sacrifices. La Gauche plurielle en est consciente et avec toute sa responsabilité, elle en acceptera un bon nombre afin d'alléger les charges. Cela dit, nous observons des propositions de coupes complètement anecdotiques au niveau financier, qui seront dévastatrices pour la vie sociale et pour la jeunesse de nos villages, qui mises bout à bout, vont faire mourir toute vie dans nos villages. Nous ne pouvons pas laisser faire cela, d'autant plus que ces coupes



ne règlent absolument rien de la situation financière. On ne vote pas que des chiffres ce soir. On vote des réalités.

Nous avons la chance d'avoir une activité riche dans la Commune par l'existence de sociétés sportives et culturelles. On apprécie tous de rencontrer les gens du village lors de fêtes organisées par ces sociétés. On est bien contents que nos enfants, garçons et filles, puissent pratiquer un sport, comme le foot, la danse hip-hop ou le tennis plutôt que d'être scotchés sur leurs écrans. On est bien contents que la fête de l'école donne la chance à nos petits de se produire une première fois sur scène. On est bien contents que la bibliothèque travaille pour offrir des animations alternatives aux écrans et mette en avant la lecture pour permettre aux enfants de se développer. On est bien contents que nos anciens de plus en plus seuls dans leurs apparts, aient la possibilité de quelques contacts humains minimaux. Ces exemples, c'est quand ils ne seront plus là qu'on se dira « ah, c'est dommage, c'était quand même bien, pourquoi trouve-t-on plus personne pour rejoindre les comités des sociétés ? Pourquoi y'a plus ? ». C'est nous qui formons une vision ce soir dans ce domaine.

En sanctionnant les efforts d'un conseil des parents qu'on risque simplement de démotiver, en tuant toute activité pour les jeunes en enlevant les subventions aux sociétés locales, en réduisant les activités scolaires et culturelles, on va non seulement enlever le peu de moyens aux gens qui s'engagent, mais aussi simplement les démotiver de le faire.

Car oui, en tant qu'élus, notre rôle est de donner les impulsions, et de reconnaître tous les efforts fournis par la société civile, au risque que tout s'éteigne. Gouverner, c'est prévoir. Prévoir une politique qui permette que dans 10 ans, il y ait encore de la vie dans notre commune, prévoir que des perspectives existent encore pour nos enfants, prévoir que les habitants aient encore envie de s'engager pour la communauté, que ce soit au niveau associatif ou au niveau politique.

Vouloir couper certaines dépenses qui permettent cette vie et qui permettent à la jeunesse de se développer, est une vision à très court terme. On détruirait en un soir ce que ces générations de nos prédécesseurs ont bâti pour permettre une société qui va au-delà du boulot-écrans-dodo. Est-ce ce modèle que vous souhaitez atteindre : boulot-écrans-dodo ?

Alors surtout, ne justifiez pas vos votes concernant ces dépenses par le vœu de vouloir sauver la situation financière. Il s'agit de quelques milliers de francs à gauche et à droite. Ce ne sont pas ceux-ci qui sauvent la situation. On le voit aujourd'hui même, les quelques coupes de l'année passée, n'ont absolument rien changé à la situation financière. Tout ce qu'elles engendrent pour les habitants de Belmont-Broye, c'est de perdre sur tous les tableaux : une augmentation d'impôt inéluctable et la suppression de tous les services de vie sociale dans nos villages.

Pour concrétiser cette vision, des propositions seront faites dans différents postes budgétaires, afin d'éviter le démantèlement de la vie sociale dans la commune. Nous vous invitons à considérer les effets de certaines propositions de coupes et à voter le maintien des budgets qui permettront à notre commune de garder une vie énergique et une dynamique positive qui donne des perspectives pour la vie de tous nos villages.

En vous remerciant pour votre attention,

## **8.1 Budget de résultats 2026**

**M. le Président** indique que nous allons maintenant passer à travers ce budget de résultats, chapitre par chapitre avec un vote à la fin de chaque chapitre ainsi qu'un vote final. Afin de faciliter les votes, il précise qu'en cas de proposition de modification dans les comptes d'un chapitre, les propositions seront débattues selon l'ordre croissant des numéros de comptes.

### **Chapitre 0 – Administration générale**

Y-a-t-il des remarques ou amendements pour le chapitre 0 – Administration générale ?



**M. Fabrice Currat** pour le Conseil communal, énumère les différentes coupes effectuées pour le chapitre 0, à savoir :

0110.3000.99 Autres charges du CG :

- Réduction du nombre de verrées d'après-conseil général à une seule : - **CHF 900**
- Proposition du bureau du Conseil général pour l'acquisition d'un système de décompte électronique des voix pour **CHF 5'000**

0120.3099.00 Autres charges du CC :

- Réduction de diverses charges du Conseil communal : - **CHF 2'600**

0220.3099.00 Autres charges du Personnel :

- Réduction de diverses prestations au Personnel communal : - **CHF 7'800**

0220.3636.00 Contributions bénévoles et dons : - **CHF 5'000**

- Réduction de charges : les dons à diverses sociétés, selon les demandes reçues par la Commune, sont supprimés

## 01 Législatif et exécutif / 011 Législatif

### 0110.3099.00 Autres charges C.G (Repas-excursions-form. -cadeaux)

**M. Sylvain Egger**, groupe MBB, estime cette coupe budgétaire totalement inacceptable pour des gens qui s'engagent, qui travaillent durement. Simplement pour leur offrir à la fin d'un Conseil général un moment d'échanges un peu plus sain que celui qui est parfois de mise pendant une séance. Il propose de conserver le montant de CHF 8'200 pour ce compte.

**M. Nelson Baechler**, groupe la Gauche Plurielle, nous sommes d'accord avec la proposition du groupe MBB, ce n'est pas la meilleure idée que d'économiser sur le Conseil général. En revanche, comme déjà défendu il y a 2 ou 3 ans, je ne suis pas convaincu de dépenser CHF 5'000 pour un système de vote électronique soit indispensable, surtout maintenant où l'on vient de voter pour une augmentation d'impôts. J'estime que l'on peut s'en passer. il y a bien d'autres communes qui ne disposent pas de vote électronique. Le jour où les finances iront mieux pourquoi pas. Il propose donc un montant de CHF 3'200 pour ce compte.

**M. Ludovic Corminboeuf** pour la Commission financière :

La Commission financière propose de garder le budget inchangé (CHF 7'300) et de maintenir les verrées après chaque Conseil général. Elle donne également un préavis positif pour le système de vote électronique.

Intervention de **M. Axel Bise**, groupe PLR, qui a fait partie du groupe de travail pour l'achat d'un système de vote électronique :

#### 1. Préambule

Actuellement, les votes au Conseil général se font à main levée. Ceux-ci sont alors comptés par les scrutateurs puis compilés manuellement. Le décompte des voix n'est pas réalisé si une majorité évidente est constatée. Au besoin, le Président demande un comptage des voix et, en cas de doute sur le résultat, demande un deuxième vote.

Dans la pratique, nous avons tous constaté que des erreurs de comptage se produisent régulièrement, ce qui a pour conséquence de devoir procéder à un nouveau vote, engendrant une perte de temps et démontrant une manière de faire quelque peu obsolète en 2025.

Dans le but d'améliorer la fluidité du processus de votation lors de des séances du Conseil général, le Bureau propose l'introduction du vote électronique. Cette initiative vise à rendre la procédure de vote plus rapide et transparente.

Pour ce faire, un groupe de travail composé de 3 membres du Bureau, Alexandre JORDAN, Sylvain EGGER et Axel BISE, a été mis sur pied afin d'évaluer cette possibilité.



Le groupe de travail a approché le Service des communes (Scm) qui a fourni certains renseignements sur la manière de procéder et les bases légales. De plus, il leur a été conseillé de prendre contact avec la commune de Marly, laquelle avait acquis un système de vote électronique en 2022 (fournisseur hollandais IVS Interactiv Voting System). Une présentation de leur produit avec démonstration a eu lieu au sein de cette administration. Voici le bilan :

- Système autonome (non fixe) fonctionnant dans tous types de salles de réunions sans connexion internet.
- Dispositif avec des boîtiers (télécommandes) sans fil
- Vote électronique de manière nominative ou anonyme, avec garantie de confidentialité
- Coût raisonnable avec identification claire des frais d'acquisition, de maintenance et d'utilisation
- Système simple, efficace, fiable, de qualité, durable et ergonomique

## 2. Bases légales

La Loi sur les communes prévoit (art. 45a LCo) la possibilité pour les communes qui le souhaitent d'introduire le vote électronique, de même qu'il en fixe certaines modalités.

<sup>1</sup> Les communes souhaitant introduire le vote électronique au conseil général le prévoient dans un règlement de portée générale, qui en définit les modalités dans les limites de la présente loi.

<sup>2</sup> Les membres du conseil général expriment personnellement leurs votes par « oui » « non » « abstention ». Le système de vote électronique compte et enregistre les votes émis.

<sup>3</sup> Le vote nominal des membres du conseil général et le résultat général du vote (nombres de « oui » « non » « abstentions ») sont affichés sur support électronique. Le président confirme oralement le résultat général du vote.

<sup>4</sup> Les votes des membres du conseil général et le résultat général du vote sont consignés dans le procès-verbal des séances du conseil général. Les données de vote électroniques peuvent être effacées après que l'approbation du procès-verbal est devenue définitive.

<sup>5</sup> Si le système électronique est défaillant, le vote a lieu à main levée, sous réserve d'une demande de scrutin secret.

<sup>6</sup> Le vote au scrutin secret a toujours lieu selon la procédure prévue à l'article 45.

Le Règlement d'organisation du Conseil général (ROCG) adopté lors de la séance du 22 septembre 2025 prévoit déjà, à l'art. 48, que le Conseil général peut introduire le vote électronique.

<sup>1</sup> Le Conseil général, sur proposition du Conseil communal, peut décider d'introduire le vote électronique.

<sup>2</sup> Le cas échéant, les modalités en seront fixées dans une directive ou un règlement d'application.

Une adaptation des attributions des scrutateurs (art. 19 ROCG / 22 septembre 2025) doit être complétée comme suit :

<sup>1</sup> Les scrutateurs-trices contrôlent la concordance de la liste de présence avec l'assistance de la salle.

<sup>2</sup> Ils-elles contrôlent les urnes, délivrent et recueillent les bulletins de vote et en font le dépouillement.

<sup>3</sup> Ils-elles comptent les suffrages lors des votes à main levée.

<sup>4</sup> Ils-elles communiquent au / à la président-e le résultat des votes et des élections.

<sup>5</sup> Le-la président-e peut faire appel aux scrutateurs-trices suppléants-es pour assister les scrutateurs-trices.

<sup>6</sup> Les dispositions relatives au vote électronique demeurent réservées. (nouveau)

## 3. Système de vote électronique



La solution proposée repose sur un système simple d'utilisation tant pour les conseillers que le bureau. Le travail des scrutateurs serait ainsi plus aisé et précis.

Le système ne nécessite qu'un ordinateur portable, des télécommandes et une antenne fonctionnant par ondes radio. Dès lors, il peut être installé dans n'importe quelle salle. Toutes les données sont stockées en local sur l'ordinateur utilisé par le bureau et restent accessibles en tout temps.

Le relai entre les télécommandes et l'ordinateur utilisé se fait via ondes radio. Il est ainsi plus sécurisé qu'un système utilisant le wifi (internet) parce que non-accessible facilement à distance. De plus, d'éventuels problèmes de réseau ou des smartphones des conseillers sont exclus.

En se basant sur l'évaluation de la Commune de Marly ainsi que sur différents systèmes disponibles sur le marché, le Bureau a porté son choix sur la solution de la société IVS (Interactiv Voting System).

Bien entendu, la solution d'un système via wifi (internet) a été évaluée. Comme expliqué plus haut, cette idée a rapidement été écartée étant donné qu'elle n'apportait pas les garanties nécessaires en termes d'hébergement/stockage des données et des aspects sécuritaires.

En cas d'acceptation, et comme mentionné à l'art. 48 ROCG (version 22.09.2025), une directive d'application ou un règlement précisera les responsabilités, les modalités et le déroulement des séances ainsi que le processus d'utilisation.

#### 4. Arguments

La mise en place d'un système de vote électronique a pour but principal d'améliorer/de professionnaliser le système de comptage actuel et ainsi gagner en fiabilité des résultats avec une plus grande transparence.

##### Le gain de temps

Le fait d'éviter le comptage manuel des votes, le calcul des résultats et leur transmission à la présidence doit amener à un gain de temps. En particulier, le système évite le recomptage des voix lors de résultats incertains. Toutefois, en cas d'intentions de vote claires, il faut tout de même passer par le vote électronique.

##### La fiabilité des résultats

Les résultats issus du vote électronique sont fiables du fait qu'ils ne reposent pas sur des dénombrements de voix et des calculs manuels. Il n'en demeure pas moins que des biais peuvent découler d'erreurs sur le choix du bouton de vote ou de vote hors du délai accordé.

##### La transparence

S'il permet le dénombrement des voix, le système actuel de vote à main levée ne permet pas de récolter et de rendre publique les votes individuels. Avec la mise en œuvre du vote électronique, les votes des membres doivent être affichés en séance (art. 45a, al.3 LCo), de même qu'ils doivent être consignés dans le procès-verbal (art. 45a, al.4 LCo).

**A noter que le vote électronique n'est pas possible pour les élections ni pour les votes à bulletin secret.**

Références : Nyon, Ville et canton de Zoug, canton de Schaffhouse, Ville de St-Gall, Pratteln, Marly ainsi que diverses sociétés ou organisations privées pour des assemblées générales.

#### 5. Coûts et financement

Les coûts liés à l'introduction du vote électronique, selon l'offre d'IVS, est de EUR 4'195.00, soit environ CHF 3'900.00, hors taxes et frais d'envoi (*aucun frais annuel d'utilisation ou de maintenance*).

Cela comprend le matériel suivant :



- Logiciel
- Station de base
- 55 télécommandes (dont 5 de réserves)

Pour l'utilisation du logiciel, il est nécessaire d'utiliser un ordinateur de l'Administration communale dédié aux séances du Conseil général.

L'acquisition du système de vote électronique sera financée par le biais du compte 010.3099.00 (autres charges du Conseil général).

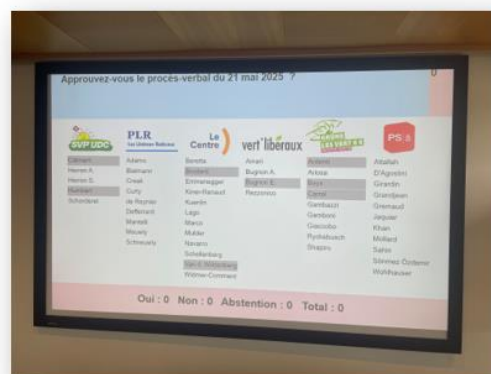


## 6. Préavis du Bureau du Conseil général

A vu de ce qui précède, le Bureau du Conseil général propose à la majorité (1 voix contre) de mettre en place et d'acquérir un système de vote électronique tel que présenté ci-dessus. En cas d'acceptation, l'entrée en vigueur est fixée, au plus tard, pour la 1<sup>ère</sup> séance 2026.



Logiciel – mode de présentation des résultats



**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques ou amendements ?

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0110.3099.00 à CHF 7'300 avec le vote électronique mais sans la verrée tel que présenté par le Conseil communal et validé par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0110.3099.00 CHF 7'300 avec le vote électronique mais sans la verrée tel que présenté par le Conseil communal et validé par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

La proposition du Conseil communal d'un montant de CHF 7'300 qui comprend le vote électronique mais sans la verrée du Conseil général.

**La proposition du Conseil communal est refusée par 6 oui, 41 non et 1 abstention.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0110.3099.00 CHF 8'200 avec verrée et le vote électronique tel que présenté par le groupe MBB de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0110.3099.00 CHF 8'200 avec verrée et le vote électronique tel que présenté par le groupe MBB de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**La proposition du groupe MBB est acceptée par à la majorité évidente.**



### **0110.3101.00 Votations - élections (matériel-port-divers)**

La Commission financière indique que ce compte contient un montant de CHF 5'000.00 pour l'achat d'un nouveau scanner (Kodak S2085f) qui est justifié par une révision importante de la loi sur l'exercice des droits politiques (1er juillet 2026). Un changement majeur concerne l'introduction du bulletin électoral officiel unique pour toutes les élections majoritaires (Conseil communal, Préfet, Conseil d'Etat et Conseil des Etats).

### **0120.3099.00 Autres charges C.C. (Repas-excursions-form. cadeaux)**

**M. Olivier Fischer**, groupe MBB, l'économie proposée par le Conseil communal est de CHF 6'600, il n'est pas sain d'économiser des sommes négligeables pouvant engendrer un impact négatif sur l'état des équipes ou sur la formation continue du personnel. Cette économie peut entraîner des répercussions négatives à long terme, il propose de garder le même budget qu'en 2025 soit CHF 11'400 au lieu de CHF 8'800 proposé par le Conseil communal.

**M. Jean-Luc Rimaz**, groupe UDC-Indépendants-UDF. Nous venons de voter une monstre augmentation d'impôts pour la population et que faisons-nous maintenant, ligne par ligne. Nous rajoutons des montants pour la 4<sup>ème</sup> augmentation qui aura lieu prochainement. Il faut être raisonnable quand nous n'avons pas d'argent, nous ne pouvons pas dépenser. Je ne sais pas comment vous faites pour gérer vos finances mais en ce qui me concerne, si je n'ai pas d'argent pour faire une dépense, je ne le fais pas. Vous allez arriver avec 25 propositions pour augmenter les charges et l'on met déjà le pied à l'étrier pour la 4<sup>ème</sup> augmentation quand on voit ce qui va nous arriver ces prochaines années. J'aimerais quand même que les élus de gauche aient un peu plus de respect pour la population. Cela suffit ! La population est déjà touchée par des taxes, par des assurances, par l'électricité, tout augmente. Si cela était votre propre argent, est-ce que vous le dépenseriez si vous n'aviez pas les moyens de le faire.

**M. Sylvain Egger**, groupe MBB, répond à la dernière phrase de M. Rimaz, en tant qu'entreprise et travaillant dans le domaine des RH, c'est justement en traitant bien nos employés surtout en période de crise que l'on va pouvoir sortir la tête de l'eau et améliorer la motivation. Nous parlons là des employés communaux, sans aller dans le détail, il faut garder cette équipe motivée et d'autres propositions que l'on va faire, les étudiants, les sportifs. Il faut que l'on garde ces équipes, ces gens, ces personnes, ces familles engagées avec un certain sourire.

Parce que l'on va déjà leur augmenter les impôts, la contribution immobilière et si finalement on augmente de tous les côtés sans parler de l'inflation. Nos coupes, comme vous le dite cela ajoute certaines petites sommes dans le budget mais cela a le but de diminuer la charge de ces personnes.

**M. Jean-Luc Rimaz** constate que l'on prend d'un côté et que l'on veut donner de l'autre et je prends note que vous faites les premiers pas pour précipiter la 4<sup>ème</sup> augmentation qui viendra dans 2 ou 3 ans.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0120.3099.00 à CHF 8'800.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0120.3099.00 à CHF 8'800.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 0120.3099.00 d'un montant de CHF 8'800.00, tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 27 oui, 20 non et 1 abstention.**

### **0120.3199.00 Autres charges d'exploitation (personnes externes +div.)**

**M. Olivier Fischer**, groupe MBB la proposition du Conseil communal est d'économiser CHF 1'500 sur ce compte et pour les mêmes raisons que mon intervention précédente, il propose de garder le même budget qu'en 2025 soit CHF 8'500 au lieu de CHF 7'000 proposé par le Conseil communal.



**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0120.3199.00 CH 7'00.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0120.3199.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 0120.3199.00 d'un montant de CHF 7'000.00 tel que présenté par le Conseil communal accepté par 32 oui, 16 non et 0 abstention.**

## **02 Services généraux / 022 Services généraux, autres**

### **0220.3099.00 Autres charges du personnel (form. -recrut. -cadeaux)**

**M. Olivier Fischer**, groupe MBB, indique que le Conseil communal propose de supprimer la sortie du personnel communal avec un montant total de CHF 7'700 au budget pour ce compte. La cohésion des équipes du personnel communal me semble prioritaire dans la qualité du travail accompli, les sorties du personnel et les activités extra professionnelles favorise la stabilité du personnel. Il propose de garder le même budget qu'en 2025 soit CHF 15'500 au lieu de CHF 7'700 proposé par le Conseil communal.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0220.3099.00 CHF 7'700 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0220.3099.00 CHF 7'700 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 0220.3099.00 d'un montant de CHF 7'700.00 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 24 oui, 23 non et 1 abstention.**

### **0220.3130.05 Prestation de services de tiers - DIGI-FR :**

La Commission financière indique que l'augmentation par rapport au budget 2025 est justifiée par l'arrêt de la participation cantonale. Néanmoins, l'offre devrait également être plus étendue pour les communes.

### **0220.3133.00 Charges pour l'informatique (hébergement...)**

La Commission financière indique que l'augmentation par rapport au budget 2025 s'explique par l'ajustement des prix appliqués par le fournisseur actuel. Les communes étaient auparavant hébergées par le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel). Après l'arrêt de ce service, un appel d'offres a été lancé et le prestataire retenu proposait l'offre la plus avantageuse. Le fait de travailler avec un seul fournisseur assurant à la fois l'hébergement et les prestations « métier » simplifie la gestion et permet de résoudre plus efficacement d'éventuels problèmes, sans que les prestataires ne se rejettent la responsabilité. La Commission financière sollicite néanmoins le Conseil Communal de prospecter pour un nouveau prestataire de services en 2027.

### **0290.3144.01 Etudes et améliorations énergétiques**

**Mme Désirée Thalmann**, groupe la Gauche Plurielle et Présidente de la Commission de l'énergie, indique que la Commune de Belmont-Broye est sensible depuis longtemps aux questions énergétiques. A ce titre, elle est par exemple labellisée Cité de l'énergie depuis 2019 et recertifié en 2024.

Dans le but de poursuivre cette démarche de la façon la plus efficace et cohérente possible, c'est important de poursuivre la collaboration d'accompagnement énergie avec Effiteam. M. Lehmann connaît bien notre Commune. Il a une vue globale de nos points forts et des faiblesses à suivre et améliorer.



Les points importants de son mandat :

- Participation active à 4 séances par année de la commission de l'énergie, en coordination avec le/la président/e de la commission
- Suivi des projets en cours, traitement des demandes et réponse aux questions, information proactive de la commune :
- Optimisation des réglages dans les bâtiments communaux
- Négociations avec groupe E pour le CAD et autres, il vient de négocier une baisse de puissance avec une diminution de frais annuels de CHF 8'000. Actuellement, il y a l'élaboration une analyse fine des besoins réels des différents bâtiments en collaboration avec le service technique. Négociation et résolution de problèmes de régulation de chaleur (trop élevé) avec groupe E.

Pour une cohérence et continuation sur le chemin de la transition énergétique il est important de maintenir ce mandat au moins la première année de la prochaine législature. La Gauche Plurielle propose un montant de CHF 5'400 au lieu de zéro proposé par le Conseil communal.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0290.3144.01 à zéro tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0290.3144.01 à zéro tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.  
Abstention ?

**Le Budget pour le compte 0290.3144.01 tel que présenté par le Conseil communal est accepté à la majorité évidente.**

Plus aucune remarque n'étant posé, le Conseil général passe maintenant au vote du chapitre 0 avec la modification demandée du groupe MBB.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le chapitre 0 – Administration générale de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le chapitre 0 – Administration générale de lever leurs cartons rouges.  
Abstention ?

**Le Chapitre 0 - Administration générale est accepté avec les modifications demandées par 48 oui, 0 non et 0 abstention. Les charges se montent dès lors à CHF 2'432'940.00 et les revenus à CHF 63'500.00 qui donnent un solde de CHF 2'410'220.00.**

## Chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense

**M. Fabrice Currat**, Conseiller communal, n'a pas de remarque particulière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

**M. le Président** demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense de lever leurs cartons rouges.  
Abstention ?

**Le Chapitre 1 – Ordre et sécurité, défense est accepté par 48 oui, 0 non et 0 abstention. Les charges**



**se montent dès lors à CHF 444'900.00 et les revenus à CHF 196'600.00.**

## **Chapitre 2 – Formation**

**M. Fabrice Currat, Conseiller communal :**

2300.3637.00 Participation aux abonnements

- Suppression de la prestation : la participation aux abonnements de transports publics pour les apprentis et étudiants tombera dès 2026-27. Un montant de CHF 20'000 est prévu pour rembourser le solde des abonnements de 2025-26. Pour le budget 2026, la réduction se monte à - CHF 80'000

**M. le Président** donne la parole à la Commission financière.

**M. Ludovic Corminboeuf, pour la Commission financière :**

### **21 Scolarité obligatoire / 217 Bâtiments scolaires et halles**

**2170.3120.00 Frais d'électricité et eau : écoles et halles :**

Avec la pose des panneaux solaires sur la salle de sports à Domdidier, une baisse des coûts des frais d'électricité est probable dès 2026. Le budget 2027 sera adapté en fonction des résultats 2026.

**2170.3144.01 Entretien et rénov. bâtiments des halles de sports**

La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget 2026 de CHF 39'600,00 à CHF 31'600,00 soit une baisse de 20% environ, estimant qu'un potentiel d'économies existent dans ce compte.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 2170.3144.01 CHF 39'600 et que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 2170.3144.01 CHF 39'600 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 2170.3144.01 d'un montant de CHF 39'600.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 22 oui, 26 non et 0 abstention.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 2170.3144.01 CHF 31'600 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 2170.3144.01 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 2170.3144.01 d'un montant de CHF 31'600 tel que présenté par la Commission financière est accepté par 33 oui, 11 non et 4 abstentions.**

### **218 Accueil du jour**

La Commission financière indique que l'amélioration marquée par rapport aux comptes 2024 (CHF 68'200,00 pour le budget 2026 et CHF 176'287.57 aux comptes 2024) s'explique principalement grâce à un meilleur ratio « éducatrice / élèves » et à l'augmentation de la participation financière des parents.

### **219 Scolarité obligatoire**

**2190.3000.00 Jetons et frais du conseil des parents**

La Commission financière indique que le conseil des parents se rencontrent 15 fois par année. La Commission financière recommande une optimisation de la structure afin de diminuer le nombre de



séances.

#### **2190.3099.00 Autres charges du personnel (form. -recrut. -cadeaux)**

**M. Olivier Fischer**, groupe MBB, informe que la proposition d'économie du Conseil communal est de CHF 500 et que pour les mêmes raisons que lors de mes interventions précédentes, il propose de garder le même budget qu'en 2025, soit CHF 500 au lieu de zéro proposé par le Conseil communal.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 2190.3099.00 à zéro tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 2190.3099.00 à zéro tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 2190.3099.00 à zéro tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 25 oui, 21 non et 2 abstentions.**

#### **22 Ecoles spécialisées / 230 Formation professionnelle initiale**

##### **2300.3637.00 Participation sur abonnements et divers**

La Commission financière indique que la Commune arrêtera de participer financièrement aux abonnements en 2026 (CHF -80'000,00 par rapport au budget 2025). A noter que cette prestation est rare dans les autres communes. Le montant résiduel de CHF 20'000,00 est prévu pour les remboursements individuels restants en 2025-2026 étant donné que les étudiants et apprentis peuvent en faire la demande au début ou à la fin de l'année scolaire.

**M. le Président** demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

**M. Johann Pury**, groupe MBB : Cette subvention est un soutien direct aux familles, familles à qui l'on demande déjà beaucoup d'efforts financiers et cela ne va pas s'arranger avec le budget 2026. Ce budget de CHF 100'000, bien qu'important représente moins de 0,3% des charges du budget communal mais il peut représenter une part bien plus importante du budget de certaines familles. Même si cette subvention est un cas particulier comme mentionné dans le rapport pour la commune de Belmont-Broye, elle représente une solidarité communale accrue envers les 255 bénéficiaires. Au vu de ces éléments, nous demandons de maintenir le montant de CHF 100'000 au budget 2026.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 2300.3637.00 d'un montant de CHF 20'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 2300.3637.00 d'un montant de CHF 20'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 2300.3637.00 d'un montant de CHF 20'000.00 tel que présenté par le Conseil communal est accepté à la majorité.**

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote du chapitre.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le chapitre 2 – Formation de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le chapitre 2 – Formation de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Chapitre 2 – Formation est accepté à la majorité évidente. Les charges se montent dès lors à CHF 8'938'630.00 et les revenus à CHF 264'100.00.**



## Chapitre 3 – Culture, Sport et Loisirs

**M. Fabrice Currat**, Conseiller communal :

3210.4250.00 : Abo. Adultes, étudiants AVS

- Augmentation du prix de l'abonnement pour la bibliothèque de CHF 25 à CHF 35 /an pour les adultes

3220.3636.00 : Subv. aux sociétés à but culturel et 3410.3636.00 : Subv. aux stés sportives

- Réduction de CHF 500 à CHF 250 de la subvention annuelle aux sociétés culturelles et sportives :  
- CHF 20'200

### 32 Culture, autres

#### 3210.3099.00 Autres charges du personnel (form. -recrut. -cadeau-dépl.)

**M. Nicolas Bugnon**, groupe la Gauche Plurielle, **Mme Stéphanie Streingruber**, groupe MBB :

Nous intervenons ensemble en faveur de la bibliothèque. Certains n'utilisent peut-être pas cet établissement, mais apprenez qu'une bibliothèque, c'est un investissement pour l'avenir de nos enfants et de notre commune. Il est prouvé que l'utilisation d'une bibliothèque favorise la réussite des études et élargit les intérêts de ses utilisateurs. De plus, en ces temps où l'on fustige les écrans qui sont partout, la bibliothèque œuvre à offrir une alternative.

Nous avons pu remarquer des coupes certes anecdotiques, mais qui prêteraient son fonctionnement. Premièrement, concernant la proposition d'augmenter la cotisation adulte de 25.- à 35.-. Nous vous proposons de refuser cette idée pour la simple raison suivante. La bibliothèque n'est pas un grand investissement dans le budget communal, mais si l'on veut le rentabiliser, l'objectif est d'augmenter son utilisation, d'augmenter le nombre de gens qui se rendent à la bibliothèque.

Comme tout entrepreneur, on comprendra facilement qu'en augmentant le prix, on perdra forcément des gens qui ne voudront pas payer cette augmentation. Le budget prévoit CHF 300 de recettes supplémentaires grâce à cette augmentation, mais par ces pertes d'abonnés qu'il y aura forcément, ce n'est pas CHF 300 qu'on gagnera, mais, on perdra tellement d'abonnés qu'on aura une différence négative, et on sera comme on dit, pomme avec le bourg.

Etant moi-même actif dans le domaine, je peux vous assurer que la tendance générale dans les bibliothèques est d'aller vers la gratuité. Avenches offre un service gratuit. Cousset demande 25.- comme Domdidier à l'heure actuelle.

Ayons un peu d'ambition pour cette bibliothèque et évitons de lui dicter un modèle intenable. L'objectif est d'augmenter son utilisation, alors gardons les frais d'abonnements raisonnables et laissons-là se développer, ou au moins ne pas perdre les lecteurs qu'elle a déjà à cause d'une mesure inutile !

Nous vous proposons de garder le compte 3210.4250.00 Abonnements adultes, étudiants, AVS à hauteur de CHF 1'600 et ainsi garder les cotisations adultes à CHF 25.

En plus de ça, quelques coupes ont aussi été prévues au niveau du fonctionnement, qui n'étaient même pas relevées dans le rapport financier, tellement leur hauteur est anecdotique. Mais pour la bibliothèque, ce sont des coupes qui empêchent le fonctionnement !

La bibliothèque, pour rester attractive, doit renouveler sa collection de livres petit à petit. Le budget du Conseil communal propose de couper dans les frais d'équipement, passant de CHF 1'500 à CHF 500, une coupe de 66% du budget d'équipement. Ce n'est pas tenable. Idem pour le matériel de bureau, une coupe de CHF 1'500 à CHF 500 ! L'équipement des livres et notamment la plastification est essentiel pour assurer leur durabilité. La bibliothèque ne pourra simplement pas fonctionner avec un budget amputé de 2/3 dans ce domaine.



Nous vous proposons donc de garder les budgets identiques à 2025 dans les lignes 3210.3100.00 Matériel bureau/mobilier et 3210.3100.01 Frais équipement, et donc de les laisser à CHF 1'500 au lieu des CHF 500 proposés.

Il faut savoir que la bibliothèque fonctionne grâce à une dizaine de personnes, la plupart engagée à de très faibles taux de travail. Pour assurer un travail de qualité auprès des enfants, pour leur transmettre l'envie de lire et de découvrir la richesse des mots, les animatrices donnent de leur temps et effectuent bénévolement une partie de leur tâche.

Convaincues que l'amour des livres est important et indispensable au bon développement des jeunes et afin d'assurer un service de qualité auprès des lecteurs de toute génération confondue, nous vous proposons de garder également un minimum de formation possible pour ces personnes et de maintenir le compte 3210.3099.00 Autres charges du personnel (formation-recrutement) à hauteur de CHF 1'000 au lieu des CHF 500 proposés.

Pour terminer, nous voudrions rappeler que la bibliothèque était une association il y a encore 1 année, qu'elle détenait un capital de CHF 6'000 que la Commune a encaissé. Il est indécent aujourd'hui de venir couper son budget.

La bibliothèque est un des derniers endroits qui lutte contre les écrans et pour une information éclairée, merci à vous de soutenir son bon fonctionnement.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.3099.00 d'un montant de CHF 500 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.3099.00 d'un montant de CHF 500 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 3210.3099.00 d'un montant de CHF 500.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 20 oui, 28 non et 0 abstention.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.3099.00 d'un montant de CHF 1000 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.3099.00 d'un montant de CHF 1'000.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 3210.3099.00 d'un montant de CHF 1'000.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle est accepté par 33 oui, 15 non et 0 abstention.**

### **3210.3100.00 Matériel bureau/mobilier et divers**

Le groupe MBB et la Gauche Plurielle proposent CHF 1'500 au lieu de CHF 500 proposé par le Conseil communal.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.3100.00 d'un montant de CHF 500.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.3100.00 d'un montant de CHF 500.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 3210.3100.00 d'un montant de CHF 500.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 22 oui, 26 non et 0 abstention.**



**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.3100.00 d'un montant de CHF 1'500.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons verts.  
**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.3100.00 d'un montant de CHF 1'500.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons rouges.  
Abstention ?

**Le Budget pour le compte 3210.3100.00 d'un montant de CHF 1'500.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle est accepté par 29 oui, 19 non et 0 abstention.**

#### **3210.3100.01 Frais équipement**

Le groupe MBB et la Gauche Plurielle proposent CHF 1'500 au lieu de CHF 500 proposé par le Conseil communal.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.3100.01 d'un montant de CHF 500.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.3100.01 d'un montant de CHF 500.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 3210.3100.01 d'un montant de CHF 500.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 22 oui, 26 non et 0 abstention.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.3100.01 d'un montant de CHF 1'500.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.3100.01 d'un montant de CHF 1'500.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 3210.3100.01 d'un montant de CHF 1'500.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle est accepté par 33 oui, 15 non et 0 abstention.**

#### **3210.4250.00 Abo. Adultes, étudiants AVS (bibliothèque)**

Le groupe MBB et la Gauche Plurielle proposent un produit de CHF 1'600 au lieu de CHF 1'900 proposé par le Conseil communal.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

Une Conseillère générale est sortie de la salle juste avant le vote. **Le Président** rappelle qu'il ne faut pas quitter la salle pendant un vote. Le vote se poursuit tout de même.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.4250.00 d'un montant de CHF 1'900.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.4250.00 d'un montant de CHF 1'900.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 3210.4250.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 20 oui, 27 non et 0 abstention.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.4250.00 d'un montant de CHF 1'600.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.4250.00 d'un montant de



CHF 1'600.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons rouges. Abstention ?

**Le Budget pour le compte 3210.4250.00 d'un montant de CHF 1'600.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle est accepté par 29 oui, 18 non et 0 abstention.**

### **3220.3636.00 Subvention sociétés culturelles**

**Mme Marina Dubey**, groupe MBB :

Chères conseillères générales, chers conseillers généraux,

Vous êtes toutes et tous ici ce soir, ce qui prouve que vous faites partie des personnes qui s'investissent pour leurs villages, en l'occurrence pour leur commune. Mais vous n'êtes pas les seuls.

Des dizaines d'autres personnes de tous nos villages s'investissent de tout cœur tout au long de l'année pour organiser diverses manifestations ou activités, et, ensemble, contribuent très largement à ce que notre commune ne soit pas constituée de cités dortoir mais bien de villages, vivants, accueillants, dynamiques. Et tous nos habitants en profitent.

Néanmoins, il n'est pas toujours facile d'être membre d'une société villageoise, surtout ces dernières années. Les motivations s'essouffent, il devient plus difficile de trouver des personnes prêtes à s'investir, à travailler gratuitement, à prendre de leur temps le soir ou les week-ends. Mais malgré tout, nos sociétés sont toujours là, elles se battent toujours pour continuer.

Dans ce contexte-là, le Conseil communal nous propose de réduire de moitié les subventions allouées aux sociétés à but culturel (compte 3220.3636.00) et aux sociétés sportives (compte 3410.3636.00), pour passer de CHF 500 à CHF 250 par société. Mettez-vous un instant à la place de ces gens qui travaillent tout au long de l'année avec comme seul salaire la reconnaissance des villageois, ces gens qui travaillent sans compter et souvent toujours plus.

Voulons-nous leur dire que le Conseil général ne trouve pas leur travail assez important et qu'il vaut la moitié moins qu'autrefois ? Quel message donnons-nous là à nos sociétés, aux poumons de nos villages ? Je vous invite à y réfléchir sérieusement. Economiser, oui, malheureusement, il le faut. Mais au détriment de nos sociétés et de notre vie villageoise ? Non.

Je souhaite donc faire deux propositions au Conseil général ce soir, qui sont donc de garder des budgets équivalents à 2025 en octroyant des subventions de 500CHF aux sociétés à but culturel et aux sociétés sportives :

- Je propose donc d'augmenter le budget du compte 3220.3636.00 Subventions aux sociétés à but culturel à CHF 33'000.
- Je propose également d'augmenter le budget du compte 3410.3636.00 Subventions aux sociétés sportives à CHF 33'500.

Dans le souci de garder des villages vivants, dynamiques, sportifs, je vous encourage vivement à soutenir ces deux propositions.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

**M. Nicolas Bugnon**, groupe la Gauche Plurielle :

Comme expliqué dans notre introduction, la vie villageoise et la cohésion des habitants repose en grande partie sur les sociétés locales, sportives et culturelles. Nous avons la chance à Belmont-Broye de compter sur un bon nombre de sociétés, et c'est sans doute aussi dû à une politique qui a favorisé cela jusqu'ici.

On peut croire que leur existence va de soi, mais rien n'est plus fragile. L'engagement des bénévoles est aujourd'hui plus en péril que jamais. On sait bien tous combien il est parfois difficile de recruter du monde dans un comité. Si on veut de la formation dans ces sociétés, il faut aussi des gens pour la faire. On sera bien malin le jour où les sociétés ne se renouvellent plus.



La commune se doit garder cette politique pour montrer son soutien à ces sociétés. L'investissement en vaut 10x la peine en termes de retours. Favorisons cette vie dynamique qui nous est propre. La perte d'un club de foot, comme on a pu le voir à Léchelles, ou de toute autre société, est un pas de plus vers une société lobotomisée devant les écrans.

Alors, pour garder une vie dans nos villages, nous vous proposons de maintenir le budget 3220.3636.00 Subv. aux sociétés à but culturel à l'identique des années précédentes et d'augmenter la proposition du Conseil communal de 9'400.-, passant de 23'600.- à 33'000, pour garder le soutien communal à ces sociétés. De même, nous ferons la même proposition au point 3410.3636.00 Subv. aux stés sportives.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3220.3636.00 CHF 23'600 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3220.3636.00 CHF 23'600 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 3220.3636.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 23 oui, 25 non et 0 abstention.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3220.3636.00 CHF 33'000 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3220.3636.00 CHF 33'000 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 3220.3636.00 d'un montant de CHF 33'000.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle est accepté par 26 oui, 21 non et 1 abstention.**

### **3290.3636.00 Réceptions org. par la commune (Fête Nat. + divers)**

**Mme Iwana Ducry**, groupe MBB, intervient dans le but d'exprimer leur position concernant le budget des réceptions organisées par la Commune. Nous soutenons la proposition du Conseil communal visant à plafonner les dépenses de la fête nationale à 8'000 CHF. En revanche, il nous paraît essentiel de maintenir les aides de 3'000 CHF accordées aux autres manifestations.

Comme cela a déjà été évoqué, nous privilégions la cohésion sociale et l'esprit de village, qui constituent des éléments fondamentaux de la vie communale, plutôt que des économies marginales dont l'impact financier est limité mais dont les conséquences négatives sur la dynamique villageoise sont bien réelles. Ces manifestations participent pleinement au lien social, à l'engagement associatif et à la qualité de vie de nos habitants.

Dans ce contexte, et au nom d'une majorité du MBB, nous proposons l'adoption d'un budget global de 15'000 CHF, permettant de concilier une gestion financière responsable avec le maintien d'un soutien adéquat à la vie associative et communautaire du village.



Numéro	Budget 24	Budget 25	Ecart
3290.3636.00 Réceptions org. par la Commune	12'000	21'000	-9'000
Fête Nationale	8'000	18'000	-10'000
Comptoir	4'000	0	4'000
Autres manifestations	0	3'000	-3'000

Comme en 2025, le Conseil communal octroiera un montant à la société locale qui organisera la fête nationale. Les Services communaux épauleront logistiquement la société et il sera demandé à cette dernière de respecter un cahier des charges simple. Comme tous les 2 ans, la Commune organisera l'apéritif d'ouverture du Comptoir belmontois à Domdidier. Dans un souci d'économie et de symétrie des sacrifices, le Conseil communal propose de réduire son soutien financier.

3290.3636.0 0	Réceptions organisées par la Commune	Réduction du budget	CHF 18'300.0 0	CHF 12'000.0 0	CHF 6'000.0 0	CHF 15'000.0 0
------------------	---	---------------------------	----------------------	----------------------	---------------------	----------------------

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3290.3636.00 CHF 12'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3290.3636.00 CHF 12'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 3290.3636.00 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 27 oui, 21 non et 0 abstention.**

### 3291.3636.00 Commission culturelle (manifest.)

**Mme Aline Guillet**, groupe MBB, membre de la commission culturelle :

Nous prenons ensemble la parole avec le groupe La Gauche Plurielle pour défendre le budget de la Commission culturelle, point 3291.3636.00.

Le Conseil communal propose de couper 5900.- par rapport à l'année passée. Tout d'abord, je tiens à relever, pour celles et ceux qui seraient passer trop vite sur cette ligne, que derrière ces charges de 60'000.-, il y a également 40'000.- de retour en recette, notamment grâce à la vente des billets de spectacle, au parrainage et aux petites entrées de la buvette lors de l'Aulahop.

Donc il s'agit d'un investissement concret de 20'000.- pour des manifestations culturelles qui rassemblent nos concitoyennes et concitoyens. Spectacles, salons de Modeste, fête multiculturelle, fête de la musique, conférences, sont des lieux d'échanges où les habitants de Belmont-Broye se rencontrent, créent du lien, partagent des points de vue. La culture ouvre l'esprit, permet de se faire une opinion sur un sujet, de donner son avis, d'exprimer ses goûts. N'est-ce pas là un point essentiel au bon fonctionnement de notre société et pour la cohésion sociale ? Nous donnons la possibilité à la population de pouvoir participer à tout cela à 2 pas de chez eux !

Les membres de la Commission culturelles donnent énormément de leur temps, et avec enthousiasme d'ailleurs, pour organiser, mettre en place, faire de la publicité pour toucher tout le monde. Savez-vous par exemple que l'impression d'un tout-ménage à 3000 ex, (à l'imprimerie de Domdidier bien sûr,) et sa distribution par la poste coûte au total env. 1000.-. Si nous coupons encore le budget, nous devons faire des choix, communiquer uniquement via les réseaux et exclure une partie de la population ?



impensable ! Ne plus « offrir » de manifestations gratuites comme les salons de Modeste ou des conférences, quel dommage !

Aux vues de la situation financière, nous avons fait le choix d'augmenter les impôts pour toutes les Belmontoises et Belmontois. Mais essayons en parallèle de continuer à offrir un service culturel de qualité. Et pour cela, au nom également d'une majorité du MBB, nous proposons un budget de 60'000.-, pour les manifestations de la commission culturelle, avec une coupe de 1200.- par rapport à 2025, un geste symbolique d'économie, mais qui reste supportable.

Merci pour votre attention et votre soutien à la culture !

**M. Nicolas Bugnon, groupe La Gauche plurielle :**

La Commission culturelle est un organe qui organise une activité intense pour la population et réfléchit à la vie villageoise tout au long de l'année. Durant les 5 ans passés, ses membres n'ont pas compté leurs heures, mais avec satisfaction, car le succès est à chaque fois au rendez-vous. Visite de château rénové dans la commune, conférence sur la cybersécurité, soirée de rencontre au Salons de Modeste, et j'en passe. Finalement, 4 sentiers culturels seront bientôt inaugurés qui ressortiront tout ce qui fait l'identité de nos villages, leur histoire comme leur richesse actuelle. Un projet titanesque pour un budget minime. Des sponsors ont même été trouvés pour pouvoir le financer. Cette Commission participe énormément au sentiment d'appartenance créé dans notre commune et elle doit pouvoir continuer.

Durant les 5 ans passés, la salle de spectacle Aulahop a été un projet important et le souhait est effectivement de faire perdurer cette aventure qui fait rayonner Belmont-Broye au-delà de l'Arbogne et du Chandon. Mais il n'a jamais été question de ne faire plus que cela !

Il faut comprendre qu'il s'agit de la différence charge/recette qui permet à la commission de fonctionner : et les coupes ont déjà été très conséquentes ! L'année passée, la proposition de coupe faite en direct lors du Conseil, a réduit la somme à disposition de près de 20%, ceci sur la seule voix prépondérante du président, puisqu'une égalité était comptée. Couper encore 6000.- à cette commission, revient à l'empêcher de travailler, ou ne lui permettre de réaliser que la saison de l'Aulahop. Est-ce cela que vous souhaitez de la part de cette commission ? Ce ne sont en tout cas pas ses objectifs. Elle doit œuvrer pour la cohésion entre les villages, pour garder vivant nos identités locales. Durant les deux dernières années, elle a travaillé à révéler toute la richesse historique dans le cadre du sentier culturel. Tout ce matériel ne demande désormais qu'à être révélé aux habitants qui s'émerveilleront d'apprendre l'histoire de leurs villages et les histoires incroyables lors d'événements qui rassembleront les habitants autour de leur identité villageoise.

Nous vous demandons de permettre à la Commission culturelle d'accomplir ses missions à l'avenir et d'accepter un retour au budget de dépenses du compte 3291.3636.00 Commission culturelle (Manifestations) à hauteur de 60'000.-, donc une augmentation de 4'700.- par rapport à la proposition du Conseil communal, pour rester à l'état du budget 2025, moins 1'200.- pour participer à l'effort.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3291.3636.00 CHF 55'300 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3291.3636.00 CHF 55'300 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 3291.3636.00 d'un montant de CHF 55'300 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 22 oui, 26 non et 0 abstention.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3291.3636.00 CHF 60'000 tel que présenté par le groupe MBB et Gauche Plurielle de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3291.3636.00 CHF 60'000 tel que présenté par le groupe MBB et Gauche Plurielle de lever leurs cartons rouges.



Abstention ?

**Le Budget pour le compte 3291.3636.00 d'un montant de CHF 60'000.00 tel que présenté par le groupe MBB et Gauche Plurielle est accepté par 28 oui, 20 non et 0 abstention.**

### **34 Sport et loisirs**

#### **341 Sport**

##### **3410.3636.00 Subvention sociétés locales**

**Mme Marina Dubey**, groupe MBB : Dans la continuité de mon intervention concernant le soutien aux sociétés locales propose un montant de CHF 33'500 au lieu de CHF 22'700 proposé par le Conseil communal.

**M. Nicolas Bugnon**, La Gauche Plurielle : Pour les mêmes raisons déjà évoquées, je vous propose d'accepter cette proposition.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3410.3636.00 CHF 22'700 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3410.3636.00 CHF 22'700 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le résultat présentant une égalité, la voix du Président prime. Le Budget pour le compte 3410.3636.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 24 oui, 24 non (+1) et 0 abstention.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3410.3636.00 CHF 33'500 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3410.3636.00 CHF 33'500 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 3410.3636.00 d'un montant de CHF 33'500.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle est accepté par 27 oui, 20 non et 1 abstention.**

**M. le Président** donne la parole à la Commission financière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, pour la Commission financière :

#### **342 Loisirs**

##### **3420.3140.00 Entretien des places publiques :**

Comme il demeure une grande incertitude liée à la mise en place de la crèche à Dompierre en 2026, la Commission financière propose la suppression du budget prévu pour l'aménagement des accès en gravier, l'éclairage et le déplacement des arbres. Le Conseil Communal pourra demander un crédit supplémentaire si besoin (CHF 15'000) en 2026.

En outre, la Commission financière propose de réparer les bancs existants sans en ajouter de nouveaux et de diminuer ainsi le budget prévu à cet effet de 50% (CHF 20'000 à CHF 10'000).

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques, questions, propositions ?

**Le Groupe MBB** suit la proposition de la Commission financière. Le budget prévoit CHF 43'000 mais il a retenu que dans le message du Conseil communal sur le sujet de la nouvelle crèche lors de la séance du 22 septembre 2025, il est écrit que la construction du bâtiment et ses aménagements sont financés par Little Green House ainsi que l'entretien des locaux. Dès lors, pourquoi l'aménagement d'un chemin d'accès équipé d'un éclairage revient à la charge de la Commune, la crèche pourra déjà



bénéficiaire de la place de jeux et du terrain de sports qui ont été financés par la Commune. Je rejoins la proposition de la Commission financière pour réduire le budget de ce poste à CHF 18'000.

**M. Sébastien Formica**, Vice-Syndic, rappelle que, comme M. Currat l'a précisé, c'est vraiment l'enveloppe budgétaire qui est votée et non le contenu, à savoir que va-t-on faire de l'argent qui est comptabilisé sous ce poste. Pour la crèche, effectivement les aménagements extérieurs autour de la crèche, dans la zone de la crèche, sont à la charge de Little Green House. Cependant, pour relier l'espace communal à l'espace de la crèche, il y a un petit bout de chemin où nous devons assurer l'accès. Aujourd'hui, à droite du bâtiment, il y a un accès en terre qu'il va falloir adapter pour assurer un accès direct sur les parkings. C'est la raison pour laquelle, nous avons mis cette demande dans le budget.

Le permis de construire va très certainement arriver cette année, et la construction sera effectuée très vraisemblablement en 2026. C'est pour cela que nous avons mis ce montant au budget 2026 et ne pas revenir avec des demandes de crédits supplémentaires pendant l'année. Ce n'est pas l'accès autour du bâtiment qui est ici concerné, mais bien celui destiné à relier le parking à la crèche.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3420.3140.00 CHF 43'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3420.3140.00 CHF 43'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 3420.3140.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé à la majorité évidente.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3420.3140.00 CHF 18'000 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3420.3140.00 CHF 18'000 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 3420.3140.00 d'un montant de CHF 18'000.00 tel que présenté par la Commission financière est accepté à la majorité évidente.**

**M. le Président** demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le chapitre 3 – Culture, Sport et Loisirs de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le chapitre 3 – Culture, Sport et Loisirs de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Chapitre 3 – Culture, Sport et Loisirs est accepté à la majorité évidente. Les charges se montent dès lors à CHF 464'900.00 et les revenus à CHF 56'790.00.**

#### Chapitre 4 – Santé

**M. Fabrice Currat**, Conseiller communal, n'a pas de remarque particulière.

**M. le Président** donne la parole à la Commission financière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière n'a pas de remarque particulière.



**M. le Président** demande s'il y a des remarques, questions, propositions ? Ce qui n'est pas le cas.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le chapitre 4 – Santé de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le chapitre 4 – Santé de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Chapitre 4 - Santé est accepté à la majorité évidente. Les charges se montent dès lors à CHF 2'957'570.00 et les revenus à CHF 15'000.00.**

## Chapitre 5 – Prévoyance sociale

**M. Fabrice Currat**, Conseiller communal :

5220.3636.00 Prestations complémentaires AI et 5320.3631.00 Prestations complémentaires AVS

- La mesure PAFE décidée par le Conseil d'Etat reporte de nouvelles charges sur la commune pour **CHF 513'770**

5350.3637.00 Soutien aux seniors

- Mise en place d'une conciergerie sociale en partenariat avec Pro Senectute (projet-pilote) : **CHF 20'000**
- Réduction de prestations en contrepartie, soit la fête des nonagénaires et de la subvention aux dîners des aîné.es qui seront soutenus en alternance, une année sur deux, avec la balade gourmande des séniors : - **CHF 23'000**

5350.3637.01 Seniors +

- Réduction de diverses prestations du concept Séniors + : - **CHF 9'200**

**M. le Président** donne la parole à la Commission financière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, pour la Commission financière :

### **52 Invalidité / 522 Prestations complémentaire AI**

#### **5220.3631.00 Participation au financement des prestations compl. – AI**

Dans le cadre des mesures PAFE (programme d'assainissement des finances de l'Etat), le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le régime transitoire de prise en charge des prestations communales AI par le Canton. 25% de ces dépenses (CHF 215'280) sont dorénavant imputées à la Commune

### **53 Vieillesse et survivants / 532 Prestations complémentaire AVS**

#### **5320.3631.00 Participation au financement des prestations compl. – AVS"**

Dans le cadre des mesures PAFE (programme d'assainissement des finances de l'Etat), le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le régime transitoire de prise en charge des prestations communales AVS par le Canton. 25% de ces dépenses (CHF 298'490) sont dorénavant imputées à la Commune.

### **53 Vieillesse et survivants / 535 Prestations de vieillesse**

#### **5350.3637.00 Soutien aux seniors (repas, nonagénaires, divers**

**Mme Cindy Chassot**, groupe Le Centre et Présidente de la Commission Seniors : Je m'exprime aujourd'hui en tant que membre de la Commission seniors, mais aussi comme citoyenne préoccupée par l'avenir du lien social dans nos villages. Le soutien aux seniors n'est pas un luxe : c'est une responsabilité collective et la reconnaissance élémentaire envers celles et ceux qui ont construit Belmont-Broye avant nous.

Le budget présenté pour 2026 prévoit des coupes importantes :

- suppression de la reconnaissance aux nonagénaires ;
- réduction du cadeau de fin d'année ;
- baisse des moyens pour les moments de convivialité.

Ces événements ne sont pourtant pas de simples dépenses festives : ils luttent contre l'isolement,



maintiennent le lien intergénérationnel et rappellent à nos aînés qu'ils comptent pour leur commune.

J'aimerais aussi rappeler l'importance du concierge social, projet pilote essentiel pour accompagner les plus âgés dans leurs démarches, favoriser leur autonomie et leur permettre de rester chez eux plus longtemps. À terme, c'est une action qui améliore leur qualité de vie et génère des économies en retardant les entrées en EMS. Ce projet pilote représente une avancée importante pour notre commune.

Mais il ne peut se substituer aux moments de convivialité et de reconnaissance que nous offrons à nos aînés. Ces actions sont complémentaires : l'une répond à des besoins pratiques et d'autonomie au quotidien, l'autre renforce le lien social et la place des seniors dans la communauté.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons maintenir l'apéritif des nonagénaires. Ce moment n'est pas une simple collation : c'est un geste de reconnaissance envers celles et ceux qui ont construit notre commune.

Consciente des contraintes financières, la Commission seniors propose déjà :

- un cadeau réduit au strict minimum (un bouquet, une bouteille, ...)
- une collation simplifiée ;
- une limitation du nombre de participants.

Concernant le repas des aînés, organisé ces derniers jours dans nos villages, chacun peut constater à quel point il est attendu. Traditionnellement porté par les sociétés locales, il renforce les liens, la solidarité et l'esprit de communauté.

Pour maintenir ces deux prestations essentielles, la Commission Seniors propose :

5350.3637.00 Soutien aux seniors (repas, nonagénaires, divers)

Augmenter le budget à CHF 38'200, soit CHF 17'000 de plus que proposé par le Conseil communal afin de financer le repas des aînés (CHF 15'000) et l'apéritif des nonagénaires (CHF 2'000).

CHF 17'000, c'est un montant raisonnable au regard du budget communal, mais c'est un investissement humain immense. En soutenant nos seniors aujourd'hui, nous renforçons la cohésion de nos communautés et prévenons des coûts bien plus élevés demain. Je vous invite donc à soutenir cette augmentation pour préserver des prestations simples, mais essentielles, et pour affirmer clairement que dans notre commune, nos seniors ne sont pas une charge, mais une richesse.

**M. Blaise Longchamp**, groupe PLR, : Ce poste prévoit la suppression de la réception des nonagénaires, la subvention au repas des seniors et une diminution du cadeau de fin d'année à nos aînés, tout en inscrivant en même temps un montant de CHF 20'000 pour un projet pilote de conciergerie sociale avec Pro Senectute. Le groupe PLR souhaite être très clair sur ce point. L'argent destiné aux aînés doit rester prioritairement au bénéfice direct des aînés. Supprimer ou réduire des intentions symboliques mais importantes comme les réceptions de fin d'année et les cadeaux en période de hausse des impôts pour financer un projet pilote dont l'impact et la pérennité ne sont pas encore démontrés envoie un mauvais signal à une population particulièrement sensible et respectée dans notre Commune. Nous ne remettons pas en cause le travail de Pro Senectute, ni l'intérêt potentiel d'un tel projet à long terme mais dans le contexte actuel, ce projet pilote peut être reporté et que les prestations existantes en faveur des aînés doivent être maintenues. Nous demandons donc que les CHF 20'000 prévus pour ce projet pilote soit tout simplement attribués comme suit : CHF 5'000 pour la réception des nonagénaires / CHF 13'000 pour les subventions aux sociétés pour le repas de aînés / CHF 2'000 + les CHF 1'200 déjà budgétisé pour le cadeau des aînés. Soit un montant total de CHF 21'200.

**Mme Rachel Rose Baechler**, groupe La Gauche Plurielle : Il y a deux semaines, dans cette même salle, nous avons servi le repas des aînés de Domdidier. 163 citoyens de plus de 70 ans étaient au rendez-vous.

Parmi eux, des jeunes retraités, des vieux copains, des couples... Mais également des personnes seules et des personnes malades. Et ce ne sont pas des inconnus : tous ces aînés représentent pour nous des



connaissances, des parents, des grands-parents, et ils ont tous contribué à construire la société dans laquelle nous évoluons aujourd'hui. Nous leur devons beaucoup, il est primordial de ne pas l'oublier.

Pour beaucoup de nos aînés, il s'agit d'un événement précieux : c'est la grande sortie de l'année... L'occasion de se faire une beauté, de porter ses plus beaux habits, et même d'aller chez le coiffeur !

Mais pas seulement... On nous a confié que cela faisait du bien de ne pas manger toute seule, « pour une fois ». Ou encore cette dame âgée qui, malgré son état de faiblesse, a insisté pour rester jusqu'au dessert.

Il n'y a qu'à voir le nombre de remerciements reçus lors de l'organisation de ces dîners qui témoignent d'une grande reconnaissance. Ces remerciements qui nous reviennent d'ailleurs en partie, puisque nous leur avons permis jusqu'ici de profiter de cette manifestation chaque année.

Le dîner des aînés est un événement traditionnel de la période des fêtes. Chaque année, nos seniors l'attendent avec impatience.

Mais, si nous acceptons ce soir le budget proposé par le Conseil communal, le dîner des aînés n'aura pas lieu en 2026 (compte 5350.3637.00 intitulé « Soutien aux seniors »).

En effet, en vue de la participation au projet de conciergerie sociale de proximité et principalement dans un souci d'économie et de symétrie des sacrifices, le Conseil communal propose que la subvention communale versée pour le repas des seniors dans les villages soit attribuée une année sur deux, en alternance avec l'organisation de la balade gourmande.

Cependant, comme vous pouvez bien l'imaginer, la balade gourmande ne touche pas le même public puisqu'elle demande une certaine mobilité. De plus, la lutte contre l'isolement social n'est qu'un aspect du projet de conciergerie sociale et rien n'indique qu'un accompagnement dans ce domaine pourra déjà être mis en place en 2026. A ce jour, cela veut donc dire qu'aucune prestation équivalente au dîner des aînés n'aura lieu en 2026.

Nul besoin de préciser qu'à partir d'un certain âge, on ne peut pas toujours repousser les choses à l'année suivante. Chaque jour compte, et le dîner des aînés est une manifestation attendue de nos aînés.

En l'absence d'une véritable alternative au dîner des aînés 2026 et en toute conscience de notre devoir social envers nos aînés, nous vous demandons de sauver cette tradition et vous invitons à voter en faveur de la proposition de la commission Senior.

**M. Olivier Fischer**, groupe MBB, a eu l'occasion d'avoir un échange dans le cadre du Réseau santé social de la Broye qui a permis de révéler aussi que dans la Broye on doit s'attendre d'ici à 2040 – 2045 à avoir 300 places dans les EMS qui vont manquer sans compter celles qui vont être construites et qui vont nous endetter clairement. Dans le canton de Fribourg on a des coûts de santé qui sont au-delà des autres cantons comme Vaud ou Neuchâtel par rapport à ces places qui vont être offertes par les EMS, simplement par le fait que l'accompagnement qui se fait à domicile dans les autres cantons est beaucoup plus développé que ce qui se fait chez nous et qui permet de maintenir les gens plus longtemps à domicile et coûte à terme beaucoup moins chères aux communes. Ce sont des idées d'investissement sur le long terme, mais l'idée de la mise en place d'une conciergerie sociale va dans ce sens de maintien des personnes à domicile le plus longtemps possible pour permettre de diminuer les coûts des prestations des EMS qui sont beaucoup plus onéreux.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques, questions, propositions ?

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 5350.3637.00 CHF 21'200 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 5350.3637.00 CHF 21'200 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.



Abstention ?

**Le Budget pour le compte 5350.3637.00 d'un montant de CHF 21'200 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 15 oui, 32 non et 1 abstention.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 5350.3637.00 CHF 38'200 tel que présenté par la Commission Seniors de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 5350.3637.00 CHF 38'200 tel que présenté par la Commission Seniors de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 5350.3637.00 d'un montant de CHF 38'200 tel que présenté par la Commission Seniors est refusé par 22 oui, 25 non et 1 abstention.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent l'attribution du montant de CHF 20'000 prévu pour le projet Pro Senectute comme présenté par le groupe PLR, à savoir CHF 5'000 pour la réception des nonagénaires / CHF 13'000 pour les subventions aux sociétés pour le repas de aînés / CHF 2'000 + les CHF 1'200 déjà budgétisé pour le cadeau des aînés dans le budget pour le compte 5350.3637.00 lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent l'attribution du montant de CHF 20'000 prévu pour le projet Pro Senectute comme présenté par le groupe PLR, à savoir CHF 5'000 pour la réception des nonagénaires / CHF 13'000 pour les subventions aux sociétés pour le repas de aînés / CHF 2'000 + les CHF 1'200 déjà budgétisé pour le cadeau des aînés dans le budget pour le compte 5350.3637.00 lever leurs cartons verts.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 5350.3637.00 tel que présenté par le groupe PLR est accepté par 27 oui, 14 non et 7 abstentions.**

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques, questions, propositions ?

**54 Famille et jeunesse / 543 Avance et recouvrement des pensions alimentaires**

**5430.3631.00 Participation avances s/contrib. entret. non récupérées**

La Commission financière indique que cette charge qui incombait aux communes sera reprise à 100% par le canton en 2026.

**M. le Président** demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le chapitre 5 – Prévoyance sociale de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le chapitre 5 – Prévoyance sociale de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Chapitre 5 – Prévoyance sociale est accepté par 43 oui, 0 non et abstention. Le montant des charges se montent dès lors à CHF 4'993'680.00 et les revenus à CHF 627'000.00.**

**M. Jean Krebs**, groupe UDC-Indépendants-UDF, indique qu'il est 00h10, on voit que les gens présents sont fatigués, nous sommes à la moitié du budget. Il demande si le Président pense finir les points à l'ordre du jour ce soir. Comment voyez-vous la chose ? Parce que nous allons finir à 2h du matin.

**M. le Président** est d'accord avec M. Krebs. Nous risquons de terminer à 2h du matin, mais nous allons continuer de traiter les points. Il est désolé, mais il y a beaucoup d'amendements déposés, ce qui est indépendant de sa volonté.



**M. Jean Krebs** demande s'il y a possibilité de renvoyer la séance ? Quelles sont les possibilités ?

**M. le Président** indique que le budget doit passer avant le 31 décembre et avec les délais (convocation, etc.), cela n'est pas possible. Il prie les membres du Conseil général de limiter leurs amendements ou tout au moins d'être succinct dans leurs interventions.

## Chapitre 6 – Trafic et télécommunications

**M. Fabrice Currat**, Conseiller communal :

6220.3611.00 Participation au trafic régional

- La mesure PAFE décidée par le Conseil d'Etat reporte un montant supplémentaire de CHF 132'000

**M. le Président** donne la parole à la Commission financière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, pour la Commission financière :

### **61 Circulation routière / 615 Routes communales**

#### **6150.3099.00 Autres charges du personnel (form. -recrut. -cadeaux)**

Le groupe MBB propose un montant de CHF 8'100 au lieu de CHF 7'100 proposé par le Conseil communal.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 6150.3099.00 d'un montant de CHF 7'100 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 6150.3099.00 d'un montant de CHF 7'100 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 6150.3099.00 d'un montant de CHF 7'100 tel que présenté par le Conseil communal est accepté à la majorité évidente.**

#### **6150.3141.00 Entretien courant des routes et éclairage (+voie CFF)**

La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget 2026 de CHF 127'000 à CHF 100'000, soit une baisse de 20%, en ne remplaçant pas le broyeur, réparé en 2024.

**Le groupe MBB** demande de reporter le montant de CHF 40'000 pour l'acquisition de la motofaucheuse et propose un montant de CHF 87'000 au lieu de CHF 127'000 proposé par le Conseil communal.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 6150.3141.00 d'un montant de CHF 127'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 6150.3141.00 d'un montant de CHF 127'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 6150.3141.00 d'un montant de CHF 127'000 tel que présenté par le Conseil communal est refusé à la majorité évidente.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 6150.3141.00 d'un montant de CHF 100'000 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 6150.3141.00 d'un montant de CHF 100'000 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?



**Le Budget pour le compte 6150.3141.00 d'un montant de CHF 100'000 tel que présenté par la Commission financière est accepté à la majorité évidente.**

## **62 Transports publics / 622 Trafic régional et d'agglomération**

### **6220.3611.00 Participation au trafic régional**

La Commission financière indique que les communes participeront dorénavant à 50% (auparavant 45%) aux indemnités d'exploitation octroyées par l'Etat pour le financement du trafic régional de voyageur.

**M. le Président** demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote du chapitre 6.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le chapitre 6 – Trafic et télécommunications de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le chapitre 6 – Trafic et télécommunications de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Chapitre 6 – Trafic et télécommunications est accepté à la majorité évidente. Le montant des charges se monte dès lors à CHF 1'486'090 et les revenus à CHF 28'000.**

## **Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

**M. Fabrice Currat**, Conseiller communal :

7301.4240.00 Taxes d'utilisation – ordures ménagères

- Augmentation du prix au kg qui passe à CHF 0,46 / kg afin de couvrir à 100 % les charges et afin de respecter le règlement communal ainsi que le principe du consommateur/pollueur-payeur

**M. le Président** donne la parole à la Commission financière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, pour la Commission financière :

### **71 Approvisionnement en eau**

#### **710 Approvisionnement en eau / 7101.3132.00 Mise à jour du cadastre souterrain + frais PIEP :**

La Commission financière indique que ce compte comprend un montant de CHF 40'000,00 pour poursuivre les étapes relatives à la recherche d'un nouveau captage dans la forêt du Grand-Belmont.

#### **7101.3143.00 Entretien et rénovations des installations + divers**

La Commission financière constate que le montant prévu au budget comprend de nombreux entretiens divers et qu'il est vraisemblable que l'intégralité du budget ne soit pas dépensée.

#### **7101.4240.02 Vente d'eau**

La Commission financière constate que ses remarques répétées concernant le prix de l'eau ont été entendues puisque le budget 2026 prévoit une baisse de CHF 2.50 CHF / m3 à 2.00 CHF / m3.

### **72 Traitement des eaux usées / 720 Traitement des eaux usées**

#### **7206 Infrastructures régionales pour traitements eaux usées**

#### **7206.3099.00 Autres charges du personnel (form. -recrut. -cadeaux)**

Le Président demande si le groupe MBB maintient son amendement. Il lui est répondu que non.

**Mme Magaly Barbey**, groupe Le Centre, indique que, bien qu'il y ait des amendements qui ont été envoyés en amont, si le groupe n'intervient pas, ce n'est pas au Président de le relancer.



## 73 Gestions des déchets

### 7301.3140.00 Frais d'entretien de la déchetterie et divers

**M. Blaise Lonchamp**, groupe PLR : Concernant ce compte pour les frais d'entretien de la déchetterie qui prévoit un montant de CHF 42'000 pour l'amélioration de la signalétique de la déchetterie et la réfection du treillis. Il y avait CHF 1'000 au budget 2025 à titre comparatif. Le groupe PLR souhaite d'abord préciser que la sécurité dans les déchetteries est évidemment essentielle et il ne la remet pas en cause. En revanche, dans le contexte actuel marqué par les hausses d'impôt, ils estiment que cette dépense mérite d'être mieux justifiée et priorisée. Améliorer la signalétique pour remplacer des équipements peut être souhaitable mais cela ne doit pas être prioritaire au moment où l'on demande un effort fiscal conséquent à la population. Pour ces raisons, il invite le Conseil général à refuser ce poste. Ce refus n'est pas un principe de la sécurité dans les déchetteries mais à permettre au Conseil communal de revenir auprès du Conseil général avec une proposition précisée qui distingue clairement ce qui revêt d'une urgence avérée ou d'un impératif de sécurité ou une amélioration pouvant être différée.

**Mme Lia Rosso**, Conseillère communale, qu'elle ne se souvient pas de tous les détails donnés par le responsable de la voirie, M. Pascal Miauton. La réponse que je peux donner maintenant c'est que, à la suite des cours des aménagements des déchetteries suivis par nos employés, il s'avère que nous ne sommes pas en règle sur beaucoup de points. Le montant de CHF 42'000 est nécessaire pour remettre les déchetteries en règle. Elle estime que cela est important.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 7301.3140.00 d'un montant de CHF 42'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 7301.3140.00 d'un montant de CHF 42'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 7301.3140.00 d'un montant de CHF 42'000 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 23 non, 19 oui et 6 abstentions.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent la suppression du budget pour le compte 7301.3140.00 tel que présenté par le groupe PLR de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent la suppression du budget pour le compte 7301.3140.00 tel que présenté par le groupe PLR de lever leurs cartons verts.

Abstention ?

**La suppression du budget pour le compte 7301.3140.00 tel que présenté par le groupe PLR est accepté par 27 oui, 15 non et 6 abstentions.**

## 74 Aménagements / 741 Corrections de cours d'eau

### 7410.3142.00 Entretien des ruisseaux et ouvrages :

La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget 2026 de CHF 180'000 à CHF 100'000, soit une baisse de 45%, en échelonnant les travaux sur plusieurs années. En cas d'urgence ou de montants insuffisants, le Conseil Communal aura la possibilité de faire une demande de crédit supplémentaire.

**M. Pascal Joye**, Conseiller communal, indique que si ce montant a été mis au budget pour l'entretien des cours d'eau, cela n'est pas pour rien. Nous avons beaucoup de retard dans notre Commune dans leur entretien. Par exemple, le ruisseau de la Baume à Dompierre, nous devons abattre des arbres qui sont très dangereux. Une telle intervention coûte très chère. Il y a également des travaux à faire impérativement à Domdidier, cela en raison de la présence de castors. Les castors ne sont pas de la responsabilité de la Commune mais, c'est quand même de la responsabilité de la Commune de réaliser les entretiens nécessaires en lien avec la présence de ces animaux. Si ce montant n'est pas



accepté et donc les travaux pas effectués, nous aurons malheureusement des dégâts en 2026 en raison d'inondations et ces dégâts et seront à la charge de la Commune.. Les assurances ne prennent ses frais plus en charge et les endiguements sont de la responsabilité de la Commune.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 7410.3142.00 CHF 180'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 7410.3142.00 CHF 180'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 7410.3142.00 d'un montant de CHF 180'000 tel que présenté par le Conseil communal est accepté à la majorité évidente.**

## **76 Lutte contre la pollution de l'environnement / 769 Autre lutte contre pollution environ. / Energie**

### **7690.3132.00 Honoraires démarches encourag. instal. photovoltaïques :**

La Commission financière propose de supprimer ce poste.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 7690.3132.00 d'un montant de CHF 5'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 7690.3132.00 d'un montant de CHF 5'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 7690.3132.00 d'un montant de CHF 5'000 tel que présenté par le Conseil communal est refusé à la majorité évidente.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent la suppression du budget pour le compte 7690.3132.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent la suppression du budget pour le compte 7690.3132.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**La suppression du Budget pour le compte 7690.3132.00 tel que présentée par la Commission financière est accepté à la majorité évidente.**

## **77 Protection de l'environnement, autres / 771 Cimetières, colombarium**

### **7710.3143.00 Frais d'entretien, divers :**

La Commission financière propose de renoncer à remplacer le gravier par de la terre végétale dans les cimetières de Domdidier et Léchelles, en faisant passer le budget 2026 de CHF 34'000 à CHF 14'000.

**M. Thomas Clerc**, groupe La Gauche Plurielle : Concernant l'objet 7710.3143.00, le Conseil communal propose de remplacer le gravier des cimetières par des prairies fleuries, avec l'idée de réduire les travaux d'entretien, de diminuer les îlots de chaleur et de promouvoir la biodiversité, tout en embellissant les lieux. Pour cela, il souhaite augmenter le budget de CHF 10'000 à CHF 34'000.

La Commission financière, de son côté, propose de limiter ce crédit à CHF 14'000 et de renoncer à ces prairies fleuries. Or le canton de Fribourg encourage ce type de mesures dans le cadre de son Plan climat. Des subventions existent pour les communes qui s'engagent dans des projets d'adaptation aux fortes chaleurs et de promotion de la biodiversité. Nous avons donc la possibilité de compenser une partie de ce budget par des aides cantonales.

Je propose d'accepter la proposition du Conseil communal d'augmenter ce budget à 34'000.- et je leur fais confiance pour demander au canton les subventions cantonales pour ce genre de projet.



**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 7710.3143.00 CHF 34'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 7710.3143.00 CHF 34'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 7710.3143.00 d'un montant de CHF 34'000 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 19 oui, 26 non et 0 abstention.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 7710.3143.00 CHF 14'000 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 7710.3143.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 7710.3143.00 d'un montant de CHF 14'000 tel que présenté par la Commission financière est accepté à la majorité évidente.**

**M. le Président** demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote du chapitre 7.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire est accepté à la majorité évidente. Le montant des charges se monte dès lors à CHF 4'567'102.00 et les revenus à CHF 4'260'402.00.**

## Chapitre 8 – Economie publique

**M. Fabrice Currat**, Conseiller communal ;

8506.3636.01 Jubilé de la fusion

- Une commission sera mise sur pied afin de proposer des manifestations et projets dans le cadre des 10 ans de notre commune. Un montant de **CHF 30'000** sera mis à disposition pour la réalisation de ces projets.

**M. le Président** donne la parole à la Commission financière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, pour la Commission financière :

**85 Industrie, artisanat et commerce / 850 Industrie, artisanat et commerce**

**8506.3636.01 Jubilé de la Fusion :**

La Commission financière propose de diminuer le budget 2026 de CHF 30'000,00 à CHF 10'000,00 et suggère de profiter de la Fête Nationale et du Comptoir 2026 pour marquer cet événement.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 8506.3636.01 d'un montant de CHF 30'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 8506.3636.01 d'un montant de CHF 30'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?



**Le Budget pour le compte 8506.3636.01 d'un montant de CHF 30'000 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 17 oui, 31 non et 0 abstention.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 8506.3636.01 d'un montant de CHF 10'000 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 8506.3636.01 d'un montant de CHF 10'000 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 8506.3636.01 d'un montant de CHF 10'000 tel que présenté par la Commission financière est accepté à la majorité évidente.**

**M. le Président** demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote du chapitre 8.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le chapitre 8 – Economie publique de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le chapitre 8 – Economie publique de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Chapitre 8 – Economie publique est accepté à la majorité évidente moins 1 abstention. Le montant des charges est de CHF 362'300 et les revenus de CHF 170'000.**

## Chapitre 9 – Finances et impôts

**M. Fabrice Currat**, Conseiller communal, n'a pas de remarque particulière.

**M. le Président** donne la parole à la Commission financière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, pour la Commission financière :

### **91 Impôts / 9100 Impôts communaux ordinaires**

#### **9100.4000.00 Impôt sur revenu (personnes physiques) - année fiscale**

La Commission financière propose d'augmenter le taux d'imposition de 78% à 82%, comme expliqué dans son préavis dédié.

#### **9100.4000.30 Impôt sur prestations en capital**

La Commission financière propose d'augmenter le taux d'imposition de 78% à 82%, comme expliqué dans son préavis dédié.

#### **9100.4001.00 Impôt sur fortune (personnes physiques) - année fiscale**

La Commission financière propose d'augmenter le taux d'imposition de 78% à 82%, comme expliqué dans son préavis dédié.

#### **9100.4010.00 Impôt sur bénéfice (personnes morales) - année fiscale**

La Commission financière propose d'augmenter le taux d'imposition de 78% à 82%, comme expliqué dans son préavis dédié.

#### **9100.4011.00 Impôt sur capital (personnes morales) - année fiscale**

La Commission financière propose d'augmenter le taux d'imposition de 78% à 82%, comme expliqué dans son préavis dédié.

#### **9100.4611.00 Réforme fiscale (compensation de base)**



La compensation de base sera perçue pour la dernière fois en 2026. Selon le courrier du service cantonal des contributions, le versement d'une éventuelle compensation complémentaire jusqu'en 2029 dépendra de la conjoncture.

#### **9101 Impôts communaux spéciaux / 9101.4021.00 Contributions immobilières**

La Commission financière propose d'augmenter la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.0‰, comme expliqué dans son préavis dédié.

#### **96 Administration de la fortune et des dettes / 963 Immeubles du patrimoine financier**

##### **9630.3431.00 Entretien des bâtiments et des immeubles**

La Commission financière propose de renoncer aux travaux du bâtiment vers l'Eglise (lavage et rénovation façades = CHF 21'000 / Contrôle tavillon toiture et réparation CHF 10'000) et donc de modifier le budget 2026 de CHF 41'700 à CHF 11'700.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 9630.3431.00 d'un montant de CHF 41'700 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 9630.3431.00 d'un montant de CHF 41'700 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 9630.3431.00 d'un montant de CHF 41'700 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 21 oui, 27 non et 0 abstention.**

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 9630.3431.00 d'un montant de CHF 11'700 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 9630.3431.00 d'un montant de CHF 11'700 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget pour le compte 9630.3431.00 d'un montant de CHF 11'700 tel que présenté par la Commission financière est accepté à la majorité évidente.**

**M. le Président** demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote du chapitre 9.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le chapitre 9 – Finances et impôts de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le chapitre 9 – Finances et impôts de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Chapitre 9 – Finances et impôts est accepté à la majorité évidente.**

**M. le Président** donne la parole à la Commission financière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, pour la Commission financière :

#### **Préavis sur le budget des comptes de résultats 2026**

La Commission financière préavise favorablement au Conseil général l'acceptation du budget de fonctionnement 2026 avec les propositions d'économies listées dans les différents chapitres ainsi qu'avec les adaptations du taux d'impôt à 82% et de la contribution immobilière à 2.0‰.

Plus aucune question n'est posée. **M. le Président** demande de passer au vote final du budget de résultats 2026.



**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget des comptes de résultats 2026 de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget des comptes de résultats 2026 de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

### **Approbation finale :**

**Le budget des comptes de résultats 2026 avec un bénéfice prévisionnel de CHF 540'780.00 est accepté selon les chapitres votés chapitre par chapitre par 34 voix pour, 14 voix contre et 0 abstention.**

## **8.2 Budget des investissements 2026**

**M. Fabrice Currat**, Conseiller communal, n'a pas de remarque particulière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, pour la Commission financière :

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre b de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine le budget et fait rapport au Conseil général et lui donne son préavis sous l'angle financier (art. 72, al. 2 LFCo).

### **Préambule**

La Commission financière a rencontré M. Fabrice Currat, Conseiller communal en charge des finances, M. Albert Pauchard, Syndic ainsi que M. Thierry Piccand, Administrateur communal, en date du 17 novembre 2025 afin d'obtenir des explications détaillées sur le budget et les investissements 2026. La Commission financière les remercie pour les informations obtenues lors de cette séance.

### **Commentaires généraux**

La Commission financière constate qu'il y a plus de CHF 6'211'000,00 de reports d'investissements et que de nouveaux investissements pour un montant total brut (c'est-à-dire sans les différentes subventions qui seront perçues) de CHF 1'075'000,00 sont prévus au budget 2026, soit un total de CHF 7'286'000,00.

#### **8.2.1 Création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier CHF 880'000.00**

**M. Olivier Pochon**, Conseiller communal :

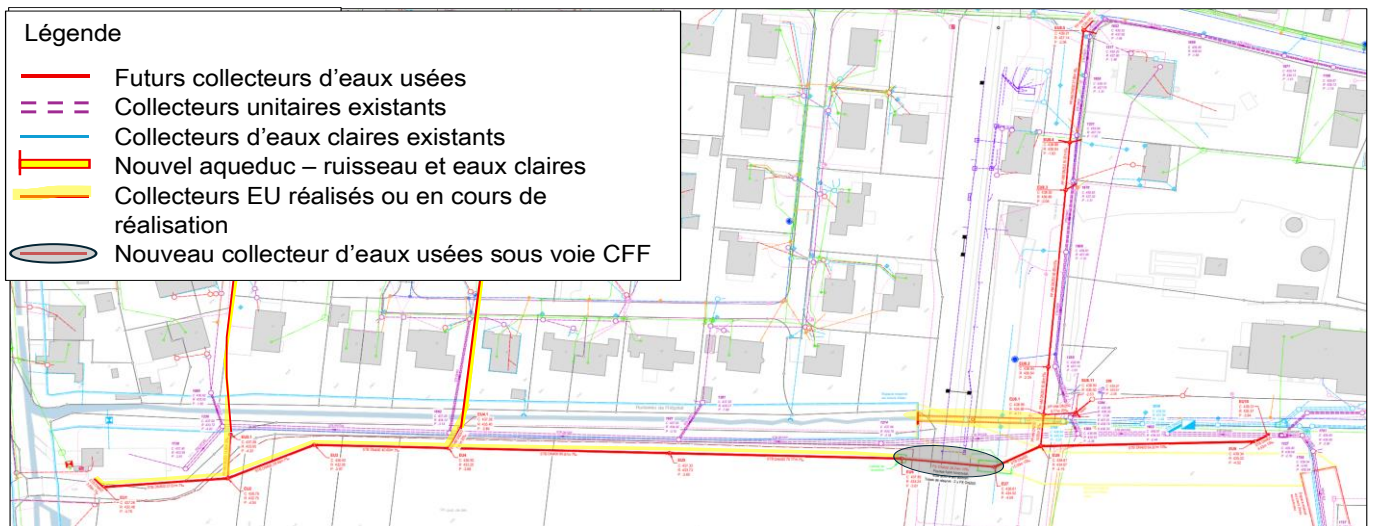
Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif à la création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier.

### **1. Introduction**

La Commune de Belmont-Broye poursuit la mise en séparatif de son réseau d'eau claire (EC) et usée (EU). A ce jour, les travaux entrepris au village de Domdidier depuis 2016 ont permis une mise en séparatif d'environ 73% du réseau communal de collectage des eaux usées. En prévision de la réalisation de la STEP régionale à l'horizon 2030, le Conseil communal a fixé l'objectif d'améliorer la mise en séparatif des collecteurs communaux afin de réduire les coûts de fonctionnement facturés à la Commune. Ces coûts sont calculés en fonction du volume d'eau que nos collecteurs amène à la STEP. La création de ce collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier s'inscrit donc dans la planification décidée par le Conseil communal.

Situation mise en séparatif secteur sous gare et gare CFF





Actuellement, deux collecteurs passent sous la voie CFF : l'un en système unitaire et l'autre destiné aux eaux claires provenant du ruisseau du Four. La création de ce nouveau collecteur d'eaux usées permettra de délester le collecteur unitaire et de mettre en séparatif l'ensemble du secteur.

D'importants travaux de mise en séparatif ont déjà été réalisés ou sont en cours, notamment : la séparation des collecteurs EU/EC du lotissement Sous-Gare, la réalisation d'un nouveau collecteur EU le long du ruisseau de l'Epena, ainsi que la réfection de l'aqueduc passant sous la voie CFF.

Pour l'ensemble de ces travaux, le Conseil général a déjà octroyé des crédits à hauteur de CHF 2'110'000, dont : CHF 1'760'000 pour la mise en place d'un nouveau collecteur EU le long du ruisseau de l'Epena et la mise en séparatif des collecteurs EU/EC du lotissement Sous-Gare, ainsi que CHF 350'000 pour la reconstruction de l'aqueduc sous la voie CFF.

La création de ce nouveau collecteur EU permettra, dans les prochaines années, la mise en séparatif des collecteurs situés sous la route de St-Aubin, entre le giratoire du centre village et la voie CFF, ainsi que sous la route de la Gare

## **2. Travaux prévus**

La mise en place de collecteur se fera par fonçage. Le fonçage de canalisation est une technique de pose de canalisations souterraines sans tranchée qui consiste à pousser des tubes en acier dans le sol à l'aide d'un marteau pneumatique ou de vérins. L'utilisation de cette technique est une exigence des CFF.

La réalisation du collecteur EU se fera, dans le courant du printemps 2026, en même temps que les travaux de réfection du pont de l'Arbogne par les CFF. La Commune n'aura ainsi pas à indemniser les CFF pour la fermeture de la voie et les perturbations du trafic qu'engendrera la mise en place du collecteur.

Le crédit d'investissement relatif à la création de ce collecteur EU d'un montant CHF 880'000.00 comprend les frais et honoraires d'expertise, de géomètre, le fonçage et le terrassement.

## **3. Financement et charge financière**

Le besoin en financement se monte à CHF 880'000.00 est porté au compte n° 7201.5032.20. Il sera financé par un emprunt ainsi que l'utilisation des réserves dédiées. Un amortissement de 1.25% sur 80 ans est à compter.

## **4. Proposition**



Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de CHF 880'000.00 et à l'autoriser à l'emprunt au cas échéant.

**M. le Président** donne la parole à la Commission financière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, se réfère au préavis de la Commission financière :

La Commission financière appuie la demande du Conseil communal pour un crédit d'investissement de CHF 880'000.00 destiné à la création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier. Ce projet s'inscrit dans la politique de mise en séparatif des réseaux communaux et permettra de mieux maîtriser les coûts liés au traitement des eaux usées. La méthode de réalisation choisie, le fonçage, limite les nuisances et respecte les exigences des CFF.

La Commission financière recommande l'approbation de ce crédit, estimant le projet nécessaire et justifié tant sur les plans techniques que financiers.

**M. le Président** demande s'il y a des amendements pour cet investissement.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget d'investissement de CHF 880'000 pour la création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget d'investissement de CHF 880'000 pour la création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Ce point est accepté par 48 oui.**

<b>8.2.2 Réfection de la place de sport et d'un escalier du bâtiment scolaire Ecolire à Léchelles</b>	<b>CHF</b>	<b>50'000.00</b>
---	------------	------------------

**M. Sébastien Formica**, Vice-Syndic :

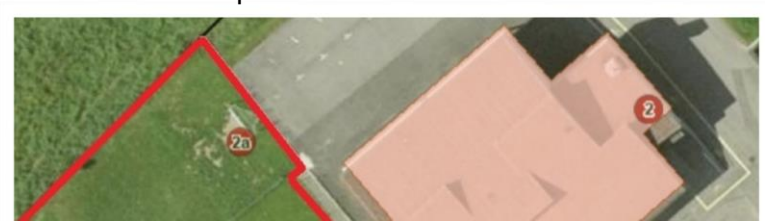
Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif à la réfection de la place de sport et d'un escalier du bâtiment scolaire Ecolire de Léchelles.

### 1. Introduction

Le bâtiment scolaire Ecolire à Léchelles dispose d'une place de 400 mètres carrés, qui est mise à disposition des élèves mais aussi ouverte aux enfants de Léchelles pour profiter d'un espace de détente vert. Cette place de jeux enherbée est clôturée par un grillage reposant sur un muret de soutènement.

La clôture grillagée ainsi que le muret sont détériorées et méritent d'être remplacés. Afin de garantir la sécurité des utilisateurs, les clôtures et les grillages doivent être remplacés. Sur la parcelle voisine des travaux ont débutés et se termineront en 2026. Des synergies seront donc possibles afin de réaliser la réfection du grillage et du mur entre la parcelle privée et la parcelle communale. Le terrain sur lequel avait été aménagé un cabanon pour l'accueil extra-scolaire réclame également une réfection. Il devra être aplani et un réensemencement sera effectué.

Durant le courant de l'été 2025, l'appartement situé dans le bâtiment scolaire Ecolire a fait l'objet d'une réaffectation. Il abrite désormais deux salles de classe. Lors de ces travaux, il a été constaté que l'escalier desservant l'entrée de cette partie du bâtiment est en mauvais état et demande une réfection. De plus, cet escalier ne répond plus aux normes en matière d'accès pour les personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi le Conseil communal propose de le remplacer par une rampe afin d'assurer l'accès du bâtiment scolaire aux personnes à mobilité réduite.





## **2. Travaux prévus**

### **Place de jeux (travaux devisés à CHF 38'000)**

- Démolition du mur de soutènement et remplacement par un talus en légère pente
- Remplacement de la clôture
- Installation d'un portail
- Aplanissement du terrain et réensemencement

### **Escalier (travaux devisés à CHF 12'000)**

- Suppression des 4 marches
- Création d'une rampe en béton

## **3. Financement et charge financière**

Le besoin en financement se monte à CHF 50'000. Il est porté aux comptes n° 3420.5030.02. Il sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 10% sur 10 ans.

## **4. Proposition**

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de CHF 50'000 et à l'autoriser à l'emprunt au cas échéant.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, se réfère au préavis de la commission financière :

La Commission financière a examiné la demande relative au crédit d'investissement de CHF 50'000.00 pour la réfection de la place de sport et l'installation d'une rampe d'accès au bâtiment scolaire Ecolire de Léchelles. Les travaux prévus permettent de remplacer la clôture et le mur endommagés,



d'améliorer la sécurité de la place de jeux, et d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite grâce à la création d'une rampe en béton.

La Commission financière estime que le projet est nécessaire et adapté, et recommande l'adoption du crédit d'investissement proposé.

**M. le Président** demande s'il y a des amendements pour cet investissement.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget d'investissement de CHF 50'000 pour la réfection de la place de sport et d'un escalier du bâtiment scolaire Ecolire à Léchelles de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget d'investissement de CHF 50'000 pour la réfection de la place de sport et d'un escalier du bâtiment scolaire Ecolire à Léchelles de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Ce point est accepté par 48 oui.**

### 8.2.3 Ecoles : renouvellement du matériel informatique

CHF 50'000.00

**Mme Anita Moullet**, Conseillère communale :

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif au renouvellement du matériel informatique.

#### 1. Introduction

Le plan d'études romand planifie un apprentissage progressif pour chaque élève dès son entrée en scolarité. Ainsi, il définit les intentions de l'éducation numérique, ses visées et les objectifs définis pour chaque cycle.

Le Centre Fritic a édité, pour les écoles fribourgeoises, un document listant notamment le matériel informatique nécessaire pour répondre aux objectifs pédagogiques ([www.fr.ch/fritic/prestations-techniques/conseils-en-equipement-et-internet/recommandations-relatives-au-materiel-it-des-ecoles](http://www.fr.ch/fritic/prestations-techniques/conseils-en-equipement-et-internet/recommandations-relatives-au-materiel-it-des-ecoles)).

Il est notamment recommandé de choisir les équipements dans le cadre d'une réflexion globale, d'utiliser des appareils technologiquement actuels et dont le système d'exploitation est mis à jour régulièrement, ainsi que d'équiper les classes avec des produits de même marque et gamme.

En termes de nombre de machines, les recommandations sont les suivantes : classes de 1H à 4H : 3 à 4 tablettes par classe, classes de 5H et 6H : 1 tablette avec clavier pour 3 élèves, classes de 7H et 8H : 1 tablette avec clavier ou 1 ordinateur portable par élève (au minimum 1 machine pour 2 élèves).

#### 2. Bases légales

Le Grand Conseil fribourgeois a adopté en mai 2025 la Loi d'application du projet ENEO (Équipement numérique pour l'école obligatoire). Cette loi modifie la Loi scolaire fribourgeoise (LS, RSF 411.0.1) et ses règlements d'exécution.

Elle précise que :

- les Communes doivent financer et fournir le matériel informatique (ordinateurs, tablettes) aux élèves ;
- le Canton prend en charge l'infrastructure, la maintenance, la sécurité et la formation des enseignants.

#### 3. Etat actuel de l'équipement



Depuis 2018, le parc informatique de notre établissement est complété chaque année dans le but d'atteindre progressivement les recommandations du centre Fritic.

### Etat actuel de l'équipement

Classe	Ecran interactif	Ordinateur portable / classe	Ordinateur portable / élèves	Tablettes (sans clavier)	Tablettes (avec clavier)
1-2H	1	1	0	2	0
3-4H	1	1	0	2	0
5-6H	1	1	3	0	4
7-8H	1	1	3	0	4

Pour compléter cet équipement de classe, qui est indispensable au quotidien, le moyen le plus approprié et le moins onéreux est de mettre à disposition des classes des malles informatiques. Elles peuvent être réservées en ligne par les enseignants pour une ou plusieurs leçons. Ces malles contiennent un certain nombre de machines, ce qui permet de travailler avec une classe entière sur un projet particulier (par exemple des recherches pour un exposé). Actuellement, deux malles de 3 et 2 ordinateurs portables sont à disposition.

### 3. Achats prévus

Dans le cadre des travaux de maintenance du parc informatique scolaire, il a été constaté que 13 ordinateurs portables utilisés par les élèves étaient défectueux et ne pouvaient plus être utilisés en classe. Ils ne supportent plus les mises à jour. La majorité de ces ordinateurs date de 2018. Il est dès lors indispensable les remplacer. En outre, il convient de compléter l'équipement des classes de cycle 2.

L'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS) met à disposition des sets très avantageux, ce qui nous offre une garantie quant à un service après-vente de qualité et des prix inférieurs à ceux pratiqués pour nos achats antérieurs.

#### **Descriptif des achats :**

- 21 ordinateurs portables
- 15 tablettes avec clavier
- 4 écrans interactifs

### 4. Financement et charge financière

Le montant total de CHF 50'000 est porté aux comptes n° 2120.5060.02. Le montant sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 25% sur 4 ans.

### 5. Proposition

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit à hauteur de CHF 50'000 et à l'autoriser à l'emprunt au cas échéant.

**M. le Président** donne la parole à la Commission financière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, pour la Commission financière :

La Commission financière a examiné la demande du Conseil communal relative au crédit d'investissement de CHF 50'000.00 pour le renouvellement du matériel informatique scolaire.

Après analyse, la commission relève que le dossier comporte des incohérences entre l'inventaire qui lui a été transmis et les besoins de renouvellement figurant dans la demande d'investissement, ce qui rend difficile l'évaluation du nombre d'appareils à remplacer ou à acquérir.

De plus, le montant proposé de CHF 50'000.00 paraît élevé au vu du manque d'informations sur le parc existant et sur la nature exacte des équipements prévus.



En l'état, la Commission financière estime que les conditions ne sont pas réunies pour un soutien à ce crédit d'investissement. Nous recommandons de reporter l'adoption de ce crédit en attendant qu'un inventaire exhaustif du matériel actuel soit transmis, accompagné d'une analyse claire des besoins et des coûts.

**M. le Président** demande s'il y a des amendements pour cet investissement.

**Mme Anita Moullet**, Conseillère communale : A la suite du dernier contrôle annuel du matériel informatique, 13 appareils étaient en bout de course (entre 7 et 8 d'âge). Nous en avons demandé 15 parce que nous avons besoin d'un ordinateur pour notre Directrice qui n'en n'a jamais eu. Elle utilise jusqu'à maintenant le sien qui arrive lui aussi en bout de course et il est normal de lui en fournir un. Nous avons également une directrice adjointe qui a aussi besoin d'un ordinateur. Plus les 15 tableaux inter actifs et les 15 tablettes. Nous sommes donc juste au niveau de l'inventaire.

**M. Eric Brasey**, groupe PLR : Pour rebondir sur ce qu'a dit la Commission financière, la Commune n'est pas un Media Markt ou Interdiscount. L'inventaire fourni par l'école contient des erreurs qu'il n'a pas été possible d'identifier précisément les ordinateurs défectueux. Il nous semble donc tout à fait légitime de refuser cette demande d'investissement tant que la gestion du parc informatique de l'école n'aura pas été optimisé.

**M. Ivan Thévoz**, groupe UDC-Indépendants-UDF, rappelle juste que le Grand Conseil a voté Eneo l'équipement informatiques pour les enseignants seront pris en charge par le Canton. L'équipement numérique des enseignants seront pris par le Canton.

**Mme Anita Moullet**, Conseillère communale, indique que l'Administrateur a appelé le Canton qui lui a répondu que Eneo était gelé pour l'instant et qu'il n'y aurait en tout cas pas d'ordinateur payé l'année prochaine.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget d'investissement de CHF 50'000 pour le renouvellement du matériel scolaire de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget d'investissement de CHF 50'000 pour le renouvellement du matériel scolaire de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget d'investissement pour le renouvellement du matériel informatique tel que présenté par le Conseil communal est refusé à la majorité évidente.**

**8.2.4 Travaux de mises en conformité en matière de protection incendie CHF 95'000.00**

**M. Daniel Barras**, Conseiller communal :

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif à la mise en conformité en matière de protection incendie des bâtiments scolaires Ecolage, Ecolore et Ecoline à Domdidier, et Ecolire à Léchelles ainsi que de la salle polyvalente à Dompierre, de la halle de sports à Domdidier et des abris PC se trouvant dans ce bâtiment.

## 1. Introduction

En 2019, l'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments du canton de Fribourg (ECAB) a mis en place un système de délégation aux communes pour le contrôle de la protection incendie des bâtiments. Le spécialiste communal (SCPI) est responsable d'assister les communes sous l'angle technique et procédural en matière de sécurité des bâtiments publics et privés, des personnes et des animaux.

A cet égard, il examine les projets de construction dans le cadre des procédures de permis de construire pour les dossiers ne nécessitant pas un préavis de l'ECAB. A cet effet, il utilise le système d'information



du bâtiment de l'ECAB (SIBAT). Le spécialiste suit une formation particulière dispensée par l'ECAB et est accrédité pour les communes dans lesquelles il officie. Pour la Commune de Belmont-Broye, les contrôles sont désormais assurés par une collaboratrice de l'Administration communale rattachée au Bureau technique.

Le Conseil communal a mandaté son spécialiste communal (SPCI), qui a agi en collaboration avec une experte de la prévention ECAB, pour un contrôle des bâtiments scolaires et des salles polyvalentes, qui doivent être légalement contrôlés tous les 5 ans. L'ensemble de ces bâtiments a fait l'objet de rapports détaillés (1 par bâtiment) qui ont été remis au Conseil communal dans le courant de cet automne.

En s'appuyant sur ces rapports, le Conseil communal a constaté que :

- la salle multi-usage de Léchelles et la nouvelle école Ecol'air à Dompierre répondent aux normes en vigueur.
- les bâtiments scolaires Ecolage, Ecolore et Ecoline à Domdidier et Ecolire à Léchelles ainsi que la salle polyvalente à Dompierre, la halle de sports à Domdidier et les abris de la protection situés dans ce bâtiment nécessitent des adaptations pour répondre aux normes en vigueur.

## **2. Mise en conformité**

Les travaux de mise en conformité faisant l'objet de cette demande de crédit consistent dans :

- l'installation de serrures antipanique permettant l'ouverture de certaines portes à n'importe quel moment et par quiconque d'une simple pression, de fermes portes et de portes coupe-feu ;
- la pose de signalétiques de sortie de secours manquantes ;
- l'acquisition de tables murales à rabat afin de libérer les voies d'évacuation.

### **Ecolage à Domdidier**

- 3 portes EI 30 avec ferme-porte et serrure antipanique.
- 9 signaux issu de secours avec ou sans alimentation électrique.
- Tables murales à rabat (nombre encore à déterminer).
- Réaménagement du couvert existant par la création d'un vestiaire et d'un économat pour les écoles et d'un local de conciergerie. Ce réaménagement permet de répondre aux normes de sécurité.

### **Ecolore à Domdidier**

- 3 portes EI 30 avec ferme-porte et serrure antipanique.
- 4 signaux issu de secours avec ou sans alimentation électrique.
- Tables murales à rabat (nombre encore à déterminer).

### **Ecoline à Domdidier**

- 1 porte EI 30 avec ferme-porte et serrure antipanique.
- Tables murales à rabat (nombre encore à déterminer).

### **Ecolire à Léchelles**

- 3 portes EI 30 avec ferme-porte et serrure antipanique.
- 8 signaux issu de secours avec ou sans alimentation électrique.
- Tables murales à rabat (nombre encore à déterminer).
- Réaménagement de l'entrée de la salle des travaux ACT pour être aux normes avec la création d'un sas d'entrée.

### **Salle polyvalente à Dompierre**

- 3 portes EI 30 avec ferme-porte et serrure antipanique.
- 5 signaux issu de secours avec ou sans alimentation électrique.
- Démontage parois et éléments ne respectant pas les normes défense incendie et construction d'un mur REI30 pour la partie foyer et le balcon du foyer.
- Remplacement des 3 portes principales d'entrée pour répondre aux normes et permettre ainsi une évacuation du public en toute sécurité.



En l'état actuel, selon les normes AEAI, cette salle ne peut accueillir qu'un maximum de 50 personnes. Le remplacement des portes permettra l'accueil de 300 personnes. Les prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie en vigueur dans toute la Suisse constituent la base légale pour l'exécution de la protection incendie dans les bâtiments.

#### **Halle de sports à Domdidier avec les abris de la protection civile**

- 5 serrures antipaniques.
- 12 signaux issu de secours avec ou sans alimentation électrique.
- Tables murales à rabat (nombre encore à déterminer).
- Mise aux normes de l'éclairage de sécurité dans les voies d'évacuation et les sorties de secours.

L'utilisation d'abris PC à des fins civiles est soumise à la Loi sur la protection civile.

### **3. Financement et charge financière**

Le besoin en financement se monte à CHF 95'000. Il est porté aux comptes n° 2170.50+0.07. Il sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 3% sur 33.3 ans.

### **4. Proposition**

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de CHF 95'000 et à l'autoriser à l'emprunt au cas échéant.

**M. le Président** donne la parole à la Commission financière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, pour la Commission financière :

La Commission financière donne un préavis favorable à l'octroi du crédit d'investissement destiné à la mise en conformité des bâtiments scolaires et des infrastructures communales en matière de protection incendie.

Elle souhaite toutefois attirer l'attention sur le fait que les normes applicables deviennent d'année en année plus strictes, plus complexes et surtout plus coûteuses pour les collectivités publiques. Dans certains cas, les exigences demandées semblent peu cohérentes avec la réalité du terrain et soulèvent des interrogations quant à leur réelle utilité.

La Commission constate que ces évolutions réglementaires alourdissent les charges financières communales et complexifient la gestion des projets de rénovation ou d'entretien des bâtiments publics. Elle recommande toutefois l'acceptation de ce crédit, la commune n'ayant pas d'autres choix que de se conformer à la législation en vigueur.

**M. le Président** demande s'il y a des amendements pour cet investissement.

**Le Président** prie les personnes qui acceptent le budget d'investissement de CHF 95'000 pour la mise en conformité en matière de protection incendie des bâtiments scolaires, de la salle polyvalente de Dompierre, de la halle des sports de Domdidier et des abris PC de lever leurs cartons verts.

**Le Président** prie les personnes qui refusent le budget d'investissement de CHF 95'000 pour la mise en conformité en matière de protection incendie des bâtiments scolaires, de la salle polyvalente de Dompierre, de la halle des sports de Domdidier et des abris PC de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

**Le Budget d'investissement pour la mise en conformité en matière de protection incendie des bâtiments scolaires, de la salle polyvalente de Dompierre, de la halle des sports de Domdidier et des abris PC tel que présenté par le Conseil communal est accepté à la majorité.**



**Le Budget 2026 investissements total est accepté par 48 voix oui, 0 non et 0 non.**

**Budget final 2026 est accepté par 41 oui, 7 non et 0 abstention.**

## 9. Divers

**M. le Président** demande s'il y a des divers.

**M. Albert Pauchard**, Syndic ; Nous avons eu une très longue séance ce soir, je ne vais pas en rejouter plus qu'il n'en faut. Je vous remercie de la confiance que vous témoignez à la fois au Conseil communal pour ces budgets qui ont été votés. Je tiens à faire 2 précisions. Premièrement, concernant la notion de collégialité qui a été discuté par 2x. La notion de collégialité ne s'applique qu'au Conseil communal et non aux commissions. Il n'y a pas de rupture de collégialité de la part des Conseillers généraux qui peuvent voter en leur âme et conscience.

L'identité visuelle vous a été présentée lors de la dernière séance du Conseil général et contrairement aux allégations qui ont été répandues soit dans la presse, soit dans le cadre de l'introduction de cette séance, cette identité visuelle n'est pas à confondre avec les armoiries qui sont des éléments très codifiés. Les armoiries restent inchangées, l'identité visuelle a été refondue dans le cadre du budget alloué par le Conseil général pour la refonte et la mise en place du site Internet. Elle n'a pas coûté un centime de plus que le budget qui a été alloué lors de la demande qui avait été faite au Conseil général et dans le cadre du nouveau site internet. Je souhaiterais qu'à l'avenir, quand on lance des informations, on les vérifie auprès de l'Administration.

Je m'excuse auprès de Mme Magaly Barbey. Je me suis cassé une dent juste avant le début de la séance et je suis sorti abruptement après le vote concernant le coefficient d'impôt parce que pour moi, une fois que la décision est prise, elle est prise. Il n'y a pas de commentaire ou de rhétorique à avoir après une décision. Je m'excuse si j'ai froissé le Conseil général, mais pour moi, je ne pense pas pouvoir revenir avec des commentaires une fois que le vote a été acquis.

Je souhaite à toutes et à tous des belles fêtes de Noël. Je remercie tous les membres pour leur engagement. La séance a été longue, difficile et les débats ont été vifs, mais je crois que c'est cela le sens de la démocratie.

**Le Bureau du Conseil général** a le plaisir d'informer ses membres qu'un souper sera organisé à l'occasion de cette fin de législature et les prie de réserver la date du 21 mars 2026. Ce souper sera organisé dans le cadre de l'inauguration du Sentier culturel à Léchelles. Il peut déjà confirmer la présence de Mme la Conseillère d'Etat Sylvie Bovin-Sansonens. Plus de détails vous seront communiqués ultérieurement.

**M. le Président** informe les Conseillers généraux pour la distribution des cadeaux aux aînés. Ces cadeaux sont à la buvette. Comme d'habitude, les personnes vous sont attirées doivent recevoir leur cadeau avant le 15 janvier. Merci donc de ne pas oublier de passer les chercher avant de partir.

**M. le Président** a également le plaisir d'informer les membres du Conseil général que la révision du règlement d'organisation du Conseil général a été approuvée par le canton et que ce dernier est d'ores et déjà disponible sur notre site internet.

**M. le Président** donnent les dates des différentes séances en 2025 :

Lundi 20 avril 2026 pour les comptes.

Lundi 4 mai 2026 séance constitutive du Conseil générale à Domdidier.



**M. le Président** termine cette séance en remerciant encore les membres du Conseil communal et du Conseil général pour leur engagement envers la Commune et ses citoyens. Enfin, il rappelle qu'une verrée est offerte afin de partager un moment de convivialité. Il souhaite une bonne fin de soirée et de belles fêtes de fin d'année.

**M. le Président** lève la séance le 16 décembre 2025 à 00h53.

**Au nom du Conseil général**



Laurence Esseiva  
Secrétaire



Johnny Fleury  
Président

Annexe 1 Rapport Financier 2026

Annexe 2 Présentation Finances

Annexe 3 Budgets 2026



# TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	4
A PLAN FINANCIER 2026 – 2030.....	4
1. BASES LEGALES .....	4
2. INTRODUCTION.....	5
3. CONTEXTE GENERAL / HISTORIQUE .....	5
3.1 Taux d'imposition et contribution immobilière.....	5
3.2 Investissements réalisés entre 2016 et 2024 .....	5
4. PRINCIPES COMPTABLES .....	6
4.1 Indicateurs.....	6
4.1.1 Charges de transfert.....	6
4.1.2 Marge nette d'autofinancement (MNA).....	7
4.1.3 Charges financières .....	9
4.2 Conséquences.....	9
5. CONCLUSIONS.....	10
B STRATEGIE BUDGETAIRE 2026 - 2030 .....	11
1. INTRODUCTION.....	11
2. DECISIONS AU NIVEAU FEDERAL ET CANTONAL.....	11
3. CHARGES DE TRANSFERT AU NIVEAU REGIONAL.....	11
3.1 Evolution démographie et impact sur les associations .....	11
3.2 Evolution démographique et impact sur les associations .....	12
3.3 Evolution des subventions communales.....	12
3.4 Impact des investissements sur le fonctionnement.....	13
4. LIGNES DIRECTRICES pour les futurs budgets communaux .....	14
5. MESURES FINANCIERES.....	14
5.1 Réduction des charges communales.....	15
5.2 Augmentation de 7 points du taux d'imposition .....	16
5.3 Augmentation de la contribution immobilière de 1% .....	16
5.4 Limitation des investissements à hauteur de CHF 1 million par année .....	17
5.5 Conclusions .....	17
C BUDGET 2026 (RÉSULTATS).....	18
0. Administration générale.....	21
1. Ordre et sécurité publique, défense.....	24
2. Formation .....	25



3.	Culture, sport et loisirs.....	26
4.	Santé.....	28
5.	Prévoyance sociale.....	28
6.	Trafic et télécommunications.....	30
7.	Protection environnement et aménagement du territoire.....	30
8.	Economie publique.....	32
9.	Finances et impôts.....	32
D	BUDGET 2026 (INVESTISSEMENTS).....	33
	Annexe A du rapport financier 2026.....	35
	Annexe B du rapport financier 2026.....	38
	Annexe C du rapport financier 2026.....	39



# INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le rapport financier a pour but de présenter les analyses financières, les réflexions à moyen terme et les stratégies adoptées par le Conseil communal afin de réaliser le budget 2026.

Le plan financier 2026-2030 réalisé à l'été 2026 met en évidence, grâce à différents indicateurs financiers, la situation de la commune à court et moyen terme. Il sera développé dans la première partie de ce rapport. Le Conseil communal peut ainsi adapter sa stratégie financière à moyen terme à partir des conclusions du plan financier. Les choix du Conseil communal seront mis en évidence dans la deuxième partie de ce rapport. Pour terminer, les budgets 2026 de Résultats et des investissements tenant compte des options choisies précédemment dans la stratégie financière du Conseil communal seront commentés.

## A PLAN FINANCIER 2026 – 2030

### 1. BASES LEGALES

Les articles de la Loi sur les finances communales (LFCo), qui parlent du plan financier, sont donnés ci-dessous :

#### Art. 5 But 1

Le plan financier sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations.

#### Art. 6 Compétences et procédures

- <sup>1</sup> La commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- <sup>2</sup> Le plan financier est adopté par le conseil communal.
- <sup>3</sup> Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la commission financière et à l'assemblée communale ou au conseil général.
- <sup>4</sup> Le Conseil d'Etat édicte les dispositions minimales du plan financier.

Ceux de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) sont également présentés ci-après :

#### Art. 5 Structure (art. 6 al. 4 LFCo)

- <sup>1</sup> Dans le plan financier, les activités communales sont réparties en tâches principales, elles-mêmes subdivisées en groupes de tâches.
- <sup>2</sup> La prise en compte de l'évolution des chiffres du passé porte sur les trois dernières années comptables.

#### Art. 6 Contenu (art. 6 al. 4 LFCo)

- <sup>1</sup> Le plan financier intègre notamment les éléments suivants :
  - a) les données pertinentes de référence de la politique budgétaire et économique ;
  - b) les objectifs stratégiques, les tâches et les prestations de la commune ainsi que l'aperçu de leur évolution prévisionnelle ;
  - c) les charges et revenus planifiés ;
  - d) les dépenses et recettes d'investissement planifiées ;
  - e) l'évaluation des besoins de financement ;
  - f) les possibilités de financement ;
  - g) l'évolution de la fortune et de l'endettement.
- <sup>2</sup> Les services de l'Etat et les associations de communes communiquent régulièrement aux communes les données.



## 2. INTRODUCTION

Conformément aux articles 5 et 6 de la loi sur les finances communales et aux articles de l'ordonnance, le Conseil communal présente la planification financière pour les années 2026 à 2030. Elle a été réalisée durant l'été 2025 sur la base des données connues à ce moment-là.

Il convient tout d'abord de relever qu'il n'est pas aisé d'établir des projections précises sur une période de 5 ans. Un grand nombre de facteurs peuvent varier et rendre caduques certaines estimations, comme un changement de base légale, une décision du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil, de nouvelles orientations prises dans une association intercommunale ou régionale, etc. Le plan financier 2026 à 2030 reste un outil de pilotage qui permet au Conseil communal d'élaborer une stratégie financière.

Afin de faciliter une lecture comparative avec le plan financier 2025-2029, la mise à jour actuelle reprend les mêmes données telles que la marge nette d'autofinancement, les charges financières ainsi que leurs graphiques respectifs.

## 3. CONTEXTE GENERAL / HISTORIQUE

La Commune de Belmont-Broye fêtera ses 10 ans d'existence en 2026. Il est dès lors toujours instructif de savoir d'où l'on vient quand il s'agit de se projeter vers l'avenir. Depuis la fusion, la population est passée de 4'706 habitants au 1er janvier 2016 à 6'197 habitants au 30 juin 2025, soit une croissance de 31%. Cette évolution démographique a un impact sur l'ensemble des charges financières de la Commune qui a bondi :

- en 2016, les comptes présentaient un total de charges de CHF 17 mio.
- en 2024, les comptes présentaient un total de charges de CHF 26 mio, soit une augmentation de 53%.

### 3.1 Taux d'imposition et contribution immobilière

Le taux d'imposition de la Commune fusionnée de Belmont-Broye était initialement de 72%. A deux reprises en 2020 et en 2022 pour faire face à l'augmentation des charges, le Conseil général a accepté une augmentation de 3 points. Le taux actuel est de 78%. Dans le même laps de temps, le Canton a baissé son propre taux d'imposition compensant ainsi l'augmentation de l'impôt communal. La contribution immobilière de 1.5‰, arrêtée en 2016, est restée la même jusqu'à ce jour.

**Taux d'imposition et contribution immobilière des communes en 2014 :**

Commune	Impôts	Contribution immobilière
Domdidier	78,8%	1,5‰
Dompierre	90,0%	2,0‰
Léchelles	80,0%	2,0‰
Russy	75,0%	2,0‰

Les Belmontois et Belmontoises bénéficient d'un taux d'imposition moyen inférieur et d'une contribution immobilière inférieure ou égale à ceux des anciennes communes depuis 10 ans.

### 3.2 Investissements réalisés entre 2016 et 2024

Depuis 2016, Belmont-Broye a investi CHF 29 mio dans diverses infrastructures communales (bâtiments scolaires, places de jeux, parkings, conduites d'eau, etc.) soit un montant moyen de CHF 2.9 mio par an. L'investissement marquant de ces dix dernières années est la construction de la nouvelle école primaire à Dompierre pour un coût de CHF 8 mio.



Pour permettre le financement de tous ces projets d'investissements, il est nécessaire d'emprunter auprès de différents offices, en tenant compte des charges financières croissantes (amortissements et intérêts) dans les budgets et comptes de résultats. Ces dernières ont un impact financier important sur les résultats des comptes annuels. Les CHF 22 mio d'investissements dépensés sur les CHF 29 mio votés impactent les charges communales pour un montant de CHF 1.2 mio en amortissements et en intérêts.

## 4. PRINCIPES COMPTABLES

Pour réaliser le plan financier, les principes comptables utilisés sont identiques à ceux de 2024. Les planifications financières reçues des associations de communes nous ont permis d'affiner notre propre planification :

Type de charges et produits	Explications sur l'évaluation
Réseau santé social (RSSBF)	Basé sur la planification financière (+ CHF 60'000)
Cycle d'orientation	Basé sur la planification financière (+ CHF 100'000)
Ecole primaire	Progression calculée sur la moyenne 2021 à 2024
Amortissements	Prendent en compte les investissements, en cours, votés et ceux projetés
Intérêts bancaires	Augmentation des emprunts avec un taux d'intérêt prudent de 2,5%
Produits d'impôts ordinaires	En fonction de la progression proposé par le canton
Produits d'impôts spéciaux	Basé sur les années précédentes

**Tableau 1** : listes des principaux critères utilisés pour l'établissement du plan financier

### 4.1 Indicateurs

Les principes comptables ci-dessus intégrés dans l'outil de planification financière permettent de mettre en évidence l'évolution des principaux indicateurs :

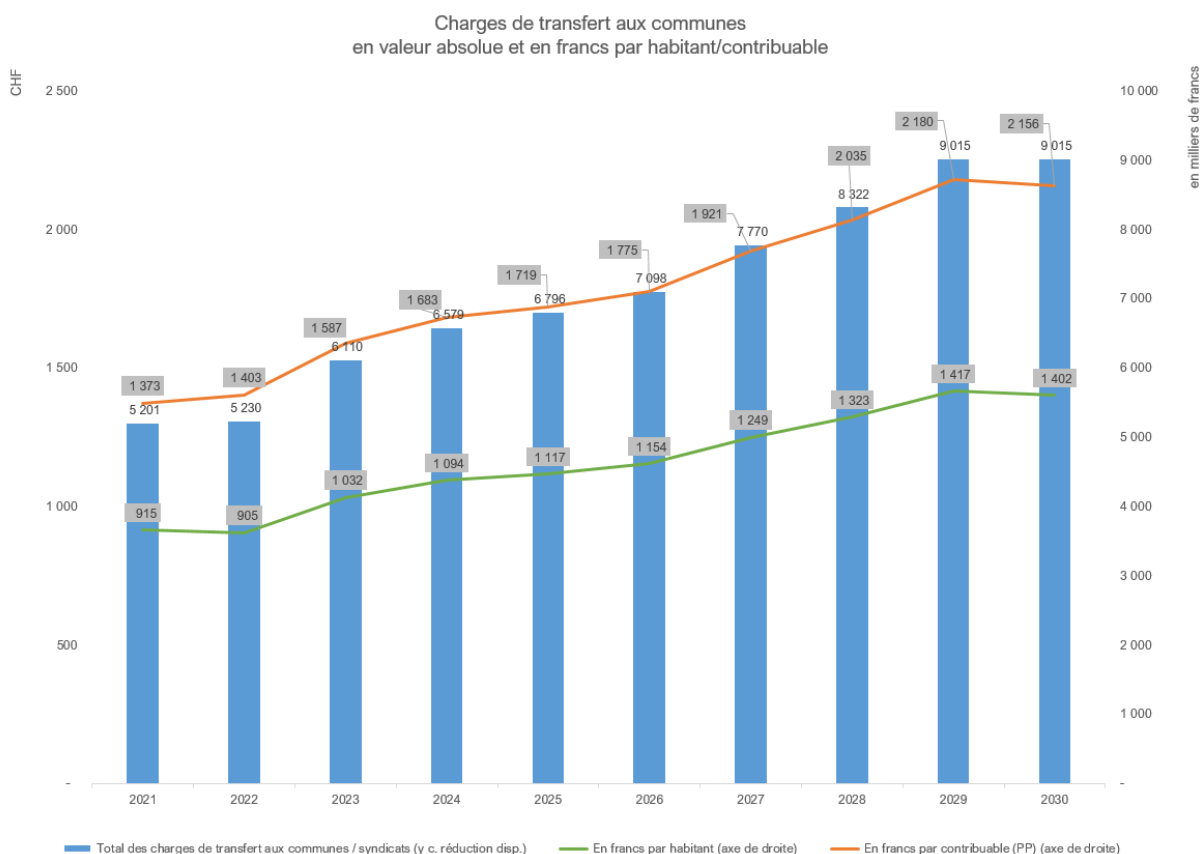
- Charges de transfert
- Marge nette d'autofinancement
- Charges financières

#### 4.1.1 Charges de transfert

La forte augmentation des charges de transfert observée chaque année se retrouve dans les budgets et comptes de Résultats. Aujourd'hui, celles-ci représentent 59 % des charges totales du budget annuel.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des charges de transfert, en valeur absolue, des Associations régionales auxquelles Belmont-Broye fait partie :

- en 2021, ces charges étaient de CHF 5.2 mio
- en 2025, ces charges sont de CHF 6.8 mio.
- en 2030, ces charges s'élèveraient à CHF 9 mio



**Graphique 1 :** Charges de transfert des associations intercommunales entre 2021 et 2030. En bleu, le total des charges de transfert vers notre commune. En vert, la courbe montre l'évolution de ces charges en francs par habitant. En rouge, l'évolution en francs par contribuable. En 2021, les charges étaient de CHF 915 par habitant ou CHF 1'373 par contribuable. En 2025, elles sont à CHF 1'117 par habitant ou CHF 1'719 par contribuable. En 2030, elles passeraient à CHF 1'402 par habitant ou CHF 2'156 par contribuable.

Cette augmentation des charges est liée à l'ouverture du nouveau site à Cugy du CO de la Broye en 2023. Elle s'explique également par la future construction du home à Estavayer-le-Lac en 2028 et la réfection des pavillons sur le site d'Estavayer-le-Lac du CO de la Broye planifiée en 2029.

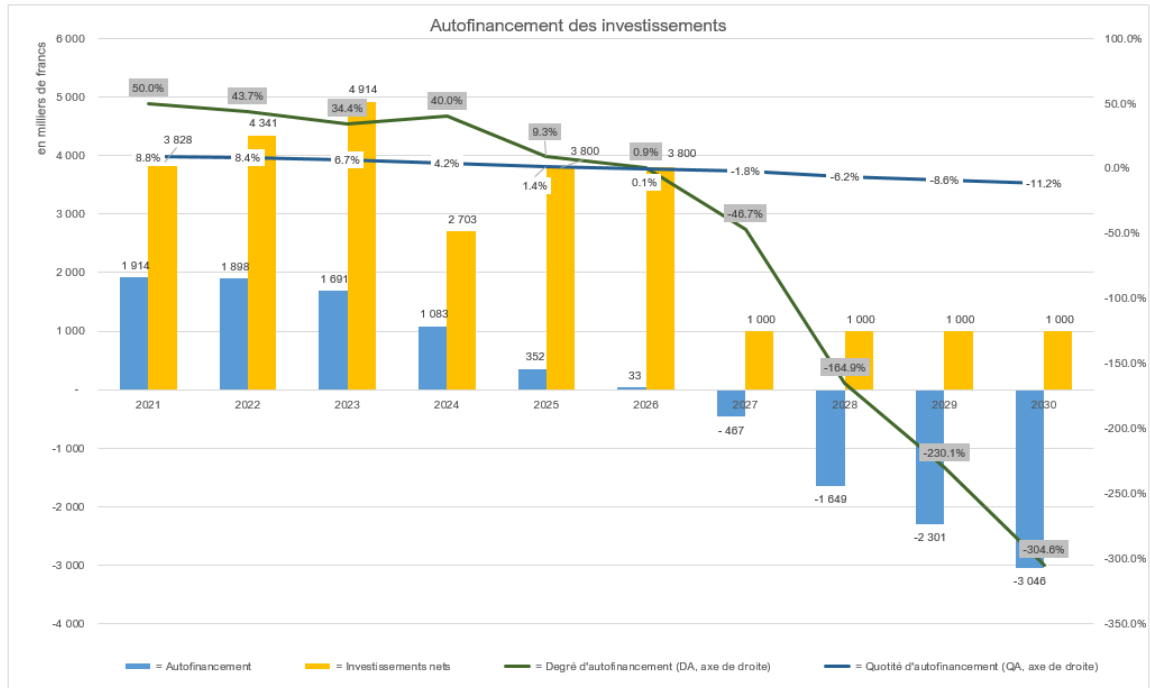
Les charges liées à la construction du nouveau home à Domdidier et de la STEP régionale, prévue en 2031 ne sont pas encore pris en compte.

#### 4.1.2 Marge nette d'autofinancement (MNA)

La marge nette d'autofinancement (MNA) renseigne sur les moyens financiers réels que possède la Commune. Elle doit générer suffisamment de recettes ou de liquidités pour couvrir ses dépenses, faute de quoi elle est contrainte de s'endetter pour faire face à ses engagements à court terme.

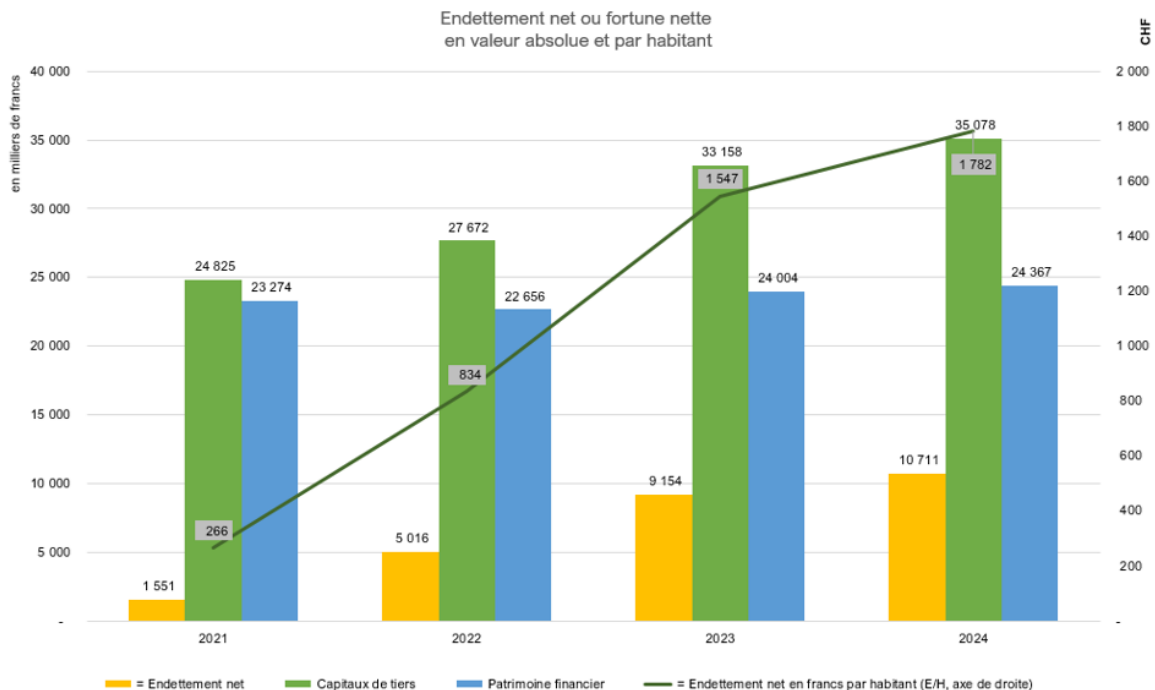
La MNA est un indicateur de performance budgétaire dans le cadre des finances communales suisses. Si une commune affiche une MNA positive et stable, cela indique qu'elle génère suffisamment de ressources pour financer ses investissements. Elle montre si une commune peut financer ses investissements sans recourir à l'endettement.





**Graphique 2 :** Degré d'autofinancement entre 2021 et 2030 : en jaune, les investissements nets et, en bleu, le montant autofinancé. Jusqu'en 2025, les investissements nets n'ont pu être que très faiblement autofinancés. Dès 2026, ils ne le seront plus du tout. La courbe bleue indique le pourcentage d'autofinancement en relation avec le total des revenus courants. Le degré d'autofinancement (courbe verte) indique le taux des investissements qui est autofinancé : on constate à nouveau que, dès 2026, il n'est plus possible de s'autofinancer ce qui fait augmenter la dette. On considère un autofinancement idéal à partir de 100% et au-delà. Il est considéré comme acceptable à problématique entre 50% et 99% et en dessous de 50%, l'autofinancement est jugé comme insuffisant. Par exemple en 2024, pour des dépenses d'investissements de CHF 2,7 mio, seul CHF 1,08 mio ont pu être autofinancés soit 40%. A contrario en 2029 pour CHF 1 mio investi, l'autofinancement sera nul. La Commune devra également emprunter pour son fonctionnement courant.

Jusqu'en 2025, les investissements nets n'ont pu être que très faiblement autofinancés. On constate que, dès 2026, la Commune ne pourra plus autofinancer ses investissements ce qui fait augmenter la dette (voir graphique 3). La Commune devra même emprunter pour son fonctionnement courant.



**Graphique 3 :** En jaune, l'endettement net, c'est-à-dire la différence entre les capitaux de tiers (en vert) et le patrimoine financier (en bleu). La courbe verte représente l'endettement net par habitant. Ce dernier est jugé faible à moyen jusqu'à CHF 2'000.- par habitant et élevé au-delà. L'endettement par habitant s'élève à CHF 1'782 en 2024.



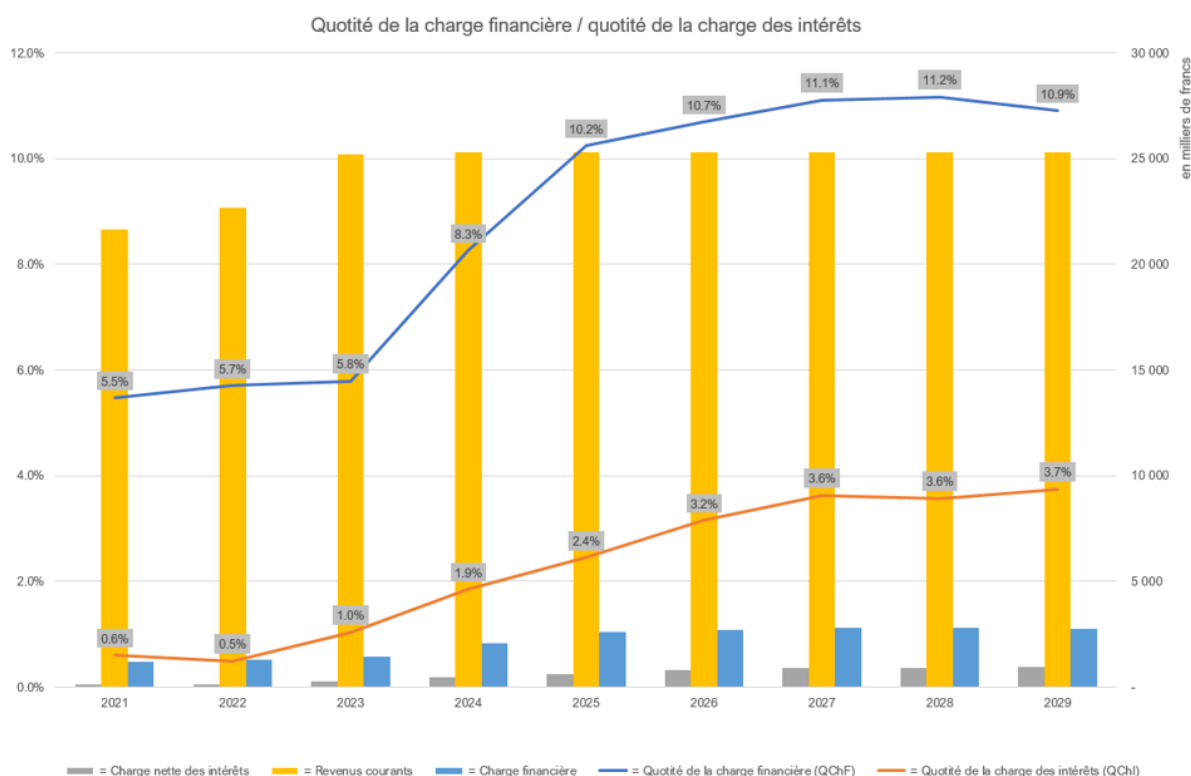
### 4.1.3 Charges financières

La charge financière comprend les frais liés aux investissements (intérêts et amortissements). Un investissement doit être amorti annuellement à hauteur de 2% en moyenne. Pour l'intérêt bancaire un taux moyen de 1.8% s'applique.

Les amortissements ne sont pas les mêmes en fonction de l'infrastructure (durée de vie estimée) :

- un bâtiment doit être amorti sur une durée de 33 ans
- une conduite d'eau doit l'être sur une durée de 80 ans.

Etant donné que la dette s'accroît, les charges financières (intérêts et amortissements) augmentent. L'investissement le plus important consenti pour la construction du bâtiment scolaire à Dompierre, à titre d'exemple, a fait passer les charges financières de 5,8% en 2023 à 10,2% en 2025 (voir graphique 4).



**Graphique 4 :** Quotité de la charge financière : la courbe bleue représente le pourcentage (intérêts et amortissements) par rapport au total des revenus communaux. Le pourcentage est jugé faible entre 0% et 5%, supportable entre 5% et 15%, élevée au-delà de 15%.

### 4.2 Conséquences

Les indicateurs ci-dessus démontrent que

- Les charges de transfert augmentent
- La Commune n'est plus en moyen d'assurer l'autofinancement de ses investissements
- La Commune sera dans l'obligation d'emprunter pour réaliser ses investissements, voire financer une partie de son compte de résultats et par conséquent, ses charges financières augmentent

Le plan financier montre les résultats hypothétiques des budgets 2026 à 2030 dans le tableau ci-dessous. Si aucune mesure n'est prise, le déficit prévisionnel s'aggraverait d'année en année.



## Résultats :

BUDGET 2026		BUDGET 2027		BUDGET 2028		BUDGET 2029		BUDGET 2030	
CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
-	2 210 752	-	2 743 091	-	3 916 088	-	4 588 691	-	5 249 389
27 903 705	25 692 953	28 815 581	26 072 490	30 774 593	26 858 505	31 506 815	26 918 124	32 563 311	27 313 922

**Tableau 2** : résultats hypothétiques pour les années 2026 à 2030. Pour rappel, le budget 2025 prévoit un déficit de CHF 1,7 mio. Pour 2026, le déficit passerait à 2,2 mio et 5,2 mio en 2030.

Le Conseil communal fait le constat que le budget 2026, atteindrait un déficit de CHF 2.2 mio si aucune mesure n'est prise. La Commune pourrait absorber cette perte par l'utilisation d'une partie de son capital propre selon la loi. Le capital propre représente la part de la richesse qui appartient réellement à la commune et qui n'est pas financée par des crédits. Il est constitué des infrastructures, des bâtiments, des terrains, des liquidités, etc.

Le capital propre s'élève actuellement à CHF 20 mio. Le Conseil communal rend attentif que si aucune mesure corrective n'est entreprise pour améliorer les finances, la commune ne disposerait plus de capital propre d'ici 2029 à 2030.

## 5. CONCLUSIONS

Le plan financier 2026 - 2030, démontre que :

- le budget prévisionnel pour 2026 sera déficitaire à hauteur de CHF 2.2 mio si aucune mesure n'est prise
- les budgets des années suivantes seraient déficitaires et aggraverait la situation financière de la Commune pour atteindre un déficit prévisionnel à hauteur de CHF 5 mio en 2030
- les résultats déficitaires, à partir de 2024, ne permettent plus de rembourser les emprunts car la MNA est insuffisante
- les nouveaux investissements sont financés dans leur totalité par des emprunts
- les emprunts bancaires et les charges financières y découlant sont en constante progression (la Commune amplifie son endettement).

De plus, le Conseil communal constate que :

- les budgets présentés durant cette législature sont déficitaires malgré l'augmentation à deux reprises de 3 points d'impôts en 2020 et 2022
- les comptes de résultats 2024 sont déficitaires
- au vu des premières projections, les comptes de résultats 2025 devraient être déficitaires

Dès lors, le cumul de tous ces éléments indique la nécessité de réduire les investissements et les charges et d'accroître les produits.

## B STRATEGIE BUDGETAIRE 2026 - 2030

### 1. INTRODUCTION

La stratégie financière proposée par le Conseil communal est basée selon les éléments suivants :

- Le plan financier 2026 – 2030
- Les décisions prises au niveau fédéral et cantonal
- L'analyse du bureau M&BD Consulting, cabinet de conseils stratégiques, sur mandat de la Préfecture de la Broye

### 2. DECISIONS AU NIVEAU FEDERAL ET CANTONAL

Ces dernières années, les votations fédérales et cantonales relatives à l'imposition des entreprises ont péjoré les finances communales :

- En 2018, Belmont-Broye a encaissé CHF 2.4 mio d'impôts de la part des entreprises
- En 2022, Belmont-Broye a encaissé CHF 0.8 mio d'impôts de la part des entreprises

En moyenne, la perte s'élève à CHF 1 mio par année pour les finances communales.

La Confédération et le Canton ont décidé d'assainir leurs propres finances. Les mesures proposées toucheront directement les communes dans le cadre d'une diminution des prestations financières et des subventions.

De plus, le Canton délègue aux Communes depuis plusieurs années déjà, un certain nombre de tâches en matière de sécurité (PRU, contrôle incendie des bâtiments, contrôle de sécurité lors de manifestations) et en matière de constructions (suivi des chantiers). Ces nouvelles prestations engendrent un coût financier supplémentaire dans leurs applications.

### 3. CHARGES DE TRANSFERT AU NIVEAU REGIONAL

Dans le cadre des associations régionales, la Préfecture de la Broye a commandé une analyse, auprès du bureau M&BD Consulting, des plans financiers et des futurs budgets des associations intercommunales. Ce rapport a été présenté aux communes de la Broye dans le cadre de la séance du 3 septembre 2025. Les conclusions de cette étude ont permis au Conseil communal d'affiner sa vision stratégique. L'étude prend en compte :

- L'évolution démographique et impact sur les associations
- L'évolution des charges
- L'évolution des participations ou subventions communales
- L'impact des investissements sur le fonctionnement des associations régionales

#### 3.1 Evolution démographie et impact sur les associations

L'analyse du bureau M&BD Consulting a mis en évidence :

- Une croissance démographique significative dans le district : +6% entre 2025 et 2030, avec comme conséquence une :
  - Augmentation du nombre d'élèves
  - Augmentation des bénéficiaires de curatelles et de prestations sociales
- Une forte croissance de la population de +80 ans (+36% d'ici 2030) et +90 ans (+49% d'ici 2030) ce qui aura comme conséquences une :



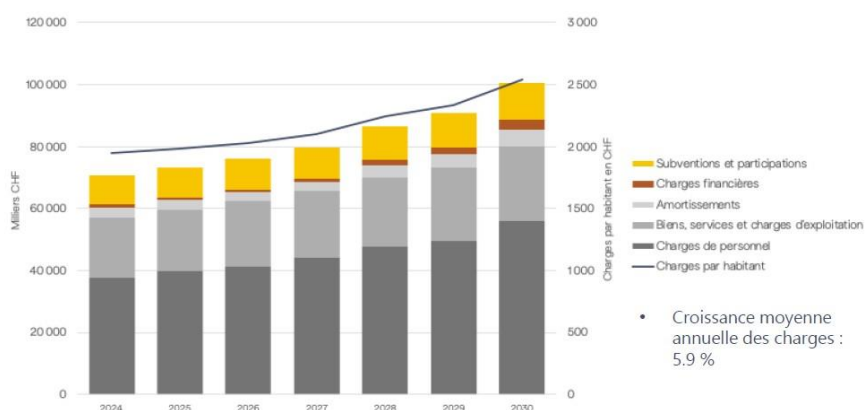
- Augmentation des places d'accueil en EMS, nécessitant la création de 80,7 EPT (salaires pris en charge à 55% par l'Etat, mais refacturés aux communes via la facture sociale)
- Augmentation des prestations de soins à domicile : + 21,2% entre 2025 et 2030 (90% des soins à domicile du district sont effectués par le SASDB)
- Augmentation des indemnités forfaitaires en raison de l'augmentation des bénéficiaires

L'augmentation de la population est synonyme d'augmentation de charges. Les prévisions montrent une augmentation légère des charges pour l'Association des communes du district pour les Cycles d'Orientation. En revanche, elles seront plus conséquentes dans le cadre du Réseau Santé Social de la Broye, en raison du vieillissement croissant de la population. En effet, entre 2025 et 2030, cette augmentation serait de + 36% pour la population des +80 ans et de +49% pour la population des +90 ans.

### 3.2 Evolution démographique et impact sur les associations

L'analyse de la planification financière des Associations régionales démontre que le total des charges des Associations du district passe de CHF 71 mio en 2024 à CHF 100 mio en 2030, soit une augmentation de 41% en 7 ans.

## Evolution des charges consolidées



en CHF	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Croiss. 2024-2030
TOTAL CHARGES	<b>71 240 545</b>	73 277 456	76 204 569	79 837 504	86 514 462	91 109 889	<b>100 501 428</b>	<b>41.07%</b>
Population projetée	36 567	37 000	37 500	38 000	38 500	39 000	39 500	<b>8.02%</b>
Charges par habitant	1 948	1 980	2 032	2 101	2 247	2 336	2 544	<b>30.60%</b>

Graphique tiré de la présentation de la planification financière consolidée des Associations du district de la Broye aux élus communaux concernant l'évolution des charges des différentes Associations régionales entre 2024 et 2030.

### 3.3 Evolution des subventions communales

Le rapport présenté fait le constat suivant concernant les participations communales (appelées subventions communales) :

- Les recettes propres des associations augmentent, mais dans une moindre mesure que les charges
- Le déficit se reporte sur les communes
- Les subventions des communes augmentent de 45.94% entre 2024 (CHF 31,4 mio) et 2030 (CHF 45,84 mio)



en CHF	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Croiss. 2024-2030
Charges	71 240 545	73 277 456	76 204 569	79 837 504	86 514 462	91 109 889	100 501 428	41.07%
Recettes propres	40 007 778	41 158 882	42 764 366	44 539 034	47 111 745	48 503 554	54 655 614	36.61%
Subventions communales	31 413 395	32 071 565	33 440 204	35 298 471	39 402 717	42 606 335	45 845 815	45.94%
Part subventions / recettes	39.26%	38.96%	39.10%	39.63%	41.82%	43.92%	41.94%	
Subventions par habitant	859	867	892	929	1 023	1 092	1 161	35.11%

Tableau tiré de la présentation de la planification financière consolidée des Associations du district de la Broye aux élus communaux concernant l'évolution des subventions des communes membres entre 2024 et 2030.

Le déficit des Associations du district étant couvert par les communes-membres, la participation des communes broyardes va augmenter.

### 3.4 Impact des investissements sur le fonctionnement

Les investissements des Associations prévus au niveau régional sont les suivants :

- construction de 2 homes (Estavayer-le-Lac et Domdidier) à hauteur de CHF 75 mio, prévue en 2027 et 2029,
- rénovation de pavillons au CO d'Estavayer-le-Lac à hauteur de CHF 9 mio, prévue en 2028.

Investissements : taux d'intérêt projeté à 3% pour le CO et l'ADIS, 2% pour le RSSBF

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS 25-30</b>							<b>88 281 200</b>
Travaux rénovation pavillon 3 Estavayer-le-lac			0	0	9 000 000	0	0
Nouveaux bâtiments EMS			0	0	33 000 000	0	41 000 000
Rénovation EMS			0	40 000	150 000	0	1 000 000
Equipements de 2 casernes			0	0	650 000	0	0
Autres investissements		415 200	289 000	106 000	168 000	1 378 000	85 000
Total des investissements		415 200	329 000	33 906 000	9 168 000	43 378 000	1 085 000
Evolution des amortissements	3 151 933	3 153 174	2 941 490	2 892 390	3 892 590	4 202 540	5 444 790
Croissance		0.04%	-6.71%	-1.67%	34.58%	7.96%	29.56%
dont impact nouveaux investissements		45 760	85 785	115 160	1 157 410	1 503 410	2 778 910
Evolution des charges financières	870 659	912 140	896 000	1 245 950	1 963 365	2 251 780	3 102 495
Croissance		4.76%	-1.77%	39.06%	57.58%	14.69%	37.78%
dont impact nouveaux investissements					941 700	924 400	1 738 400

Tableau tiré de la présentation de la planification financière consolidée des Associations du district de la Broye aux élus communaux concernant l'impact des investissements sur le fonctionnement entre 2024 et 2030.

Ces importants investissements entraîneront des amortissements supplémentaires de CHF 2,3 mio sur les comptes de résultats des Associations et des charges financières supplémentaires de CHF 2,2 mio entre 2024 et 2030. Ils porteront l'endettement total des Associations régionales de CHF 47,5 mio en 2024 à CHF 128 mio en 2030.

En conséquence, la participation de Belmont-Broye aux Associations régionales passera de CHF 5,3 mio en 2025 à CHF 7,7 mio en 2030.

### Conclusions

	2024	2030	Croissance
Charges	71'240'545	100'501'428	41.07 %
Recettes	40'007'778	54'655'614	36.61 %
Subventions communales	31'413'395	45'845'815	45.94 %
Population	36567	39500	8.02 %
Subventions communales par habitant	859	1161	35.11 %

• Recettes fiscales par habitant dans la Broye (chiffres 2023) = CHF 2'897

	2024	2030
Part des recettes fiscales dépensées pour les subventions (par habitant)	29.65 %	40.06 %

Tableau tiré de la présentation de la planification financière consolidée, conclusions, 3 septembre 2025.



Au niveau intercommunal toujours, un investissement majeur sera réalisé dès 2030 : celui de la STEP régionale dont le montant d'investissement prévu avoisine les CHF 100 mio. Les charges financières, selon les premières analyses n'impacteraient que très peu Belmont-Broye dont le règlement de l'évacuation et de l'épuration des eaux est déjà adapté à cette situation future.

#### 4. LIGNES DIRECTRICES pour les futurs budgets communaux

Afin d'éviter de se retrouver à moyen terme avec des **déficits prévisionnels** à hauteur de **CHF 5 mio**, le Conseil communal a défini pour les 4 prochaines années, les lignes directrices suivantes :

1. le plafonnement des investissements nets, dont l'emprunt et les charges financières impactent le budget de résultats à hauteur de CHF 1 mio
2. le taux de couverture de ces investissements (degré d'autofinancement) à hauteur de 80%
3. le taux d'endettement à hauteur de 90%

La définition et l'interprétation des indicateurs financiers développés ci-après se trouvent dans l'annexe A.

Le taux de couverture des investissements (degré d'autofinancement) de 80% permet de supporter une augmentation d'endettement. Sachant que le Conseil communal prévoit d'investir CHF 1 mio par année, on peut considérer ce taux de 80% comme acceptable. Un taux trop bas réduirait significativement les possibilités d'investir ou empêcherait tout investissement futur.

Le taux d'endettement net de 90% signifie que les ressources fiscales permettent d'assurer les charges financières des dettes communales. Le but est de maintenir ce taux, dans la mesure du possible, à moyen terme à 90%. Il est actuellement à 70%.

#### 5. MESURES FINANCIERES

Les 4 mesures suivantes ont donc été décidées par le Conseil communal :

1. **Réductions des charges communales**
2. **Augmentation de 7 points du taux d'imposition**
3. **Augmentation de la contribution immobilière de 1 ‰**
4. **Limitation des investissements**

La combinaison de ces quatre leviers est la plus équitable à son sens car elle permet de lisser l'effort demandé sur un plus grand nombre d'administrés. Le Conseil communal a jugé important d'analyser les dépenses communales et de proposer des mesures d'économie touchant à la fois l'administration, le personnel communal, les autorités communales, la formation, la culture, les infrastructures communales et les prestations en faveur des aînés et des jeunes.

Toutefois les efforts consentis, dans le cadre des réductions des charges communales, ne permettent de parvenir à l'équilibre budgétaire et de pérenniser les finances communales. C'est pourquoi le Conseil communal propose une augmentation de 7 points du taux d'imposition et de 1 ‰ de la contribution immobilière. Ces choix permettraient de stabiliser les finances communales jusqu'en 2029 (voir graphique 5). L'ensemble de ces mesures assurera le maintien de services et des prestations de qualité aux Belmontois.



Scénario	Recettes courantes (CHF)	Marge d'autofinancement (CHF)	Investissements nets	Degré autofin (%)	Dette brut actuelle/estimée (CHF)	Dette nette actuelle/estimée (CHF)	Taux d'endettement	Commentaires
Base 2024	17 140 000	1 082 537	2 703 340	40.04%	35 078 000	10 711 000	62.49%	
Budget 2025	17 285 000	352 000	3 800 000	9.26%	38 878 000	14 511 000	83.95%	
Budget 2026 actu	17 584 000	33 000	2 650 000	1.25%	41 528 000	17 161 000	97.59%	sans hausse
Plan. 2027	17 899 000	-467 000	2 650 000	-17.62%	44 178 000	19 811 000	110.68%	
Plan. 2028	18 216 000	-1 649 000	2 650 000	-62.23%	46 828 000	22 461 000	123.30%	
Plan. 2029	18 233 000	-2 301 000	2 650 000	-86.83%	49 478 000	25 111 000	137.72%	
Plan. 2030	18 575 000	-3 046 000	1 000 000	-304.60%	50 478 000	26 111 000	140.57%	
Avec hausse								
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8	Colonne9
Budget 2026	19 774 000	2 223 000	2 650 000	83.89%	41 528 000	15 041 000	76.06%	1% CI + 7 pts
Plan. 2027	20 089 000	1 723 000	2 650 000	65.02%	44 178 000	16 101 000	80.15%	1% CI + 7 pts
Plan. 2028	20 406 000	541 000	2 650 000	20.42%	46 828 000	18 221 000	89.29%	1% CI + 7 pts
Plan. 2029	20 423 000	-111 000	2 650 000	-4.19%	49 478 000	20 871 000	102.19%	1% CI + 7 pts
Plan. 2030	20 765 000	-856 000	1 000 000	-85.60%	50 478 000	21 871 000	105.33%	1% CI + 7 pts

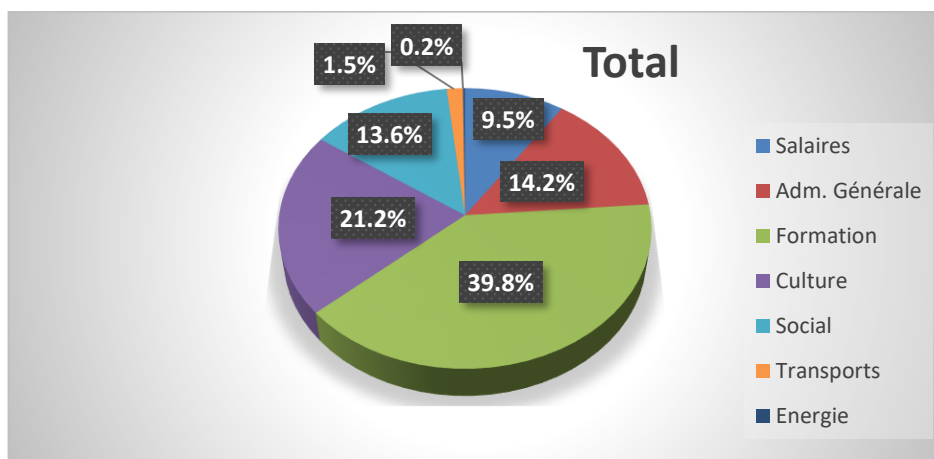
**Tableau 3 : planification financière avec et sans mesures.** La partie du haut, sans mesure, montre que le taux d'endettement n'est plus contrôlé dès 2026. Le degré d'autofinancement plonge et le taux d'endettement s'aggrave. La Commune continue à emprunter et à s'endetter pour ses investissements et ne parvient plus à couvrir ces charges de résultats. Avec une hausse de 7 points d'impôts et 1‰ de la contribution immobilière, la partie basse du tableau montre que le taux d'endettement est maîtrisable (en vert) jusqu'en 2029.

### 5.1 Réduction des charges communales

Dans le cadre d'une symétrie des efforts à consentir (commune, citoyens, entreprises) le Conseil communal a estimé très important d'effectuer une analyse détaillée de ses comptes afin de trouver de nouvelles économies à proposer. Durant l'été 2025, il a mandaté un groupe de travail afin de lui soumettre des propositions de réductions de charges. Il a analysé méticuleusement toutes les mesures d'économies et validé un certain nombre d'orientation budgétaire. Le champ d'action du Conseil communal est toutefois limité dans le cadre de son autonomie financière. La Commune est liée contractuellement ou par conventions à de nombreux prestataires de service (chauffage, électricité, informatique, assurances, etc.).

De plus, le Conseil communal a analysé la pertinence d'une réduction des postes de travail. Il estime que ce n'est pas l'option à prendre car il ne résout pas les défis financiers. Une telle mesure nuirait au bon fonctionnement de la Commune et péjorerait le service à la population. Néanmoins, à chaque résiliation de contrat d'un collaborateur, le Conseil communal réévalue la pertinence du poste et l'engagement d'un nouveau collaborateur.

Les mesures d'économies adoptées par le Conseil communal proposées au Conseil général dans le cadre du budget 2026, se montent à CHF 261'265 (voir annexe B). Elles touchent l'ensemble des dicastères dans lesquels le Conseil communal possède la maîtrise des dépenses (voir graphique 5).



**Graphique 5 :** Dans le cadre de la réduction des charges communales, le Conseil communal a réalisé des coupes budgétaires dans les différents dicastères. La principale coupe touche les apprentis et étudiants qui ne verront plus leurs abonnements de transports publics être subventionnés (- 39,8% du total des mesures proposées au Conseil général).

D'une part, le Conseil communal restera attentif à l'évolution des charges communales avec l'objectif d'en maîtriser les coûts. D'autre part, il a décidé d'examiner un certain nombre de prestations (location de salles, parkings) afin d'évaluer si les coûts sont en adéquation avec les produits.

Economies budgétées	Montants
<b>Formation</b>	CHF 96'275
<b>Culture et loisirs</b>	CHF 60'850
<b>Santé et social</b>	CHF 36'920
<b>Personnel communal</b>	CHF 36'350
<b>Bâtiments</b>	CHF 16'000
<b>Conseil communal</b>	CHF 6'600
<b>Administration</b>	CHF 4'370
<b>Entretien des routes</b>	CHF 3'000
<b>Conseil général</b>	CHF 900
<b>Total</b>	<b>CHF 261'265</b>

**Tableau 4 :** mesures adoptées par le Conseil communal et proposées au Conseil général afin de faire diminuer de plus de CHF 260'000 les charges du budget de résultats pour 2026

## 5.2 Augmentation de 7 points du taux d'imposition

La réduction des charges financières ne permettra pas de combler à elle seule les déficits prévisionnels futurs qui s'élèveront à plus de CHF 2 mio en 2026 et à plus de CHF 5 mio en 2030.

Des produits supplémentaires sont donc nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie financière à moyen terme voulu par le Conseil communal. Une combinaison de mesures est jugée la plus équitable car elle permet de lisser l'effort demandé sur un plus grand nombre d'administrés. Parmi les options de rentrées fiscales, le Conseil communal a opté pour une augmentation de 7 points du taux d'imposition.

Une augmentation de 7 points du taux d'imposition permettra d'enregistrer des produits supplémentaires à hauteur de CHF 1,2 mio. Ce montant, additionné de la recette supplémentaire de la contribution immobilière, permettra d'autofinancer les investissements limités à CHF 1 mio /an et de limiter l'endettement selon les lignes directrices édictées par le Conseil communal dans sa stratégie financière.

## 5.3 Augmentation de la contribution immobilière de 1‰

Pour atteindre les objectifs de sa stratégie financière, le Conseil communal estime indispensable d'accompagner l'augmentation du taux d'imposition d'une hausse de la contribution immobilière de 1‰.

Les personnes physiques et morales inscrites au registre foncier comme propriétaires ou usufruitiers d'un immeuble sont soumis à la contribution immobilière. Cet impôt est généralement calculé sur la valeur totale de l'immeuble, sans en soustraire les dettes dont il pourrait être grevé. L'immeuble est imposé au lieu où il se trouve, sans considération de l'endroit où est domicilié le propriétaire. Ainsi, une partie de la perception de cet impôt se fait auprès de propriétaires n'habitant pas la commune. De plus, une part importante des revenus de la contribution immobilière provient de sociétés (personnes morales).

La Commune propose de nouveaux services comme la nouvelle ligne de bus qui dessert la zone industrielle à Domdidier. Le montant important perçu auprès des entreprises par l'augmentation de 1‰ de la contribution immobilière permet de compenser le coût d'une partie de ces prestations mises à disposition par la Commune.

L'augmentation de 1‰ de la contribution immobilière représente un montant d'un peu plus de CHF 1 mio. Elle est perçue auprès de 1'600 contribuables physiques ainsi que 110 sociétés ou personnes morales. La part prélevée auprès des sociétés ou personnes morales est proportionnellement plus importante que la part prélevée auprès des propriétaires privés. La part des sociétés représente environ 40 % du total encaissé.

#### 5.4 Limitation des investissements à hauteur de CHF 1 million par année

La dernière mesure adoptée par le Conseil communal est une limitation des investissements. Les taux d'autofinancement et d'endettement choisis permettent à la Commune de continuer à investir un montant total de CHF 1 mio par an tout en conservant un endettement raisonnable et contrôlé.

Comme la moyenne annuelle des investissements des dix dernières années était de CHF 2,9 mio, le Conseil communal devra cibler ses investissements selon des priorités pour rester dans le cadre imposé des quatre mesures adoptées.

#### 5.5 Conclusions

Sur la base du plan financier, on constate que, si nous ne prenons aucune mesure, le déficit prévisionnel en 2029 avoisinera CHF 5 mio et le taux d'endettement s'envolera à 137%. Cela montre l'importance d'agir dès maintenant pour éviter une dégradation des finances communales.

De plus, l'application des taux d'autofinancement et d'endettement (80 et 90%) en lien avec les 4 mesures choisies par le Conseil communal doit permettre une augmentation de l'endettement supportable tout en continuant à réaliser des investissements à hauteur de CHF 1 mio par année.

Ces mesures seront réévaluées en 2029 en fonction des décisions et données mises à jour tant d'un point de vue comptable, politique et/ou juridique.

Les conséquences directes sur le budget 2026 et les suivants sont:

1. Une diminution des charges de CHF 260'000 pour la mesure « réduction de charges » ;
2. Une augmentation de produits de CHF 1,2 mio pour la mesure « Augmentation de 7 points du taux d'imposition » ;
3. Une augmentation de produits de CHF 1 mio pour la mesure « Augmentation de la contribution immobilière de 1‰ »
4. Une limitation des investissements à hauteur de CHF 1 mio.

Le bénéfice prévisionnel du budget 2026 de CHF 434'380 permettra ainsi de financer une partie importante des investissements (meilleur autofinancement).

En conclusion, le Conseil communal estime indispensable que l'ensemble des mesures préconisé soit accepté si nous voulons faire face aux défis financiers futurs dans les meilleures conditions possibles.



## C BUDGET 2026 (RÉSULTATS)

Sur la même base que les budgets 2024 et 2025, le Conseil communal présente son rapport budgétaire pour l'année 2026 avec des explications pour les différences avec les budgets et comptes précédents.

L'élaboration du budget 2026 a été rendue particulièrement difficile en raison des mesures d'assainissement des finances cantonales. Ces mesures touchent aussi les communes par des augmentations de charges de transfert ainsi que par des diminutions de rentrées. Une partie de ces mesures nous touche directement car elles ont été validées par le Conseil d'Etat. Les autres mesures sont suspendues par le référendum en cours.

Le budget 2026 reprend les décisions prises par le Conseil communal dans sa stratégie financière à savoir:

- une réduction des charges communales de CHF 260'000 ;
- l'augmentation de 7 points du taux d'imposition permettant un supplément de produits de CHF 1,2 mio ;
- l'augmentation de la contribution immobilière de 1‰ permettant un supplément de produits de CHF 1 mio ;
- Une limitation des investissements à hauteur de CHF 1 mio.

De plus le Conseil communal propose dans le chapitre 7 « Protection environnement et aménagement du territoire » :

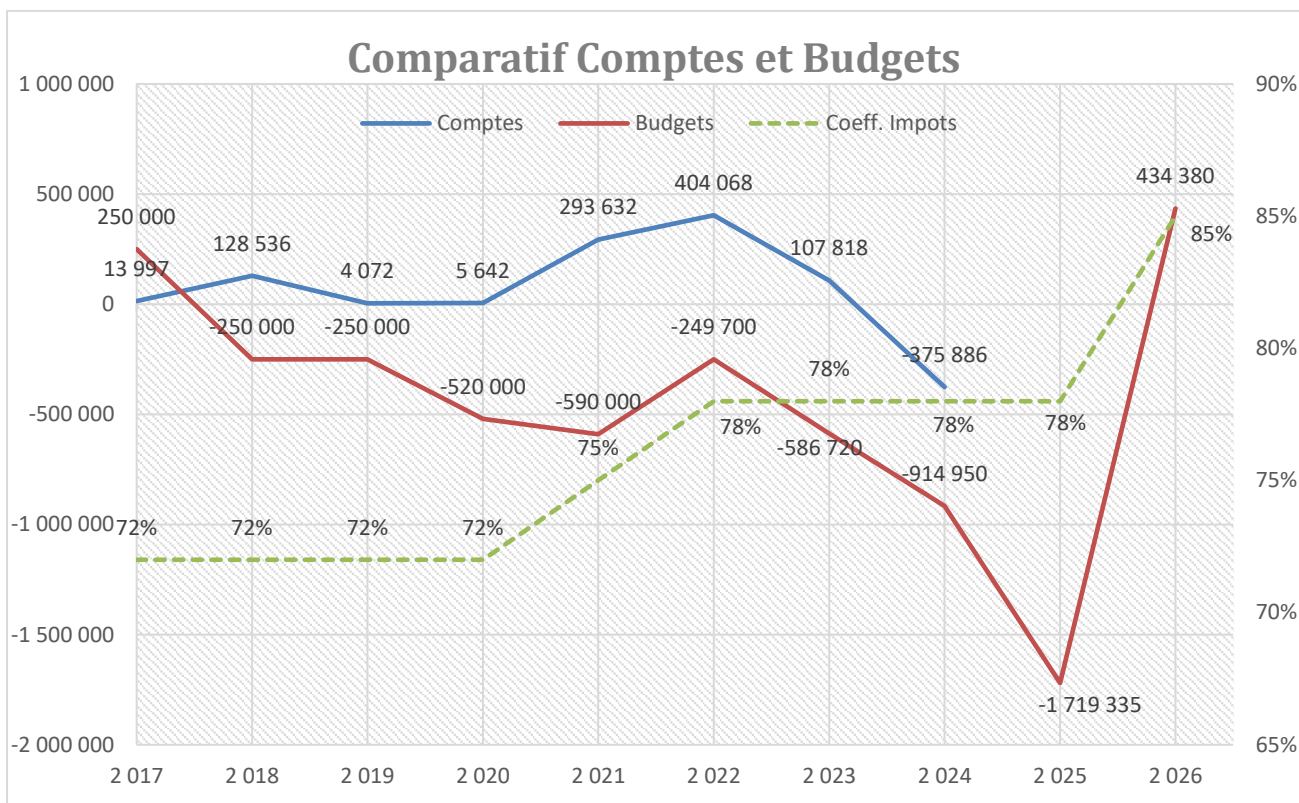
- une réduction du prix de l'eau potable qui passe de CHF 2.50/m<sup>3</sup> à CHF 2.-/m<sup>3</sup>. La réserve constituée à ce jour permet cette diminution.
- une augmentation de la taxe poubelle qui passera de 35 ct/kg à 46 ct/kg

Le Conseil communal estime que le sous-chapitre « gestion des déchets » doit s'autofinancer à 100%, comme pour l'eau. A son avis le produit de l'impôt ne doit plus couvrir le déficit. En l'occurrence, le principe du pollueur-payeur doit s'appliquer.

Enfin, le Conseil communal a adopté le principe de financer les études de projets communaux (phases 3.31- 3.32- 3.33 de la SIA) non plus par le compte d'investissement mais par le compte de Résultats. Ces montants souvent proches de la limite financière d'activation fixée à CHF 50'000 (déterminant pour figurer dans les investissements) ne toucheront qu'une seule année comptable au lieu d'être amortis annuellement sur plusieurs années.

La combinaison des différentes mesures présentées ci-dessous fait ressortir un bénéfice prévisionnel de CHF 434'380.-.

Face aux nombreuses inconnues liées notamment aux mesures cantonales d'économie, des demandes de crédits supplémentaires pourraient survenir durant l'année 2026, réduisant ainsi potentiellement le bénéfice prévisionnel qui devrait permettre de financer une partie des investissements proposés au Conseil général pour 2026.



**Graphique 6 :** Comparatif des comptes et budgets. La courbe rouge représente les budgets des années 2017 à 2026. La courbe bleue présente les résultats comptabilisés jusqu'à 2024. Le trait tillé vert montre l'évolution du taux d'imposition communal. Le graphique intègre la proposition de hausses fiscales présentée dans le budget 2026.

Ci-dessous le récapitulatif du compte de résultat du budget 2026 comparé avec les comptes 2024 et le budget 2025

Compte de résultats Récapitulatif	Budget	< Ecart >		Comptes	Budget
	2026	Fr.	%	2024	2025
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>					
Charges	2 432 040	46 064	1.9%	2 385 976	2 486 370
Revenus	63 500	-15 833	-20.0%	79 333	76 150
<b>Solde</b>	<b>-2 368 540</b>	<b>-61 897</b>		<b>-2 306 643</b>	<b>-2 410 220</b>
<b>1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE</b>					
Charges	444 900	-274 595	-38.2%	719 495	471 620
Revenus	196 600	-301 298	-60.5%	497 898	233 600
<b>Solde</b>	<b>-248 300</b>	<b>-26 703</b>		<b>-221 597</b>	<b>-238 020</b>
<b>2 FORMATION</b>					
Charges	8 946 630	382 828	4.5%	8 563 802	9 026 545
Revenus	264 100	64 942	32.6%	199 158	247 000
<b>Solde</b>	<b>-8 682 530</b>	<b>-317 886</b>		<b>-8 364 644</b>	<b>-8 779 545</b>
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>					
Charges	462 500	52 131	12.7%	410 369	457 070
Revenus	57 090	8 474	17.4%	48 616	54 950
<b>Solde</b>	<b>-405 410</b>	<b>-43 657</b>		<b>-361 753</b>	<b>-402 120</b>
<b>4 SANTE</b>					
Charges	2 957 570	223 949	8.2%	2 733 621	2 915 170
Revenus	15 000	-1 914	-11.3%	16 914	15 000
<b>Solde</b>	<b>-2 942 570</b>	<b>-225 863</b>		<b>-2 716 707</b>	<b>-2 900 170</b>
<b>5 PREVOYANCE SOCIALE</b>					
Charges	4 993 680	727 600	17.1%	4 266 080	4 466 435
Revenus	627 000	47 196	8.1%	579 804	618 000
<b>Solde</b>	<b>-4 366 680</b>	<b>-680 404</b>		<b>-3 686 276</b>	<b>-3 848 435</b>
<b>6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>					
Charges	1 513 090	223 524	17.3%	1 289 566	1 308 340
Revenus	28 000	-30 200	-51.9%	58 200	28 000
<b>Solde</b>	<b>-1 485 090</b>	<b>-253 724</b>		<b>-1 231 366</b>	<b>-1 280 340</b>
<b>7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU</b>					
Charges	4 592 102	170 789	3.9%	4 421 313	4 498 905
Revenus	4 260 402	-97 529	-2.2%	4 357 931	4 221 620
<b>Solde</b>	<b>-331 700</b>	<b>-268 318</b>		<b>-63 382</b>	<b>-277 285</b>
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>					
Charges	382 300	10 546	2.8%	371 754	378 800
Revenus	170 000	-11 059	-6.1%	181 059	170 000
<b>Solde</b>	<b>-212 300</b>	<b>-21 605</b>		<b>-190 695</b>	<b>-208 800</b>
<b>9 FINANCES ET IMPÔTS</b>					
Compte de résultat					
Charges	1 072 900	120 517	12.7%	952 383	1 097 900
Revenus	22 550 400	2 830 840	14.4%	19 719 560	19 723 500
<b>Solde</b>	<b>21 477 500</b>	<b>2 710 323</b>		<b>18 767 177</b>	<b>18 625 600</b>
<b>TOTAUX</b>					
<b>Charges</b>	<b>27 797 712</b>	<b>1 683 353</b>	<b>6.4%</b>	<b>26 114 359</b>	<b>27 107 155</b>
<b>Revenus</b>	<b>28 232 092</b>	<b>2 493 619</b>	<b>9.7%</b>	<b>25 738 473</b>	<b>25 387 820</b>
<b>Résultat</b>	<b>434 380</b>	<b>810 266</b>		<b>-375 886</b>	<b>-1 719 335</b>

Dans les pages suivantes sont mis en évidence les comptes qui présentent une différence significative avec les années précédentes, dans l'ordre des chapitres comptables.



## O. Administration générale

Le tableau ci-après montre le résultat net du chapitre « Administration générale » qui est en diminution par rapport au budget précédent (-1.7%).

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B25	ECARTS Comptes 24	% C24
2'368'540	2'410'220	2'341'630	2'306'643	-41'680	-1.7	+61'897	+2.7

Ce chapitre comprend notamment les salaires du personnel administratif ainsi que les jetons des Conseillers et ceux des commissions.

Les salaires étant répartis sur plusieurs chapitres, il est nécessaire d'effectuer une analyse par nature pour évaluer les fluctuations.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecarts	Ecarts %
xxxx.3010.00 <b>Salaires</b>	<b>2'825'400</b>	<b>2'870'950</b>	<b>-45'550</b>	<b>-1.6%</b>
0220.	1'161'530	1'195'000	-33'470	-2.8%
0290.	64'000	64'000	-	
2170.	487'970	490'300	-2'330	-0.4%
2190.	114'180	117'640	-3'460	-2.9%
3210.	33'130	36'100	-2'970	-8.2%
3410.	48'000	48'000	-	
3420.	48'000	48'000	-	
6150.	283'920	295'800	-11'880	-4%
7101.	147'160	139'030	8'130	5.8%
7206.	245'510	245'080	430	0.1%
7301.	80'000	80'000	-	
7410.	80'000	80'000	-	
7710.	32'000	32'000	-	

Le montant total des salaires du budget 2026 de la Commune est en diminution par rapport au budget 2025. Les prévisions faites par le Conseil communal pour les budgets des années suivantes montrent que ce montant global restera stable. Le Conseil communal relève que les EPT sont en adéquation actuellement avec les tâches et prestations fournies à la population.



Il est d'ailleurs attentif à l'évolution de son personnel : à chaque démission ou départ à la retraite, le Conseil communal analyse la nouvelle situation et évalue la nécessité ou non du remplacement du poste.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0110.3000.00 Commission financière	4'400	5'500	-1'100

Le travail réalisé par l'Exécutif et le Service des finances devrait permettre d'alléger la charge de travail de la Commission financière et de ce fait, le nombre de séance.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0110.3000.02 Commission de naturalisations	1'680	1'960	-280

Le nombre de demandes s'est réduit ces dernières années. Une moyenne entre 2022 et 2024 a été appliquée.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0110.3000.99 Autres charges du CG et commissions	7'300	1'200	6'100
Verrée du Conseil général 1 x 300.-	300	1'200	-900
Acquisition d'un système de vote électronique	5'000	0	5'000
Repas de fin de législature	2'000	0	2'000

Une réduction de charge est appliquée dans ce compte : il n'est prévu qu'une seule verrée offerte par année après le Conseil général. Un repas de fin de législature est cependant prévu. Le bureau du Conseil général a souhaité ajouter un montant de CHF 5'000 pour l'achat d'un système de comptabilisation électronique des votes, voir annexe C.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0110.3101.00 Votations - élections	48'500	22'200	26'300

Les élections communales et cantonales engendrent un coût supplémentaire. Il comprend l'ensemble du matériel de vote, l'affranchissement et la participation d'une grande partie de l'Administration ainsi que de scrutateurs. Les coûts ont été estimés sur la base de ceux des précédentes élections de 2021. Un nouveau système permettant la lecture des bulletins de vote permettra de réduire le nombre de scrutateurs, mais engendrera un coût d'acquisition.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0120.3099.00 Autres charges du CC	8'800	11'400	-2'600

Il s'agit d'une mesure de réduction de charges décidée par le Conseil communal (annexe B).

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0220.3113.00 Acquisition matériel informatique	12'300	7'100	5'200

Le changement de législature engendre l'achat de nouveaux portables pour les Conseillers communaux.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0220.3118.00 Acquisition de logiciels et de licences	6'900	4'200	2'700

Le Conseil communal a décidé d'acquérir un logiciel pour la gestion des bâtiments communaux. Celui-ci remplacera le programme « Energo ». Il servira à planifier les futures dépenses en fonction de l'état des bâtiments. Ce nouveau logiciel moins coûteux permettra aussi de diminuer les prestations et mandats externes.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0220.3130.00 Emoluments, prestations diverses et frais d'archivages	9'500	15'300	-5'800

Une diminution des charges est possible car les anciens procès-verbaux des séances du Conseil communal et du Conseil général sont maintenant tous reliés. Le travail d'archivage arrive également à son terme.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0220.3130.02 Frais de ports	33'000	30'000	3'000

L'Administration a été sensibilisée en 2025 sur le sujet et a adapté ses pratiques. Certaines obligations nécessitent toutefois l'envoi de recommandés (600 envois en 2025), toujours plus onéreux et nombreux.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0220.3130.05 Prestation de services de tiers – DIGI-FR	25'000	18'500	6'500

Le coût par habitant passe à CHF 4.- à la suite de la suppression de la participation cantonale.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0220.3133.00 Charges pour l'informatique	82'600	56'000	26'600

Notre fournisseur outils métier avait annoncé en 2024 une hausse tarifaire de +20% pour 2025 et +27% pour 2026. L'Administration a dès lors demandé une offre à un autre prestataire. Il ressort que les coûts d'hébergement de cette offre sont plus élevés de 30% et que le coût d'implantation se monte à CHF 163'000 sans compter le temps à consacrer par les collaborateurs pour le changement de programme. Le Conseil communal a renoncé à un changement de prestataire pour l'instant.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0220.3153.00 Entretien matériel et programmes informatiques	45'000	60'000	-15'000

Le nouveau prestataire internet coûte moins cher que le précédent et les travaux de mise à jour du site internet sont globalement achevés.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0220.3636.00 Contributions bénévoles et dons	0	5'500	-5'500
Divers	0	5'500	-5'500

Dans la mesure où il est nécessaire de restreindre les dépenses, cette prestation offerte à des œuvres caritatives, lors de manifestations particulières de sociétés ou de participations exceptionnelles est supprimée.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0290.3144.01 Etudes et améliorations énergétiques	5'000	10'000	-10'000
Accompagnement énergétique	0	5'400	-5'400
Etudes diverses	0	4'600	-4'600

Le Conseil communal a décidé de dénoncer le contrat. Un mandat ponctuel sera octroyé en cas de besoin.

## 1. Ordre et sécurité publique, défense

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTEs 2024	ECARTS Budget 25	% B25	ECARTS Comptes 24	% C24
248'300	238'020	262'180	221'597	10'280	+4.3	26'703	+12.05

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
1400.3132.00 Honoraires, avocat, conseil, divers	9'000	11'000	-2'000

La Commune est assurée auprès d'une protection juridique. Celle-ci sera actionnée de manière plus récurrente en fonction des cas et permettrait de réduire les honoraires d'avocat.



Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
1620.3120.00 Frais d'électricité, eau, chauffage, combustible	19'500	25'500	-6'000

Les samaritains Belmont-Broye ont repris l'ancien local des pompiers à Léchelles. Il est dès lors possible de réduire le chauffage de l'abri sous le home des Lilas utilisé auparavant par cette société.

## 2. Formation

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B2 5	ECARTS Comptes 24	% C2 4
8'682'530	8'779'545	8'376'530	8'364'644	-97'015	-1.1	317'886	+3.8

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
2120.3100.01 Photocopies	60'000	54'000	6'000

Le Conseil communal analyse la pertinence de renouveler ou non un leasing à la fin de chaque contrat en lien avec les photocopieurs. Les machines sont toutes paramétrées par défaut en noir et blanc. De plus, les enseignants sont régulièrement sensibilisés à l'utilisation de la couleur. L'ouverture de nouvelles classes engendre un volume plus conséquent de photocopies.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
2170.3105.03 Achat boissons + divers pour buvettes/halles	6'750	13'500	-6'750

L'intendance des boissons est organisée par la Commune pour les lotos à Dompiere. Le Conseil communal propose d'assumer cette tâche jusqu'à la fin de la saison des lotos, soit en juin 2026, mais plus pour la saison suivante. Il propose que les sociétés s'organisent avec un prestataire de leur choix comme c'est le cas à Domdidier.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
2170.3120.01 Frais de chauffage écoles	53'200	59'200	-6'000

Les frais de chauffage d'Ecol'Air sont intégrés dans le CADOM et ont été ajustés en fonction de la consommation 2024, première année complète d'activité.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
2170.4260.03 Ventes boissons buvettes	-7'500	-15'000	-7'500

La marge réalisée par la Commune sur la vente des boissons est d'environ 15%. Elle ne couvre pas le temps passé par les collaborateurs pour les décomptes établis lors de chaque loto. Le Conseil communal propose de supprimer cette prestation et de facto ses recettes dès le mois de juillet.



Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
2170.4470.00 Loyer des locaux AES	-29'400	-17'400	12'000

L'AES occupe des nouveaux locaux à Léchelles facturés à l'AES.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
2180.3636.00/01 Participation AES « Les Papillons »	68'200	133'000	-64'800

Selon les informations fournies par l'AES, les dépenses seront considérablement réduites en 2026. En effet, les accueils doivent respecter un taux d'encadrement défini par les Directives sur les structures d'accueil préscolaire du canton de Fribourg. Par exemple, une éducatrice peut encadrer jusqu'à 5 enfants de moins de 4 ans. Qu'il y ait 3 enfants ou 5, la présence de l'éducatrice est la même. Pour 2026, le nombre d'enfants inscrit permet d'optimiser le ratio éducatrice-enfant et dès lors réduire les coûts.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
2300.3637.00 Participation aux abonnements	20'000	100'000	-80'000

Cette subvention qui s'élève à CHF 100'000 est versée à environ 255 bénéficiaires. Cette prestation offerte n'est pas courante dans les communes. Toutefois, par équité de traitement, un solde est budgété pour le solde de remboursement de l'année scolaire 2025-2026 (tickets cas par cas). En effet, les étudiants et apprentis peuvent se faire rembourser soit au début de l'année scolaire ou en fin d'année scolaire.

### 3. Culture, sport et loisirs

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B2 5	ECARTS Comptes 24	% C2 4
405'410	402'120	371'950	361'753	-3'290	+0.8	43'657	+12.6

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
3210.4250.00 Abo. Adultes, étudiants AVS	1'900	1'600	-300

Le Conseil communal propose une augmentation de l'abonnement adulte de CHF 25.- à CHF 35.- (CHF 40.- pour un adulte à la bibliothèque d'Estavayer-le-Lac et CHF 15.- pour un enfant). Il maintient le prix de CHF 5.- pour les abonnements des enfants.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
3220.3636.00 Subv. aux sociétés à but culturel	23'600	33'000	-9'400

Dans un souci d'économie et de symétrie des sacrifices, le montant de la subvention annuelle aux sociétés a été réduit de moitié, de CHF 500 à CHF 250. Le Conseil communal maintient le subventionnement pour la formation ainsi que la participation aux manifestations communales. Le budget 2026 est basé sur les subventions versées entre juillet 2024 et juin 2025. Le compte 3410.3636.00 en lien avec les sociétés sportives est impacté de la même manière.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
3290.3636.00 Réceptions org. par la Commune	12'000	21'000	-9'000
Fête Nationale	8'000	18'000	-10'000
Comptoir	4'000	0	4'000
Autres manifestations	0	3'000	-3'000

Comme en 2025, le Conseil communal octroiera un montant à la société locale qui organisera la fête nationale. Les Services communaux épauleront logistiquement la société et il sera demandé à cette dernière de respecter un cahier des charges simple. Comme tous les 2 ans, la Commune organisera l'apéritif d'ouverture du Comptoir belmontois à Domdidier. Dans un souci d'économie et de symétrie des sacrifices, le Conseil communal propose de réduire son soutien financier.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
3291.3636.00 Commission culturelle (manifest.)	55'300	61'200	-5'900
3291.4250.00 Recettes commission culturelle (Manifestations)	40'840	38'000	2'840

Conformément au souhait de la Commission culturelle en place, le Conseil communal soutient la nouvelle saison culturelle (26-27) et propose d'affecter principalement ce budget à Aulahop, qui fait rayonner notre commune au-delà de ses frontières. Dans un souci d'économie et de symétrie des sacrifices, le Conseil communal propose de réduire son soutien financier.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
3410.3636.00 Subv. aux stés sportives	22'700	33'500	-10'800

Identique que pour les subventions aux sociétés culturelles.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
3420.3140.00 Entretien des places publiques	43'000	3'000	40'000

La nouvelle crèche prévue à Dompierre nécessitera l'aménagement d'un chemin d'accès en gravier et équipé d'éclairage. De plus, plusieurs bancs sont endommagés : une quinzaine seront réparés. Il est également prévu d'en acquérir cinq nouveaux.

#### 4. Santé

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B2 5	ECARTS Comptes 24	% C2 4
2'942'570	2'900'170	2'758'800	2'716'707	42'400	1.4	-225'863	8.3

Les charges de transfert en lien avec le Réseau Santé Social de la Broye fribourgeoise (RSSBF) sont globalement stables.

#### 5. Prévoyance sociale

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B2 5	ECARTS Comptes 24	% C2 4
4'366'680	3'848'435	3'574'105	3'686'272	+518'245	+13.4	+680'408	+18.4

Ce chapitre comprend essentiellement des charges de transfert.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
5220.3636.00 Prestations complémentaires AI	215'280	0	215'280

Dans le cadre des mesures PAFE (programme d'assainissement des finances de l'Etat), le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le régime transitoire de prise en charge des prestations communales AI par le Canton. 25% de ces dépenses nous sont dorénavant imputées.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
5320.3631.00 Prestations complémentaires AVS	298'490	0	298'490

Dans le cadre des mesures PAFE (programme d'assainissement des finances de l'Etat), le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le régime transitoire de prise en charge des prestations communales AVS par le Canton. 25% de ces dépenses nous sont dorénavant imputées.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
5350.3637.00 Soutien aux seniors	21'200	26'200	-5'000
Fête nonagénaires	0	6'000	-6'000
Subventions aux sociétés pour le repas au séniors (350 pers)	0	17'000	-17'000
Conciergerie sociale de proximité	20'000	0	20'000
Cadeaux des aînés (120 pers.)	1'200	3'200	-2'000

En collaboration avec Pro Senectute Fribourg, le Conseil communal propose de participer à un projet pilote unique en Suisse. Il offrira un accompagnement aux seniors dans leur lieu de vie et servira à :

- coordonner les interventions des divers partenaires de réseau (soins, service, ménage, courses, transports, etc.)
- lutter contre l'isolement social en créant du lien entre les seniors et avec le reste de la population
- favoriser le maintien à domicile et retarder ou éviter l'entrée en institution
- accompagner les habitants dans la recherche de solutions pour l'adaptation de leur logement

Pro Senectute gèrera le projet-pilote, est responsable du personnel engagé pour cet accompagnement et soutient également financièrement le projet.

Dans un souci d'économie et de symétrie des sacrifices, le Conseil communal propose que :

- la subvention communale versée pour le repas des seniors dans les villages soit attribuée une année sur deux, en alternance avec l'organisation de la balade gourmande
- la suppression de la réception des nonagénaires
- la diminution du cadeau de fin d'année aux aînés.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
5350.3637.01 Seniors +	7'800	17'000	-9'200

L'offre pour les seniors est relativement importante dans notre Commune. En cette période financière difficile, le Conseil communal propose de supprimer ou reporter certaines prestations (apéritif des futurs retraités, brochures d'informations).

## 6. Trafic et télécommunications

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B25	ECARTS Comptes 24	% C24
1'485'090	1'280'340	1'282'030	1'231'366	204'750	+16	+253'724	+20.6

Ce dicastère étant un des rares où l'autonomie communale a un réel impact, le Conseil communal a été particulièrement attentif aux dépenses. La hausse provient principalement des charges de transports régionaux qui nous sont imputées par le Canton (compte 6220.3611.00).

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
6150.3132.00 Frais d'études et honoraires divers	82'000	58'500	23'500

Les explications en lien avec ces dépenses se trouvent à l'annexe C.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
6150.3141.00 Entretien courant des routes et éclairages	127'000	87'000	40'000

Le Conseil communal propose l'achat d'une nouvelle motofaucheuse. L'actuelle a été acquise en 2014. Elle est utilisée environ 200 heures par an. Son entretien devient conséquent et les réparations coûteuses (CHF 6'000 en 2024). Elle sera revendue permettant ainsi de réduire une partie de la dépense. En outre, il est également prévu l'acquisition de nouvelles balises signalétiques (voir annexe C).

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
6220.3611.00 Participation au trafic régional	514'000	382'000	132'000

Il s'agit d'une charge de transfert cantonale.

## 7. Protection environnement et aménagement du territoire

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B25	ECARTS Comptes 24	% C24
331'700	277'285	235'265	268'318	+54'415	+19.6	63'382	+23.6

Le chapitre 7 intègre les charges environnementales, qui doivent s'autofinancer dans différentes proportions, les ruisseaux, les cimetières, les sites pollués et l'aménagement du territoire.



Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
7101.4240.02 Vente d'eau	622'884	830'000	-207'116

Le Conseil communal propose une réduction du prix de l'eau de CHF 2.50/m<sup>3</sup> à CHF 2.- le m<sup>3</sup>. Cette baisse n'aura pas d'incidence sur les charges en lien avec l'approvisionnement.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
7201.3143.00 Entretien et rénovations installations et canalisations	160'500	82'500	78'000

Dans le cadre de la nouvelle STEP régionale, plusieurs collecteurs seront repris par l'EBBV. Afin de garantir le bon état des collecteurs, il est nécessaire de procéder à leurs contrôles et réparations.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
7301.3140.00 Frais d'entretien de la déchetterie et divers	42'000	1'000	41'000

Les 3 déchetteries communales doivent compléter leur signalétique en matière de sécurité et les treillis nécessitent des réparations.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
7301.4240.00 Taxes d'utilisation – ordures ménagères	262'000	200'000	62'000

Le Conseil communal propose que les dépenses liées à l'élimination des déchets soient couvertes à 100% afin d'inciter un meilleur tri des déchets. Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, la taxe doit se monter au minimum à 50% des recettes. Son montant passera donc à 46 ct/kg, contre 35 ct/kg à ce jour. Le Conseil communal avait opté une baisse à 35 ct/kg en 2024 (40 ct/kg).

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
7410.3142.00 Entretien des ruisseaux et ouvrages	180'000	104'500	75'500

Les nombreux cours d'eau qui traversent Belmont-Broye nécessitent un entretien régulier à charge de la commune. Une partie des travaux est effectuée par nos collaborateurs, mais certaines tâches demandent des machines spécifiques et des techniques particulières. Des prestataires externes doivent être mandatés.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
7710.3143.00 Frais d'entretien, divers	34'000	10'000	24'000

Le Conseil communal propose de remplacer le gravier par de la prairie fleurie dans certaines parties des cimetières de Chandon, Domdidier et Léchelles. Ce réaménagement permettra de réduire les travaux d'entretien de ces secteurs, de diminuer les îlots de chaleur et de promouvoir la biodiversité tout en embellissant les lieux.



## 8. Economie publique

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B25	ECARTS Comptes 24	% C24
212'300	208'800	178'160	190'695	+3'500	+1.6	+21'605	+11.3

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
8506.3636.01 Jubilé de la fusion	30'000	0	30'000

Le Conseil communal souhaite marquer les 10 ans de notre commune en proposant à ses habitants différentes manifestations et projets concrets. Une commission sera formée afin d'organiser différentes animations et réalisations durables. La patinoire installée en janvier prochain à Domdidier dans le cadre des Championnats du monde de hockey fait partie des événements organisés pour marquer cet anniversaire. Elle sera suivie par l'inauguration du Sentier culturel. D'autres événements ou réalisations seront proposés dans ce cadre budgétaire.

## 9. Finances et impôts

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B25	ECARTS Comptes 24	% C24
21'477'500	18'625'600	18'465'700	18'767'178	2'851'900	+15.3	2'710'322	+14.4

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
9100.3181.00 Perte sur débiteurs	150'000	195'000	-45'000

Le calcul est établi sur la moyenne des années 2022 à 2024. Il ne tient pas compte d'une perte exceptionnelle de CHF 80'000 en 2024 en lien avec la faillite d'une société.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
9630.3431.00 Entretien des bâtiments et des immeubles	41'700	10'000	31'700

Le bâtiment « Vers l'Eglise » à Dompierre abrite depuis cet automne une école privée. Les façades et les volets sont considérablement dégradés. Il est prévu un ravalement des façades et une réfection des volets.

## D BUDGET 2026 (INVESTISSEMENTS)

Le tableau ci-dessous relève les investissements en cours, comparés au budget 2025 et aux comptes 2024.

Etats des investissements au 04.11.2025	Budget 2026	< Ecart >		Budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	%		
<b>1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE</b>					
Charges	246 000	-4 000	-1.6%	250 000	
Revenus	155 000	155 000	-	-	
<b>Solde</b>	<b>-91 000</b>	<b>159 000</b>		<b>-250 000</b>	<b>-</b>
<b>2 FORMATION</b>					
Charges	228 000	-193 000	-45.8%	421 000	807 013
Revenus	32 000	32 000	-	-	128 425
<b>Solde</b>	<b>-196 000</b>	<b>225 000</b>		<b>-421 000</b>	<b>-678 588</b>
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>					
Charges	-	-180 000	-100.0%	180 000	51 666
Revenus	-	-	-	-	-
<b>Solde</b>	<b>-</b>	<b>180 000</b>		<b>-180 000</b>	<b>-51 666</b>
<b>6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>					
Charges	1 944 000	-317 000	-14.0%	2 261 000	234 682
Revenus	48 000	48 000	-	-	-
<b>Solde</b>	<b>-1 896 000</b>	<b>365 000</b>		<b>-2 261 000</b>	<b>-234 682</b>
<b>7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU</b>					
Charges	5 403 000	-2 115 000	-28.1%	7 518 000	2 146 348
Revenus	330 000	-	0.0%	330 000	407 943
<b>Solde</b>	<b>-5 073 000</b>	<b>2 115 000</b>		<b>-7 188 000</b>	<b>-1 738 405</b>
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>					
Charges	30 000	-	0.0%	30 000	-
Revenus	-	-	-	-	-
<b>Solde</b>	<b>-30 000</b>	<b>-</b>		<b>-30 000</b>	<b>-</b>
<b>9 FINANCES ET IMPÔTS</b>					
Charges	-	-	-	-	-
Revenus	-	-	-	-	-
<b>Solde</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAUX</b>					
<b>Charges</b>	<b>7 851 000</b>	<b>-2 809 000</b>	<b>-26.4%</b>	<b>10 660 000</b>	<b>3 239 709</b>
<b>Revenus</b>	<b>565 000</b>	<b>235 000</b>	<b>71.2%</b>	<b>330 000</b>	<b>536 368</b>
<b>Résultat</b>	<b>-7 286 000</b>	<b>3 044 000</b>		<b>-10 330 000</b>	<b>-2 703 341</b>

Conformément à sa stratégie financière, le Conseil communal propose de limiter les investissements à CHF 1 million par an. Il propose les investissements suivants pour 2026 :

### Investissements nouveaux

MESSAGE NO.	Compte	Libellé	Montants
<b>8.2.1</b>	7201.5032.20	Création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier	880'000
<b>8.2.2</b>	3420.5030.02	Réfection de la place de loisirs et de l'escalier à l'école à Léchelles	50'000
<b>8.2.3</b>	2120.5060.02	Renouvellement du matériel informatique des écoles	50'000
<b>8.2.4</b>	2170.5040.07	Travaux de mises en conformité en matière de protection incendie – Ecoles / Salle polyvalente à Dompierre / Salle des sports à Domdidier avec abri PC	95'000
		<b>Total</b>	<b>1'075'000</b>



## Annexe A du rapport financier 2026

Les documents sont extraits du rapport sur les finances communales 2023 de l'Etat de Fribourg.  
<https://www.fr.ch/sites/default/files/2025-01/rapport-sur-les-finances-communales-2023.pdf?v=1738838523>

### 2 Indicateurs financiers harmonisés

La *Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (CACSF)* a défini un certain nombre d'indicateurs (ratios) pour apprécier la situation financière des communes. Ces indicateurs sont en principe calculés par les diverses collectivités et la Conférence dresse chaque année une récapitulation comparative des résultats communaux moyens relevés dans les différents cantons suisses.

Ces données peuvent être calculées pour l'ensemble des communes et sont utilisables pour l'analyse au niveau du compte annuel. Elles permettent les comparaisons avec d'autres communes présentant des caractéristiques similaires. Avec la mise en œuvre des normes MCH2, la liste des indicateurs a été mise à jour et comprend désormais 8 indicateurs harmonisés. Pour apprécier l'évolution de la situation financière dans le temps, il importe de disposer des données sur plusieurs années.

#### *Remarques*

*Bien que les données comptables utilisées dans le calcul des indicateurs financiers harmonisés soient relativement similaires entre MCH1 et MCH2, l'appréciation de l'évolution des indicateurs financiers sur les cinq dernières années connues doit toutefois être relativisée dans ce rapport.*

*En effet, les patrimoines administratif et financier activés au bilan ont été réévalués au passage à MCH2. Constatant que plusieurs indicateurs s'appuient sur les données du bilan, la comparaison peut être biaisée la première année de mise en œuvre des normes MCH2.*

*Pour rappel, l'application des normes MCH2 par toutes les communes fribourgeoises est effective depuis 2022. En 2021, première année de mise en œuvre de la législation sur les finances communales, environ 30% des communes ont adopté les normes MCH2. Jusqu'en 2020, les normes MCH1 étaient appliquées par toutes les communes.*

*Les données individuelles reprises dans ce rapport sont celles fournies par les communes dans leur rapport de gestion et n'ont pas toutes fait l'objet d'un contrôle particulier.*

## 2.1 Taux d'endettement net

Le taux d'endettement exprime la part des revenus fiscaux nécessaire à amortir la dette. Un taux supérieur à 150% démontre la difficulté d'assumer l'endettement par les recettes fiscales. Un taux inférieur à 100% au contraire signifie que les ressources fiscales permettent d'assurer les conséquences financières des dettes communales. Entre 100% et 150%, l'endettement est supportable en regard de la fiscalité.

Compte tenu des investissements réalisés durant l'année, cet indicateur peut fortement varier d'une année à l'autre ; il s'agit de l'apprécier sur une période de plusieurs années.

<b>Formule</b>	$\frac{\text{Dette nette}}{40 \times \text{Revenus fiscaux}} \times 100$
<b>Valeurs indicatives</b>	
< 100%	faible = bon
100 – 150%	acceptable
> 150%	élevé = problématique
> 200%	<i>si le degré d'autofinancement n'atteint pas 80% en moyenne sur les 5 dernières années, la commune doit prendre des mesures pour rétablir la situation : diminution du taux d'endettement et/ou augmentation du degré d'autofinancement</i>

L'indicateur moyen des communes fribourgeoises s'approche de 0% en 2023 du fait d'un endettement net négatif (patrimoine financier supérieur à la dette brute), principalement dû à la réévaluation du patrimoine financier.

14 communes présentent un taux d'endettement élevé, supérieur à 150%. Parmi elles, 10 ont un endettement qui dépasse le seuil de 200% qui impose légalement un degré d'autofinancement minimal de 80% sur les cinq dernières années (art. 19 al. 1 OFCo). Pour l'année 2023, 4 communes présentent un taux d'endettement supérieur à 200% et parallèlement un degré d'autofinancement inférieur à 80%. L'analyse sur le moyen terme (moyenne sur cinq ans selon la législation) permettra de contrôler le respect de ces conditions.

10 communes ont un taux d'endettement entre 100% et 150%, qualifié d'acceptable. La grande majorité des communes (102) présente un taux inférieur à 100%.

Comparativement aux années précédentes, on constate une stabilité de cet indicateur, que l'on pouvait déjà qualifier de bon sous MCH1 (jusqu'en 2020), puis sous MCH2 depuis 2022 (2021 étant une année de transition avec un tiers des communes ayant adopté les normes MCH2).

Taux d'endettement net - moyenne des communes				
2019	2020	2021	2022	2023
68.13%	64.37%	33.93%	-1.99%	-0.41%

## 2.2 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Cet indicateur varie en fonction de la situation conjoncturelle. Ainsi un degré supérieur à 100% est l'indice d'un désendettement (en général, période de haute conjoncture). Un degré inférieur à 100% est l'indice d'une augmentation de l'endettement : des valeurs situées entre 80% et 100% sont l'indice d'une augmentation d'endettement supportable, alors que des valeurs situées au-dessous entre 50% et 80% est signe d'augmentation problématique de sa dette (en général, période de récession).

### Formule

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissements nets}} \times 100$$

### Valeurs indicatives

> 100%	idéal = haute conjoncture
80 – 100%	bon = situation normale
50 – 80%	insuffisant = récession

L'indicateur moyen démontre une situation normale, constatant une conjoncture spécialement favorable en 2020 et 2021. Ces deux années, les communes ont en effet présenté des résultats bénéficiaires que l'on peut estimer exceptionnels par rapport aux années précédentes.

L'indicateur diminue entre 2022 et 2023, tout en restant bon. Un peu moins de la moitié des communes ont un indicateur qualifié d'idéal (49 communes) à bon (8). Toutefois, 69 communes se trouvent avec des valeurs jugées insuffisantes, dont 17 communes ont un indicateur négatif, 38 ont un indicateur positif inférieur à 50% et 14 se situent avec des indicateurs entre 50% et 80%.

Degré d'autofinancement - moyenne des communes				
2019	2020	2021	2022	2023
84.67%	133.79%	135.55%	96.56%	83.57%



## Annexe B du rapport financier 2026

### Mesures d'économies validées par le Conseil communal

Numéro	Comptes	Explications sur les économies budgétées	Montants
xxxx.3000.00	Salaires et charges sociales	Adaptation basée sur les mesures cantonales (PAFE)	24 850
0110.3099.00	Autres charges du Conseil général	Réduction des frais de boissons	900
0120.3099.00	Autres charges du Conseil communal	Suppression de la prestation	1 000
0120.3099.00	Autres charges du Conseil communal	Réduction des coûts des boissons et réceptions	1 000
0120.3099.00	Autres charges du Conseil communal	Réduction des coûts des boissons et réceptions	2 400
0120.3099.00	Autres charges du Conseil communal	Suppression de la prestation	2 200
0120.3199.00	Autres charges d'exploitation	Réduction de la prestation	2 000
0220.3099.00	Autres charges du personnel	Suppression de la sortie du personnel	6 000
0220.3099.00	Autres charges du personnel	Suppression de prestations	1 800
0220.3102.00	Imprimés et publications	Réduction des coûts d'impression	2 000
0220.3102.00	Imprimés et publications	Suppression d'abonnements	1 370
0220.3102.00	Imprimés et publications	Suppression de frais en lien avec la publication du bulletin communal	1 000
0220.3636.00	Contributions bénévoles et dons	Suppression des soutiens aux tiers	5 500
0290.3144.01	Etudes énergétiques	Suppression du contrat d'accompagnement	10 000
2120.3100.00	Matériel bureau, fourn. Scolaires	Réduction de la quantité des fournitures	2 500
2120.3171.00	Activités (excursions, camps et divers)	Réduction du budget global	13 775
2170.3099.00	Autres charges du personnel	Suppression de prestations	1 700
2170.3105.03	Achats boissons + divers (buvette)	Suppression de la gestion des boissons pour les lotos (application juin 2026)	6 750
2170.3111.00	Achat entr. mat. Machin. Mob.	Suppression de la location	300
2170.3144.01	Entr. et rénov. bâtiments halles sports	Report de certains travaux	6 000
2170.4260.03	Ventes boissons buvettes	Suppression de la gestion des boissons pour les lotos (application juin 2026)	-7 500
2190.3099.00	Autres charges du personnel	Suppression de prestations	500
2300.3637.00	Particip. aux abonnements	Suppression de prestations pour l'années scolaire 2026-2027	80 000
3210.4250.00	Abonnements bibliothèque	Augmentation du tarif des abonnements adultes	1 900
3220.3636.00	Subv. aux stés à but culturel	Réduction de la subvention accordée	16 700
3220.3636.00	Subv. aux stés à but culturel	Suppression de l'envoi et publication du programme des lotos	1 300
3290.3636.00	Réceptions organisés par la Commune	Réduction du budget	17 000
3291.3636.00	Commission culturelle	Réduction de 10% du budget 2026 présenté	5 900
3410.3636.00	Subv. aux stés à but sportif	Réduction de la subvention accordé	12 500
5350.3000.00	Commissions seniors	Réduction du nombre de manifestations	920
5350.3637.00	Soutien aux seniors	Subvention du repas aux seniors , une année sur deux (en alternance avec la balade g	17 000
5350.3637.00	Soutien aux seniors	Suppression de la réception des nonagénaires	6 000
5350.3637.00	Soutien aux seniors	Réduction du montant alloué pour le cadeau de fin d'année	2 000
5350.3637.01	Seniors +	Suppression de la manifestation et de la publication	9 500
6150.3099.00	Autres charges du personnel	Suppression de prestations	1 000
6150.3101.00	Achats marchandises	Réduction du budget pour les plantations	3 000
7206.3099.00	Autres charges du personnel	Suppression de prestations	500
		<b>Total</b>	<b>261 265</b>

## Annexe C du rapport financier 2026

### 0110.3099.00 Autres charges du CG et commissions Système de vote électronique

Actuellement, les votes au Conseil général se font à main levée. Ceux-ci sont alors comptés par les scrutateurs puis compilés manuellement. Le décompte des voix n'est pas fait si une majorité évidente est constatée. Au besoin, le Président demande un comptage des voix et, en cas de doute sur le résultat, demande un deuxième vote.

Dans le but d'améliorer la fluidité du processus de votation lors des séances du Conseil général, le Bureau du Conseil général propose l'introduction du vote électronique. Cette initiative vise à rendre la procédure de vote plus rapide et transparente.

La solution proposée repose sur un système simple d'utilisation tant pour les conseillers que le Bureau. Le travail des scrutateurs sera ainsi plus aisé et précis. Le système ne nécessite qu'un ordinateur portable, des télécommandes et une antenne fonctionnant par ondes radio.

Dès lors, il peut être installé dans n'importe quelle salle. Toutes les données sont stockées en local sur l'ordinateur utilisé par le bureau du Conseil général et restent accessibles en tout temps.

Les coûts liés à l'introduction du vote électronique, selon l'offre d'IVS, est de CHF 3'900.-, hors taxes et frais d'envoi (aucun frais annuel d'utilisation ou de maintenance).

Cela comprend le matériel suivant :

- Logiciel
- Station de base
- 55 télécommandes (dont 5 de réserve)



## 6150.3132.00 Frais d'études et honoraires divers

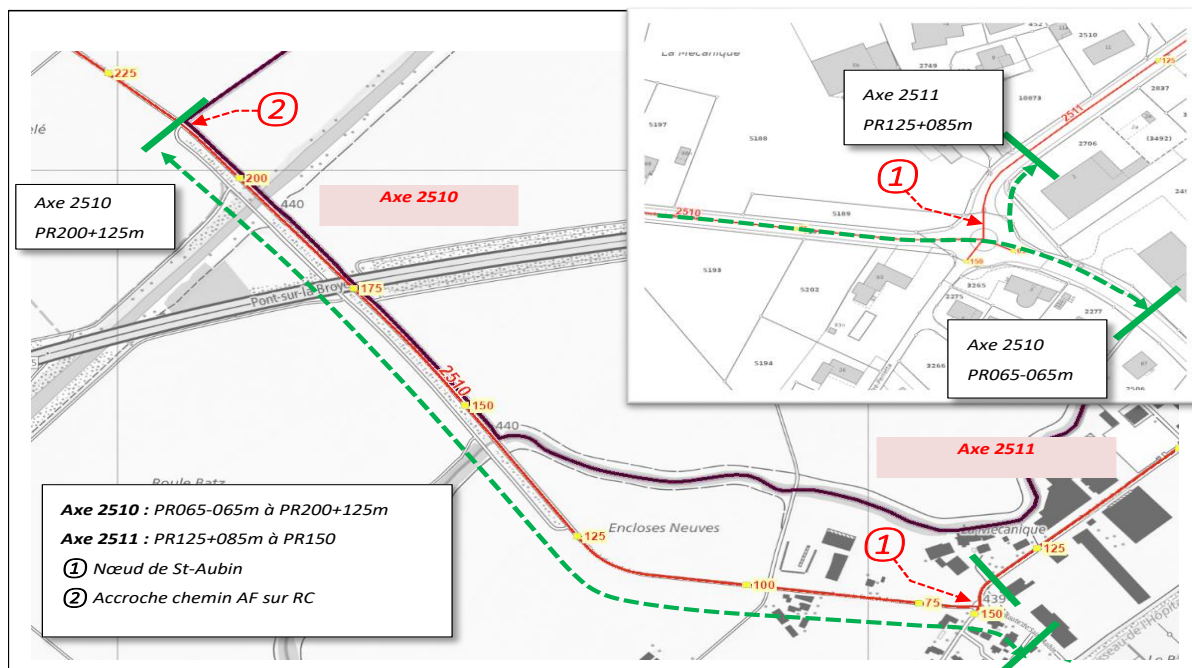
Projet d'aménagement de la jonction entre les routes de St-Aubin et de l'Industrie y compris la réalisation d'une piste cyclable et d'arrêts de bus. Phases 3.31- 3.32- 3.33 de la SIA

Dans le cadre de la publication du plan d'affectation cantonale (PAC) AgriCo à Saint-Aubin en 2021, la Commune de Belmont-Broye avait déposé une opposition afin d'user de son droit d'être entendu. A la suite du rejet par le Canton de son opposition, la Commune avait saisi le Tribunal cantonal. La Commune et le Canton avaient alors trouvé un accord qui a permis le retrait du recours, en contrepartie de mesures à mettre en place afin de protéger le centre du village de Domdidier d'une augmentation du trafic de transit en direction du PAC AgriCo et des nuisances qu'il aurait engendré.

Les modalités principales de cet accord sont les suivantes :

- Reprise par la Commune de la route de St-Aubin (de la jonction avec la route de l'Industrie au giratoire du centre de Domdidier) et reprise par le Canton de la totalité de la route de l'Industrie, interdisant l'accès à la route de St-Aubin.
- Garanties concernant les normes de bruits en vigueur.
- Mise en place d'une signalisation incitant le trafic lourd à emprunter la route de l'Industrie.
- Pré-étude de la jonction entre la route de St-Aubin et celle de l'Industrie pour l'adapter au trafic et selon l'accord prévu en collaboration avec le Canton.

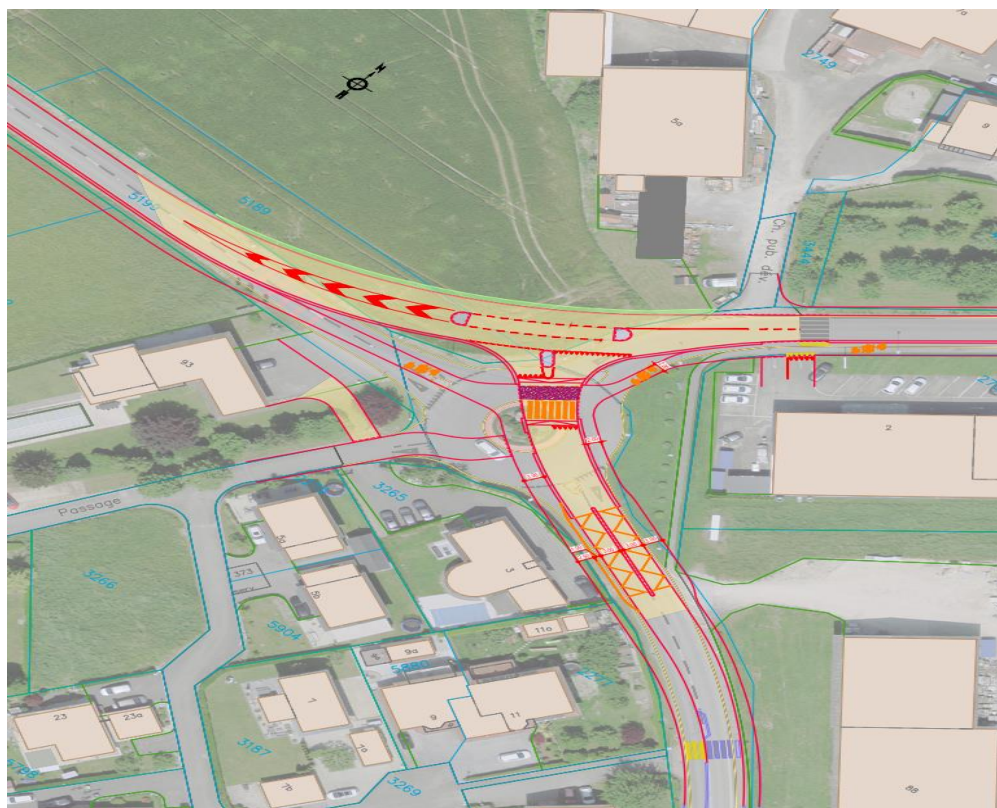
Les axes 2510 (Domdidier – Portalban) et 2511 sont des routes secondaires du réseau cantonal fribourgeois.



Plan 1 : localisation et limites du projet.

Le projet consiste en la réalisation :

- D'une infrastructure cyclable le long la route de St-Aubin (axe 2510) et de la route cantonale. La piste se prolongera sur la route de l'Industrie (axe 2511).
- D'un nouvel aménagement de la jonction entre la route de St-Aubin et celle de l'Industrie avec la réalisation **de pistes cyclables** et de trottoirs. Le giratoire actuel sera supprimé.
- D'arrêts de bus sur la route communale de St-Aubin et d'adaptations des accès privés.



*Plan 2 : aménagements prévus*

Les coûts pour les phases SIA sont devisés à CHF 150'000.-. La part communale se monte à CHF 45'000.-.

Les étapes suivantes consisteront en :

- L'aménagement de la route cantonale de l'Industrie.
- L'aménagement de la route communale de St-Aubin.

### 6150.3132.00 Frais d'études et honoraires divers

Projet d'aménagement de la route de Domdidier et de la rue de la Chapelle à Russy  
Phases 3.31- 3.32-3.33 de la SIA

Le Conseil communal estime prioritaire la sécurisation de la route de Domdidier et de la rue de la Chapelle. En effet, ces 2 tronçons sont fortement sollicités aux heures de pointe notamment, par les enfants qui vont prendre le bus scolaire dont l'arrêt est situé à la rue de la Chapelle et au trafic de transit en progression constante, principalement sur la route de Domdidier.

Enfin, la rue de la Chapelle est empruntée par les bus de ligne 544 avec 2 arrêts provisoires mis en place en 2024.

La Commune effectue régulièrement des contrôles de vitesse sur la route de Domdidier. Les valeurs enregistrées sont conformes. Néanmoins, on constate une augmentation croissante du nombre de véhicules qui l'emprunte :

- 2019 : 360 véhicules par jour
- 2024 : 422 véhicules par jour
- 2025 : 495 véhicules par jour

Avec l'achèvement de la zone à bâtir jouxtant la route de Domdidier, c'est une trentaine d'enfants qui cheminent quotidiennement sur cette route et la rue de la Chapelle. Ils ne disposent comme élément de sécurité que d'une étroite bande jaune marquée sur la chaussée.



#### *Plan 3 : aménagement*

Un montant de CHF 20'000 est prévu au budget 2026.

## 6150.3141.00 Entretien courant des routes et éclairages

### Achat de balises de signalisation délimitant les bords de chaussée

La mise en place de balises permet d'éviter, lors de croisements, le débordement des véhicules hors de la chaussée causant l'affaissement des banquettes et des dégâts au revêtement et aux terrains privés.

L'efficacité de ces balises a été analysée par le Service de la voirie, qui a transmis ses remarques au Conseil communal durant l'été 2025. Ce rapport a permis de constater que les interventions pour la remise en état des banquettes et des terrains privés ont été considérablement réduites, avec pour corollaire une diminution des coûts.



Pour donner une suite à ces résultats positifs, le Conseil communal propose d'équiper de balises les secteurs suivants :

- Route communale entre Russy et Léchelles (compléments de balises).
- Chemin du Vigny, à Léchelles.
- Route communale entre Léchelles et Corcelles.

La mise en place des balises sera effectuée par le Service de la voirie. D'autres secteurs seront par la suite analysés afin de déterminer la mise en place des balises.

L'acquisition de 100 balises pour un montant de CHF 10'000 est prévue dans le budget 2026.



**BELMONT  
- BROYE**

# Séance du Conseil général

---

15 décembre 2025

## 4. Présentation du plan financier 2026 - 2030

---

## 4. Présentation du plan financier 2026 - 2030

---

Le plan financier est un instrument de planification pluriannuelle. Son but est de donner une orientation générale sur l'évolution prévisible des recettes, des charges et des investissements, afin d'assurer une gestion durable et équilibrée des finances communales.

### Selon la Lfin, art. 5

But

1 Le plan financier sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations.

Conformément à la **Loi sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6)**, il doit montrer que la commune peut maintenir un équilibre entre charges et revenus, ou absorber un éventuel déficit grâce à son capital propre.

## 4. Présentation du plan financier 2026 – 2030



---

### Indicateurs et définitions

Le nouvel outil de planification financière permet de mettre en évidence l'évolution des principaux indicateurs :

Charges de transfert

Autofinancement (taux/degré, marge d')

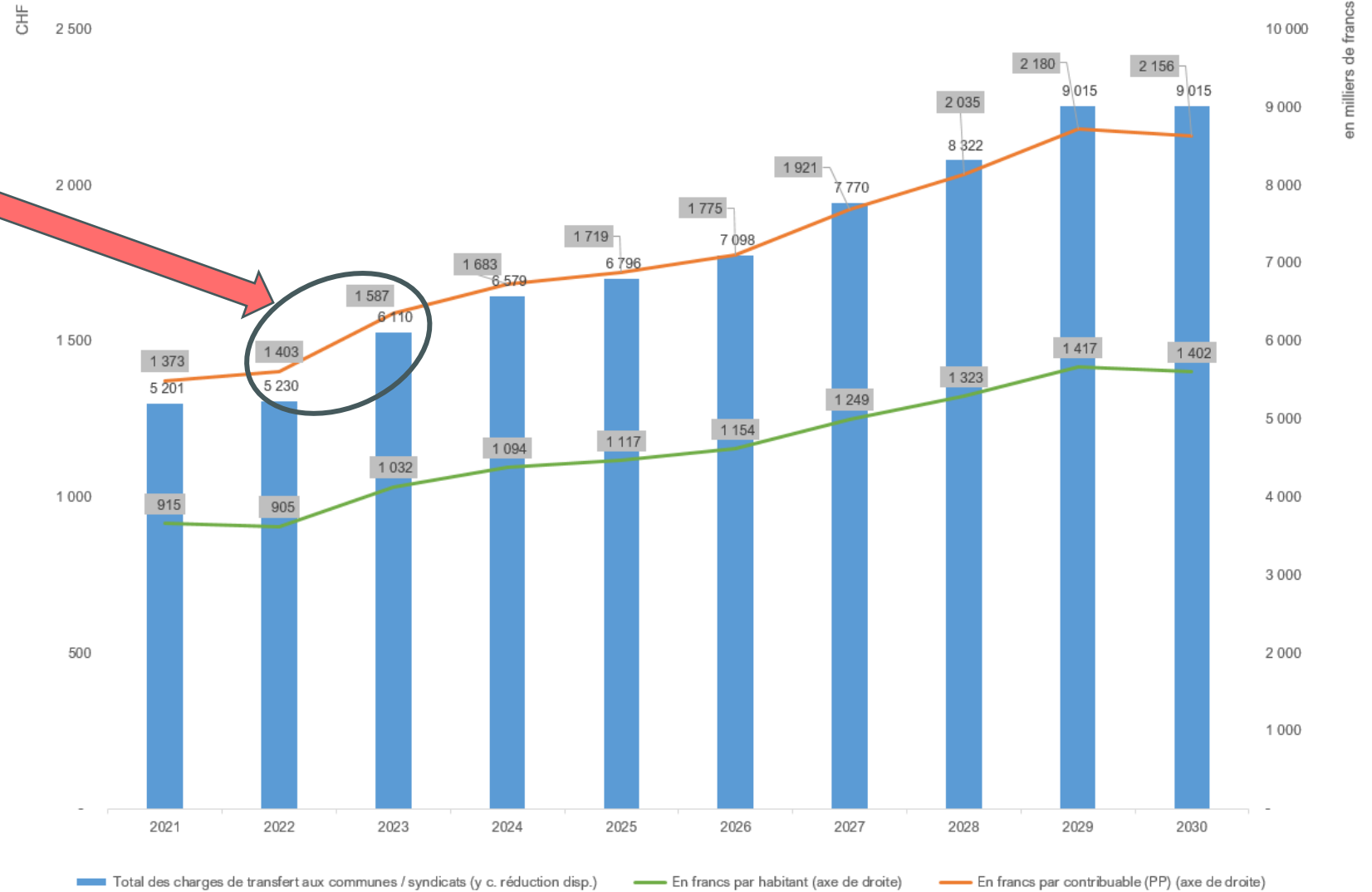
Charges financières

# Charges de transfert des Associations intercommunales

Ouverture du 3<sup>ème</sup>

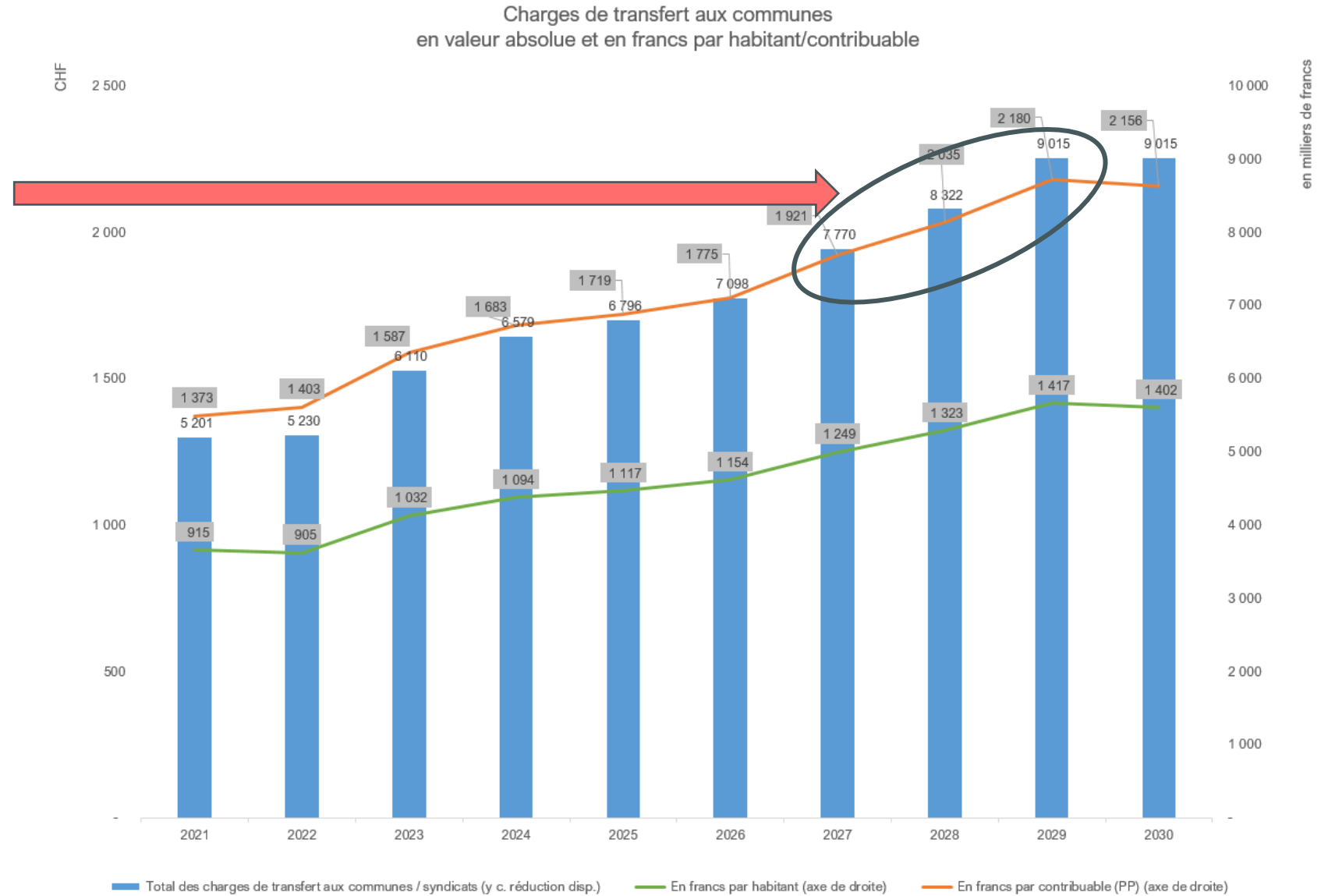
site du CO à Cugy

Charges de transfert aux communes  
en valeur absolue et en francs par habitant/contribuable



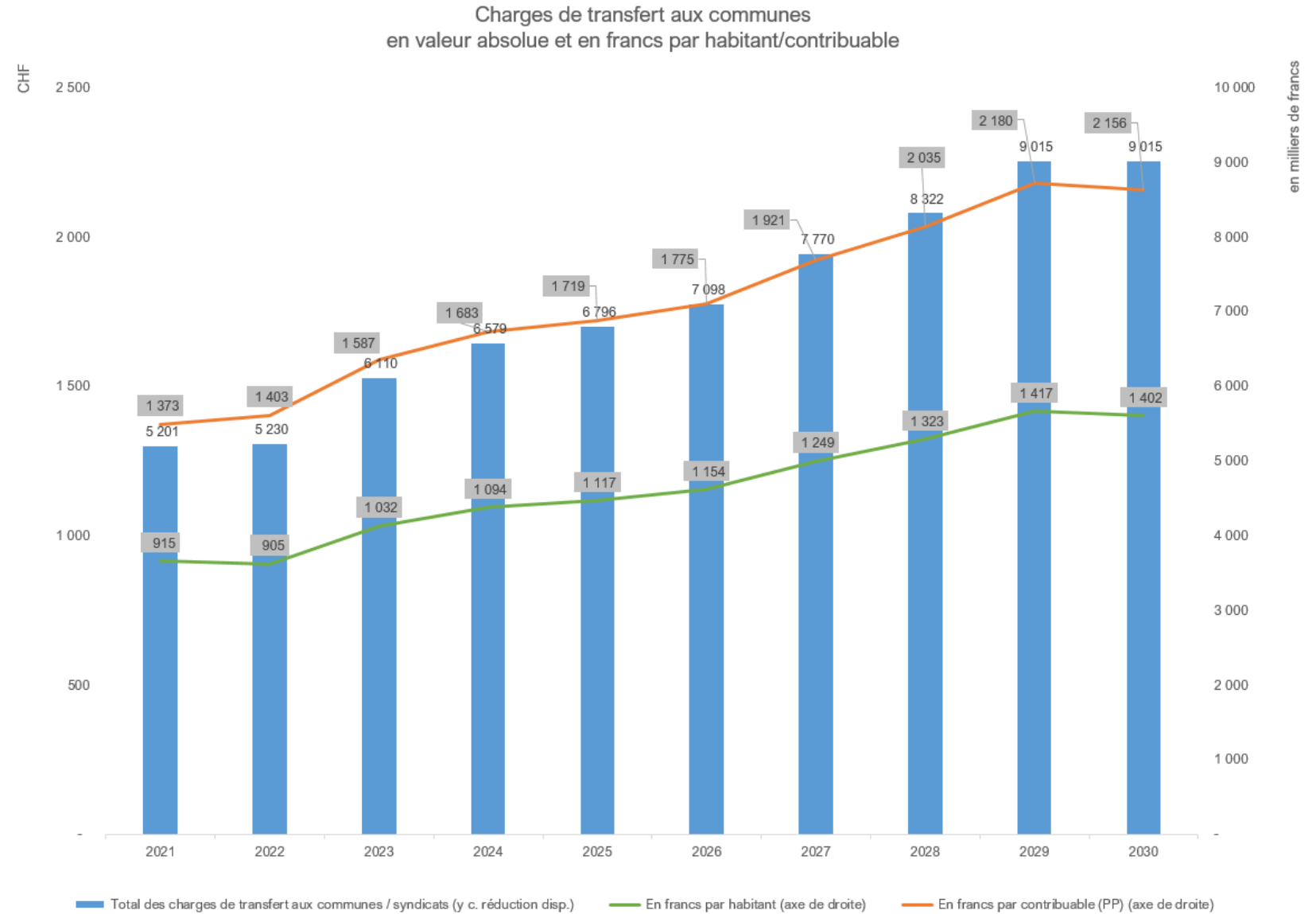
# Charges de transfert des Associations intercommunales

- en 2027 : construction du home à Estavayer
- en 2028 : rénovation du CO à Estavayer
- en 2029 : construction du home à Domdidier



# Charges de transfert des Associations intercommunales

- en 2021 : CHF 915 / habitant
- en 2025 : CHF : 1'117 / hab.
- en 2030 : CHF 1'719 / hab.



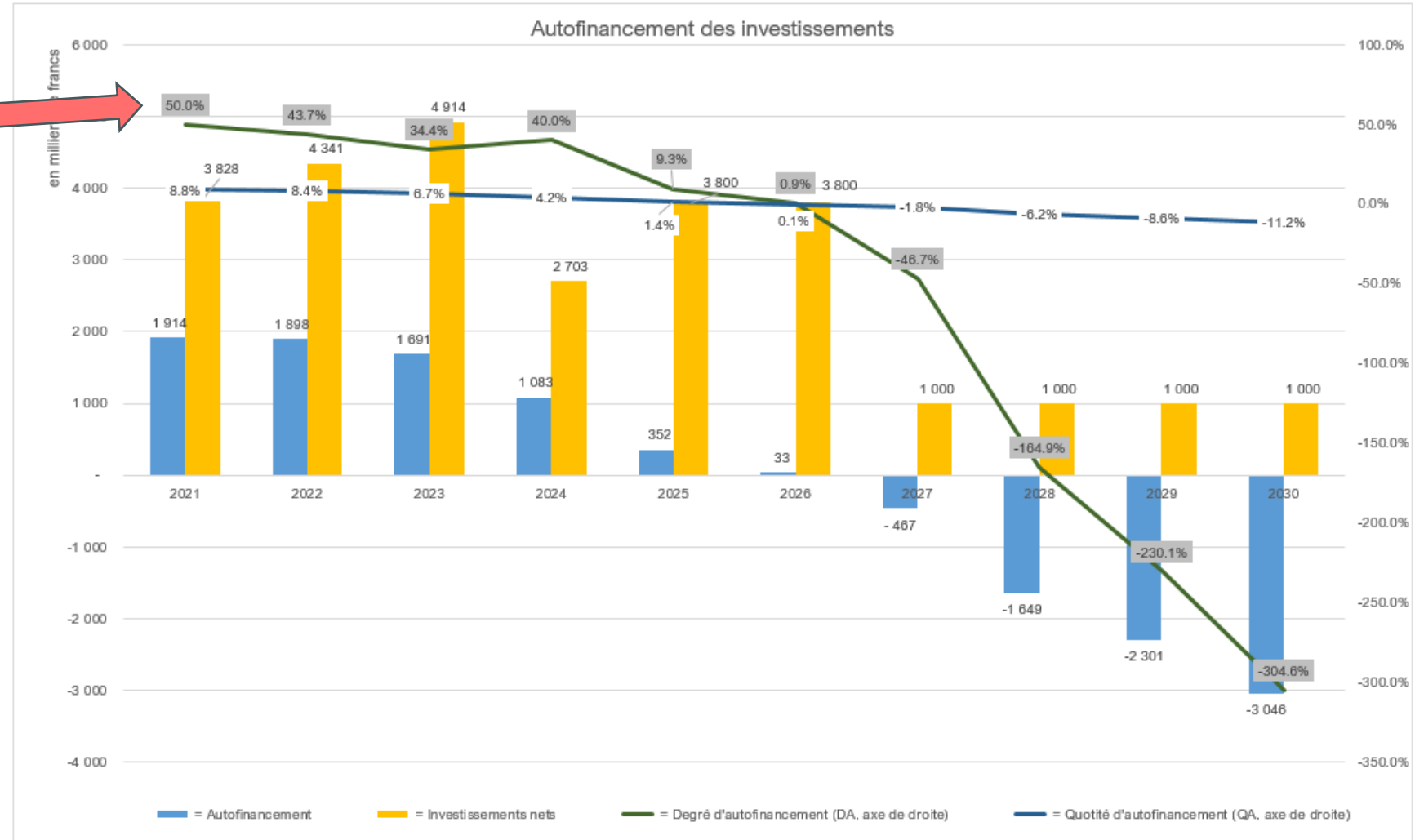
# Autofinancement des investissements

Degré/taux d'autofinancement

:

- en 2021 : 50 %

(moyenne des communes FR : 80%)



# Autofinancement des investissements

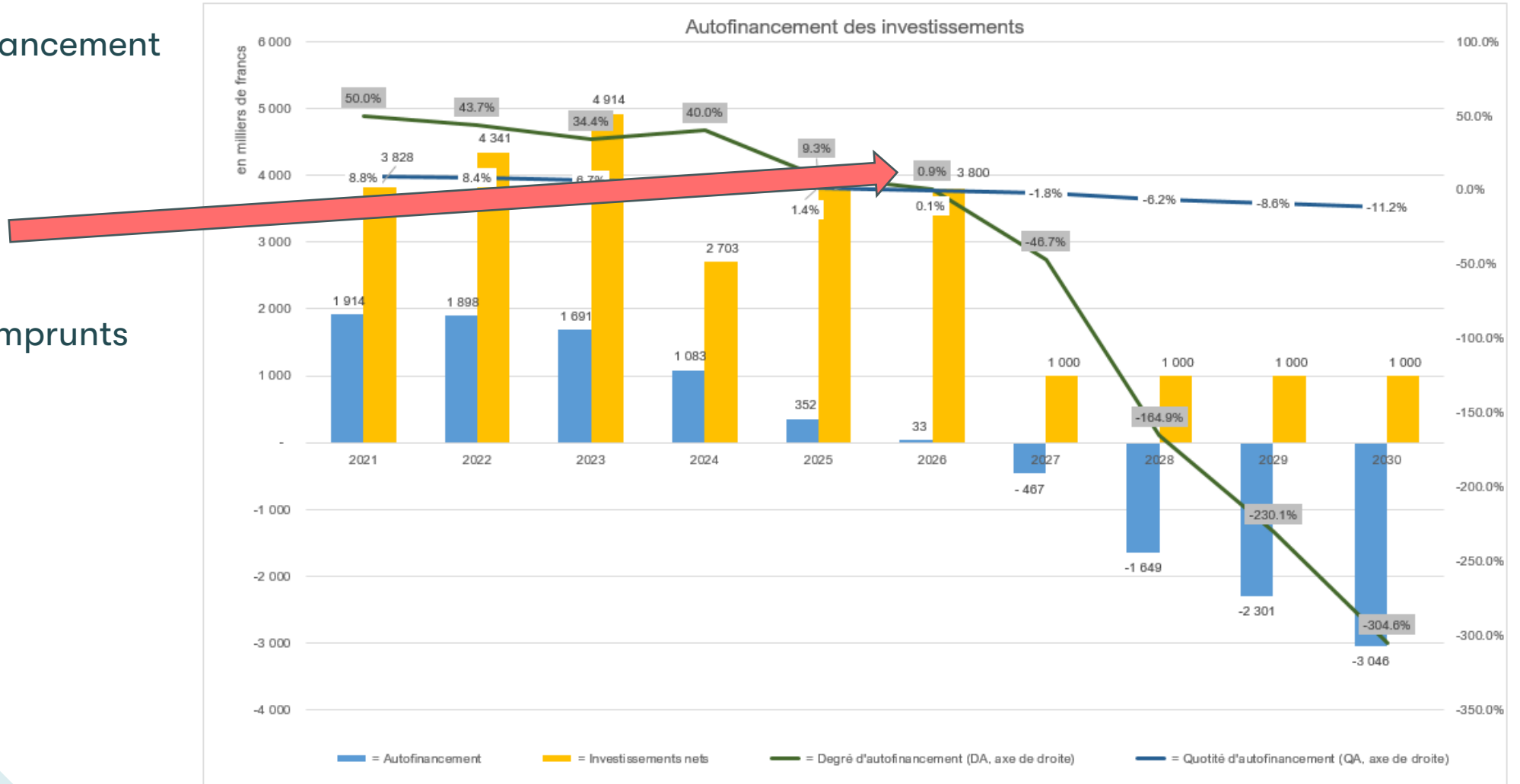
Degré/taux d'autofinancement

:

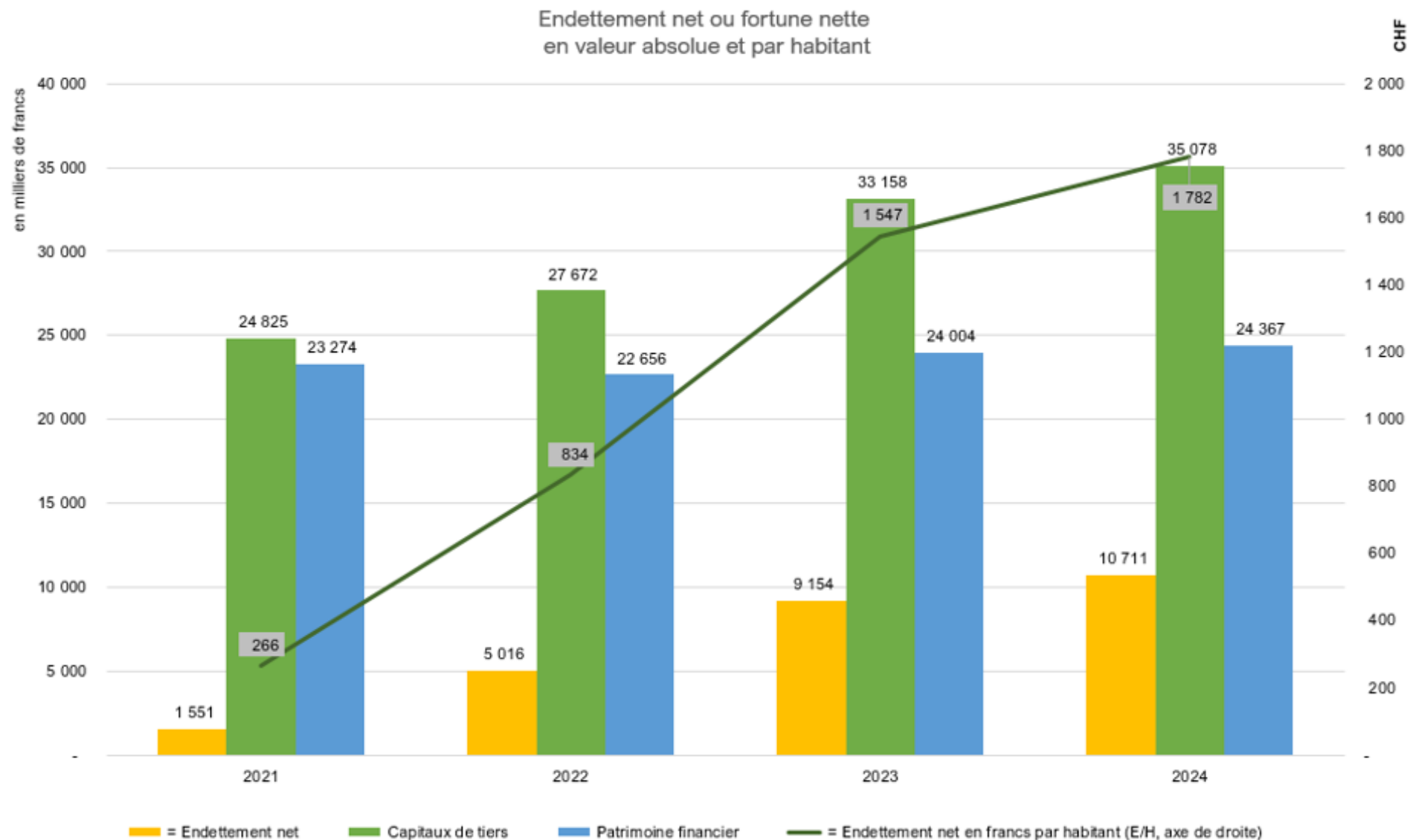
- en 2021 : 50 %

- dès 2026 : 0 %

↳ donc 100 % d'emprunts



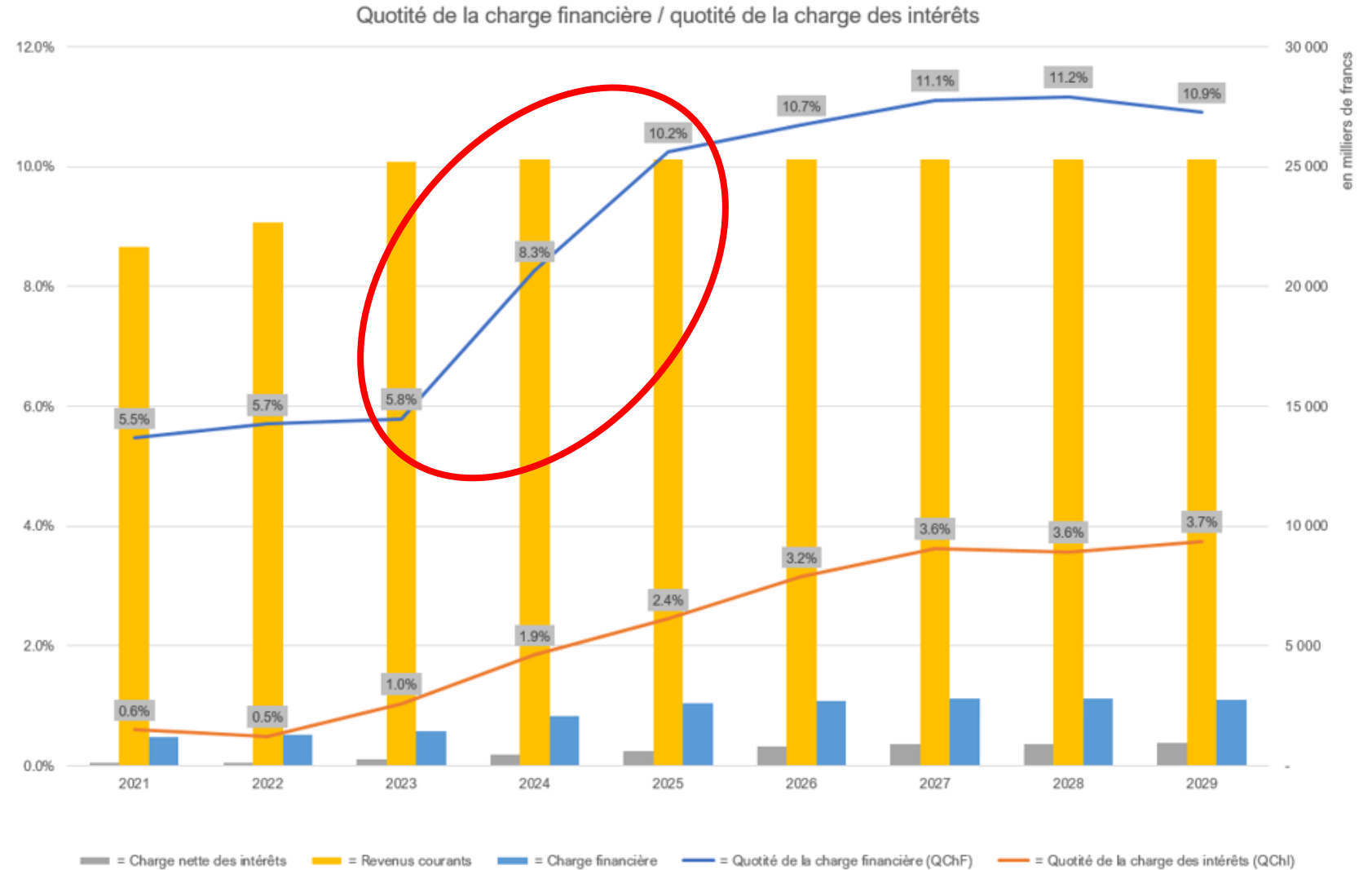
# Conséquence : la dette communale augmente...



# ... et les charges financières aussi

Investissements : CHF 29 mio

Entre 2023 et 2025 :  
intérêts de l'emprunt  
pour l'école à Dompiere,  
puis de son amortissement



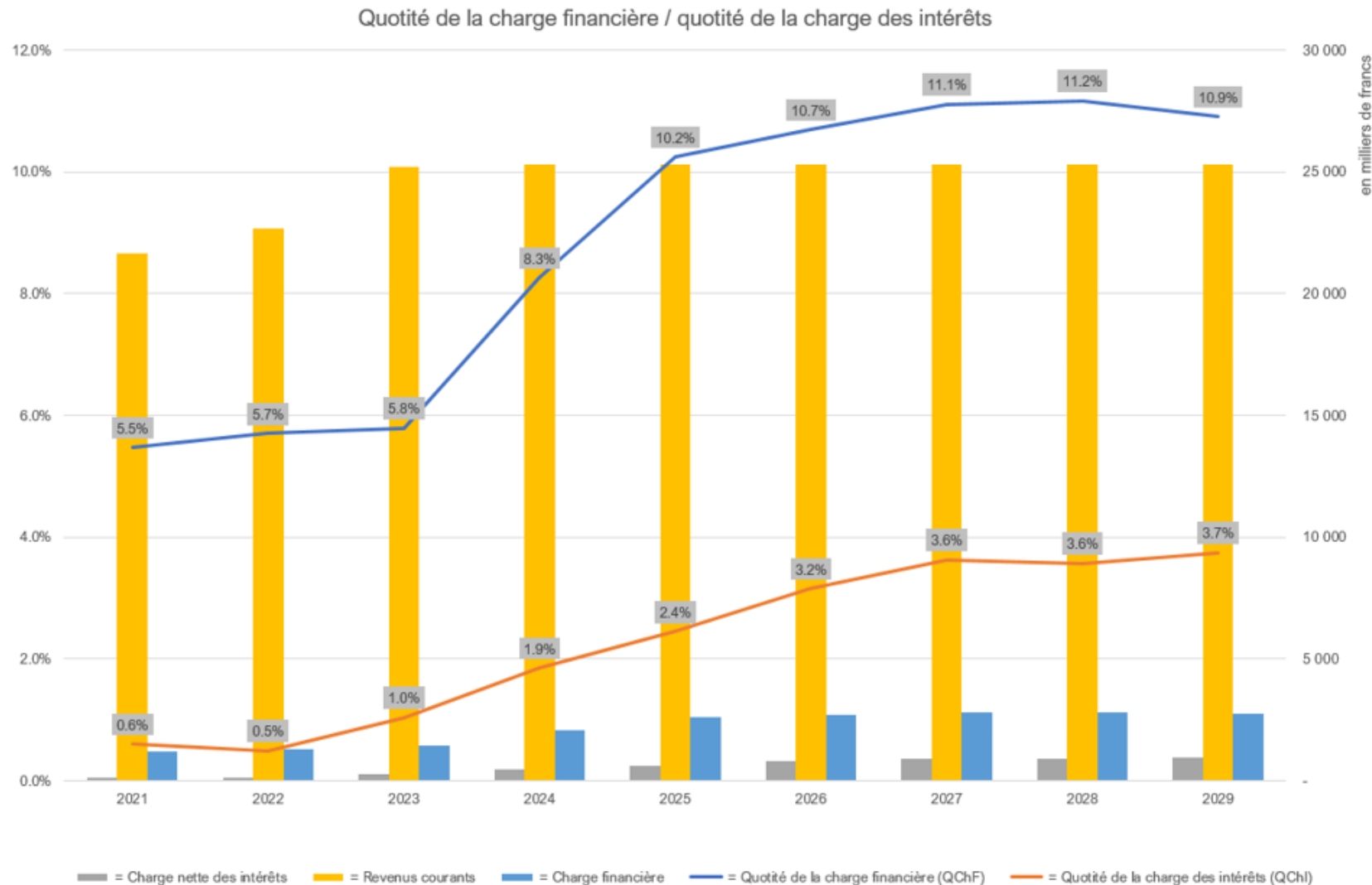
# ... et les charges financières augmentent

Investissements votés : CHF 29 mio

**Charges financières**  
(amortissement + intérêts) :

- en 2023 : 5,8 %
- dès 2026 : 10,2 %

des charges



# Quelques autres indicateurs ...

Croissance démographique de Belmont-Broye : **+ 31 %** en 10 ans

---

## Comptes de fonctionnement (Résultats) :

2021 : bénéfice de CHF 293'000

2023 : bénéfice de CHF 107'000

2024 : déficit de **CHF 376'000**

## Budgets (prévisionnels) de Résultats :

2025 : déficit de CHF 1'700'000

2026 : déficit de CHF 2'200'000

2030 : déficit de **CHF 5'250'000**

## Rentrées fiscales des entreprises :

en 2018 : CHF 2'400'000

en 2024 : **CHF 800'000**

# Conclusions du plan financier



---

Les indicateurs démontrent que :

- les charges de transfert augmentent
- la Commune n'est plus en mesure d'assurer l'autofinancement de ses investissements
- la Commune sera dans l'obligation d'emprunter pour réaliser ses investissements, voire financer une partie de son compte de résultats et, par conséquent, ses charges financières augmentent

## 5. Présentation de la stratégie budgétaire du Conseil communal

---



## 5. Présentation de la stratégie budgétaire du Conseil communal

---

Sur la base :

- du plan financier 2026 – 2030 de la Commune établi à l'été 2025
- de la présentation, faite aux représentants des Communes du district de la Broye par la Préfecture le 3 septembre 2025, d'une analyse financière externe portant sur les Associations régionales

le Conseil communal a défini une stratégie financière à l'horizon 202

# Au niveau communal, le plan financier a montré que :

---

- le budget prévisionnel pour 2026 sera déficitaire à hauteur de CHF 2.2 mio si aucune mesure n'est prise
- les budgets des années suivantes seraient déficitaires et aggraveraient la situation financière de la Commune pour atteindre un déficit prévisionnel à hauteur de CHF 5 mio en 2030
- les résultats déficitaires, à partir de 2024, ne permettent plus de rembourser les emprunts car la marge nette d'autofinancement est insuffisante
- les nouveaux investissements sont financés dans leur totalité par des emprunts
- les emprunts bancaires et les charges financières y découlant sont en constante progression (la Commune amplifie son endettement)

## De plus :

---

- les budgets présentés durant cette législature sont déficitaires malgré l'augmentation à deux reprises de 3 points d'impôts en 2020 et 2022
- les comptes de résultats 2024 sont déficitaires
- au vu des premières projections, les comptes de résultats 2025 devraient être déficitaires

Dès lors, le cumul de tous ces éléments indique la nécessité de réduire les investissements et les charges et d'accroître les produits.

# Au niveau régional,

l'analyse du bureau M&BD Consulting, cabinet de conseils stratégiques, sur mandat de la Préfecture de la Broye a montré :

## Evolution démographique

de la Broye (2025 – 2030) : **+ 6 %** et  
2030

**+ 36 %** des plus de 80 ans en 2030

**+ 49 %** des plus de 90 ans en

## Evolution des charges des Associations de district :

CHF 71 mio en 2024

CHF 100 mio en 2030

## Investissements à réaliser à moyen terme :

Homes à Estavayer et Domdidier : CHF 75  
mio

Rénovation pavillons CO Estavayer : CHF 9  
mio

## Participation de Belmont-Broye aux Associations :

CHF 5,3 mio en 2025

CHF 7.7 mio en 2030

## Endettement total :

# Lignes directrices de la stratégie financière du Conseil communal

---

Afin d'éviter de se retrouver à moyen terme avec des **déficits prévisionnels** à hauteur de **CHF 5 mio**, le Conseil communal a défini pour les 4 prochaines années, **les lignes directrices** suivantes :

1. le **plafonnement des investissements nets**, dont l'emprunt et les charges financières impactent le budget de résultats **à hauteur de CHF 1 mio**
2. le **taux de couverture** de ces investissements (degré d'**autofinancement**) à hauteur de **80%**
3. le **taux d'endettement** à hauteur de **90%**

# Mesures financières appliquées

---

1. Réductions des charges communales
2. Augmentation de 7 points du taux d'imposition
3. Augmentation de la contribution immobilière de 1 ‰
4. Limitation des investissements

# Effets des mesures jusqu'en 2029

Comparaison des indicateurs (degré d'autofinancement des investissements et taux d'endettement) entre le plan financier « sans mesures » et les projections financières des mesures édictées :

Scénario	Recettes courantes (CHF)	Marge d'autofinancement (CHF)	Investissements nets	Degré autofin (%)	Dette brut actuelle/estimée (CHF)	Dette nette actuelle/estimée (CHF)	Taux d'endettement	Commentaires
Base 2024	17 140 000	1 082 537	2 703 340	40.04%	35 078 000	10 711 000	62.49%	
Budget 2025	17 285 000	352 000	3 800 000	9.26%	38 878 000	14 511 000	83.95%	
Budget 2026 actu	17 584 000	33 000	2 650 000	1.25%	41 528 000	17 161 000	97.59%	sans hausse
Plan. 2027	17 899 000	-467 000	2 650 000	-17.62%	44 178 000	19 811 000	110.68%	
Plan. 2028	18 216 000	-1 649 000	2 650 000	-62.23%	46 828 000	22 461 000	123.30%	
Plan. 2029	18 233 000	-2 301 000	2 650 000	-86.83%	49 478 000	25 111 000	137.72%	
Plan. 2030	18 575 000	-3 046 000	1 000 000	-304.60%	50 478 000	26 111 000	140.57%	
Avec hausse								
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8	Colonne9
Budget 2026	19 774 000	2 223 000	2 650 000	83.89%	41 528 000	15 041 000	76.06%	1% CI + 7 pts
Plan. 2027	20 089 000	1 723 000	2 650 000	65.02%	44 178 000	16 101 000	80.15%	1% CI + 7 pts
Plan. 2028	20 406 000	541 000	2 650 000	20.42%	46 828 000	18 221 000	89.29%	1% CI + 7 pts
Plan. 2029	20 423 000	-111 000	2 650 000	-4.19%	49 478 000	20 871 000	102.19%	1% CI + 7 pts
Plan. 2030	20 765 000	-856 000	1 000 000	-85.60%	50 478 000	21 871 000	105.33%	1% CI + 7 pts

# Effets des mesures jusqu'en 2029

Scénario	Recettes courantes (CHF)	Marge d'autofinancement (CHF)	Investissements nets	Degré autofin (%)	Dette brut actuelle/estimée (CHF)	Dette nette actuelle/estimée (CHF)	Taux d'endettement	Commentaires
Base 2024	17 140 000	1 082 537	2 703 340	40.04%	35 078 000	10 711 000	62.49%	
Budget 2025	17 285 000	352 000	3 800 000	9.26%	38 878 000	14 511 000	83.95%	
Budget 2026 actu	17 584 000	33 000	2 650 000	1.25%	41 528 000	17 161 000	97.59%	sans hausse
Plan. 2027	17 899 000	-467 000	2 650 000	-17.62%	44 178 000	19 811 000	110.68%	
Plan. 2028	18 216 000	-1 649 000	2 650 000	-62.23%	46 828 000	22 461 000	123.30%	
Plan. 2029	18 233 000	-2 301 000	2 650 000	-86.83%	49 478 000	25 111 000	137.72%	
Plan. 2030	18 575 000	-3 046 000	1 000 000	-304.60%	50 478 000	26 111 000	140.57%	
Avec hausse								
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8	Colonne9
Budget 2026	19 774 000	2 223 000	2 650 000	83.89%	41 528 000	15 041 000	76.06%	1% CI + 7 pts
Plan. 2027	20 089 000	1 723 000	2 650 000	65.02%	44 178 000	16 101 000	80.15%	1% CI + 7 pts
Plan. 2028	20 406 000	541 000	2 650 000	20.42%	46 828 000	18 221 000	89.29%	1% CI + 7 pts
Plan. 2029	20 423 000	-111 000	2 650 000	-4.19%	49 478 000	20 871 000	102.19%	1% CI + 7 pts
Plan. 2030	20 765 000	-856 000	1 000 000	-85.60%	50 478 000	21 871 000	105.33%	1% CI + 7 pts

# Effets des mesures jusqu'en 2029

Scénario	Recettes courantes (CHF)	Marge d'autofinancement (CHF)	Investissements nets	Degré autofin (%)	Dette brut actuelle/estimée (CHF)	Dette nette actuelle/estimée (CHF)	Taux d'endettement	Commentaires
Base 2024	17 140 000	1 082 537	2 703 340	40.04%	35 078 000	10 711 000	62.49%	
Budget 2025	17 285 000	352 000	3 800 000	9.26%	38 878 000	14 511 000	83.95%	
Budget 2026 actu	17 584 000	33 000	2 650 000	1.25%	41 528 000	17 161 000	97.59%	sans hausse
Plan. 2027	17 899 000	-467 000	2 650 000	-17.62%	44 178 000	19 811 000	110.68%	
Plan. 2028	18 216 000	-1 649 000	2 650 000	-62.23%	46 828 000	22 461 000	123.30%	
Plan. 2029	18 233 000	-2 301 000	2 650 000	-86.83%	49 478 000	25 111 000	137.72%	
Plan. 2030	18 575 000	-3 046 000	1 000 000	-304.60%	50 478 000	26 111 000	140.57%	
Avec hausse								
Column1	Column2	Column3	Column4	Column5	Column6	Column7	Column8	Column9
Budget 2026	19 774 000	2 223 000	2 650 000	83.89%	41 528 000	15 041 000	76.06%	1% CI + 7 pts
Plan. 2027	20 089 000	1 723 000	2 650 000	65.02%	44 178 000	16 101 000	80.15%	1% CI + 7 pts
Plan. 2028	20 406 000	541 000	2 650 000	20.42%	46 828 000	18 221 000	89.29%	1% CI + 7 pts
Plan. 2029	20 423 000	-111 000	2 650 000	-4.19%	49 478 000	20 871 000	102.19%	1% CI + 7 pts
Plan. 2030	20 765 000	-856 000	1 000 000	-85.60%	50 478 000	21 871 000	105.33%	1% CI + 7 pts

# Effets des mesures jusqu'en 2029

Scénario	Recettes courantes (CHF)	Marge d'autofinancement (CHF)	Investissements nets	Degré autofin (%)	Dette brut actuelle/estimée (CHF)	Dette nette actuelle/estimée (CHF)	Taux d'endettement	Commentaires
Base 2024	17 140 000	1 082 537	2 703 340	40.04%	35 078 000	10 711 000	62.49%	
Budget 2025	17 285 000	352 000	3 800 000	9.26%	38 878 000	14 511 000	83.95%	
Budget 2026 actu	17 584 000	33 000	2 650 000	1.25%	41 528 000	17 161 000	97.59%	sans hausse
Plan. 2027	17 899 000	-467 000	2 650 000	-17.62%	44 178 000	19 811 000	110.68%	
Plan. 2028	18 216 000	-1 649 000	2 650 000	-62.23%	46 828 000	22 461 000	123.30%	
Plan. 2029	18 233 000	-2 301 000	2 650 000	-86.83%	49 478 000	25 111 000	137.72%	
Plan. 2030	18 575 000	-3 046 000	1 000 000	-304.60%	50 478 000	26 111 000	140.57%	
Avec hausse								
Columnne1	Columnne2	Columnne3	Columnne4	Columnne5	Columnne6	Columnne7	Columnne8	Columnne9
Budget 2026	19 774 000	2 223 000	2 650 000	83.89%	41 528 000	15 041 000	76.06%	1% CI + 7 pts
Plan. 2027	20 089 000	1 723 000	2 650 000	65.02%	44 178 000	16 101 000	80.15%	1% CI + 7 pts
Plan. 2028	20 406 000	541 000	2 650 000	20.42%	46 828 000	18 221 000	89.29%	1% CI + 7 pts
Plan. 2029	20 423 000	-111 000	2 650 000	-4.19%	49 478 000	20 871 000	102.19%	1% CI + 7 pts
Plan. 2030	20 765 000	-856 000	1 000 000	-85.60%	50 478 000	21 871 000	105.33%	1% CI + 7 pts

# Effets des mesures jusqu'en 2029

---

La combinaison de TOUTES les mesures permettra de stabiliser les finances communales

Les conséquences directes et immédiates sur le budget 2026 (et les suivants) sont :

1. Une diminution des charges de **CHF 260'000** pour la mesure « réduction de charges » ;
2. Une augmentation de produits de **CHF 1,2 mio** pour la mesure « Augmentation de 7 points du taux d'imposition » ;
3. Une augmentation de produits de **CHF 1 mio** pour la mesure « Augmentation de la contribution immobilière de 1‰ »
4. Une limitation des investissements à hauteur de CHF 1 mio.

La combinaison des 4 mesures conduit à un équilibre financier qui permet au Conseil communal de proposer une diminution du prix de l'eau de CHF 2,5 /m<sup>3</sup> à **CHF 2 /m<sup>3</sup>**

Le bénéfice prévisionnel du budget 2026 de CHF 434'380 permettra ainsi de financer une partie des

## 6. Modification du taux d'imposition communal

Afin de continuer à investir raisonnablement tout en autofinançant en majorité les investissements et en évitant le surendettement, **il est nécessaire d'augmenter les rentrées fiscales** étant donné que les réductions de charges communales ne permettent pas de **combler les importants déficits prévisionnels** (CHF 2,2 mio en 2026, CHF 4 mio en 2028 et CHF 5,2 mio en 2030).

La charge fiscale totale pour le contribuable belmontois **reste**, malgré l'augmentation du taux

Années	2007				2016 (fusion)		2020	2022	2026
Communes	Domdidier	Dompierre	Léchelles	Russy	Belmont-B.	Belmont-B.	Belmont-B.	Belmont-B.	
Taux d'impôts	78.8	90.0	80.0	83.4	72	75	78	85	
Taux canton FR	108.9	108.9	108.9	108.9	100	98	96	96	
Total	187.7	198.9	188.9	192.3	172	173	174	181	

Tableau 1 : charge fiscale totale pour un habitant avant et après la fusion de 2016.

## 6. Modification du taux d'imposition communal

---

Tout comme pour la mesure de réductions de charges communales, une symétrie au niveau des rentrées fiscales a été voulue par le Conseil communal :

- **L'augmentation du taux d'imposition de 7 pts** touche tous les contribuables belmontois qu'ils soient physiques ou morales (entreprises, sociétés) et **rapportera CHF 1,2 mio**
- L'augmentation de la contribution immobilière de 1 ‰ touche les entreprises principalement ainsi que les propriétaires, dont certains habitent à l'extérieur de notre Commune, et rapportera CHF 1 mio

**Afin d'équilibrer et stabiliser les finances communales, il est primordial que ces deux mesures soient acceptées par le législatif.**

## 6. Modification du taux d'imposition communal

---

La Loi sur les Finances Communales (LFCo) rappelle à l'art. 20 :

***Art. 20 Equilibre financier***

*1 Le budget du compte de résultats doit être équilibré.*

*2 Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.*

*3 Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber*

La Commission financière a comme mission de veiller à l'équilibre financier de la Commune. Ses propositions d'amendements sur des questions financières, et non sur des questions d'opportunités (choix politique ou stratégique), doivent permettre de garantir la capacité et l'équilibre financier sur les objets à l'ordre du jour.

La(les) proposition(s) de la Commission financière sur le taux d'imposition et de la contribution immobilière ne garanti(ssen)t pas l'équilibre financier. Il s'agit, de plus, de questions d'opportunité.

## 6. Modification du taux d'imposition communal

---

Les propositions de la Commission financière doivent être comparées à mesures égales :

- Les éventuelles propositions de réductions de charges supplémentaires doivent aussi être répercutées sur le budget proposé par le Conseil communal ou, a contrario, ne pas être comptabilisées dans la **variante de la Commission financière** : il résulterait, dans ce deuxième cas, d'une **perte prévisionnelle de CHF 656'620**, loin de l'équilibre financier
- Le **manque de liquidités** ne sera pas résolu avec un nouveau déficit et pour faire face à ce manque de liquidités, le Conseil communal devra réévaluer la baisse du prix de l'eau (qui le priverait de CHF 207'000)

**Dès lors, la différence entre le budget du CC et de la CF se monte à CHF 1,1 mio !**

# 6. Modification du taux d'imposition communal

## Comparaison du Résultats selon budget CC et proposition CF

Comparaison Comptes - Budgets



Afin de comparer les propositions de budgets à charges égales, il convient de ne pas tenir compte des économies supplémentaires de CHF 215'000 proposés par la CF !

# 6. Modification du taux d'imposition communal

## Comparaison du Résultats selon budget CC et proposition CF

Comparaison Comptes - Budgets



2 2  
0 0  
2 2  
6 7

La différence est de

**CHF 1,1 mio**

L'équilibre financier n'est pas atteint avec la version CF. De plus, le problème du manque de liquidités n'est pas résolu !

	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2026' CF	2026' CF2	2 027	2027' CF	2027' CF2
<span style="color: orange;">■</span> Budgets	250 0	-250	-250	-520	-590	-249	-586	-914	-1 71	434 3	-441	-656	-979	-973	-1 18
<span style="color: blue;">■</span> Comptes	13 99	128 5	4 072	5 642	293 6	404 0	107 8	-375							

## 6. Modification du taux d'imposition communal

---

Les propositions de la Commission financière ne vont pas dans le sens de l'équilibre financier :

- la Commission financière a failli dans sa mission puisque de ses propositions ressort une perte prévisionnelle de CHF 656'620, loin de l'équilibre financier
- Le taux d'autofinancement ne serait que de 49 % pour sa proposition de budget 2026, bien loin du taux de 80 %. Un taux inférieur, entre 50 et 80 %, est signe d'augmentation problématique de la dette. Au-dessous de 50 %, il est insuffisant

Dès lors, le Conseil communal de la prochaine législature devrait revenir vers le Conseil général rapidement avec de nouvelles hausses dès 2027

## 7. Modification du taux de la contribution immobilière

---

La seconde mesure proposée par le Conseil communal qui permet des rentrées fiscales supplémentaires est l'augmentation du taux de la contribution immobilière.

- **L'augmentation de la contribution immobilière de 1 %** touche les entreprises principalement ainsi que les propriétaires, dont certains habitent à l'extérieur de notre Commune. Le passage du taux de 1,5 % à 2,5 % rapportera un peu plus de **CHF 1 mio**

**Afin d'équilibrer et stabiliser les finances communales, il est primordial que cette mesure soit associée à la précédente et acceptée par le législatif**

## 8. Budgets 2026

La stratégie financière du Conseil communal impacte le budget 2026 et suivants. Outre l'augmentation du taux d'imposition et de la contribution immobilière, le budget 2026 inclut les mesures de réduction de charges touchant tous les dicastères :

<b>Economies budgétées</b>	<b>Montants</b>
Formation	CHF 96'275
Culture et loisirs	CHF 60'850
Santé et social	CHF 36'920
Personnel communal	CHF 36'350
Bâtiments	CHF 16'000
Conseil communal	CHF 6'600
Administration	CHF 4'370
Entretien des routes	CHF 3'000
Conseil général	CHF 900
<b>Total</b>	<b>CHF 261'265</b>

# 8. Budgets 2026

## Budget 2026 de Résultats :

Excédents de produits



Compte de résultats Récapitulatif	Budget		< Ecart >		Comptes	
	2026	Fr.	%	2024	Budget 2025	
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>						
Charges	2 432 040	46 064	1.9%	2 385 976	2 486 370	
Revenus	63 500	-15 833	-20.0%	79 333	76 150	
Solde	-2 368 540	-61 897		-2 306 643	-2 410 220	
<b>1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE</b>						
Charges	444 900	-274 595	-38.2%	719 495	471 620	
Revenus	196 600	-301 298	-60.5%	497 898	233 600	
Solde	-248 300	-26 703		-221 597	-238 020	
<b>2 FORMATION</b>						
Charges	8 946 630	382 828	4.5%	8 563 802	9 026 545	
Revenus	264 100	64 942	32.6%	199 158	247 000	
Solde	-8 682 530	-317 886		-8 364 644	-8 779 545	
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>						
Charges	462 500	52 131	12.7%	410 369	457 070	
Revenus	57 090	8 474	17.4%	48 616	54 950	
Solde	-405 410	-43 657		-361 753	-402 120	
<b>4 SANTE</b>						
Charges	2 957 570	223 949	8.2%	2 733 621	2 915 170	
Revenus	15 000	-1 914	-11.3%	16 914	15 000	
Solde	-2 942 570	-225 863		-2 716 707	-2 900 170	
<b>5 PREVOYANCE SOCIALE</b>						
Charges	4 993 680	727 600	17.1%	4 266 080	4 466 435	
Revenus	627 000	47 196	8.1%	579 804	618 000	
Solde	-4 366 680	-680 404		-3 686 276	-3 848 435	
<b>6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>						
Charges	1 513 090	223 524	17.3%	1 289 566	1 308 340	
Revenus	28 000	-30 200	-51.9%	58 200	28 000	
Solde	-1 485 090	-253 724		-1 231 366	-1 280 340	
<b>7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU</b>						
Charges	4 592 102	170 789	3.9%	4 421 313	4 498 905	
Revenus	4 260 402	-97 529	-2.2%	4 357 931	4 221 620	
Solde	-331 700	-268 318		-63 382	-277 285	
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>						
Charges	382 300	10 546	2.8%	371 754	378 800	
Revenus	170 000	-11 059	-6.1%	181 059	170 000	
Solde	-212 300	-21 605		-190 695	-208 800	
<b>9 FINANCES ET IMPÔTS</b>						
Compte de résultat						
Charges	1 072 900	120 517	12.7%	952 383	1 097 900	
Revenus	22 550 400	2 830 840	14.4%	19 719 560	19 723 500	
Solde	21 477 500	2 710 323		18 767 177	18 625 600	
<b>TOTAUX</b>						
<b>Charges</b>	<b>27 797 712</b>	1 683 353	6.4%	26 114 359	27 107 155	
<b>Revenus</b>	<b>28 232 092</b>	2 493 619	9.7%	25 738 473	25 387 820	
<b>Résultat</b>	<b>434 380</b>	810 266		<b>-375 886</b>	<b>-1 719 335</b>	

## 8. Budgets 2026

---

### Chapitre 0 : Administration

#### 0110.3000.99 Autres charges du CG :

- Réduction du nombre de verrées d'après-conseil général à une seule : - **CHF 900**
- Proposition du bureau du Conseil général pour l'acquisition d'un système de décompte électronique des voix pour **CHF 5'000**

#### 0120.3099.00 Autres charges du CC :

- Réduction de diverses charges du Conseil communal : - **CHF 2'600**

#### 0220.3099.00 Autres charges du Personnel :

- Réduction de diverses prestation au Personnel communal : - **CHF 7'800**

#### 0220.3636.00 Contributions bénévoles et dons : - **CHF 5'000**

- Réduction de charges : les dons à diverses sociétés, selon les demandes reçues par la Commune, sont supprimés

## 8. Budgets 2026

---

### Chapitre 2 : Formation

#### 2300.3637.00 Participation aux abonnements

- Suppression de la prestation : la participation aux abonnements de transports publics pour les apprentis et étudiants tombera dès 2026-27. Un montant de CHF 20'000 est prévu pour rembourser le solde des abonnements de 2025-26. Pour le budget 2026, la réduction se monte à - CHF 80'000

## 8. Budgets 2026

---

### Chapitre 2 : Formation

#### 2300.3637.00 Participation aux abonnements

- Suppression de la prestation : la participation aux abonnements de transports publics pour les apprentis et étudiants tombera dès 2026-27. Un montant de CHF 20'000 est prévu pour rembourser le solde des abonnements de 2025-26. Pour le budget 2026, la réduction se monte à - CHF 80'000

### Chapitre 3 : Culture, sports et loisirs

#### 3210.4250.00 : Abo. Adultes, étudiants AVS

- Augmentation du prix de l'abonnement pour la bibliothèque de CHF 25 à CHF 35 /an pour les adultes

#### 3220.3636.00 : Subv. aux sociétés à but culturel et 3410.3636.00 : Subv. aux stés sportives

- Réduction de CHF 500 à CHF 250 de la subvention annuelle aux sociétés culturelles et sportives : - CHF 20'200

## 8. Budgets 2026

---

### Chapitre 5 : Prévoyance sociale

#### 5220.3636.00 Prestations complémentaires AI et 5320.3631.00 Prestations complémentaires AVS

- La mesure PAFE décidée par le Conseil d'Etat reporte de nouvelles charges sur la commune pour **CHF 513'770**

#### 5350.3637.00 Soutien aux seniors

- Mise en place d'une conciergerie sociale en partenariat avec Pro Senectute (projet-pilote) : **CHF 20'000**
- Réduction de prestations en contrepartie, soit la fête des nonagénaires et de la subvention aux dîners des aîné.es qui seront soutenus en alternance, une année sur deux, avec la balade gourmande des seniors : - **CHF 23'000**

#### 5350.3637.01 Seniors +

- Réduction de diverses prestations du concept Seniors + : - **CHF 8'200**

## 8. Budgets 2026

---

### Chapitre 6 : Trafic et communication

#### 6220.3611.00 Participation au trafic régional

- La mesure PAFE décidée par le Conseil d'Etat reporte un montant supplémentaire de **CHF 132'000**

## 8. Budgets 2026

---

### Chapitre 6 : Trafic et communication

#### 6220.3611.00 Participation au trafic régional

- La mesure PAFE décidée par le Conseil d'Etat reporte un montant supplémentaire de CHF 132'000

### Chapitre 7 : Protection de l'env. et aménagement du territoire

#### 7301.4240.00 Taxes d'utilisation – ordures ménagères

- Augmentation du prix au kg qui passe à CHF 0,46 / kg afin de couvrir à 100 % les charges et afin de respecter le règlement communal ainsi que le principe du consommateur/pollueur-payeur

# 8. Budgets 2026

---

## Chapitre 8 : Economie publique

### 8506.3636.01 Jubilé de la fusion

- Une commission sera mise sur pied afin de proposer des manifestations et projets dans le cadre des 10 ans de notre commune. Un montant de **CHF 30'000** sera mis à disposition pour la réalisation de ces projets.

# 8. Budgets 2026



---

## Chapitre 8 : Economie publique

### 8506.3636.01 Jubilé de la fusion

- Une commission sera mise sur pied afin de proposer des manifestations et projets dans le cadre des 10 ans de notre commune. Un montant de **CHF 30'000** sera mis à disposition pour la réalisation de ces projets.

## Chapitre 9 : Finances et impôts

- Recettes fiscales en fonction des décisions prises aux points 6 et 7 de l'ordre du jour

## 8. Budgets 2026



---

Budget 2026 des Investissements :

Conformément à sa stratégie financière, le Conseil communal a limité ses propositions d'investissements à CHF 1 mio.

## 8. Budgets 2026

---

### Nouveaux Investissements à voter :

MESSAG E NO.	Compte	Libellé	Montants
8.2.1	7201.503 2.20	Création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier	880'000
8.2.2	3420.50 30.02	Réfection de la place de loisirs et de l'escalier à l'école à Léchelles	50'000
8.2.3	2120.50 60.02	Renouvellement du matériel informatique des écoles	50'000
8.2.4	2170.50 40.07	Travaux de mises en conformité en matière de protection incendie – Ecoles / Salle polyvalente à Dompierre / Salle des sports à Domdidier avec abri PC	95'000
			1'075'00



**BELMONT  
– BROYE**

**BUDGETS 2026**

**COMPTES DE RÉSULTATS ET  
DES INVESTISSEMENTS**

**Compte de résultats  
Récapitulatif**

	Budget		< Ecart >		Comptes	
	2026	Fr.	%	2024	Budget 2025	
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>						
Charges	2 432 040	46 064	1.9%	2 385 976	2 486 370	
Revenus	63 500	-15 833	-20.0%	79 333	76 150	
<b>Solde</b>	<b>-2 368 540</b>	<b>-61 897</b>		<b>-2 306 643</b>	<b>-2 410 220</b>	
<b>1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE</b>						
Charges	444 900	-274 595	-38.2%	719 495	471 620	
Revenus	196 600	-301 298	-60.5%	497 898	233 600	
<b>Solde</b>	<b>-248 300</b>	<b>-26 703</b>		<b>-221 597</b>	<b>-238 020</b>	
<b>2 FORMATION</b>						
Charges	8 946 630	382 828	4.5%	8 563 802	9 026 545	
Revenus	264 100	64 942	32.6%	199 158	247 000	
<b>Solde</b>	<b>-8 682 530</b>	<b>-317 886</b>		<b>-8 364 644</b>	<b>-8 779 545</b>	
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>						
Charges	462 500	52 131	12.7%	410 369	457 070	
Revenus	57 090	8 474	17.4%	48 616	54 950	
<b>Solde</b>	<b>-405 410</b>	<b>-43 657</b>		<b>-361 753</b>	<b>-402 120</b>	
<b>4 SANTE</b>						
Charges	2 957 570	223 949	8.2%	2 733 621	2 915 170	
Revenus	15 000	-1 914	-11.3%	16 914	15 000	
<b>Solde</b>	<b>-2 942 570</b>	<b>-225 863</b>		<b>-2 716 707</b>	<b>-2 900 170</b>	
<b>5 PREVOYANCE SOCIALE</b>						
Charges	4 993 680	727 600	17.1%	4 266 080	4 466 435	
Revenus	627 000	47 196	8.1%	579 804	618 000	
<b>Solde</b>	<b>-4 366 680</b>	<b>-680 404</b>		<b>-3 686 276</b>	<b>-3 848 435</b>	
<b>6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>						
Charges	1 513 090	223 524	17.3%	1 289 566	1 308 340	
Revenus	28 000	-30 200	-51.9%	58 200	28 000	
<b>Solde</b>	<b>-1 485 090</b>	<b>-253 724</b>		<b>-1 231 366</b>	<b>-1 280 340</b>	
<b>7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU</b>						
Charges	4 592 102	170 789	3.9%	4 421 313	4 498 905	
Revenus	4 260 402	-97 529	-2.2%	4 357 931	4 221 620	
<b>Solde</b>	<b>-331 700</b>	<b>-268 318</b>		<b>-63 382</b>	<b>-277 285</b>	
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>						
Charges	382 300	10 546	2.8%	371 754	378 800	
Revenus	170 000	-11 059	-6.1%	181 059	170 000	
<b>Solde</b>	<b>-212 300</b>	<b>-21 605</b>		<b>-190 695</b>	<b>-208 800</b>	
<b>9 FINANCES ET IMPÔTS</b>						
Compte de résultat						
Charges	1 072 900	120 517	12.7%	952 383	1 097 900	
Revenus	22 550 400	2 830 840	14.4%	19 719 560	19 723 500	
<b>Solde</b>	<b>21 477 500</b>	<b>2 710 323</b>		<b>18 767 177</b>	<b>18 625 600</b>	
<b>TOTAUX</b>						
<b>Charges</b>	<b>27 797 712</b>	1 683 353	6.4%	26 114 359	27 107 155	
<b>Revenus</b>	<b>28 232 092</b>	2 493 619	9.7%	25 738 473	25 387 820	
<b>Résultat</b>	<b>434 380</b>	810 266		<b>-375 886</b>	<b>-1 719 335</b>	

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>2,432,040.00</b>	<b>63,500.00</b>	<b>2,486,370.00</b>	<b>76,150.00</b>	<b>2,385,976.13</b>	<b>79,333.05</b>
			2,368,540.00		2,410,220.00		2,306,643.08
<b>01</b>	<b>Législatif et exécutif</b>	<b>422,440.00</b>		<b>418,320.00</b>		<b>389,869.12</b>	
<b>011</b>	<b>Législatif</b>	<b>94,100.00</b>		<b>63,870.00</b>		<b>47,626.07</b>	
0110.3000.00	Jetons de présence membres commissions (financière)	5,000.00		5,500.00		4,750.00	
0110.3000.01	Conseil général	20,000.00		20,000.00		13,810.00	
0110.3000.02	Commission des naturalisations	1,000.00		1,960.00		840.00	
0110.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs					136.65	
0110.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	30.00		30.00		39.55	
0110.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	80.00		110.00		79.70	
0110.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF					53.95	
0110.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas maladie	190.00		370.00		190.15	
0110.3099.00	Autres charges du C.G+commissions (Repas-excursions-cadeaux)	7,300.00		1,700.00		928.40	
0110.3101.00	Votations - élections (matériel-port-divers)	48,500.00		22,200.00		16,773.02	
0110.3102.00	Imprimés et publications	3,000.00		3,000.00		1,106.40	
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	9,000.00		9,000.00		8,918.25	
<b>012</b>	<b>Exécutif</b>	<b>328,340.00</b>		<b>354,450.00</b>		<b>342,243.05</b>	
0120.3000.00	Salaires et séances du Conseil communal	134,500.00		142,500.00		134,415.80	
0120.3000.01	Vacations du Conseil communal	123,000.00		135,100.00		136,090.30	
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	17,850.00		18,360.00		17,582.75	
0120.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	21,380.00		21,580.00		20,941.20	
0120.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	2,690.00		2,890.00		2,880.50	
0120.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	770.00		1,120.00		1,117.25	
0120.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	7,370.00		7,580.00		6,846.85	
0120.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas maladie	980.00		1,420.00		1,431.95	
0120.3099.00	Autres charges C.C. (Repas-excursions-form.-cadeaux)	8,800.00		11,400.00		11,864.15	
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	4,000.00		4,000.00		3,464.75	
0120.3199.00	Autres charges d'exploitation (personnes externes+div.)	7,000.00		8,500.00		5,607.55	
<b>02</b>	<b>Services généraux</b>	<b>2,009,600.00</b>	<b>63,500.00</b>	<b>2,068,050.00</b>	<b>76,150.00</b>	<b>1,996,107.01</b>	<b>79,333.05</b>
<b>021</b>	<b>Administration des finances et contributions</b>	<b>45,500.00</b>		<b>42,500.00</b>		<b>48,642.31</b>	
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	12,000.00		14,500.00		9,308.11	

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0210.3130.01	Frais de rappels et de poursuites	33,500.00		28,000.00		39,334.20	
<b>022</b>	<b>Services généraux, autres</b>	<b>1,730,980.00</b>	<b>30,600.00</b>	<b>1,776,120.00</b>	<b>31,600.00</b>	<b>1,662,614.85</b>	<b>33,096.13</b>
0220.3010.00	Salaires du personnel administratif	1,161,530.00		1,195,000.00		1,113,658.05	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	75,720.00		76,450.00		73,380.15	
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	74,940.00		78,820.00		76,068.00	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	11,550.00		12,140.00		11,514.75	
0220.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	3,290.00		4,690.00		3,677.30	
0220.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	31,270.00		31,580.00		28,412.40	
0220.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas maladie	4,190.00		6,990.00		6,585.95	
0220.3099.00	Autres charges du personnel (form.-recrut.-cadeaux)	7,700.00		23,200.00		19,666.80	
0220.3100.00	Matériel du bureau	33,100.00		32,850.00		32,603.53	
0220.3101.00	Achat de marchandises diverses	700.00		1,000.00		547.85	
0220.3101.01	Achat carburant	400.00		400.00			
0220.3102.00	Imprimés et publications, site internet, abonn. + BI	17,830.00		21,700.00		31,899.70	
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	3,000.00		3,000.00		6,788.90	
0220.3113.00	Acquisition matériel informatique	12,300.00		7,100.00		9,407.09	
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	6,900.00		4,200.00		6,259.55	
0220.3130.00	Emoluments, prestations diverses et frais d'archivages	9,500.00		15,300.00		9,353.58	
0220.3130.01	Cartes d'identités	5,400.00		5,600.00		4,965.30	
0220.3130.02	Frais de ports	33,000.00		30,000.00		35,008.31	
0220.3130.03	Frais de téléphones et télécommunications	7,800.00		7,500.00		8,067.05	
0220.3130.04	Cotisations aux associations	22,060.00		22,700.00		18,360.00	
0220.3130.05	Prestation de services de tiers - DIGI-FR	25,000.00		18,500.00		5,844.00	
0220.3133.00	Charges pour l'informatique (hébergement...)	82,600.00		56,000.00		51,505.29	
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses, RC, véh., divers	22,000.00		21,500.00		25,611.05	
0220.3137.00	Redevances radio-TV et droits auteurs, impôts, OCN	2,100.00		2,100.00		1,600.25	
0220.3151.00	Entretien meubles, appareils, machines, véh., divers	2,400.00		3,000.00		2,601.35	
0220.3153.00	Entretien de matériel et programmes informatiques	45,000.00		60,000.00		44,853.53	
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique, divers	28,700.00		28,300.00		27,589.55	
0220.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1,000.00		1,000.00		1,287.65	
0220.3636.00	Contributions bénévoles et dons			5,500.00		5,497.92	
0220.4210.00	Emoluments administratifs		26,000.00		27,000.00		24,072.18
0220.4260.00	Remboursements et participations de tiers		4,600.00		4,600.00		9,023.95
<b>029</b>	<b>Immeubles administratifs</b>	<b>233,120.00</b>	<b>32,900.00</b>	<b>249,430.00</b>	<b>44,550.00</b>	<b>284,849.85</b>	<b>46,236.92</b>

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0290.3010.00	Traitement du personnel	64,000.00		64,000.00		64,000.00	
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	4,240.00		4,240.00		4,231.70	
0290.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	3,540.00		3,540.00		2,497.05	
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1,470.00		1,730.00		1,667.25	
0290.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	190.00		260.00		256.65	
0290.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF	1,750.00		1,750.00		1,638.40	
0290.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas de maladie	230.00		300.00		291.85	
0290.3111.00	Acquisition/entr. machines, appareils, outils					2,292.40	
0290.3120.00	Eau, énergie, combustible	34,300.00		30,350.00		33,852.60	
0290.3134.00	Assurances diverses immeubles, ECAB, patentes	21,500.00		21,500.00		40,818.95	
0290.3144.00	Entretien des bâtiments et des immeubles	21,900.00		31,760.00		23,603.50	
0290.3144.01	Etudes et améliorations énergétiques			10,000.00		28,499.50	
0290.3160.00	Locations					1,200.00	
0290.3300.40	Amortissements des immobilisations corporelles (Imm.)	80,000.00		80,000.00		80,000.00	
0290.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances				8,850.00		3,960.52
0290.4472.00	Revenus locatifs divers		32,900.00		35,700.00		42,276.40

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE</b>	<b>444,900.00</b>	<b>196,600.00</b>	<b>471,620.00</b>	<b>233,600.00</b>	<b>719,495.39</b>	<b>497,898.00</b>
			248,300.00		238,020.00		221,597.39
<b>14</b>	<b>Questions juridiques</b>	<b>9,000.00</b>		<b>11,000.00</b>		<b>8,063.65</b>	
<b>140</b>	<b>Questions juridiques</b>	<b>9,000.00</b>		<b>11,000.00</b>		<b>8,063.65</b>	
1400.3132.00	Honoraires avocat, conseil, divers	9,000.00		11,000.00		8,063.65	
<b>15</b>	<b>Service du feu</b>	<b>396,000.00</b>	<b>193,000.00</b>	<b>407,000.00</b>	<b>230,000.00</b>	<b>350,398.81</b>	<b>192,963.00</b>
<b>150</b>	<b>Service du feu</b>	<b>396,000.00</b>	<b>193,000.00</b>	<b>407,000.00</b>	<b>230,000.00</b>	<b>350,398.81</b>	<b>192,963.00</b>
1500.3611.00	Participation aux centres de renforts cantonaux	1,000.00		1,000.00			
1500.3612.00	Participation Frais d'intervention / divers	3,000.00		3,000.00		2,346.00	
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		193,000.00		230,000.00		191,817.00
1500.4260.00	Remboursements et participations de tiers						1,146.00
<b>1506</b>	<b>Service du feu, organisation régionale</b>	<b>392,000.00</b>		<b>403,000.00</b>		<b>348,052.81</b>	
1506.3612.11	Participation à l'ADIS (Broye)	392,000.00		403,000.00		348,052.81	
<b>16</b>	<b>Défense</b>	<b>39,900.00</b>	<b>3,600.00</b>	<b>53,620.00</b>	<b>3,600.00</b>	<b>361,032.93</b>	<b>304,935.00</b>
<b>161</b>	<b>Défense militaire</b>	<b>4,800.00</b>	<b>600.00</b>	<b>4,800.00</b>	<b>600.00</b>	<b>4,487.65</b>	<b>600.00</b>
1610.3151.00	Entr.+rénov.install. tir/participation/aménag.ciblerie	600.00		600.00		304.00	
1610.3300.90	Amortissements des immobilisations corporelles	4,200.00		4,200.00		4,183.65	
1610.4260.00	Remboursements de tiers		600.00		600.00		600.00
<b>162</b>	<b>Défense civile</b>	<b>35,100.00</b>	<b>3,000.00</b>	<b>48,820.00</b>	<b>3,000.00</b>	<b>356,545.28</b>	<b>304,335.00</b>
1620.3120.00	Frais électricité, eau, chauffage, combustible	19,500.00		25,500.00		34,008.45	
1620.3151.00	Entretien des machines, appareils et divers	2,000.00		7,700.00		9,998.58	
1620.3631.00	Participation aux coûts de fonctionnement PCI cantonaux	13,600.00		15,620.00		11,203.25	
1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)					301,335.00	
1620.4510.00	Prélèvement à la réserve						301,335.00
1620.4630.00	Subventions fédérales		3,000.00		3,000.00		3,000.00

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	<b>8,946,630.00</b>	<b>264,100.00</b>	<b>9,026,545.00</b>	<b>247,000.00</b>	<b>8,563,802.17</b>	<b>199,157.68</b>
			8,682,530.00		8,779,545.00		8,364,644.49
<b>21</b>	<b>Scolarité obligatoire</b>	<b>7,831,630.00</b>	<b>263,400.00</b>	<b>7,909,195.00</b>	<b>246,300.00</b>	<b>7,495,180.29</b>	<b>197,755.50</b>
<b>211</b>	<b>Ecole primaire I (école enfantine)</b>	<b>476,830.00</b>		<b>476,800.00</b>		<b>471,196.10</b>	
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	476,830.00		476,800.00		471,196.10	
<b>212</b>	<b>Ecole primaire II</b>	<b>2,671,600.00</b>	<b>7,000.00</b>	<b>2,630,515.00</b>	<b>7,000.00</b>	<b>2,529,041.34</b>	<b>10,210.00</b>
2120.3100.00	Matériel de bureau, fournitures scolaires	38,000.00		40,500.00		44,723.87	
2120.3100.01	Photocopies (y.c. achat papier + agrafes)	60,000.00		54,000.00		58,183.32	
2120.3111.00	Machines, matériel, appareils, outils (achat et entr.)	600.00		500.00		7,566.23	
2120.3171.00	Activités (Excursions, camps, divers)	165,300.00		179,075.00		138,254.97	
2120.3300.60	Amortissements matériel, informatique, divers	41,500.00		41,500.00		41,471.05	
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	2,056,200.00		2,006,040.00		1,957,747.10	
2120.3612.00	Frais de logopédie, psychologie, psychomotricité (CEP)	310,000.00		308,900.00		281,094.80	
2120.4260.01	Remboursements de tiers et d'assurances						4,380.00
2120.4631.00	Subvention cantonale pour frais scolaires		7,000.00		7,000.00		5,830.00
<b>213</b>	<b>Ecole du cycle d'orientation</b>	<b>2,235,000.00</b>		<b>2,273,000.00</b>		<b>2,266,473.00</b>	
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	2,235,000.00		2,273,000.00		2,266,473.00	
<b>214</b>	<b>Ecoles de musique</b>	<b>109,000.00</b>		<b>110,600.00</b>		<b>117,675.65</b>	
2140.3611.00	Participation aux dépenses du conservatoire	109,000.00		110,600.00		117,675.65	
<b>217</b>	<b>Bâtiments scolaires et halles</b>	<b>1,925,570.00</b>	<b>252,400.00</b>	<b>1,935,610.00</b>	<b>235,300.00</b>	<b>1,551,146.90</b>	<b>183,291.50</b>
2170.3010.00	Salaires du personnel de conciergerie	487,970.00		490,300.00		467,532.40	
2170.3010.09	Remboursement salaires par assurances					-3,717.00	
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	31,570.00		31,780.00		29,979.55	
2170.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	34,540.00		29,880.00		27,221.25	
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	11,200.00		13,240.00		12,082.65	
2170.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	1,390.00		1,970.00		1,859.65	
2170.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	13,050.00		13,120.00		11,607.90	
2170.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas de maladie	1,800.00		2,820.00		2,618.85	
2170.3099.00	Autres charges du personnel (form.-recrut.-cadeaux)	4,000.00		5,300.00		2,708.90	
2170.3101.00	Produits nett.+march./mat. conciergerie (écoles et halles)	22,000.00		22,000.00		22,574.38	

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2170.3101.01	Achat carburant	1,000.00		1,000.00			
2170.3105.03	Achat boissons + divers pour buvettes / halles	6,750.00		13,500.00		14,626.10	
2170.3110.00	Achat-entr. meubles, mobilier et appareils de bureau	500.00		3,000.00		248.81	
2170.3111.00	Achat-ent. matériel-mach.-mob. (halles+écoles)	16,700.00		17,000.00		24,928.52	
2170.3111.01	Achat-ent. machines-mobilier (réfectoire/cuisine halle)	4,000.00		5,000.00		2,107.13	
2170.3112.00	Vêtements de travail, chaussures, divers	1,400.00		2,100.00		2,005.30	
2170.3120.00	Frais d'électricité et eau : écoles et halles	75,300.00		75,300.00		62,251.50	
2170.3120.01	Frais de chauffage écoles	53,200.00		59,200.00		50,804.75	
2170.3120.02	Frais de chauffage halles	81,800.00		82,800.00		81,637.15	
2170.3130.00	Frais de téléphones	3,100.00		5,000.00		4,871.00	
2170.3130.05	Prestations de tiers, temporaires					11,125.41	
2170.3134.00	Assurances div. immeubles, ECAB, véhicules, patente	22,000.00		19,500.00		329.80	
2170.3137.00	Impôt et taxes	1,000.00		1,000.00			
2170.3144.00	Entret. et rénov. bâtiments scolaires	16,000.00		29,200.00		50,428.45	
2170.3144.01	Entretien et rénov. bâtiments des halles de sports	39,600.00		37,700.00		59,022.45	
2170.3151.00	Entretien véhicules	2,000.00		3,000.00			
2170.3170.00	Frais de déplacements et autres frais					800.00	
2170.3300.00	Amortissements des immobilisations corporelles	121,000.00		121,000.00			
2170.3300.40	Amortissements des immobilisations corporelles (Imm.)	872,700.00		849,900.00		611,492.00	
2170.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		10,000.00		10,000.00		7,117.50
2170.4260.03	Ventes boissons buvettes		7,500.00		15,000.00		15,488.50
2170.4470.00	Loyer des locaux AES		29,400.00		17,400.00		17,400.00
2170.4470.01	Particip. Cycle Orientation frais d'exploit.		72,000.00		72,000.00		72,000.00
2170.4472.00	Locations des halles de sports, buvettes, divers		66,000.00		60,000.00		70,963.75
2170.4660.10	Amort. planifiés subventions cantonales		17,500.00		14,900.00		321.75
2170.4660.20	Amort. planifiés subventions coll.publiques locales		50,000.00		46,000.00		
<b>218</b>	<b>Accueil de jour (AES)</b>	<b>68,200.00</b>		<b>133,000.00</b>		<b>176,287.57</b>	
2180.3636.00	Participation AES "Les Papillons" couverture déficit	8,200.00		133,000.00		176,287.57	
2180.3637.00	Participation AES "Les Papillons" subventions aux parents	60,000.00					
<b>219</b>	<b>Scolarité obligatoire</b>	<b>345,430.00</b>	<b>4,000.00</b>	<b>349,670.00</b>	<b>4,000.00</b>	<b>383,359.73</b>	<b>4,254.00</b>
2190.3000.00	Jetons et frais du conseil des parents	6,700.00		6,100.00		6,650.00	
2190.3010.00	Traitement secrétariat écoles, surveillance cours/bus	109,180.00		109,540.00		108,265.65	
2190.3010.01	Traitement devoirs surveillés, divers	5,000.00		8,100.00		4,992.50	
2190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	6,960.00		6,960.00		6,854.65	

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2190.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	10,390.00		10,660.00		9,589.80	
2190.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1,070.00		1,120.00		1,085.75	
2190.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	350.00		490.00		468.65	
2190.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	2,880.00		2,880.00		2,654.75	
2190.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas maladie	500.00		920.00		847.65	
2190.3099.00	Autres charges du personnel (form.-recrut.-cadeaux)			500.00		185.00	
2190.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	200.00		200.00		118.65	
2190.4260.01	Participations parents aux devoirs surveillés		4,000.00		4,000.00		4,254.00
<b>2195</b>	<b>Transports scolaires</b>	<b>202,200.00</b>		<b>202,200.00</b>		<b>241,646.68</b>	
2195.3130.00	Transports scolaires	202,200.00		202,200.00		241,646.68	
<b>22</b>	<b>Ecoles spécialisées</b>	<b>1,015,500.00</b>		<b>939,000.00</b>		<b>894,469.65</b>	
<b>220</b>	<b>Ecoles spécialisées</b>	<b>1,015,500.00</b>		<b>939,000.00</b>		<b>894,469.65</b>	
2200.3611.00	Mesures pédago-thérapeutiques par prestataires privés	45,500.00		45,100.00		42,924.50	
2200.3631.00	Aide aux institutions et écoles spécialisées	970,000.00		893,900.00		851,545.15	
<b>23</b>	<b>Formation professionnelle initiale</b>	<b>97,800.00</b>		<b>176,650.00</b>		<b>172,750.05</b>	
<b>230</b>	<b>Formation professionnelle initiale</b>	<b>97,800.00</b>		<b>176,650.00</b>		<b>172,750.05</b>	
2300.3611.00	Office cantonal de la formation professionnelle	77,800.00		76,650.00		77,399.45	
2300.3637.00	Participation sur abonnements et divers	20,000.00		100,000.00		95,350.60	
<b>29</b>	<b>Formation, autres</b>	<b>1,700.00</b>	<b>700.00</b>	<b>1,700.00</b>	<b>700.00</b>	<b>1,402.18</b>	<b>1,402.18</b>
<b>291</b>	<b>Administration</b>	<b>1,700.00</b>	<b>700.00</b>	<b>1,700.00</b>	<b>700.00</b>	<b>1,402.18</b>	<b>1,402.18</b>
2910.3109.00	Charges de la Fondation Corminboeuf	1,000.00		1,000.00		70.00	
2910.3510.00	Attribution à la réserve du Fonds Corminboeuf	700.00		700.00		1,332.18	
2910.4402.00	Produits de la Fondation Corminboeuf		700.00		700.00		1,402.18

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>	<b>462,500.00</b>	<b>57,090.00</b>	<b>457,070.00</b>	<b>54,950.00</b>	<b>410,369.41</b>	<b>48,616.06</b>
			405,410.00		402,120.00		361,753.35
<b>31</b>	<b>Héritage culturel</b>	<b>700.00</b>		<b>700.00</b>		<b>1,020.40</b>	
<b>312</b>	<b>Conservation monum.historiques+protection patrimoine</b>	<b>700.00</b>		<b>700.00</b>		<b>1,020.40</b>	
3120.3144.00	Charges de la Chapelle de Russy (électricité+divers)	700.00		700.00		1,020.40	
<b>32</b>	<b>Culture, autres</b>	<b>152,990.00</b>	<b>57,090.00</b>	<b>183,510.00</b>	<b>53,950.00</b>	<b>170,728.76</b>	<b>35,816.06</b>
<b>321</b>	<b>Bibliothèque et littérature</b>	<b>57,580.00</b>	<b>16,250.00</b>	<b>63,010.00</b>	<b>15,950.00</b>	<b>37,000.00</b>	
<b>3210</b>	<b>Bibliothèque publique</b>	<b>57,580.00</b>	<b>16,250.00</b>	<b>63,010.00</b>	<b>15,950.00</b>	<b>37,000.00</b>	
3210.3010.00	Traitement du personnel	33,130.00		36,100.00			
3210.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	1,550.00		1,720.00			
3210.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	40.00		40.00			
3210.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	100.00		150.00			
3210.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	640.00		710.00			
3210.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas maladie	120.00		240.00			
3210.3099.00	Autres charges du personnel (form.-recrut.-cadeaux-dépl.)	500.00		1,000.00			
3210.3100.00	Matériel bureau/mobilier et divers	500.00		1,500.00			
3210.3100.01	Frais équipement	500.00		1,500.00			
3210.3101.00	Achat livres	13,500.00		13,500.00			
3210.3130.00	Frais administratifs (tél./port/divers)	750.00		800.00			
3210.3130.01	Cotisations	350.00		350.00			
3210.3133.00	Frais informatique	4,500.00		4,000.00			
3210.3199.00	Autres charges exploitation (manifestations, divers)	1,400.00		1,400.00			
3210.3636.00	Bibliothèque publique et scolaire					37,000.00	
3210.4250.00	Abonnements adultes, étudiants, AVS		1,900.00		1,600.00		
3210.4250.01	Abonnements enfants		850.00		850.00		
3210.4260.00	Rbts et participations de tiers (dons/produits divers)		500.00		500.00		
3210.4270.00	Amendes		600.00		600.00		
3210.4632.00	Subventions/participation (CO)		7,000.00		7,000.00		
3210.4634.00	Subventions (LORO)		5,400.00		5,400.00		
<b>322</b>	<b>Musique et théâtre</b>	<b>23,600.00</b>		<b>33,000.00</b>		<b>32,887.00</b>	

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3220.3636.00	Subventions aux sociétés à but culturel	23,600.00		33,000.00		32,887.00	
<b>329</b>	<b>Culture, non mentionnée ailleurs</b>	<b>71,810.00</b>	<b>40,840.00</b>	<b>87,500.00</b>	<b>38,000.00</b>	<b>100,841.76</b>	<b>35,816.06</b>
<b>3290</b>	<b>Culture, non mentionnée ailleurs</b>	<b>12,000.00</b>		<b>21,000.00</b>		<b>29,322.32</b>	
3290.3636.00	Réceptions org. par la commune (Fête Nat.+divers)	12,000.00		21,000.00		29,322.32	
<b>3291</b>	<b>Commission culturelle</b>	<b>59,810.00</b>	<b>40,840.00</b>	<b>66,500.00</b>	<b>38,000.00</b>	<b>71,519.44</b>	<b>35,816.06</b>
3291.3000.00	Commission culturelle (jetons)	4,440.00		5,200.00		4,435.00	
3291.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs					60.15	
3291.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	10.00		10.00		13.10	
3291.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	20.00		20.00		17.80	
3291.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF					23.25	
3291.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas maladie	40.00		70.00		46.40	
3291.3636.00	Commission culturelle (Manifestations)	55,300.00		61,200.00		66,923.74	
3291.4250.00	Recettes commission culturelle (Manifestations)		40,840.00		38,000.00		35,816.06
<b>34</b>	<b>SPORT ET LOISIRS</b>	<b>308,810.00</b>		<b>272,860.00</b>	<b>1,000.00</b>	<b>238,620.25</b>	<b>12,800.00</b>
<b>341</b>	<b>Sport</b>	<b>148,530.00</b>		<b>153,380.00</b>		<b>155,959.80</b>	<b>10,800.00</b>
3410.3010.00	Traitement du personnel	48,000.00		48,000.00		48,000.00	
3410.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	3,180.00		3,180.00		3,173.75	
3410.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	2,660.00		2,660.00		1,872.80	
3410.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1,110.00		1,300.00		1,250.45	
3410.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	140.00		200.00		192.50	
3410.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	1,310.00		1,310.00		1,228.80	
3410.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas de maladie	180.00		230.00		218.90	
3410.3140.00	Entretien terrains sports, parcours vita, divers	60,250.00		63,000.00		66,181.60	
3410.3300.00	Amortissements des immobilisations corporelles	9,000.00					
3410.3636.00	Subventions aux sociétés sportives et aux athlètes	22,700.00		33,500.00		33,841.00	
3410.4260.00	Remboursement de tiers						10,800.00
<b>342</b>	<b>Loisirs</b>	<b>160,280.00</b>		<b>119,480.00</b>	<b>1,000.00</b>	<b>82,660.45</b>	<b>2,000.00</b>
3420.3010.00	Traitement du personnel	48,000.00		48,000.00		48,000.00	
3420.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	3,180.00		3,180.00		3,173.75	
3420.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	2,660.00		2,660.00		1,872.80	
3420.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1,110.00		1,300.00		1,250.45	
3420.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	140.00		200.00		192.50	

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3420.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	1,310.00		1,310.00		1,228.80	
3420.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas de maladie	180.00		230.00		218.90	
3420.3140.00	Entretien des places publiques	43,000.00		3,000.00		3,508.40	
3420.3300.00	Amortissements des immobilisations corporelles	58,700.00		57,600.00		21,574.95	
3420.3636.01	Frais comm. organisations sans but lucratif (Fritime...)	2,000.00		2,000.00		1,639.90	
3420.4631.00	Subventions cantonales (Fritime...)				1,000.00		2,000.00

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>4</b>	<b>SANTE</b>	<b>2,957,570.00</b>	<b>15,000.00</b>	<b>2,915,170.00</b>	<b>15,000.00</b>	<b>2,733,620.90</b>	<b>16,913.90</b>
			2,942,570.00		2,900,170.00		2,716,707.00
<b>41</b>	<b>Hôpitaux, établissements médico-sociaux</b>	<b>1,671,070.00</b>		<b>1,693,570.00</b>		<b>1,572,552.75</b>	
<b>411</b>	<b>Hôpitaux</b>	<b>25,900.00</b>		<b>24,670.00</b>		<b>26,828.50</b>	
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	25,900.00		24,670.00		26,828.50	
<b>412</b>	<b>Etablissements médico-sociaux+foyers personnes âgées</b>	<b>1,645,170.00</b>		<b>1,668,900.00</b>		<b>1,545,724.25</b>	
4120.3612.00	Participation aux homes médicalisés	509,000.00		497,000.00		479,402.30	
4120.3631.00	Participation subvention frais accomp. personnes âgées	1,136,170.00		1,171,900.00		1,066,321.95	
<b>42</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>1,265,100.00</b>		<b>1,197,900.00</b>		<b>1,138,869.85</b>	
<b>421</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>1,178,400.00</b>		<b>1,111,400.00</b>		<b>1,052,559.75</b>	
4210.3612.00	Participation soins et aides familiales à domicile	836,000.00		794,000.00		791,958.30	
4210.3612.01	Participation indemnités forfaitaires	319,000.00		294,500.00		238,394.25	
4210.3612.02	Participation puériculture	23,400.00		22,900.00		22,207.20	
<b>422</b>	<b>Services de sauvetage</b>	<b>86,700.00</b>		<b>86,500.00</b>		<b>86,310.10</b>	
4220.3612.00	Participation SMUR (ambulance - 144)	86,700.00		86,500.00		86,310.10	
<b>43</b>	<b>Prévention</b>	<b>21,400.00</b>	<b>15,000.00</b>	<b>23,700.00</b>	<b>15,000.00</b>	<b>22,198.30</b>	<b>16,913.90</b>
<b>433</b>	<b>Service médical des écoles</b>	<b>21,300.00</b>	<b>15,000.00</b>	<b>23,600.00</b>	<b>15,000.00</b>	<b>22,123.30</b>	<b>16,913.90</b>
4330.3136.00	Visites médicales	4,000.00		4,000.00		4,814.95	
4330.3136.01	Service dentaire privé (Panadent+divers)	16,000.00		16,000.00		16,014.05	
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	1,300.00		3,600.00		1,294.30	
4330.4260.00	Participation des parents aux soins dentaires		15,000.00		15,000.00		16,913.90
<b>434</b>	<b>Contrôle des denrées alimentaires</b>	<b>100.00</b>		<b>100.00</b>		<b>75.00</b>	
4340.3132.00	Contrôle des champignons	100.00		100.00		75.00	

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>5</b>	<b>PREVOYANCE SOCIALE</b>	<b>4,993,680.00</b>	<b>627,000.00</b>	<b>4,466,435.00</b>	<b>618,000.00</b>	<b>4,266,080.02</b>	<b>579,803.70</b>
			4,366,680.00		3,848,435.00		3,686,276.32
<b>51</b>	<b>Maladie et accident</b>	<b>25,000.00</b>		<b>25,000.00</b>		<b>19,075.75</b>	
<b>512</b>	<b>Réductions de primes</b>	<b>25,000.00</b>		<b>25,000.00</b>		<b>19,075.75</b>	
5120.3611.00	Primes et divers pour assurés insolvables	25,000.00		25,000.00		19,075.75	
<b>52</b>	<b>Invalidité</b>	<b>2,044,240.00</b>		<b>1,763,300.00</b>		<b>1,696,165.45</b>	
<b>522</b>	<b>Prestations complémentaires AI</b>	<b>215,280.00</b>					
5220.3631.00	Participation au financement des prestations compl. - AI	215,280.00					
<b>523</b>	<b>Institutions pour personnes handicapées et inadaptées</b>	<b>1,828,960.00</b>		<b>1,763,300.00</b>		<b>1,696,165.45</b>	
5230.3631.00	Participations Institut. spécialisées + handicapées	1,828,960.00		1,763,300.00		1,696,165.45	
<b>53</b>	<b>Vieillesse et survivants</b>	<b>331,750.00</b>		<b>47,205.00</b>		<b>35,512.60</b>	
<b>532</b>	<b>Prestations complémentaires AVS</b>	<b>298,490.00</b>					
5320.3631.00	Participation au financement des prestations compl. - AVS	298,490.00					
<b>535</b>	<b>Prestations de vieillesse</b>	<b>33,260.00</b>		<b>47,205.00</b>		<b>35,512.60</b>	
5350.3000.00	Commission des seniors	4,200.00		3,920.00		2,170.00	
5350.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs					9.25	
5350.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	10.00		5.00		3.55	
5350.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	20.00		20.00		8.70	
5350.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF					3.60	
5350.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas maladie	30.00		60.00		25.85	
5350.3637.00	Soutien aux seniors (repas, nonagénaires, divers)	21,200.00		26,200.00		25,943.95	
5350.3637.01	Seniors+	7,800.00		17,000.00		7,347.70	
<b>54</b>	<b>Famille et jeunesse</b>	<b>1,789,050.00</b>	<b>627,000.00</b>	<b>1,795,880.00</b>	<b>618,000.00</b>	<b>1,730,939.17</b>	<b>579,803.70</b>
<b>541</b>	<b>Allocations familiales</b>	<b>37,250.00</b>		<b>35,680.00</b>		<b>32,069.95</b>	
5410.3631.00	Alloc. familiales aux personnes sans activité lucrative	37,250.00		35,680.00		32,069.95	
<b>543</b>	<b>Avance et recouvrement des pensions alimentaires</b>			<b>39,700.00</b>		<b>34,703.95</b>	
5430.3631.00	Participation avances s/contrib.entret. non récupérées			39,700.00		34,703.95	

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>544</b>	<b>Protection de la jeunesse</b>			<b>4,500.00</b>		<b>1,836.50</b>	
5440.3637.00	Soutien à la jeunesse (nouveaux citoyens, divers)			4,500.00		1,836.50	
<b>545</b>	<b>Prestations aux familles</b>	<b>1,751,800.00</b>	<b>627,000.00</b>	<b>1,716,000.00</b>	<b>618,000.00</b>	<b>1,662,328.77</b>	<b>579,803.70</b>
<b>5450</b>	<b>Prestations aux familles</b>	<b>300,500.00</b>		<b>279,000.00</b>		<b>280,626.30</b>	
5450.3612.00	Service des curatelles de district (RSSBF+autres)	300,500.00		279,000.00		280,626.30	
<b>5451</b>	<b>Structures d'accueil extrafamilial de jour</b>	<b>1,451,300.00</b>	<b>627,000.00</b>	<b>1,437,000.00</b>	<b>618,000.00</b>	<b>1,381,702.47</b>	<b>579,803.70</b>
5451.3636.00	Frais des crèches	1,046,500.00		1,054,000.00		990,180.10	
5451.3636.01	Subventions à l'accueil de jour et aux Petits Pruneaux	345,000.00		310,000.00		323,018.30	
5451.3636.02	Subvention à l'association (Les Papillons) - Babar	59,800.00		73,000.00		68,504.07	
5451.4240.00	Participation des parents aux crèches		627,000.00		618,000.00		579,803.70
<b>55</b>	<b>Chômage</b>	<b>114,000.00</b>		<b>112,850.00</b>		<b>111,203.50</b>	
<b>559</b>	<b>Chômage, non mentionné ailleurs</b>	<b>114,000.00</b>		<b>112,850.00</b>		<b>111,203.50</b>	
5590.3631.00	Participation au fonds cantonal de l'emploi	114,000.00		112,850.00		111,203.50	
<b>57</b>	<b>Aide sociale et domaine de l'asile</b>	<b>689,640.00</b>		<b>722,200.00</b>		<b>673,183.55</b>	
<b>572</b>	<b>Aide matérielle</b>	<b>689,640.00</b>		<b>708,100.00</b>		<b>658,962.35</b>	
5720.3611.00	Participations frais d'assistance/ canton	32,840.00		9,800.00		9,146.80	
5720.3612.00	Participations frais d'assistance/ aide sociale district	656,000.00		697,500.00		646,065.55	
<b>5721</b>	<b>Aide matérielle à bien plaie</b>	<b>800.00</b>		<b>800.00</b>		<b>3,750.00</b>	
5721.3637.00	Aide à des ménages privés (messages aux parents,divers)	800.00		800.00		3,750.00	
<b>579</b>	<b>Assistance, non mentionnée ailleurs</b>			<b>14,100.00</b>		<b>14,221.20</b>	
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infractions			14,100.00		14,221.20	

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>1,513,090.00</b>	<b>28,000.00</b>	<b>1,308,340.00</b>	<b>28,000.00</b>	<b>1,289,566.00</b>	<b>58,199.90</b>
			1,485,090.00		1,280,340.00		1,231,366.10
<b>61</b>	<b>Circulation routière</b>	<b>942,590.00</b>	<b>28,000.00</b>	<b>872,540.00</b>	<b>28,000.00</b>	<b>913,116.90</b>	<b>41,859.90</b>
<b>615</b>	<b>Routes communales</b>	<b>942,590.00</b>	<b>28,000.00</b>	<b>872,540.00</b>	<b>28,000.00</b>	<b>913,116.90</b>	<b>41,859.90</b>
6150.3010.00	Traitement du personnel édilitaire	283,920.00		295,800.00		239,870.30	
6150.3010.09	Remboursement salaires par assurances					-22,742.80	
6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	18,780.00		18,360.00		12,987.30	
6150.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	14,780.00		15,020.00		15,669.15	
6150.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	6,330.00		7,160.00		5,634.70	
6150.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	780.00		1,170.00		893.35	
6150.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	7,750.00		7,580.00		5,029.00	
6150.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas de maladie	1,000.00		1,250.00		1,157.25	
6150.3099.00	Autres charges du personnel (form.-recrut.-cadeaux)	7,100.00		11,000.00		20,232.10	
6150.3101.00	Achat de marchandises	15,500.00		16,900.00		23,266.48	
6150.3101.01	Achat de carburant pour l'édilite	27,000.00		32,600.00		26,028.03	
6150.3101.02	Sécurité routière, signalisations et marquages	27,000.00		25,000.00		73,197.90	
6150.3111.00	Achats véhicules, machines et matériel	3,000.00		5,000.00		4,336.75	
6150.3112.00	Vêtements de travail, chaussures, divers	6,800.00		6,800.00		5,577.10	
6150.3120.00	Frais d'éclairage public (consommation)	28,500.00		27,000.00		28,501.70	
6150.3130.00	Frais de téléphones	3,950.00		4,000.00		6,547.00	
6150.3132.00	Frais d'études et honoraires divers	82,000.00		58,500.00		42,138.70	
6150.3134.00	Assurances sur les véhicules	10,500.00		10,500.00		9,725.70	
6150.3137.00	Impôt sur les véhicules	8,300.00		8,300.00		9,299.20	
6150.3141.00	Entretien courant des routes et éclairage (+voie CFF)	127,000.00		87,000.00		104,644.55	
6150.3141.01	Déblaiement, sablage - protections hivernales	12,000.00		12,000.00		19,687.70	
6150.3151.00	Entretien des véhicules et des machines + locations	30,000.00		39,000.00		79,601.64	
6150.3300.10	Amortissements des immobilisations corporelles/rtes	179,400.00		141,400.00		145,462.00	
6150.3300.60	Amortissements des immobilisations corporelles/véh.	41,200.00		41,200.00		56,372.10	
6150.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		28,000.00		28,000.00		41,859.90
<b>62</b>	<b>Transports publics</b>	<b>570,500.00</b>		<b>435,800.00</b>		<b>376,449.10</b>	<b>16,340.00</b>
<b>621</b>	<b>Infrastructures de transports publics</b>	<b>56,500.00</b>		<b>53,800.00</b>		<b>51,991.00</b>	

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6210.3611.00	Participation fond fédéral infrastructures ferroviaires	56,500.00		53,800.00		51,991.00	
<b>622</b>	<b>Trafic régional et d'agglomération</b>	<b>514,000.00</b>		<b>382,000.00</b>		<b>308,896.00</b>	
6220.3611.00	Participation au trafic régional	514,000.00		382,000.00		308,896.00	
<b>629</b>	<b>Transports publics, non mentionnés ailleurs</b>					<b>15,562.10</b>	<b>16,340.00</b>
6290.3109.00	Achats des cartes journalières CFF					15,562.10	
6290.4250.00	Ventes des cartes journalières CFF						16,340.00

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>7</b>	<b>PROTECTION ENVIRONNEMENT+AMENAGEMENT TERRITOIRE</b>	<b>4,592,102.00</b>	<b>4,260,402.00</b>	<b>4,498,905.00</b>	<b>4,221,620.00</b>	<b>4,421,312.95</b>	<b>4,357,931.12</b>
			331,700.00		277,285.00		63,381.83
<b>71</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>922,582.00</b>	<b>922,582.00</b>	<b>1,184,660.00</b>	<b>1,184,660.00</b>	<b>1,100,149.10</b>	<b>1,100,149.10</b>
<b>710</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>922,582.00</b>	<b>922,582.00</b>	<b>1,184,660.00</b>	<b>1,184,660.00</b>	<b>1,100,149.10</b>	<b>1,100,149.10</b>
7101.3010.00	Traitement du personnel	147,160.00		139,030.00		131,993.00	
7101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	5,430.00		9,080.00		8,846.15	
7101.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	5,470.00		9,380.00		10,145.40	
7101.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1,770.00		2,770.00		2,641.20	
7101.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	240.00		550.00		536.70	
7101.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	2,240.00		3,750.00		3,424.65	
7101.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas de maladie	300.00		750.00		728.95	
7101.3099.00	Autres charges du personnel (form.-recrut.-cadeaux)	250.00		6,100.00		6,851.20	
7101.3101.00	Achats de marchandises et matériel, maintenance	23,700.00		22,700.00		18,961.55	
7101.3105.00	Achats d'eau	251,000.00		217,000.00		254,620.90	
7101.3111.00	Achats/entr. machines-march.-appareils-outils	1,000.00		1,000.00		1,089.05	
7101.3111.01	Achats et réparations de compteurs + radios	10,200.00		10,000.00		10,095.85	
7101.3120.00	Frais d'électricité	9,600.00		14,200.00		6,347.40	
7101.3120.05	Electricité, force motrice (Baumes)	25,000.00		25,000.00		25,515.25	
7101.3130.00	Frais analyses d'eau	11,500.00		15,500.00		11,729.50	
7101.3130.01	Frais de téléphones	1,700.00		1,700.00		1,671.60	
7101.3132.00	Mise à jour du cadastre souterrain+frais PIEP	45,000.00		67,000.00			
7101.3134.00	Assurances, ECAB, véhicules	1,100.00		1,150.00		1,139.20	
7101.3137.00	TVA sur produits facturés	1,250.00		1,800.00		1,206.52	
7101.3143.00	Entretien et rénovations des installations + divers	90,000.00		123,000.00		85,311.95	
7101.3143.05	Entretien et frais STAP de Baumes	3,000.00		2,500.00		4,175.95	
7101.3160.00	Indemnités propriétaires (zone protection)	1,120.00		1,120.00		1,115.00	
7101.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	500.00				420.00	
7101.3300.31	Amortissements des immobilisations corporelles	23,000.00		16,600.00		16,581.45	
7101.3510.00	Attributions financement spécial - maintien valeur - EP	82,200.00				215,926.31	
7101.3510.01	Attributions financement spécial - équilibre cpte - EP	119,652.00		433,780.00		223,974.37	
7101.3940.00	Imputations internes des intérêts	59,200.00		59,200.00		55,100.00	
7101.4240.00	Taxe de base EH		103,000.00		103,000.00		107,684.18

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7101.4240.01	Taxe de base surface		145,000.00		145,000.00		151,576.23
7101.4240.02	Vente d'eau		622,884.00		830,000.00		788,335.14
7101.4240.05	Part électricité force motrice Grolley		17,000.00		17,000.00		18,698.25
7101.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						541.95
7101.4510.00	Prélèvement financement spécial - maintien valeur - EP				69,860.00		
7101.4660.10	Amortissements planifiés subv. du canton		1,000.00		1,000.00		984.15
7101.4660.70	Amortissements planifiés subv.inv. ménages privés		18,800.00		18,800.00		17,431.20
7101.4895.00	Prélèvement réserve retraitement du PA		14,898.00				14,898.00
<b>72</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>2,691,320.00</b>	<b>2,691,320.00</b>	<b>2,453,960.00</b>	<b>2,453,960.00</b>	<b>2,561,082.77</b>	<b>2,561,082.77</b>
<b>720</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>2,691,320.00</b>	<b>2,691,320.00</b>	<b>2,453,960.00</b>	<b>2,453,960.00</b>	<b>2,561,082.77</b>	<b>2,561,082.77</b>
<b>7201</b>	<b>Traitement des eaux usées (communal)</b>	<b>1,589,000.00</b>	<b>1,589,000.00</b>	<b>1,326,700.00</b>	<b>1,326,700.00</b>	<b>1,460,917.10</b>	<b>1,460,917.10</b>
7201.3120.00	Frais d'électricité, eau et combustible	9,800.00		11,600.00		9,613.90	
7201.3130.01	Frais de téléphones	2,200.00		2,200.00		2,250.00	
7201.3132.00	Frais d'études régionalisation, honoraires et frais divers	95,000.00		134,000.00		98,362.95	
7201.3134.00	Assurances, ECAB	400.00		400.00		404.00	
7201.3137.00	TVA sur produits facturés	56,000.00		56,000.00		53,357.28	
7201.3143.00	Entretiens et réparations installations et canalisations	160,500.00		82,500.00		38,314.30	
7201.3300.31	Amortissements des immobilisations corporelles	48,300.00		41,800.00		47,703.20	
7201.3510.00	Attributions financement spécial - maintien valeur - EU	381,800.00		142,380.00		380,252.30	
7201.3510.01	Attributions financement spécial - équilibre cpte - EU			32,720.00			
7201.3612.00	Participation à la STEP	792,000.00		790,200.00		787,959.17	
7201.3940.00	Imputations internes des intérêts	43,000.00		32,900.00		42,700.00	
7201.4240.00	Taxe de base EH		135,000.00		135,000.00		138,577.15
7201.4240.01	Taxe de base surface		260,000.00		260,000.00		266,043.88
7201.4240.02	Taxes d'utilisation		880,000.00		880,000.00		837,244.92
7201.4510.01	Prélèvement financement spécial - équilibre compte - EU		183,000.00				102,414.35
7201.4660.70	Amortissements planifiés subv.inv. ménages privés		64,000.00		51,700.00		49,549.60
7201.4895.00	Prélèvement réserve retraitement du PA		67,000.00				67,087.20
<b>7206</b>	<b>Infrastructures régionales pour traitements eaux usées</b>	<b>1,102,320.00</b>	<b>1,102,320.00</b>	<b>1,127,260.00</b>	<b>1,127,260.00</b>	<b>1,100,165.67</b>	<b>1,100,165.67</b>
7206.3010.00	Traitement du personnel de la Step	245,510.00		245,080.00		241,696.00	
7206.3010.09	Remboursement salaires par assurances					-27,582.40	
7206.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	16,240.00		16,010.00		14,038.85	
7206.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	13,650.00		11,720.00		11,859.60	

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7206.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	5,640.00		6,530.00		5,531.15	
7206.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	700.00		970.00		851.60	
7206.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	6,710.00		6,610.00		5,435.45	
7206.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas de maladie	890.00		1,140.00		996.65	
7206.3099.00	Autres charges du personnel (form.-recrut.-cadeaux)	10,000.00		20,000.00		11,541.10	
7206.3100.00	Matériel de bureau - informatique	6,200.00		7,200.00		6,190.10	
7206.3101.00	Carburant véhicules	1,300.00		1,800.00		1,300.40	
7206.3101.01	Frais d'eau potable	16,300.00		17,900.00		15,874.35	
7206.3101.02	Traitements chimiques-lubrifiants-produits laboratoire	61,000.00		70,000.00		54,442.82	
7206.3111.00	Achats d'outils et d'appareils	3,000.00		3,000.00		3,089.25	
7206.3112.00	Vêtements de travail, chaussures, divers	2,230.00		2,500.00		2,875.58	
7206.3120.00	Frais d'électricité - Groupe E	126,000.00		123,000.00		132,144.45	
7206.3120.01	Frais de chauffage et Tédom	6,000.00		6,000.00		5,821.40	
7206.3130.00	Téléphones - communications - transmissions	4,100.00		4,800.00		4,587.15	
7206.3130.01	Frais d'analyses et d'expertises	7,600.00		8,000.00		6,944.50	
7206.3132.00	Cadastre industriel	1,000.00		1,000.00			
7206.3134.00	Assurances, ECAB	11,850.00		13,100.00		11,867.05	
7206.3137.00	Impôts et taxes véhicules	500.00		500.00		489.00	
7206.3137.01	Taxe fédérale sur les eaux usées	72,000.00		70,900.00		70,195.00	
7206.3143.00	Entretien des collecteurs et canalisations	5,000.00		5,000.00		692.45	
7206.3143.01	Evacuation des boues	158,200.00		165,000.00		206,583.15	
7206.3143.02	Evacuation matériaux dégrillage et déchets	15,700.00		22,800.00		13,535.22	
7206.3144.00	Entretien des immeubles et Stap d'entrée	8,000.00		22,500.00		32,643.96	
7206.3144.01	Entretien BEP 1-2-3 et STAP	52,000.00		50,000.00		52,465.56	
7206.3151.00	Entretien véhicules	1,500.00		1,500.00		1,109.45	
7206.3151.01	Entretien des installations (désableur, bloc, etc.)	93,000.00		70,800.00		61,470.38	
7206.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	300.00		1,200.00		1,461.15	
7206.3199.00	Autres charges d'exploitation	200.00		700.00		15.30	
7206.3300.31	Amortissements des immobilisations corporelles	150,000.00		150,000.00		150,000.00	
7206.4260.00	Produits de travaux pour tiers		10,000.00		10,000.00		23,957.10
7206.4260.02	Participation communes St-Aubin(22.15%)-Avenches(2.63%)		252,612.30		259,788.30		269,493.40
7206.4260.03	Participation commune Belmont-Broye (75.22%)		766,807.70		789,071.70		736,560.17
7206.4260.04	Participation sur taxe fédérale eaux usées		72,900.00		68,400.00		70,155.00
<b>73</b>	<b>Gestions des déchets</b>	<b>525,110.00</b>	<b>525,000.00</b>	<b>468,220.00</b>	<b>453,000.00</b>	<b>511,082.49</b>	<b>462,610.00</b>

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>730</b>	<b>Gestions des déchets</b>	<b>525,110.00</b>	<b>525,000.00</b>	<b>468,220.00</b>	<b>453,000.00</b>	<b>511,082.49</b>	<b>462,610.00</b>
7301.3010.00	Traitement du personnel	80,000.00		80,000.00		106,969.50	
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	5,290.00		5,290.00		6,792.85	
7301.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	4,430.00		4,430.00		5,480.90	
7301.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1,840.00		2,160.00		2,675.90	
7301.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	230.00		320.00		411.95	
7301.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	2,190.00		2,190.00		2,629.25	
7301.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas de maladie	290.00		380.00		482.40	
7301.3099.00	Autres charges du personnel (form.-recrut.-cadeaux)	500.00		1,800.00		96.00	
7301.3100.00	Frais bureau (matériel, imprimés, port, divers)	1,500.00		1,500.00			
7301.3120.00	Eau, énergie, combustible	800.00		1,000.00		740.50	
7301.3130.00	Frais des ordures ménagères	142,000.00		142,800.00		136,235.14	
7301.3130.01	Frais des objets inertes	209,000.00		191,800.00		212,358.25	
7301.3134.00	Assurances, ECAB	40.00		50.00		35.45	
7301.3137.00	TVA sur ordures ménagères	14,500.00		13,000.00		13,878.30	
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie et divers	42,000.00		1,000.00		2,109.50	
7301.3300.30	Amortissements des immobilisations corporelles	20,500.00		20,500.00		20,186.60	
7301.4240.00	Taxes d'utilisation - ordures ménagères		262,000.00		200,000.00		195,042.80
7301.4240.01	Taxes d'utilisation - déchetterie / objets inertes		260,000.00		250,000.00		259,894.00
7301.4260.00	Participation/remboursement de tiers		3,000.00		3,000.00		7,673.20
<b>74</b>	<b>Aménagements</b>	<b>311,770.00</b>	<b>45,000.00</b>	<b>229,320.00</b>	<b>30,000.00</b>	<b>128,105.07</b>	<b>145,442.35</b>
<b>741</b>	<b>Corrections de cours d'eau</b>	<b>311,770.00</b>	<b>45,000.00</b>	<b>229,320.00</b>	<b>30,000.00</b>	<b>128,105.07</b>	<b>145,442.35</b>
7410.3010.00	Traitement du personnel	80,000.00		80,000.00		80,000.00	
7410.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	5,290.00		5,290.00		5,289.60	
7410.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	4,430.00		4,430.00		3,121.30	
7410.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1,840.00		2,160.00		2,084.10	
7410.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	230.00		320.00		320.80	
7410.3054.00	Cotisations patronales à la caisse compensation pour AF	2,190.00		2,190.00		2,048.00	
7410.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas de maladie	290.00		380.00		364.80	
7410.3120.00	Electricité	18,400.00		13,800.00		21,439.25	
7410.3132.00	Frais d'études et honoraires divers			16,250.00		8,228.07	
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux et ouvrages	180,000.00		104,500.00		5,209.15	
7410.3300.20	Amortissements des immobilisations corporelles	19,100.00					
7410.4630.00	Subventions fédérales						42,738.65

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7410.4631.00	Subventions cantonales		45,000.00		30,000.00		102,703.70
<b>76</b>	<b>Lutte contre la pollution de l'environnement</b>	<b>28,630.00</b>		<b>36,505.00</b>	<b>20,000.00</b>	<b>30,450.60</b>	<b>23,294.00</b>
<b>769</b>	<b>Autre lutte contre pollution environ. / Energie</b>	<b>28,630.00</b>		<b>36,505.00</b>	<b>20,000.00</b>	<b>30,450.60</b>	<b>23,294.00</b>
7690.3000.00	Commission de l'énergie	2,590.00		1,470.00		2,590.00	
7690.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs					69.45	
7690.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	10.00		5.00		12.35	
7690.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	10.00		10.00		10.35	
7690.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF					26.90	
7690.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas maladie	20.00		20.00		22.70	
7690.3120.00	Electricité (borne)					9,297.35	
7690.3130.00	Prestations de tiers, frais, divers	1,000.00		10,000.00		10,921.50	
7690.3132.00	Honoraires démarches encourag.instal.photovoltaiques	5,000.00		5,000.00			
7690.3637.00	Aide financière sur projets énergétiques	20,000.00		20,000.00		7,500.00	
7690.4260.00	Participations de tiers						7,000.00
7690.4630.00	Subventions fédérales				20,000.00		16,392.00
7690.4631.00	Subventions cantonale (SdE et divers)						-98.00
<b>77</b>	<b>Protection de l'environnement, autres</b>	<b>71,720.00</b>	<b>11,000.00</b>	<b>47,920.00</b>	<b>11,000.00</b>	<b>46,601.15</b>	<b>14,760.00</b>
<b>771</b>	<b>Cimetières, colombarium</b>	<b>71,720.00</b>	<b>11,000.00</b>	<b>47,920.00</b>	<b>11,000.00</b>	<b>46,601.15</b>	<b>14,760.00</b>
7710.3010.00	Traitement du personnel	32,000.00		32,000.00		32,000.00	
7710.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	2,120.00		2,120.00		2,115.85	
7710.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1,770.00		1,770.00		1,248.50	
7710.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	740.00		870.00		833.65	
7710.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	90.00		130.00		128.30	
7710.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	880.00		880.00		819.20	
7710.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas de maladie	120.00		150.00		145.90	
7710.3143.00	Frais d'entretien, divers	34,000.00		10,000.00		9,309.75	
7710.4240.00	Taxes d'entrée et columbarium		7,200.00		7,200.00		10,000.00
7710.4260.00	Remboursements de tiers		3,800.00		3,800.00		4,760.00
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>40,970.00</b>	<b>65,500.00</b>	<b>78,320.00</b>	<b>69,000.00</b>	<b>43,841.77</b>	<b>50,592.90</b>
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>40,970.00</b>	<b>65,500.00</b>	<b>78,320.00</b>	<b>69,000.00</b>	<b>43,841.77</b>	<b>50,592.90</b>
7900.3000.00	Commission d'aménagement et constructions	17,210.00		18,320.00		17,210.20	
7900.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	1,110.00		1,140.00		555.80	

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7900.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension					159.60	
7900.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	170.00		180.00		87.10	
7900.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	50.00		80.00		35.05	
7900.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF	460.00		470.00		215.20	
7900.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas maladie	70.00		130.00		46.95	
7900.3132.00	Honoraires urbanistes, géomètres, ing. et divers	15,400.00		47,500.00		15,652.02	
7900.3132.01	Mise à jour du SIT, entretien logiciel, formation, div.	6,500.00		10,500.00		9,879.85	
7900.4210.00	Autorisations de construire		47,000.00		50,000.00		35,875.00
7900.4260.00	Remboursement, participation de tiers		12,500.00		13,000.00		7,770.00
7900.4660.70	Amort. planifiés subventions de privés		6,000.00		6,000.00		6,947.90

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>8</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>382,300.00</b>	<b>170,000.00</b>	<b>378,800.00</b>	<b>170,000.00</b>	<b>371,753.86</b>	<b>181,058.95</b>
			212,300.00		208,800.00		190,694.91
<b>81</b>	<b>Agriculture</b>	<b>53,800.00</b>	<b>4,000.00</b>	<b>53,800.00</b>	<b>4,000.00</b>	<b>53,730.55</b>	<b>3,914.75</b>
<b>812</b>	<b>Améliorations structurelles</b>	<b>53,200.00</b>	<b>3,400.00</b>	<b>53,200.00</b>	<b>3,400.00</b>	<b>53,160.55</b>	<b>3,344.75</b>
8120.3320.90	Amortissements des immobilisations incorporelles du PA	53,200.00		53,200.00		53,160.55	
8120.4660.00	Amortissements planifiés subventions fédérales		3,400.00		3,400.00		3,344.75
<b>814</b>	<b>Amélioration de la production végétale</b>	<b>600.00</b>	<b>600.00</b>	<b>600.00</b>	<b>600.00</b>	<b>570.00</b>	<b>570.00</b>
8140.3130.00	Contrôle du feu bactérien, soins et divers					570.00	
8140.3910.00	Contrôle du feu bactérien, soins et divers	600.00		600.00			
8140.4611.00	Remboursement Inst. Agricole de Grangeneuve		600.00		600.00		570.00
<b>82</b>	<b>Sylviculture</b>	<b>22,500.00</b>		<b>27,000.00</b>		<b>24,610.20</b>	
<b>820</b>	<b>Sylviculture</b>	<b>22,500.00</b>		<b>27,000.00</b>		<b>24,610.20</b>	
8200.3130.00	Travaux et honoraires exécutés par des tiers			5,000.00		6,140.00	
8200.3141.00	Entretien des forêts et divers	4,500.00		4,500.00		2,534.20	
8200.3635.00	Corporation forestière	18,000.00		17,500.00		15,936.00	
<b>85</b>	<b>Industrie, artisanat et commerce</b>	<b>131,000.00</b>		<b>132,000.00</b>		<b>115,357.25</b>	
<b>850</b>	<b>Industrie, artisanat et commerce</b>	<b>131,000.00</b>		<b>132,000.00</b>		<b>115,357.25</b>	
8500.3636.00	Apéritif économique	3,000.00		3,000.00		1,750.30	
8506.3612.00	Cotisation Ascobroye-COREB-Tourisme - Fdr	98,000.00		129,000.00		113,606.95	
8506.3636.01	Jubilé de la Fusion	30,000.00					
<b>87</b>	<b>Combustibles et énergie</b>	<b>169,000.00</b>	<b>160,000.00</b>	<b>160,000.00</b>	<b>160,000.00</b>	<b>170,928.10</b>	<b>170,901.20</b>
<b>879</b>	<b>Centrale de chauffe - copeaux</b>	<b>169,000.00</b>	<b>160,000.00</b>	<b>160,000.00</b>	<b>160,000.00</b>	<b>170,928.10</b>	<b>170,901.20</b>
8791.3120.00	Frais centrale chauffe - Factures Groupe E + div.	169,000.00		160,000.00		170,928.10	
8791.4260.00	Produits centrale chauffe : CO et Home		160,000.00		160,000.00		170,901.20
<b>89</b>	<b>Autres exploitations artisanales</b>	<b>6,000.00</b>	<b>6,000.00</b>	<b>6,000.00</b>	<b>6,000.00</b>	<b>7,127.76</b>	<b>6,243.00</b>
<b>890</b>	<b>Autres exploitations artisanales</b>	<b>6,000.00</b>	<b>6,000.00</b>	<b>6,000.00</b>	<b>6,000.00</b>	<b>7,127.76</b>	<b>6,243.00</b>
8900.3151.00	Charges du congélateur	6,000.00		6,000.00		7,127.76	
8900.4240.00	Locations congélateur, chambre froide et divers		6,000.00		6,000.00		6,243.00

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>1,072,900.00</b>	<b>22,550,400.00</b>	<b>26,485,720.00</b>	<b>46,830,655.00</b>	<b>952,381.45</b>	<b>20,095,445.92</b>
		21,477,500.00		20,344,935.00		19,143,064.47	
<b>91</b>	<b>Impôts</b>	<b>150,000.00</b>	<b>20,105,600.00</b>	<b>195,000.00</b>	<b>17,414,500.00</b>	<b>129,173.59</b>	<b>17,293,774.17</b>
<b>9100</b>	<b>Impôts communaux ordinaires</b>	<b>150,000.00</b>	<b>16,174,000.00</b>	<b>195,000.00</b>	<b>14,591,000.00</b>	<b>129,173.59</b>	<b>14,342,136.02</b>
9100.3181.00	Pertes sur débiteurs	150,000.00		195,000.00		129,173.59	
9100.4000.00	Impôt sur revenu (personnes physiques) - année fiscale		13,318,000.00		12,000,000.00		9,975,000.00
9100.4000.10	Impôt sur revenu (personnes physiques)-années précéd.						1,618,304.15
9100.4000.30	Impôt sur prestations en capital		251,000.00		230,000.00		241,825.50
9100.4000.40	Impôt sur bénéfice liquidation		3,000.00		3,000.00		4,881.25
9100.4000.60	Imput. forfait. impôts sur revenu personnes physiques						-383.15
9100.4001.00	Impôt sur fortune (personnes physiques) - année fiscale		884,000.00		765,000.00		598,500.00
9100.4001.10	Impôt sur fortune (personnes physiques) - années précéd.						150,588.25
9100.4002.00	Impôt à la source		500,000.00		460,000.00		527,267.02
9100.4010.00	Impôt sur bénéfice (personnes morales) - année fiscale		945,000.00		895,000.00		684,000.00
9100.4010.10	Impôt sur bénéfice (personnes morales) - années précéd.						276,018.35
9100.4011.00	Impôt sur capital (personnes morales) - année fiscale		104,000.00		79,000.00		104,500.00
9100.4011.10	Impôt sur capital (personnes morales) - années précéd.						-39,281.35
9100.4029.00	Récupération pertes sur débiteurs, divers		30,000.00		30,000.00		47,344.00
9100.4611.00	Réforme fiscale (compensation de base)		139,000.00		129,000.00		153,572.00
<b>9101</b>	<b>Impôts communaux spéciaux</b>		<b>3,931,600.00</b>		<b>2,823,500.00</b>		<b>2,951,638.15</b>
9101.4021.00	Contributions immobilières		2,717,000.00		1,600,000.00		1,632,906.90
9101.4022.01	Impôt sur les gains immobiliers		500,000.00		450,000.00		503,576.05
9101.4023.00	Impôt sur les mutations, successions et donations		690,000.00		750,000.00		789,410.20
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		24,600.00		23,500.00		25,745.00
<b>93</b>	<b>Péréquation financière intercommunale</b>		<b>1,440,600.00</b>		<b>1,365,200.00</b>		<b>1,294,557.00</b>
<b>930</b>	<b>Péréquation financière intercommunale</b>		<b>1,440,600.00</b>		<b>1,365,200.00</b>		<b>1,294,557.00</b>
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		311,000.00		307,600.00		308,065.00
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		1,129,600.00		1,057,600.00		986,492.00
<b>95</b>	<b>Part aux recettes, autres</b>		<b>545,000.00</b>		<b>497,000.00</b>		<b>502,246.70</b>
<b>950</b>	<b>Part recettes sans affectation, autres</b>		<b>545,000.00</b>		<b>497,000.00</b>		<b>502,246.70</b>

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>9500</b>	<b>Part recettes sans affectation, autres</b>		<b>545,000.00</b>		<b>497,000.00</b>		<b>502,246.70</b>
9500.4601.00	Participation de l'impôt cantonal sur véhicules		545,000.00		497,000.00		502,246.70
<b>96</b>	<b>Administration de la fortune et des dettes</b>	<b>922,900.00</b>	<b>457,200.00</b>	<b>902,900.00</b>	<b>444,800.00</b>	<b>823,207.86</b>	<b>580,254.85</b>
<b>961</b>	<b>Intérêts</b>	<b>623,000.00</b>	<b>165,900.00</b>	<b>611,000.00</b>	<b>153,500.00</b>	<b>533,073.70</b>	<b>178,878.50</b>
9610.3401.00	Intérêts des dettes	521,000.00		511,000.00		430,702.00	
9610.3499.00	Intérêts rémunérateurs	102,000.00		100,000.00		102,371.70	
9610.4260.01	Remboursement frais rappels et poursuites+intérêts		22,000.00		20,000.00		23,840.80
9610.4400.00	Intérêts des capitaux		1,800.00		1,400.00		2,428.45
9610.4401.00	Intérêts et pénalités de retard		50,000.00		40,000.00		54,809.25
9610.4940.00	Imputations internes des intérêts		92,100.00		92,100.00		97,800.00
<b>963</b>	<b>Immeubles du patrimoine financier</b>	<b>299,900.00</b>	<b>291,300.00</b>	<b>291,900.00</b>	<b>291,300.00</b>	<b>288,384.16</b>	<b>400,089.35</b>
9630.3119.00	Indemnités à la paroisse (terrains)	13,500.00		13,500.00		13,500.00	
9630.3411.00	Pertes réalisées sur immo corp. PF	150,000.00		150,000.00		150,000.00	
9630.3431.00	Entretien des bâtiments et des immeubles	41,700.00		10,000.00		12,829.51	
9630.3431.01	Entretien-charges immeuble (Les Grands-Ponts) /Saugy 7	52,000.00		70,200.00		71,103.50	
9630.3439.00	Eau, énergie, combustible	38,800.00		45,000.00		37,121.75	
9630.3439.01	Assurances diverses immeubles, ECAB, patente, divers	3,900.00		3,200.00		3,829.40	
9630.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		2,500.00		2,500.00		7,655.45
9630.4411.00	Bénéfice sur ventes de terrain(s)						84,028.00
9630.4430.00	Loyers des appartements et divers		62,600.00		62,600.00		68,442.25
9630.4430.01	Loyers immeuble "Les Grands-Ponts"		152,000.00		152,000.00		155,650.00
9630.4430.02	Location des terres communales, divers		74,200.00		74,200.00		84,313.65
<b>969</b>	<b>Patrimoine financier, non mentionné ailleurs</b>					<b>1,750.00</b>	<b>1,287.00</b>
9690.3410.00	Pertes de change réalisées sur les actions et parts sociales					1,750.00	
9690.4442.00	Réévaluation participations patrimoine financier						1,287.00
<b>97</b>	<b>Redistributions</b>		<b>2,000.00</b>		<b>2,000.00</b>		<b>1,791.45</b>
<b>971</b>	<b>Redisributions liées à la taxe sur le CO2</b>		<b>2,000.00</b>		<b>2,000.00</b>		<b>1,791.45</b>
9710.4699.00	Redistribution du produit de la taxe sur le CO2		2,000.00		2,000.00		1,791.45
<b>990</b>	<b>Postes non ventilables</b>						<b>46,935.60</b>
9900.4895.00	Prélèvement réserve retraitement du PA						46,935.60
<b>999</b>	<b>Clôture</b>			<b>25,387,820.00</b>	<b>27,107,155.00</b>		<b>375,886.15</b>

**Budget de résultats par classification administrative**

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9990.9000.00	Excédent de revenus			25,387,820.00			
9990.9001.00	Excédent de charges				27,107,155.00		375,886.15

## Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		27,797,712.00	28,232,092.00	52,494,975.00	52,494,975.00	26,114,358.28	26,114,358.28
	Excédent de revenu	434,380.00					
		28,232,092.00	28,232,092.00	52,494,975.00	52,494,975.00	26,114,358.28	26,114,358.28

## Investissements

Etats des investissements au 04.11.2025	Budget 2026	< Ecart >		Budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	%		
<b>1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE</b>					
Charges	246 000	-4 000	-1.6%	250 000	
Revenus	155 000	155 000	-	-	
<b>Solde</b>	<b>-91 000</b>	<b>159 000</b>		<b>-250 000</b>	<b>-</b>
<b>2 FORMATION</b>					
Charges	228 000	-193 000	-45.8%	421 000	807 013
Revenus	32 000	32 000	-	-	128 425
<b>Solde</b>	<b>-196 000</b>	<b>225 000</b>		<b>-421 000</b>	<b>-678 588</b>
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>					
Charges	-	-180 000	-100.0%	180 000	51 666
Revenus	-	-	-	-	-
<b>Solde</b>	<b>-</b>	<b>180 000</b>		<b>-180 000</b>	<b>-51 666</b>
<b>6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>					
Charges	1 944 000	-317 000	-14.0%	2 261 000	234 682
Revenus	48 000	48 000	-	-	-
<b>Solde</b>	<b>-1 896 000</b>	<b>365 000</b>		<b>-2 261 000</b>	<b>-234 682</b>
<b>7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU</b>					
Charges	5 403 000	-2 115 000	-28.1%	7 518 000	2 146 348
Revenus	330 000	-	0.0%	330 000	407 943
<b>Solde</b>	<b>-5 073 000</b>	<b>2 115 000</b>		<b>-7 188 000</b>	<b>-1 738 405</b>
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>					
Charges	30 000	-	0.0%	30 000	-
Revenus	-	-	-	-	-
<b>Solde</b>	<b>-30 000</b>	<b>-</b>		<b>-30 000</b>	<b>-</b>
<b>9 FINANCES ET IMPÔTS</b>					
Charges	-	-	-	-	-
Revenus	-	-	-	-	-
<b>Solde</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAUX</b>					
<b>Charges</b>	<b>7 851 000</b>	<b>-2 809 000</b>	<b>-26.4%</b>	<b>10 660 000</b>	<b>3 239 709</b>
<b>Revenus</b>	<b>565 000</b>	<b>235 000</b>	<b>71.2%</b>	<b>330 000</b>	<b>536 368</b>
<b>Résultat</b>	<b>-7 286 000</b>	<b>3 044 000</b>		<b>-10 330 000</b>	<b>-2 703 341</b>

## Investissements nouveaux

MESSAGE NO.	Compte	Libellé	Montants
8.2.1	7201.5032.20	Domdidier – Création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier	880'000
8.2.2	3420.5030.02	Léchelles – Réfection de la place de loisirs et de l'escalier à l'école	50'000
8.2.3	2120.5060.02	Belmont-Broye – Renouvellement du matériel informatique des écoles	50'000
8.2.4	2170.5040.07	Belmont-Broye – Travaux de mises en conformité en matière de protection incendie – Ecoles / Salle polyvalente à Dompierre / Salle des sports à Domdidier avec abri PC	95'000
		Total	1'075'000



**Budget d'Investissement par classification administrative**

<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget</b>	<b>2026</b>	<b>Budget</b>	<b>2025</b>	<b>Comptes</b>	<b>2024</b>
		<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>

**0**                    **ADMINISTRATION GENERALE**

## Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE</b>	<b>246,000.00</b>	<b>155,000.00</b>	<b>250,000.00</b>			
			91,000.00		250,000.00		
<b>16</b>	<b>Défense</b>	<b>246,000.00</b>	<b>155,000.00</b>	<b>250,000.00</b>			
<b>161</b>	<b>Défense militaire</b>	<b>246,000.00</b>	<b>155,000.00</b>	<b>250,000.00</b>			
1610.5090.01	DD : Etude et assainissement butts tirs 300m	246,000.00		250,000.00			
1610.6300.00	Subventions fédérales (buttes tirs DD)		77,500.00				
1610.6300.10	Subventions cantonales (buttes tirs DD)		77,500.00				

## Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	<b>228,000.00</b>	<b>32,000.00</b>	<b>421,000.00</b>		<b>807,012.61</b>	<b>128,425.00</b>
			196,000.00		421,000.00		678,587.61
<b>21</b>	<b>Scolarité obligatoires</b>	<b>228,000.00</b>	<b>32,000.00</b>	<b>421,000.00</b>		<b>807,012.61</b>	<b>128,425.00</b>
<b>217</b>	<b>Bâtiments scolaires et halles</b>	<b>228,000.00</b>	<b>32,000.00</b>	<b>421,000.00</b>		<b>807,012.61</b>	<b>128,425.00</b>
2170.5030.00	Place entre CO et halle des sports					66,454.15	
2170.5030.03	Dompierre : Aménagement Place Ecol'Air					109,426.80	
2170.5040.01	Ecole primaire Dompierre					631,131.66	
2170.5040.05	LE : Transformation école			160,000.00			
2170.5040.06	DD : Panneaux photovoltaïques SDSA	228,000.00		261,000.00			
2170.6130.00	Participation de tiers						40,000.00
2170.6310.00	Subvention cantonale et div. (EP Dompierre)						88,425.00
2170.6310.02	Subvention panneaux photov. SDSA		32,000.00				

## Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>			<b>180,000.00</b>		<b>51,665.90</b>	
					180,000.00		51,665.90
<b>34</b>	<b>Sport et loisirs</b>			<b>180,000.00</b>		<b>51,665.90</b>	
<b>341</b>	<b>Sport</b>			<b>180,000.00</b>			
3410.5010.00	DP : Remplacement éclairage terrain foot			180,000.00			
<b>342</b>	<b>Loisirs</b>					<b>51,665.90</b>	
3420.5030.01	Domdidier : place de jeux et crèche					51,665.90	

**Budget d'Investissement par classification administrative**

<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget</b>	<b>2026</b>	<b>Budget</b>	<b>2025</b>	<b>Comptes</b>	<b>2024</b>
		<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>

**4**                    **SANTE**

**Budget d'Investissement par classification administrative**

<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2026 Produits</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2025 Produits</b>	<b>Comptes Charges</b>	<b>2024 Produits</b>
---------------	----------------	---------------------------	--------------------------	---------------------------	--------------------------	----------------------------	--------------------------

**5**                    **PREVOYANCE SOCIALE**

## Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>1,944,000.00</b>	<b>48,000.00</b>	<b>2,261,000.00</b>		<b>234,681.65</b>	
			1,896,000.00		2,261,000.00		234,681.65
<b>61</b>	<b>Circulation routière</b>	<b>1,944,000.00</b>	<b>48,000.00</b>	<b>2,261,000.00</b>		<b>234,681.65</b>	
<b>615</b>	<b>Routes communales</b>	<b>1,944,000.00</b>	<b>48,000.00</b>	<b>2,261,000.00</b>		<b>234,681.65</b>	
6150.5000.00	Parking Vy-d'Avenches					31,436.20	
6150.5000.02	Parking Imp. Pré-de-la-Cour - aménagement					35,271.15	
6150.5000.03	Parking CFF/buvette Dompierre					2,500.65	
6150.5010.01	Domdidier : route cantonale Grand-Rhain	770,000.00		795,000.00		25,942.25	
6150.5010.03	DD : étude Vy-d'Avenches:place parc+arrêt bus+zone piétonne	73,000.00		93,000.00		19,957.42	
6150.5010.05	Dompierre : Route Vers le Ru et arrêt bus	852,000.00		904,000.00		52,019.40	
6150.5010.10	Projet Valtraloc Léchelles (Rte Russy-Rte Cantonale)					10,463.90	
6150.5010.11	Projet Valtraloc Domdidier (Rte Genevrens+Rte St-Aubin)	44,000.00		46,000.00			
6150.5010.12	Adaptation et modification éclairages publics			150,000.00			
6150.5010.13	Etude plantations bords de routes communales	15,000.00		50,000.00		24,499.78	
6150.5010.14	Dompierre : Etude Valtraloc	60,000.00		89,000.00		24,200.90	
6150.5010.16	DD : Réfection chemin Grand-Belmont	120,000.00		120,000.00			
6150.5060.01	Achat de véhicules et de machines (2023+2024-2025)	10,000.00		14,000.00		8,390.00	
6150.6310.00	Subvention cantonales (Chemin Gd-Belmont)		48,000.00				

## Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>7</b>	<b>PROTECTION ENVIRONNEMENT+AMENAGEMENT TERRITOIRE</b>	<b>5,403,000.00</b>	<b>330,000.00</b>	<b>7,518,000.00</b>	<b>330,000.00</b>	<b>2,146,348.21</b>	<b>407,943.25</b>
			5,073,000.00		7,188,000.00		1,738,404.96
<b>71</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>1,410,000.00</b>	<b>150,000.00</b>	<b>1,871,000.00</b>	<b>150,000.00</b>	<b>311,553.90</b>	<b>139,683.70</b>
<b>710</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>1,410,000.00</b>	<b>150,000.00</b>	<b>1,871,000.00</b>	<b>150,000.00</b>	<b>311,553.90</b>	<b>139,683.70</b>
7101.5031.01	Domdidier : route cantonale Grand-Rhain	175,000.00		175,000.00		5,789.80	
7101.5031.10	Dompierre-Vers le Ru	37,000.00		37,000.00		2,364.50	
7101.5031.13	Domdidier : Le Criblet (conduite Hofer)	41,000.00		41,000.00		2,665.00	
7101.5031.15	Conduites EP (Parcours Vita - route d'Eissy)			310,000.00		131,106.50	
7101.5031.16	Conduites EP (Route Genevrens - 2è étape)	11,000.00		11,000.00			
7101.5031.18	Etude EP Route de St-Aubin	11,000.00		11,000.00		16,451.30	
7101.5031.19	Domdidier : chambre raccordement ABV / pompe			86,000.00			
7101.5031.20	Dompierre : Rte Russy à Vers-le-Ru (EP)			43,000.00		75,647.30	
7101.5031.21	Léchelles : Rte de Fribourg-Payerne (EP)	97,000.00		107,000.00		77,410.35	
7101.5031.22	Léchelles : (Helvetia Env) - Cond. eau EP	1,038,000.00		1,050,000.00		119.15	
7101.6370.00	Taxes de raccordement		150,000.00		150,000.00		139,683.70
<b>72</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>3,148,000.00</b>	<b>150,000.00</b>	<b>4,632,000.00</b>	<b>150,000.00</b>	<b>1,341,992.81</b>	<b>243,259.55</b>
<b>720</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>3,148,000.00</b>	<b>150,000.00</b>	<b>4,632,000.00</b>	<b>150,000.00</b>	<b>1,341,992.81</b>	<b>243,259.55</b>
7201.5032.00	Domdidier : route cantonale Grand-Rhain	793,000.00		793,000.00		26,356.16	
7201.5032.04	Dompierre : Vers le Ru	661,000.00		695,000.00		40,196.90	
7201.5032.11	Domdidier : Mise en séparatif -3 secteurs:	67,000.00		67,000.00			
7201.5032.12	Domdidier : Rte Distillerie-aqueduc voies CFF (EU)	43,000.00		67,000.00		50,617.85	
7201.5032.13	Dompierre : Rte de Russy à Vers-le-Ru (EU)			433,000.00		795,829.20	
7201.5032.14	Parking Imp. Pré-de-la-Cour (EU)					14,372.45	
7201.5032.15	Domdidier : Réal. collect. EU/EC / voie CFF / Sous-Gare	757,000.00		1,730,000.00		367,883.50	
7201.5032.16	Domdidier : Etude nouvelle conduite (Chany - Bruyère)	108,000.00		108,000.00		22,484.80	
7201.5032.17	Léchelles : Collecteur Ruisseau du Chandon+passage bétail	200,000.00		200,000.00			
7201.5032.18	Dompierre : Etude Valtraloc	60,000.00		89,000.00		24,200.90	
7201.5032.19	Léchelles : (Helvetia Env) - Réalisation collecteurs EU	459,000.00		450,000.00		51.05	
7201.6370.00	Taxes de raccordement		150,000.00		150,000.00		243,259.55
<b>74</b>	<b>Aménagements</b>	<b>595,000.00</b>		<b>815,000.00</b>		<b>477,539.55</b>	

## Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>741</b>	<b>Corrections de cours d'eau</b>	<b>595,000.00</b>		<b>815,000.00</b>		<b>477,539.55</b>	
7410.5020.01	Dompiere : étude et curage ruisseau de l'Hôpital			165,000.00		87,779.80	
7410.5020.02	Domdidier : Etude passage contre les crues sous voie CFF			50,000.00			
7410.5020.03	Domdidier : Reconstruction aqueduc					389,759.75	
7410.5020.04	Léchelles : Ruisseau du Chandon et passage à bétail	450,000.00		450,000.00			
7410.5020.05	Domdidier : Curage ruisseau "Epena"	145,000.00		150,000.00			
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>250,000.00</b>	<b>30,000.00</b>	<b>200,000.00</b>	<b>30,000.00</b>	<b>15,261.95</b>	<b>25,000.00</b>
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>250,000.00</b>	<b>30,000.00</b>	<b>200,000.00</b>	<b>30,000.00</b>	<b>15,261.95</b>	<b>25,000.00</b>
7900.5290.00	Etudes diverses - aménagement - PAL	250,000.00		200,000.00		15,261.95	
7900.6110.00	Participation de tiers		30,000.00		30,000.00		25,000.00

**Budget d'Investissement par classification administrative**

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>8</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>30,000.00</b>		<b>30,000.00</b>			
			30,000.00		30,000.00		
<b>81</b>	<b>Agriculture</b>	<b>30,000.00</b>		<b>30,000.00</b>			
<b>812</b>	<b>Améliorations structurelles</b>	<b>30,000.00</b>		<b>30,000.00</b>			
8120.5290.00	Remaniement parcellaire agricole - subventionnement	30,000.00		30,000.00			

## Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>			<b>545,000.00</b>	<b>10,875,000.00</b>	<b>536,368.25</b>	<b>3,239,708.37</b>
				10,330,000.00		2,703,340.12	
<b>96</b>	<b>Administration de la fortune et de la dette</b>			<b>215,000.00</b>			
<b>963</b>	<b>Immeubles du patrimoine financier</b>			<b>215,000.00</b>			
9630.5000.01	Aménagement zone à bâtir (Sur Arbogne)			215,000.00			
<b>99</b>	<b>Postes non ventilables</b>			<b>330,000.00</b>	<b>10,875,000.00</b>	<b>536,368.25</b>	<b>3,239,708.37</b>
<b>999</b>	<b>Clôture</b>			<b>330,000.00</b>	<b>10,875,000.00</b>	<b>536,368.25</b>	<b>3,239,708.37</b>
9990.5900.00	Report de recettes au bilan			330,000.00		536,368.25	
9990.6900.00	Report de dépenses au bilan				10,875,000.00		3,239,708.37

## Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
		7,851,000.00	565,000.00	11,205,000.00	11,205,000.00	3,776,076.62	3,776,076.62
	<b>Excédent de charge</b>		7,286,000.00				
		7,851,000.00	7,851,000.00	11,205,000.00	11,205,000.00	3,776,076.62	3,776,076.62